

ORDRE DU JOUR  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2025

\*

\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion d'alerte du gouvernement sur les dangers que font peser les propositions de la loi de finances 2026 sur les finances locales

Ville durable et responsable

001 - Rapport thématique de la Chambre Régionale des Comptes sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France

002 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis relative à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

003 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la trajectoire financière de la Ville de Beauvais

004 - Rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais – année 2024-2025

005 - Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

006 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

007 - Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2024

008 - Adhésion au service Prévention du risque locatif, service d'instruction des déclarations de mise en location des logements privés

009 - Acquisition de 52 parcelles – Bois des Aulnaies et réserve foncière Marissel

010 - Acquisition de la parcelle Q n°1303 – « Hauts de Marissel – Chemin de Surmontier » Complément de la délibération du 6 février 2025

011- Cession des parcelles cadastrées section Q n°454, Q n°455 et Q n°456 – Les Hauts de Marissel

012 - Règlement interne de prévention des conflits d'intérêts dans le cadre de la commande publique

013 - Réhabilitation des bâtiments d'accueil du cimetière du Tilloy

014 - Vente d'illuminations de Noël au profit de la société Festilight

015 - Environnement – Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2025 (4e tranche)

016 - Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC) - Subventions

017 - Convention Beauvais Shopping 2025

Ville attractive et solidaire

018 - Présentation consultative du rapport d'activité 2024 de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapée (CAPH)

019 - Plan Handicap Beauvais

020 - Culture - Attribution d'une subvention à l'association beauvaisienne "JAZZ HACHETTE IN BEAUVAIS"

021 - Culture – signature d'une convention de partenariat entre la ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à l'occasion des « 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais »

022 - Le Quadrilatère – Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais pour le développement du rayonnement touristique et culturel de Beauvais

- 023 - Elispace - Programmation complémentaire du 1er semestre 2026
- 024 - Service vie associative & relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre de la 2ème édition de la manifestation « l'Animal en ville »
- 025 - Service vie associative & relations internationales – Attribution du Prix Égalité Femmes-Hommes – Édition 2025
- 026 - Service vie associative et relations internationales – Attribution de subventions 2025
- 027 - Sports - Bourse athlètes de haut-niveau
- 028 - Sports - Subventions sur projet
- 029 – Sports – Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens – ASBO 2024-2025
- 030- Vie Educative - aides aux écoles
- 031 - Crèche Kolobane - Association Crescendo - Autorisation de signature d'un avenant N°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2024-2027
- 032 - Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Projet de réaménagement et d'extension de la crèche "Les P'tits Loups" porté par l'OPHS
- 033 - Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Projet Pôle Petite Enfance porté par l'ADSEAO
- 034 - Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Transfert de la crèche La Parentine

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 7 novembre 2025

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

ABSENTS Halima KHARROUBI

POUVOIRS Monette-Simone VASSEUR à Sandra PLOMION - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 39

Nombre de votants 44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

**M. LE MAIRE** : Tout d'abord, et avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, j'ai une motion, mes chers collègues, qui a été adressée par notre Présidente Caroline CAYEUX, au nom de la majorité Beauvais pour Tous et qui est intitulée « Motion sur les dangers que fait peser le projet de Loi de finances 2026 sur les finances locales ».

### **« Motion d'alerte du gouvernement sur les dangers que font peser les propositions de la loi de finances 2026 sur les finances locales »**

Les premières informations relatives aux contributions qui seraient demandées aux collectivités locales dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026 sont alarmantes.

Une nouvelle fois, les collectivités locales sont traitées avec mépris et considérées comme des variables d'ajustement purement comptables de l'incapacité de l'État à commencer à se réformer lui-même.

Nos collectivités ne sont pas des « vaches à lait ». Et, pour reprendre l'expression du Premier ministre, lui-même ancien maire d'une ville moyenne, « il ne faut pas tuer la vache à lait ».

Aussi, prenons garde, à force de taper sur la tête des collectivités locales, de ne pas définitivement les assommer et de leur faire perdre leur autonomie budgétaire et leur capacité d'investissement et d'action au niveau local.

Les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France. C'est grâce à elles que l'on construit les écoles, les gymnases, les théâtres, les stades ou les salles des fêtes.

C'est grâce à elles que l'on réhabilite de vieux bâtiments, que l'on construit des logements, que l'on investit dans la transition énergétique et que l'on lutte localement contre le réchauffement climatique.

C'est grâce à elles qu'on rénove les logements, qu'on refait les routes, qu'on aménage les espaces publics et qu'on soutient l'économie locale et la création d'emplois.

Paradoxalement, les collectivités locales, accusées de laisser filer les déficits publics ne représentent dans la dette nationale que 8 % du montant global de ce que la France doit à ses créanciers et, en euros constants, leurs budgets n'ont en réalité pas augmenté.

Elles ont globalement - à quelques exceptions près - toujours géré avec beaucoup de rigueur et de conscience budgétaire l'argent des contribuables.

Régulièrement, les rapports des Chambres Régionales des Comptes viennent confirmer et conforter cette réalité.

À ce sujet, le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui concerne la situation financière de la commune de Beauvais sur la période 2019-2023 est parfaitement éclairant puisqu'il confirme la gestion financière saine et solide de la Ville.

Pour 2026, les prévisions annoncées et prévues dans le Projet de Loi de Finances contiennent de nombreuses nouvelles projections mettent à mal nos finances municipales / communautaires.

Pourtant, les collectivités locales ne représentent que 8 % de la dette publique française.

Malgré cela, leur libre administration, principe constitutionnel, est mis à mal depuis plusieurs années avec la suppression des impôts et taxes locaux remplacés par des dotations et compensations qui servent de variables d'ajustement au gouvernement pour renflouer les déficits de l'État : suppression de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, suppression de la CVAE, exonération de 50 % des bases industrielles imposées à la Taxe foncière... Le pouvoir de taux des exécutifs se réduit comme peau de chagrin, empêchant les maires et présidents de gérer leurs collectivités.

C'est même le principe de décentralisation qui commence à être remis en cause puisque l'impôt, élément majeur de la décentralisation, destiné à financer les actions locales, devient désormais de plus en plus éloigné des contribuables et de plus en plus consumé.

Le PLF 2026 impacte tout particulièrement les territoires industriels comme le nôtre alors même que le redressement de la France passe obligatoirement par la création de richesses de nos entreprises. D'un côté, le gouvernement prône la réindustrialisation et de l'autre, appauvrit les territoires qui se battent chaque jour pour accueillir de nouvelles industries.

À ce jour, le PLF aurait un impact de 1,811 M€ pour la Ville de Beauvais : baisse dotation forfaitaire (- 178 k€), suppression de 25 % des allocations compensatrices pour exonération de 50 % des valeurs locatives (- 862 k€), suppression du FCTVA en fonctionnement (- 100 k€), et l'augmentation de 3 points pendant 4 ans des cotisations CNRACL (- 655 k€).

Voilà les épées de Damoclès qui menacent notre budget.

Les collectivités locales ont toujours accepté de participer au redressement des comptes de la Nation.

Elles ont toujours affirmé leur volonté de contribuer au redressement des comptes publics et de participer à la solidarité nationale pour réduire la dette.

Mais cette participation et cette solidarité ne doivent pas se faire de manière brutale et irréfléchie, sans discussion préalable, ni à leur détriment.

Nous, ville de Beauvais, attirons l'attention du Premier ministre et du ministre des Collectivités locales sur la folie budgétaire que le PLF 2026 fait peser sur nos budgets municipaux.

Nous alertons aussi le Sénat pour qu'il puisse corriger objectivement et dans un souci de justice budgétaire les éléments contenus dans le PLF.

Nous réclamons une fois encore une vision pluri annuelle stable et lisible des engagements budgétaires de l'État et nous demandons à ce que l'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités soit enfin une réalité. »

**M. LE MAIRE** : Vous comprendrez que je soutiens bien évidemment, et de manière totale, cette motion, dans la mesure où le projet de Loi de finances 2026, nous l'avons tous compris, met en danger l'équilibre budgétaire des collectivités locales et par conséquent bien sûr de la ville de Beauvais. J'étais d'ailleurs il y a quelques jours, pour tout vous dire, au Conseil d'Administration de l'association Villes de France, au cours duquel, tous bords confondus et sans hésitation, nous avons fait part de notre extrême inquiétude au regard des dispositions contenues dans ce projet de Loi de finances. Tout est dit en effet dans ce projet de motion, que nous soumettons à votre approbation, vous avez dû en faire lecture.

Aujourd'hui, les collectivités locales sont bien gérées et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la trajectoire financière de la ville de Beauvais, entre 2019 et 2023, vient nous conforter dans notre action. Ces collectivités bien gérées vont donc, si vous me passez l'expression, passer un peu à la caisse. Je pense pouvoir ainsi m'exprimer au nom des maires que je rencontre et que je connais bien. Nous sommes fatigués de devoir toujours construire des budgets sans savoir « à quelle sauce nous allons être mangés », entre les nouvelles charges qui sont transférées aux collectivités locales, parfois d'ailleurs sans être compensées en intégralité. Nous avons aussi des nouvelles normes à respecter, une réglementation qui devient tatillonne, des injonctions parfois un peu contradictoires aussi de l'État et puis l'instabilité budgétaire chronique. Nous marchons en permanence sur des œufs et c'est une situation qui est inconfortable, de plus en plus intenable.

**M. LE MAIRE (suite)** : Et il est plus que temps que l'État, qui, je dirais, grignote sans cesse notre autonomie financière, se réveille et nous donne des moyens concrets et réels pour agir efficacement au service de nos concitoyens. Je le dis également avec beaucoup de recul, nous avons toujours, quelles que soient les sensibilités politiques de nos gouvernements, défendu âprement la cause locale et notre budget municipal car c'est avec ce budget municipal que nous pouvons mener des politiques efficaces pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

Je vais donc soumettre au vote cette motion.

**M. LAGHRARI** : Tout d'abord merci Monsieur le Maire. Je suis désolé, j'avais levé la main pour intervenir avant la motion, donc je ne vais pas intervenir sur la motion.

Je voulais, Monsieur le Maire, vous remercier, on est des élus de l'opposition, je tiens d'abord à vous remercier pour cette cérémonie d'hommage 10 ans après les attentats. Vous l'avez rappelé dans votre discours, parmi les personnes qui étaient présentes, certains sont dans cette salle, votre Directeur de Cabinet qui est juste derrière vous était au Stade de France. Je veux penser à Philippe LESURE, paix à son âme, qui était aussi au Stade de France. J'étais avec une centaine de Beauvaisiens aussi au Stade de France et, vous l'avez dit dans votre discours, il y avait Mamadou BATHILY qui était aussi présent et certainement plein d'autres ici dans cette salle. Vous l'avez rappelé dans votre discours, parmi les victimes et parmi les témoins, il y a celles et ceux qui ont vécu cette nuit de terreur. Il y avait des habitants de nos quartiers et j'étais un des organisateurs de cette sortie. Et je peux vous dire combien cet hommage, Monsieur le Maire, pour toutes celles et ceux qui ont été marqués dans leur chair et dans leur mémoire et dans leur cœur, cet hommage nous fait du bien. Ce soir, nous honorons la mémoire de toutes les personnes qui sont parties, qui sont mortes, assassinées par la folie terroriste. Une folie qui, je le rappelle, usurpe des croyances, détourne des convictions, trahit des valeurs pour tenter de semer la peur, pour tenter de nous diviser et de nous monter les uns contre les autres. Dans votre discours, Monsieur le Maire, vous avez été très mesuré et je vous remercie. Vous avez été à l'image de la fraternité que nous avons défendue, en tout cas aujourd'hui, et je veux vous le reconnaître. Et comme ce soir, comme toujours, nous restons unis les uns et les autres face à l'ennemi, unis par notre humanité, unis par notre fraternité, par notre attachement à la paix, par notre attachement à la liberté et à la dignité de chaque vie. Enfin, je veux dire qu'au-delà de nos débats, qui bien sûr, il y aura des désaccords et ce soir il y aura des désaccords profonds, nous allons les exprimer et qui sont nombreux et d'ailleurs nécessaires en démocratie, l'essentiel nous rassemble, donc je veux le rappeler à tous nos concitoyens. Nous avons eu un moment de communion et il est essentiel. Et il est aussi normal que la démocratie continue. La défense de la République, la solidarité, la solidarité entre les Beauvaisiens et surtout le refus absolu de la haine, avec n'importe quel visage qu'elle peut porter, n'importe quel masque, nous refusons tous la haine. Et l'essentiel nous rassemble et nous l'avons encore marqué aujourd'hui.

Donc merci Monsieur le Maire pour cet hommage. Merci à toutes celles et ceux qui, jour après jour, font vivre l'unité dans notre pays et dans notre Ville.

**Mme MARAIS-BEUIL** : Je voudrais prendre la parole en rapport avec la motion de Madame le Ministre. Alors effectivement, le contexte actuel fait que depuis plusieurs années, les finances publiques et les finances de l'État sont très difficiles, avec un déficit monstrueux, plus mille milliards de dettes qui se sont accumulées au cours de deux mandats de notre Président Emmanuel MACRON, avec des groupes politiques qui ne jouent pas le jeu, qui au lieu d'essayer de proposer des diminutions de dépenses, des économies sont toujours à faire, toujours plus. Alors oui, l'année dernière, il a été pointé du doigt que les collectivités devaient faire des efforts.

**Mme MARAIS-BEUIL (suite)** : Nous avons auditionné, je ne vous cache pas, hier matin, Madame Amélie de MONTCHALIN, ministre du Budget, qui nous l'a rappelé, visiblement les collectivités continuent de dérapier, pas forcément celle de Beauvais. Mais si on demande un effort à l'État, il faut demander un effort aux collectivités. Donc je tiens à vous le dire, il y aura certainement beaucoup de choses qui vont peut-être, d'autant plus que vous le savez et je me tourne vers votre Premier Adjoint en charge des Finances, puisqu'une grande partie du budget de la Ville dépend de la T.V.A. Or, cette T.V.A., cette année, a de nouveau été en grande baisse, donc forcément la répercussion se fera au niveau de la Ville. Et puis je suis, et je tiens à vous le dire pour l'instant, très inquiète sur le budget 2026 puisqu'à mon avis, il ne sera pas voté vu que les groupes politiques du centre et gouvernemental ne jouent pas le jeu et n'enlèvent pas les amendements. Donc à la date du 23 novembre, que ce soit la partie 1, comme la partie 2 du budget ne sera pas votée, donc les choses risquent de ne pas être faciles. Alors le Gouvernement va tout faire par ordonnance certainement. Mais à quelle sauce serez-vous mangés ? Eh bien certainement pas à celle du Parlement et des différents parlementaires que nous sommes, puisque ce sera l'État et le Gouvernement en place qui fera le budget que vous recevrez, mais avec, à mon avis, nous essayons de sauver, mais pour ça il faut que les amendements soient suivis, les budgets des collectivités. Et si ce n'est pas le cas, si ce budget n'est pas voté, eh bien effectivement vous aurez un tour de vis, certainement.

Donc je suis entièrement d'accord sur la motion, mais vous me permettrez de me déporter, étant Commissaire aux Finances au Parlement.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que la contribution des collectivités locales, de l'ensemble des collectivités locales, mes chers collègues, au pays est de 8 %. (*hors micro*) La dette, oui.

**M. AURY** : Tout d'abord, je veux m'associer aux propos de mon collègue Mohrad LAGHRARI, paroles d'humanité qu'il a prononcées en lien avec la cérémonie de ce soir qui nous a tous rassemblés.

Mais j'en viens à mon intervention à propos de la motion. Vous nous proposez, Monsieur le Maire, d'alerter le Premier Ministre et le Sénat sur les dangers que font peser les propositions de la Loi finances 2026 sur les finances locales car, je vous cite, « les premières informations sont alarmantes ». Vous dites également, « les collectivités sont traitées avec mépris, considérées comme des variables d'ajustement purement comptables, comme des vaches à lait » et vous parlez même de folie budgétaire. Les mots sont forts. Vous mettez en garde, je vous cite, « à force de taper sur la tête des collectivités, on va définitivement les assommer ». Ce que visiblement Claire BEUIL a l'air d'approuver, alors même que ces collectivités représentent 70 % de l'investissement public en France. Vous ajoutez, paradoxalement, les collectivités locales ne représentent que 8 % dans la dette nationale. Vous avez raison. Et c'est d'ailleurs le sens des batailles que mènent au Parlement les députés, sénateurs de gauche et écologistes pour s'opposer au projet d'austérité budgétaire renforcé contre les collectivités, contre les associations, contre l'immense majorité de la population, projets d'austérité portés d'abord par François BAYROU, puis par Sébastien LECORNU. Vous poursuivez en dénonçant avec force les décisions prises depuis une quinzaine d'années, je vous cite, « la suppression des impôts et taxes locaux remplacés par des dotations et compensations qui servent de variables d'ajustement au Gouvernement pour renflouer les déficits de l'État ». Et vous énumérez : suppression de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, suppression de la C.V.A.E., c'est-à-dire la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui avait été créée pour compenser un peu la suppression de la taxe professionnelle, exonération de 50 % des bases industrielles imposées à la taxe foncière.

**M. AURY (suite)** : Encore une fois, vous avez raison. Vous avez raison mais je dois vous dire, enfin il nous semble, que vous vous moquez un petit peu du monde en écrivant tranquillement tout cela. En effet, je vous pose la question, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, Madame le Maire : qui a voté ces mesures ? Quelles forces politiques les ont défendues ? Qui a supprimé la taxe professionnelle ? Réponse : Monsieur SARKOZY et sa majorité, que vous souteniez ardemment Monsieur le Maire, ainsi que Madame CAYEUX et nombre de ceux qui sont autour de cette table. Qui a supprimé la taxe d'habitation ? Réponse : Monsieur MACRON, dont vous êtes devenu largement des soutiens, Madame CAYEUX en tête, et Monsieur CHISS, n'en parlons pas, qui se veut l'un des meilleurs soldats de la Macronie dans l'Oise. Une mesure démagogique au passage, puisqu'en fait vous avez d'un côté communiqué sur la baisse de la taxe d'habitation, puis de l'autre main, vous avez repris l'argent par l'explosion de la Taxe sur les Ordures Ménagères, par les hausses du foncier bâti et d'autres hausses de tarifs. Qui a supprimé la C.V.A.E. ? Réponse : de nouveau le camp macroniste, soutenu par toute la droite, L.R. et même l'extrême droite, et on comprend, on a eu la justification par Claire BEUIL tout à l'heure. C'était d'ailleurs une des mesures phares du contre budget des L.R., vous devez vous en souvenir, Monsieur CASTANIE, vous qui avez porté ces couleurs aux législatives. Chacun le sait, le voit chaque jour, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, la plupart d'entre vous qui êtes des militants et responsables des diverses forces politiques macronistes et L.R., vous n'avez qu'une obsession, ça revient en rengaine jour après jour : s'attaquer à la dépense publique, baisser la dépense publique, y compris d'ailleurs en démolissant des agences publiques qui aident des projets des collectivités, et en demandant, comme Madame BEUIL, un tour de vis sur les collectivités. Dans le même temps, vous refusez obstinément toute contribution, même légère, des ultra-riches, des grandes sociétés qui pourtant se gavent de fric depuis des années. Je vous rappelle quand même, c'est public, c'est connu, c'est renseigné, les multimilliardaires ont vu leur fortune doubler depuis l'arrivée de Monsieur MACRON, 600 milliards à 1 200 milliards en quelques années. Mais vous vous êtes tous opposés, dans un bel unanimité, toutes les tendances macronistes confondues, les L.R., l'extrême-droite, à la petite taxe ZUCMAN de 2 % sur les 1 800 familles les plus riches de France, qui aurait pu rapporter 25 milliards au budget de la France par un petit peu plus de justice fiscale. Donc dès lors, c'est vrai que quand on lit cette motion, on a quand même envie de vous dire, bon l'hypocrisie ça suffit un petit peu. Le grand BOSSUET disait « il faut mépriser ceux qui déplorent les conséquences des causes qu'ils chérissent », il avait raison. Vous ne pouvez pas, Monsieur le Maire, et vous, qui êtes dirigeant de force politique, qui prône en permanence la baisse de la dépense publique, c'est-à-dire la baisse des moyens pour les services publics, la baisse de moyens pour les collectivités, qui refuse toute idée de justice fiscale et même vote des cadeaux supplémentaires aux grandes sociétés, faire semblant de déplorer à Beauvais les conséquences des choix que vos amis, ceux que vous avez soutenus lors des élections législatives et sénatoriales, votent à Paris. Un petit peu de cohérence quand même. Assumez vos choix macronistes, vos choix de droite, la catastrophe, la folie comme vous dites, qu'ils représentent pour les collectivités et pour notre Ville. Et adressez-vous aux sénateurs, aux députés que vous avez fait élire et qui ont voté toutes les mesures que vous pointez dans ce texte. Et entre nous, ne vous réfugiez pas derrière cette motion hypocrite pour détourner par ailleurs le regard sur vos mauvais choix de gestion beauvaisiens. C'est pourquoi, comme nous ne sommes pas dupes du tout de cette petite opération quand même très politicienne, nous ne prendrons pas part au vote sur cette motion. J'ajouterai d'ailleurs que ces dernières années, quand il nous est arrivé de les voter, qu'en avez-vous fait ? Quelle bataille avez-vous mené pour faire entendre ce que nous avons voté ici ? Rien. Ça a été purement une opération un soir de Conseil Municipal puis ensuite, on a soigneusement rangé la motion. Donc vous nous permettez que, ce soir, nous ne prenions pas part au vote de cette motion.

**M. LE MAIRE** : Monsieur AURY, je voudrais quand même vous préciser que les élus du Conseil Municipal de la majorité sont indépendants d'esprit. Chacun peut effectivement faire partie d'un parti politique, c'est la liberté de chacun. Mais ce que j'ai toujours demandé, c'était le cas aussi avec Caroline CAYEUX, et ça reste toujours le cas, c'est de la défense des intérêts de la ville de Beauvais. Quand les intérêts de la ville de Beauvais sont menacés, eh bien en effet, on est capable de s'opposer à celles et ceux qui prennent des décisions qui vont à l'encontre, donc en l'occurrence ici des collectivités. Et puis j'ajoute, Monsieur AURY, que cette motion est cohérente avec ce qui est défendu à l'Association des Villes Moyennes, dont je fais partie, qui est une association dans laquelle on a toutes les sensibilités politiques, qu'elles soient de droite ou de gauche. Et je peux vous dire que je ne suis pas le seul maire à être sur ce positionnement de défendre avant tout la collectivité, au-delà des partis politiques auxquels nous pouvons les uns et les autres appartenir. Et je le dis franchement, dans les instances politiques, pour moi, ce qui compte avant tout, c'est Beauvais, la ville de Beauvais, ses intérêts et celui globalement de l'ensemble des collectivités locales. Nous faisons aussi partie, Charles et moi, du Conseil Départemental et c'est vrai que sur cette collectivité, nous avons aussi de grosses inquiétudes en effet, et nous ne manquons pas également de réagir, quoi qu'il en soit et quels que soient les mécontentements que nous pourrions faire auprès de nos élus parlementaires qui ne seraient pas tout à fait favorables avec notre positionnement. Beauvais avant tout, mes chers collègues.

**MME SECK** : Oui, juste pour dire que nous nous associons pleinement aux propos qui viennent d'être tenus par notre collègue Thierry AURY et que nous ne prendrons pas part au vote également.

**M. AURY** : Simplement, j'ai entendu votre réponse, elle est d'un certain point de vue très macroniste. C'est toujours le « en même temps », en même temps à Beauvais, on sort les mouchoirs sur les conséquences de l'austérité, et puis à Paris, on soutient ceux qui les votent. Donc vous savez, c'est aussi ça qui, à un moment donné, décrédibilise la politique aux yeux d'une partie de nos concitoyens, c'est ce double langage permanent, cette contradiction entre ce qu'on dit à un endroit, ce qu'on fait à un autre, ce qu'on dit à un autre. Donc, il faut être un peu cohérent dans la vie, Monsieur le Maire. Donc si, à Paris vous soutenez vos amis qui votent l'austérité, il ne faut pas faire semblant de pleurer dessus quand on revient à Beauvais.

**M. LE MAIRE** : Monsieur AURY, quand je suis à Paris, c'est pour participer au Conseil d'Administration des Villes de France et nul autre. Donc je suis purement et complètement concentré sur la ville de Beauvais. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est surtout quel est l'avenir des collectivités et des conséquences du projet de Loi de finances pour gérer la ville de Beauvais. Je suis d'ailleurs très surpris que vous ne participiez pas à ce vote, parce que finalement c'est un vote qui pourrait faire l'unanimité et qui permettrait d'envoyer au pouvoir central la signification que quelles que soient les étiquettes politiques, nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

**M. Thierry AURY** : Un dernier mot, Monsieur le Maire, vous appelez à l'unanimité, je regrette, nous regrettons que l'unanimité ne se soit pas faite au Parlement pour voter la taxe ZUCMAN, nous aurions eu des réponses pour nourrir les budgets des collectivités.

**M. LE MAIRE** : Monsieur AURY, je ne suis pas parlementaire. On vote. Qui est contre ? Alors qui s'abstient ? Donc vous ne prenez pas part au vote l'opposition réunie, c'est ça ? Madame BEUIL, vous vous déportez ? Ok. Et Madame CHENU s'abstient ? D'accord, très bien. Les autres sont pour ? La motion est **adoptée à la majorité**. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, pas d'observations. Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Et puis nous allons maintenant passer au premier point de l'ordre du jour, qui concerne le rapport thématique de la Chambre Régionale des Comptes sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France, qui fait aussi le lien d'ailleurs avec le deuxième rapport. Donc je pense qu'on peut combiner ces deux rapports, puisque le deuxième rapport concerne le rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale sur la gestion de la commune de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis relative à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Rapport thématique de la Chambre Régionale des Comptes sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France

M. Charles LOCQUET, Maire Adjoint

La Chambre Régionale des Comptes a initié une enquête régionale dénommée « la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts de France ».

Cette enquête, issue d'une initiative citoyenne formulée sur la plateforme des juridictions financières, a porté sur 10 territoires des Hauts-de-France, dont 8 sont engagés dans le programme « action cœur de ville » et 2 dans le programme « petite ville de demain ».

La Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 5 novembre 2025, qui sont soumises au Conseil Municipal pour débat, conformément aux dispositions du code des juridictions financières.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis relative à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

M. Charles LOCQUET, Maire Adjoint

La Chambre Régionale des Comptes a inscrit, dans son programme de contrôle 2024, une enquête régionale dénommée « la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts de France ».

Le but est de rendre compte de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de revitalisation relevant des programmes « action cœur de ville » et « petite ville de demain », de rapporter les actions concrètes conduites au titre de ces programmes, de la façon dont les villes bénéficiaires en ont tiré profit, et des coûts qu'ont représenté ces opérations.

La ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis ayant intégré, dès 2018, le programme national « action cœur de ville », ont fait l'objet d'un contrôle coordonné, mené entre le 15 juillet et le 26 novembre 2024.

La Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 16 avril 2025, qui sont soumises au Conseil Municipal pour débat, conformément aux dispositions du code des juridictions financières.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis relative à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

## **1 – RAPPORT THÉMATIQUE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS EN HAUTS-DE-FRANCE**

## **2 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS RELATIVE À LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS**

**M. LOCQUET** : Merci Monsieur le Maire. Alors oui, effectivement, les deux premiers rapports, qui n'appellent pas de vote mais la possibilité d'échanger. En tout cas, ça nous a permis de vous faire passer ces deux rapports de la Cour Régionale des Comptes, qui a initié une enquête régionale, puis concomitamment une enquête locale. Le but est de rendre compte de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de revitalisation relevant des programmes Action Cœur de Ville, A.C.V., à la fois 1 et 2 et Petites Villes de Demain. C'est pour ça que ce rapport avait été également présenté lors d'un Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Ce dossier souhaite présenter les actions qui ont été menées, les programmes dont a bénéficié la Ville, les coûts qui ont été présentés de cette opération.

Globalement, on a deux rapports qui nous sont présentés, un dont les observations définitives se sont terminées le 16 avril 2025, et l'autre le 5 novembre 2025. Vous avez reçu les deux rapports à lire mes chers collègues.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, merci Monsieur le Maire. Alors effectivement, dans ces rapports on retrouve un défaut de la ville de Beauvais, c'est-à-dire que vos fiches sont, d'après la Cour des Comptes, je le dis bien, et de leur analyse, peu suivies, les bilans financiers ne sont pas donnés et donc on a très peu de vision sur la mise en place de toutes ces fiches. Donc c'est bien, mais je crois que la Cour des Comptes vous le dit plusieurs fois, le répète, visiblement il va falloir le répéter encore pour que ce soit un peu plus suivi. Et donc je tiens à le signaler, j'espère que cela va changer à l'avenir et que nous aurons des suivis de vos fiches actions un peu plus sérieuses et avec un bilan financier de chacune et de l'évolution dans le temps.

**MME LUNDY** : Je vous remercie mes chers collègues. Je vais être assez brève parce qu'on ne va pas refaire ce soir le débat de fond que nous avons eu sur le centre-ville, notamment au dernier Conseil Municipal. Je crois que nous l'avons eu assez longuement et surtout nous l'aurons encore dans les prochains mois, projet contre projet.

Ce que je voulais souligner simplement aujourd'hui, parce que c'est vrai que ces rapports sont quand même très intéressants, c'est qu'on a un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui ne porte ni sur la vision ni sur les intentions, mais sur la gestion et l'exécution des programmes d'Action Cœur de Ville. Et ce que dit la Chambre, de manière factuelle, de manière indépendante, ce n'est pas nous qui le disons, c'est finalement qu'on a gâché de l'argent public, faute de vision politique et de pilotage solide, dans un moment où l'argent public se fait rare. Ce qui est indiqué très clairement, noir sur blanc, c'est que la C.R.C. dit que la Ville a consacré 800 000 € en études entre 2017 et 2022. Plusieurs de ces études d'ailleurs n'ont connu aucune suite opérationnelle identifiable, c'est écrit, donc on a financé des études qui n'ont débouché sur rien. Et un certain nombre de ces études, c'est d'ailleurs précisé, il y a tout un tableau très clair, ont débouché sur peu de choses, en tout cas une traduction concrète assez limitée.

**MME LUNDY (suite)** : Ce qui est quand même terrible, c'est cette phrase « la succession d'études n'a pas permis de stabiliser une stratégie d'ensemble » et qui résume finalement assez bien le problème, le cœur du problème en matière de gestion des travaux d'Action Cœur de Ville, en tout cas du pilotage par votre majorité municipale. Le problème ce n'est pas seulement le coût, c'est l'absence de cap. On diagnostique beaucoup mais on décide peu et ça ce n'est pas un défaut technique, c'est un manque de direction politique. Et je vais vous dire, le rapport met en lumière la fragilité de ce pilotage. Quand il est écrit en conclusion qu'il n'est pas possible d'apprécier l'impact Action Cœur de Ville, c'est quand même terrible quand on sait que c'est le plan qui a été proposé comme la solution miracle pour redynamiser notre centre-ville.

Donc quand on a une collectivité comme la nôtre qui dépense des millions d'euros d'argent public sur un dispositif important, essentiel, valorisé à de nombreuses reprises, près de 800 000 € d'études, des centaines de milliers d'euros d'animation et d'ingénierie et que la Chambre des Comptes nous dit qu'il est impossible de mesurer l'impact réel, c'est un problème. Je pense qu'on doit intégrer. On ne peut pas prétendre après ça qu'il y a un pilotage optimal, que tout va bien parce que quand les ressources se raréfient, quand chaque euro compte, on n'a pas le droit de piloter à vue et d'être incapable de mesurer l'impact des dépenses qui sont engagées. Je crois que c'est important dans le moment qu'on vit de pouvoir rendre des comptes et de dire que pour chaque euro dépensé, derrière on a des résultats et que si ce n'est pas le cas, on corrige ces actions. Finalement, il y a un problème de méthode, il y a un problème de responsabilité publique, et je crois que c'est ça qui est montré au cœur de ce rapport.

Je ne vous le dis pas par malveillance, mais parce que je pense qu'il y a un vrai besoin de travailler à une meilleure vision, à une meilleure cohérence, à une meilleure rigueur dans le pilotage de ces dispositifs. Je crois que c'est ce que ressentent beaucoup de Beauvaisiens. On a beaucoup d'annonces, beaucoup d'études, mais on n'a pas les transformations attendues à la fin. Et je vais vous le dire, évidemment qu'on aura l'occasion d'avoir des débats projet contre projet sur ce centre-ville, mais dans le moment, dans la période que nous vivons, on a parlé dans le cadre de cette motion, des coupes budgétaires dans les collectivités territoriales, du fait que l'argent public se fait rare, notre Ville mérite une gestion qui soit à la hauteur des enjeux et des moyens mobilisés. C'est ce que je voulais souligner dans ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Charles LOCQUET, je voudrais quand même réagir, Madame LUNDY, à vos propos. Conclusion intermédiaire, je vais le lire : « La commune de Beauvais a engagé dès 2011 un projet de revitalisation dénommé Cœur de Ville Cœur de Vie. Dans le cadre de ce projet, est intervenue l'implantation de la galerie commerciale du Jeu de Paume en 2015, comprenant 84 boutiques, 830 places de parking. Ce projet, déjà bien avancé en 2018, a permis à la commune et à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'intégrer avec facilité le programme national Action Cœur de Ville. Elles ont pu ainsi, dès la phase d'initialisation du programme, s'appuyer sur un diagnostic et sur les projets prêts à être engagés. De même, leur engagement dans le programme Action Cœur de Ville s'est traduit par la volonté politique d'être menée en cohérence avec les orientations stratégiques préexistantes. » Donc quand vous me dites qu'il n'y a pas de stratégie, je suis désolé. Les études que vous citez ont été justement menées pour définir une stratégie de revitalisation du centre-ville, ce qui d'ailleurs n'a pas toujours été le cas dans toutes les villes et le rapport d'ailleurs de Hauts-de-France cite souvent la ville de Beauvais, un peu comme exemple sur la définition de cette stratégie.

Et concernant les actions qui sont menées, je ne peux pas vous laisser dire, Madame LUNDY, qu'il ne s'est rien fait. Le théâtre faisait partie, en l'occurrence, de l'Action Cœur de Ville.

**M. LE MAIRE (suite)** : C'était une vraie stratégie de reconquête et de revitalisation du cœur de ville sur un chapitre culturel, parce que je crois beaucoup que la culture peut amener une redynamisation de notre cœur de ville. Il y a le Quadrilatère également qui a été ajouté. Et puis, tous les travaux qui ont été réalisés en cœur de ville sur la piétonnisation, parce que nous croyons qu'en effet c'était un axe majeur pour donner aux Beauvaisiens et aux habitants du Beauvais de venir en centre-ville. Et puis tout ce qui a été fait sur le logement, qui fait aussi partie de l'Action Cœur de Ville. Donc je m'inscris complètement en faux avec ce que vous dites, c'est de la désinformation.

Quant aux résultats, Madame LUNDY, sachez que la difficulté que nous trouvons aujourd'hui dans les centres-villes comme à Beauvais, on le trouve dans les autres centres-villes des villes moyennes comme Beauvais et que ce n'est pas une spécificité à la ville de Beauvais, on s'en est déjà expliqué il y a quelques mois. Et que si nous n'avions pas effectivement ce projet Action Cœur de Ville avec tous les financements qui vont avec, certainement, c'est un peu comme tous les dossiers que nous avons sur les quartiers, le centre-ville irait encore beaucoup moins bien.

**M. LOCQUET** : Merci Monsieur le Maire. On imaginait bien que si, ce débat on allait de nouveau l'avoir, évidemment, on ne peut pas dire on ne commence pas le débat et puis attaquer aussi fort. D'autant que soit on n'habite pas la même ville, soit il se passe quelque chose, mais enfin il suffit de se promener ici pour voir quand même tout ce qui a été fait, tout ce qui a changé depuis 5 ans. Mais enfin, c'est quand même incroyable de ne pas se rendre compte des actions qui ont été menées. Alors je vais vous refaire la litanie. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Vous me direz non peut-être, mais je crois que vous aurez du mal à me dire non.

D'abord, et ce n'est pas moi qui le dis parce que, Madame, vous nous accusez de ne pas avoir de stratégie, Monsieur le Maire l'a dit, c'est la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport local et régional qui le dit en page 16, je cite : « La revitalisation du centre-ville de Beauvais faisait déjà l'objet d'un programme dès 2011. Le projet était mature lors de l'engagement d'Action Cœur de Ville ». Oui, nous étions déjà en mouvement et quand on dit qu'on n'a pas une stratégie alors que le projet a déjà commencé 10 ans avant, c'est un peu particulier. Page 15, on va vous laisser commenter, évidemment, et pour ceux qui parlent de stratégie, on va pouvoir rigoler. En page 15, « La continuité politique et stratégique est un facteur de réussite à Beauvais », c'est la Cour des Comptes qui le dit. Et puis on pourra dire tout ce qu'on veut, certes tout n'est pas parfait, et en aucun cas vous m'entendez dire les choses différemment, mais vous comprenez bien quand même que je ne vais pas refaire toute la litanie sur ce qui s'est passé ces dernières années, sur la manière dont on a pu le faire. Et pourtant, le rapport le dit, il y a des résultats. Alors pourquoi on avait ces résultats, vous allez me dire ? Et on pourra refaire le débat autant que vous voulez, parce que depuis 2001, et je l'ai déjà fait mais je ne vais pas vous refaire ici, franchement il faisait beaucoup plus chaud la dernière fois, mais les 2 200 actions que l'on avait développées ensemble, je ne vais pas vous faire cet affront d'y revenir. Mais sur la période, simplement pour vous rappeler quelques petits chiffres : 40 000 à 60 000 € de soutien aux animations, opérations de visibilité, d'attractivité, d'animation, soutien aux achats de proximité, les chèques cadeaux, les outils qui ont été repris ailleurs, la boutique test, boutique à l'essai, marketplace, le guide « j'ouvre mon commerce, démarche simplifiée ». Nous n'avons pas attendu que le commerce souffre, nous l'avons accompagné à se réinventer, nous avons aidé les commerçants à se digitaliser. On a investi, sans stratégie évidemment, près de 600 000 € avec les chambres consulaires depuis 2003, et plus de 80 commerçants ont pu être accompagnés pour franchir un cap. Nous avons mobilisé le F.I.S.A.C. en trois vagues, je vous le rappelle ça n'avait jamais été mobilisé à Beauvais avant, 1,6 million d'euros injectés, l'une des premières villes de la Région à activer cet outil.

**M. LOCQUET (suite)** : Et puis, il y a ce que l'on dit en Conseil Municipal et puis il y a la pratique, le matin, le soir, le week-end, le terrain, dans les pas-de-porte, dans les réunions, dans les rues, dans l'action. Comme par exemple quand nous réimplantons un point presse évidemment les bras ballants, sans mettre à côté d'un autre en 2 mois parce qu'on n'a pas de stratégie, quand BURTON ferme nationalement et qu'on arrive à activer le propriétaire pour un repreneur, pour implanter une supérette, quand on préempte malheureusement sans aucune stratégie Maison du Monde pour éviter la banalisation du site et pour lequel je vous le dis, Mesdames, Messieurs, nous prospectons et que la semaine dernière nous faisons, Vanessa et Arnaud DECOMBAT, visiter le site pour le valoriser. J'en passe et des meilleures évidemment.

Évidemment que la Ville change et ça se voit. Mais bien sûr que ça se voit, vous pouvez dire tout ce que vous voulez... il n'y avait pas de théâtre il y a 5 ans ! Il n'y avait pas le Quadrilatère qu'on connaît aujourd'hui. Il n'y avait pas les rues piétonnes qui sont telles qu'elles sont. Je suis né dans cette ville, j'ai grandi dans ce centre-ville et je ne ferai pas cet affront de comparer les uns les autres. J'ai vu des sourires, j'ai vu des vitrines, j'ai vu des boutiques, des habitudes. Je pourrais citer des dizaines de commerçants de ma jeunesse qui ont disparu dans les années 90. Peut-être certains se souviendront, les plus âgés, de la crèmerie GRYSOY, de la poissonnerie SPIRE, de la librairie PREVOST, de la quincaillerie, vous savez de la rue de la Taillerie, où on pouvait acheter 5 clous seulement, de FANFAN. Vous vous souvenez certainement d'Hamid, le primeur, qui a été remplacé par un chocolatier, évidemment les Chevalins, Sport 2000, le photographe BARRETTE chez qui on allait faire développer nos photos, les cinémas du centre. Et puis dans les années 80, je peux le dire maintenant, je peux même en faire la pub, il y avait 5 boulangeries LOCQUET, il n'y en a plus aujourd'hui, c'est fermé, du coup je peux en parler. Ne vous inquiétez pas, on n'a pas fait faillite, juste que l'histoire a changé, juste que Beauvais a changé. C'est comme ça. Évidemment on pourrait se dire mais c'est la faute forcément de Pierre, Paul ou Jacques, mais non, parce que c'est la vie du commerce. Vous connaissez évidemment Daniel DELATTRE, qui nous a fait 2 livres magnifiques « Le commerce d'hier et d'aujourd'hui » et puis « Promenade dans le temps ». Dans ce livre, que je vous invite à regarder, 99 des commerces d'il y a 50 ans ont disparu. Et vous allez nous faire quoi comme histoire ? Que ce sont les différentes municipalités présentes, qu'elles soient de gauche, de droite, d'extrême droite ou d'extrême gauche, qui ont fait disparaître ces commerces ? Mais non, c'est juste la vie du commerce. Et qui peut dire le contraire ? Qui peut dire que Monsieur MECHIN ou MADANTE veut partir en retraite ? Eh bien, elle ne part pas en retraite. Ben évidemment ! Qui peut dire que quand il y a une opportunité de vendre un commerce parce qu'on peut le faire, parce qu'il est temps, parce qu'on veut faire quelque chose, eh bien oui ça arrive.

Et puis je vais vous faire quand même ce petit passage, parce que vous savez, cette fameuse balade commerciale qui a connu des mouvements ces dernières semaines. Laissez-moi vous dire très humblement que je suis content de pouvoir prendre un café chez mon ami Iago, qui a repris Angèle, de retourner chez Carré Blanc qui a réouvert il y a quelques jours, qui a été réouvert par l'enseigne nationale parce qu'elle trouvait que le magasin à Beauvais était porteur alors qu'ils fermaient Compiègne. J'ai hâte d'aller déjeuner chez Margaux, vous savez Margaux qui vient de reprendre juste à côté le Monte Cristo, de retrouver une pièce vintage chez Emmaüs à la place de la Fnac ; bientôt de faire des achats de Noël à la Boutique des Artisans qui ouvre dans quelques jours, là où il y avait, il y a effectivement 3 mois, un commerce vacant. Ou encore la nouvelle boutique, et je sais que ça va faire frémir les moustaches des journalistes ici-présents, qui bientôt viendra à la place de Loli Rose mais c'est un secret, je ne peux pas vous en parler.

**M. LOCQUET (suite)** : Alors c'est clair que rien n'est jamais gagné. Et vous savez, pas de triomphalisme sur ces sujets parce qu'évidemment, derrière tout ça, et on le dit à chaque fois, il y a des gens qui souffrent. Évidemment que quand vous n'avez pas le choix de fermer un commerce parce que ça a changé, parce qu'il y a d'autres sujets qui vous arrivent, parce que vous êtes fatigué, parce que le temps arrive et parce qu'à un moment il faut partir, évidemment que c'est difficile. Mais enfin, on peut toujours se faire la même litanie d'aller annoncer, d'aller tirer, de montrer tous ceux qui ferment, mais ceux qui ouvrent, ceux qui se mettent à la place de ceux qui ferment, 99 % des commerces d'il y a 50 ans ne sont plus là. La faute à qui ? La faute à qui quand même ? On ne peut pas quand même dire que tout ce qui a été fait a été fait autrement.

Et puis je vais vous répondre sur le reste. Pour être parfaitement honnête, oui la Chambre, et vous avez raison de le dire Mesdames, relève des points de vigilance. En page 35, elle dit, et vous avez bien fait de le souligner, et ça me permet de répondre à Madame BEUIL, elle demande de mieux formaliser, de mieux suivre, de renforcer le pilotage, d'actualiser les fiches, d'organiser une évaluation. Je vous garantis, devant le contrôle de Monsieur le Directeur Général des Services, que tout ce travail est engagé, que tout ce travail est en discussion permanente avec la Cour des Comptes, que nous sommes engagés et vous l'avez certainement, ah vous ne l'avez peut-être pas vu vous, mais dans la réponse que nous avons donnée à la Cour des Comptes de régler l'ensemble de ces sujets. Alors évidemment on peut, la partie qui est compliquée dans ce dossier, et je ne vais pas vous faire le coup de il y a eu le Covid, même s'il y a eu le Covid, je ne vais pas vous faire le coup de on a une chargée de mission qui est partie, même s'il y a une chargée de mission qui est partie. Parce que le but c'est quoi ? C'est qu'effectivement, nous aussi on doit compléter, nous aussi on doit suivre. Tout ça est engagé. Et je peux vous assurer que ce n'est pas un travail trop pénible à faire parce que quoi qu'il arrive, ce que, évidemment les difficultés qu'on a eues c'est qu'on a mobilisé tellement de services pour aller au bout de ce projet Cœur de Ville, parce qu'on peut dire quand même ce qu'on veut, il y a dans les études qui ont été faites un gros travail de programmation qui avait été calculé. Je ne vais pas vous faire la liste de l'ensemble des choses, mais quand même, la requalification des rues, le verdissement de l'hyper-centre, la création des îlots de fraîcheur, un nouveau jardin public, la modernisation de l'éclairage. Tout ça a été écrit, tout ça était dans le programme. L'Office du commerce, embaucher des managers de centre-ville que je salue ici-bas bien bas sur la mobilisation et le courage qu'ils ont, sécuriser les cheminements piétons, augmenter le nombre de places gratuites, réaménager les berges du Thérain, j'en passe et des meilleures. Et puis rien que ça, un nouveau théâtre de scène nationale en centre-ville, je m'excuse du peu, non mais c'est vrai, il n'y a pas de stratégie. La transformation du Quadrilatère, la rénovation des espaces publics, enfin, alors dans les animations, ceux qui viennent en ville par dizaines de milliers, les concerts, les festivals, les D.J. set, la flamme olympique, la brocante du livre, les féeries, les animations, la roue qui arrive, les illuminations des Galeries Lafayette. Je le redis avec tranquillité, vous pouvez nous dire qu'il ne s'est rien passé, mais les Beauvaisiens ne sont pas dupes, ils voient qu'il s'est passé des choses. Enfin, on se balade ensemble demain matin, on va le voir tout ça, ce n'est quand même pas arrivé par l'esprit, ce sont quand même des travaux, vous les avez vus ces chantiers, vous les avez vus ces engagements. Je ne vais pas être beaucoup plus long parce que, je vais m'arrêter là, on va y aller tranquille. Monsieur le Maire nous a parlé des logements. Oui, alors on n'a pas fait grand-chose, 700 logements neufs, il n'y avait pas de stratégie non plus sur le fait de capter de nouveaux habitants en centre-ville. C'est tout l'urbanisme, toute la culture, un nouveau pôle de santé, la sécurité, la propreté, les espaces verts, la circulation douce et puis les réunions. Là on a dû vous dire les uns les autres quand même à cette dernière réunion avec une cinquantaine de commerçants, dans un esprit de convivialité, d'écoute, de partage

**M. LOCQUET (suite)** : On nous dit que ça serait bien si on pouvait mettre en place un système de sécurité pour sécuriser une partie de la rue, on le fait. Ça serait bien de pouvoir avoir davantage d'opérations commerciales, on le fait. Alors, est-ce que nous avons anticipé ? Oui, le rapport de la Cour des Comptes le dit. Est-ce que nous avons tout réussi du premier coup ? Est-ce qu'on a tout fait ? Non. Avons-nous mis du cœur ? Avons-nous des choses visibles ? Oui, on l'a fait.

Alors, je vais vous dire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, derrière tout ça, et ce ne sont pas que des chiffres, des statistiques, je n'allais pas vous faire encore la litanie de tout ce qui a été fait, mais lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'avancée, on a du mal à le croire. Alors on ira jusqu'au bout, on va le terminer ce dossier, on va terminer l'Action Cœur de Ville 2, parce qu'on est exigeant, parce qu'on a des partenaires exigeants avec nous, parce que l'État nous consulte, parce qu'on travaille avec eux, parce que toutes les semaines il n'y a pas un sujet où la Préfecture ne nous demande pas où est-ce qu'on en est de tel dossier ou tel dossier, alors oui on avance. Et on va aller jusqu'au bout et on ne lâchera rien parce que servir Beauvais et servir son centre-ville, c'est dire son amour au centre-ville. On a tous ici une affection, un moment particulier qu'on a passé ici. Cet amour véritable qu'on a de vivre là, comme on l'a vécu tout à l'heure, parce que c'est ça le centre-ville. Alors, Mesdames, Messieurs, je peux vous assurer qu'on ira au bout du projet Action Cœur de Ville 2, qu'on entamera l'Action Cœur de Ville 3, parce que comme on a de l'amour pour ce centre-ville, et comme le dit souvent l'adage : l'amour, il ne renonce jamais.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur LOCQUET pour cette litanie incroyable que vous nous avez donnée. Je n'avais pas voulu relancer le commerce dans ma première intervention, mais vous m'y avez tendu la main. Alors oui, effectivement, on pointe du doigt un théâtre de scène nationale fantastique sauf qu'on oublie de dire que derrière, si on regarde le centre-ville, les commerces de centre-ville, qui aujourd'hui va faire du lèche-vitrines en centre-ville de Beauvais ? Personne. Non, il n'y a plus rien, tout s'en va, tout ferme. Tout simplement parce qu'en plus le centre commercial, lui, s'appauvrit. Combien reste-t-il de commerces ouverts au centre commercial ? Pas grand-chose. Et puis, tout s'est délocalisé, alors c'est parti vers une zone commerciale très animée, très active, mais de votre faute puisque vous avez laissé mourir à un moment donné ce centre-ville.

Alors oui, vous avez fait des rues piétonnes, vous avez verdi, mais est-ce que vous avez évalué toutes ces actions ? Ce qu'on vous demande c'est d'évaluer. Est-ce que cet investissement, ces choix que vous avez faits, ont-ils changé les choses ? Et puis, moi je vais vous dire, je vais vous reprendre peut-être quelque chose d'un métier que j'ai exercé, c'est que pour pouvoir trouver une solution, trouver un remède, il faut d'abord faire un bon diagnostic et ne pas se mettre des œillères. Vous avez des œillères, tout ce que vous faites c'est très bien, vous ne vous posez jamais la bonne question. Est-ce que cela est ressenti par les gens et par les habitants de Beauvais ? Eh bien si vous descendiez écouter un peu plus que juste ce que vous voulez entendre, vous entendriez que non, le centre-ville aujourd'hui, les gens n'y viennent plus parce qu'il est mort.

**M. LE MAIRE** : Eh bien écoutez, ça ne va pas encourager les commerçants ce type de diatribe. Je voudrais simplement ajouter Madame BEUIL que vous ne faites peut-être pas de lèche vitrine dans le centre-ville de Beauvais, mais je pense que tous nos collègues ici en font. Et que certes, si effectivement on peut regretter que certains commerces ne soient plus aussi importants dans le centre-ville, il y a encore de quoi consommer dans le centre-ville et je pense que vous envoyez un mauvais message aux Beauvaisiens et aux commerçants.

**M. LAGHRARI :** Alors, mon cher Charles, Monsieur LOCQUET, j'ai envie de vous dire que vous n'avez pas le monopole du cœur. Vous n'avez pas le monopole de l'amour du centre-ville. Il y a des commerçants ici, dans le public, on vous aime et on est fier que vous continuiez à entreprendre dans notre cœur de ville. Parce que l'impression qu'ils veulent donner, c'est qu'il y aurait un camp qui aime le centre-ville, qui aime les travailleurs, et qu'il y aurait un camp qui le déteste et qui le dénigre. Alors quand on alerte, ce n'est pas pour faire du mal au centre-ville, c'est simplement pour vous dire : attention, tout n'est pas parfait. Et en fait Charles, lorsque je t'entends parler depuis tout à l'heure, on dirait qu'on ne parle pas de la Cour des Comptes, on dirait que c'est la Cour des Miracles. Tout va bien, tout est parfait, tout est exceptionnel. Attends, c'est magnifique ce qui a été fait, d'ailleurs moi j'en suis comptable, j'ai fait partie de la majorité, je ne vais pas critiquer, donc c'est très bien. Par contre, à un moment donné, mais tous les gens ici, tout à l'heure quand tu disais que tout va bien au centre-ville, ils rigolent parce qu'en vérité c'est une réalité, mais oui mais on se bat, on se bat pour que ça fonctionne. Mais il ne faut pas foncer en donnant l'impression que tout va bien parce que c'est aussi un mauvais message. Le mauvais message bien sûr, on ne va pas critiquer et taper sur le centre-ville, mais il ne faut pas non plus dire que tout va bien parce que là, ça inquiète nos commerçants, ça inquiète les Beauvaisiens. Ils vont se dire mais c'est quoi cette majorité ? Elle fonce dans le mur, elle accélère, elle passe la 4<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup> et en fait tout va bien, elle continue. Ça ne va pas. Mais si ça ne va pas ce n'est pas parce qu'on veut que le centre-ville continue de mourir, c'est juste pour vous alerter, pour vous dire, il y a quand même eu des millions d'euros qui ont été investis, donc les résultats ne sont pas ceux qu'on avait attendus. Donc au lieu de dire que tout va bien, posons-nous les bonnes questions et essayons de nous remettre en question.

Tu parlais des habitants, la méthode c'est facile, l'ago, on prend les cafés chez lui et j'y suis très souvent, tous les commerçants que tu cites, on a tous nos amis au centre-ville, et tu sais très bien l'amour qu'on a pour ce cœur de ville. Si les gens s'inquiètent, ce n'est pas pour le tuer, ce n'est pas pour l'assassiner, c'est parce qu'ils sont véritablement inquiets et ils sont à l'écoute de ce que les Beauvaisiens disent. Les Beauvaisiens sont inquiets pour notre cœur de ville, d'ailleurs ça va être un des enjeux de la future municipale. Donc moi, un conseil que je vous donne en tant qu'adversaire, mais vous foncez dans le mur, attention, ne dites pas que tout va bien, il y a quand même des véritables alertes.

Ok, c'est super les logements, le théâtre on est ok, il y a plein de choses qui ont été faites, bon il y a des choses qui n'ont pas été très bien faites et qui peuvent nous interroger, mais vous allez avoir votre programme, on va avoir le nôtre, ça va être projet contre projet. Mais ne rentrez pas dans l'histoire humaine où on a l'impression que vous, vous êtes le camp du bien, de ceux qui aiment le cœur de ville et il y a le camp du mal en face, ceux qui veulent assassiner le centre-ville. Je crois que dans les élus autour de cette table, je dois faire partie de ceux qui passent plus de temps dans ce cœur de ville à y consommer, à y passer du temps. Donc je peux en citer quelques-uns. Oui oui, Farida tu tournes la tête, oui, oui, d'accord, mais en tout cas j'en fais partie.

Donc juste pour te dire Charles, essayer de parler longuement pour essayer de noyer le poisson dans l'eau, peut-être qu'il y a une stratégie de faire fuir le public pour que les chaises se vident, je ne sais pas, enfin je me pose des questions parce que ce n'est pas la première fois que tu refais une litanie aussi longue. Moi je t'arrête parce que je n'accepterai pas qu'on continue à essayer de nous cornériser pour nous faire croire que vous serez ceux qui soutiennent le commerce du centre-ville et les autres qui ne le soutiennent pas. Donc moi je veux que ce soit bien et clairement dit, si nous alertons, si mes collègues alertent, c'est bien parce qu'on s'inquiète pour le cœur de ville et qu'on aura des propositions à faire et qu'aujourd'hui vous avez un bilan, c'est tout, ça s'arrête là.

**M. LOCQUET** : Mohrad, on ne s'est pas écouté. J'ai dit est-ce qu'on a tout fait bien ? Non. J'ai dit ça, bien sûr, mais qui croit ça et d'ailleurs je regrette presque que Monsieur NARZIS ne soit pas là, je plaisante, je plaisante. Mais parce que franchement, mais évidemment que tous on a envie de soutenir le commerce de proximité, quelle que soit notre couleur. Mais on peut comprendre tout de même qu'il y a quelque chose qui est assez antinomique. Quand tu vas boire un café chez Iago, que tu me dis que tu vas boire un café chez Iago, est-ce que Iago il est si triste au point de dire « non, je ne vais pas réinvestir dans ma Ville » ? Quand Margaux de Predici dit j'y vais, non mais vous avez entendu hier la patronne des Galeries Lafayette quand même. Enfin moi je veux bien, et je le redis, oui c'est dur, oui les commerces ferment, oui c'est compliqué, mais on ne peut pas, face à ça, effacer tout ce qui a été fait pour le cœur de ville. Et enfin, tu parles de litanie, quand on nous fait la dernière fois la litanie des commerces fermés en disant « je regrette de ne plus pouvoir aller chez Carré Blanc » et que je viens simplement te dire l'enseigne nationale, ce n'est pas moi qui l'invente ça, ce n'est pas moi qui ai acheté Carré Blanc pour qu'il vienne se mettre dedans.

**M. LAGHRARI** : Et on s'en félicite.

**M. LOCQUET** : On fait partie de ceux qui croient en ce centre-ville tous ensemble. Il n'y a pas de sujet avec ça. Mais il y a un moment, il faut aussi faire en sorte qu'on accompagne ce mouvement et que, permettez-moi de croire un peu que la beauté, que les animations, que la volonté d'essayer d'attirer un nouveau public qui aujourd'hui a tendance à rester un peu sur son canapé plutôt que venir consommer, c'est aussi tout ça qui fait que ça fonctionne, plus on sera ensemble à dire « bravo, ça marche ». La semaine dernière nous avons reçu un porteur de projet pour remplacer Maisons du Monde, ils ne sont pas idiots ces gens-là, ils regardent comment ça fonctionne, il faut en faire de la danse du ventre pour leur dire écoutez là on s'engage, venez chez nous, regardez ce qui se passe, regardez les animations. Vous savez ce qui se passe Mesdames, Messieurs, je vous assure que c'est vrai, on emmène les porteurs de projets rencontrer des commerçants du centre-ville parce que les meilleurs ambassadeurs du commerce de centre-ville, ce sont ces commerçants de centre-ville. Et bien sûr qu'il y en a qui ferment, et bien sûr qu'il y en a pour qui c'est difficile mais c'est ce cercle vertueux qui fait la différence. C'est simplement ça que j'ai envie de vous dire, c'est ensemble qu'on va réussir parce qu'encore une fois, cet amour-là, on l'a mis au service de quelque chose pour lequel tout le monde est d'accord.

**M. LE MAIRE** : Avant de laisser la parole à Madame LUNDY, ce que je constate c'est que tous les élus ici-présents aiment les commerçants du centre-ville et les soutiennent. Voilà, pour que ce soit très clair. Et il ne faut pas vous méprendre, mes chers collègues, sur le fait qu'on est bien conscient que vous également vous défendez les commerçants du centre-ville, comme nous tous, vous avez aussi votre manière de les défendre. Et simplement, ce que je voulais dire, c'est qu'à un moment donné, et c'est ce qu'essaie aussi d'expliquer Charles LOCQUET, c'est de mettre en avant aussi les actions qui ont été entreprises et aussi de laisser un espace un peu positif et d'espoir pour qu'effectivement on puisse retravailler sur la revitalisation du centre-ville. On est bien conscient et nous ne sommes pas dans le déni. Nous allons tous voir, je crois, nos commerçants, moi-même j'y suis encore allé dernièrement pour les rencontrer, pour comprendre, connaître quelles sont leurs difficultés. Certains me disent en effet que c'est dur, d'autres me disent « écoutez, moi pour le moment je travaille plutôt bien, mais c'est vrai qu'on a des inquiétudes par rapport au pouvoir d'achat, etc., par rapport aux ventes et aux commerces en ligne ». Tout ça, ça fait partie aussi de toutes nos préoccupations. Et je peux vous dire que le débat que nous avons et ce que nous soulevons autour de cet hémicycle, dans toutes les villes de France, on entend la même chose.

**M. LE MAIRE (suite)** : Il y a d'ailleurs un rapport de Madame MACAREZ, maire de Saint-Quentin et qui est à Villes de France, qui est extrêmement éclairant sur l'avenir des centres-villes. Et ce qu'aussi on essaie de vous expliquer, c'est que les centres-villes évoluent, les besoins évoluent, les attentes de nos concitoyens évoluent et le commerce en même temps doit évoluer en fonction de cela. Et c'est vrai qu'on est dans une période un peu d'adaptation aussi du commerce, des commerces en centre-ville. Mais croyez bien que toutes les actions qui ont été mises en œuvre, qui sont, c'est vrai, une espèce de puzzle, un ensemblier, qui concernent des thèmes très différents, la culture, le patrimoine, les mobilités, etc., tout ça c'est, effectivement, toujours converger pour revitaliser les centres-villes, les commerces en font partie, mais aussi les habitants. Puisque l'objectif c'est aussi de ramener des habitants en centre-ville, parce que ces habitants ce sont des futurs consommateurs.

**MME LUNDY** : Oui, d'un mot seulement. Mais j'avoue, Monsieur LOCQUET, que j'ai l'impression que vous ne m'avez pas écoutée. Je vous l'ai dit en préambule, je vous ai dit d'ailleurs que je serai brève. Je ne parlais même pas du débat sur les projets du centre-ville, je vous l'ai dit on l'a eu au dernier Conseil Municipal. C'est un sujet qu'on a régulièrement, alors après on peut refaire la litanie, etc., la liste, ça oui. Et on a le droit de pas être d'accord sur des projets, ce n'est pas grave. D'ailleurs ça tombe bien, c'est aussi à ça que servent les élections, parce que ça nous permet de rendre compte devant les Beauvaisiens qui choisissent. Donc ce n'est pas grave.

Ce dont je vous parlais, c'était de ce que disait le rapport. Et le rapport ne parle que d'une chose, il parle de la gestion et de l'exécution du programme Action Cœur de Ville. Moi, mes interventions, Monsieur LOCQUET, elles ont été sur la gestion du projet et mon problème fondamental dans tout ce qui est dit dans ce rapport, c'est là-dessus. Je vous ai dit, c'est qu'il y a eu un problème de pilotage, mais vous l'avez reconnu, vous avez dit ce que vous n'aviez pas dit avant, vous l'avez redit, il y a des problèmes, on va les corriger sur le pilotage et donc je vous remercie. Mais c'est vrai qu'on a un problème, je crois qu'on aura l'occasion d'en parler plus tard, mais quand on paye des études à tour de bras pour des centaines de milliers d'euros, 800 000 €. Moi je ne savais pas combien de milliers d'euros on avait mis sur la table pour ces études parce qu'à chaque fois on en voit passer. Et donc à chaque fois on découvre, on ne sait pas si c'est la même, et tout ça c'est parfaitement dit dans le rapport, ça écrit même « plusieurs de ces études n'ont connu aucune suite opérationnelle identifiable ». Ça on s'en doutait un peu, on a parlé de plusieurs sujets, des Halles, etc., et « la succession d'études n'a pas permis de stabiliser une stratégie d'ensemble ». C'est tout ce que je vous disais. A un moment où l'argent public est rare, je crois qu'il faut aussi qu'on soit les plus rigoureux possible dans le pilotage de l'action publique. C'était ça et d'ailleurs, ce n'était pas dirigé contre vous, Monsieur LOCQUET, c'était une remarque générale parce que, on le voit bien, il y a un problème au niveau du pilotage, c'est ce que souligne le rapport, avec quand même une conclusion qui dit qu'il est difficile de mesurer l'impact des actions sur la vitalité du centre-ville. Ça je pense que ce n'est pas possible, on ne peut pas dire aux Beauvaisiens, on met des millions d'euros sur la table et derrière on ne pourra pas mesurer l'impact sur l'attractivité du centre-ville. Il faut qu'on ait des indicateurs, il faut qu'on puisse évaluer ce qu'on fait, qu'on voit si on va dans la bonne direction, si on ne va pas dans la bonne direction. C'est tout ce que je disais. Et juste je réagis parce que vous parliez notamment du programme 52 semaines, etc. Monsieur le Maire vous disiez au dernier Conseil Municipal que vous alliez voir parce que finalement, ce projet avait fait réagir certains commerçants du fait de la multiplication, c'est ce que vous disiez, et là on découvre, c'est la première fois que je vois que ça coûte 360 000 € par an. Donc c'est très bien Monsieur le Maire que vous ayez dit au dernier Conseil Municipal qu'il y avait une réflexion. Mais c'est aussi bien que ces débats on les ait en transparence avec des débats financiers aussi derrière, juste qu'on évalue l'action publique.

**MME LUNDY (suite)** : C'était tout le sens de mon intervention. Je n'allais même pas sur un débat sur le projet du centre-ville parce que Monsieur LOCQUET, je ne doute pas que vous ayez une vision, je ne doute pas que nous n'ayons pas la même et ce n'est pas grave, c'est très sain. D'ailleurs j'ai déjà fait l'invitation à Monsieur le Maire pour débattre avec lui de ces sujets dans la campagne municipale, je ne doute pas que nous aurons un beau débat, Monsieur le Maire, sur le centre-ville. En tout cas je l'espère.

**M. LE MAIRE** : Pour l'instant on est en Conseil Municipal.

**M. LOCQUET** : Oui alors comme vous avez refait votre intervention du début, mes chers collègues, je vais du coup répondre de nouveau à l'intervention du début, non je plaisante évidemment. Mais quand même, vous pouvez toujours répéter la même chose, on n'aura pas les mêmes extraits de la Cour des Comptes. La Cour des Comptes dit qu'on avait une vision parce qu'on avait commencé à anticiper une dizaine d'années avant et quand Action Cœur de Ville arrive, on est prêt. C'est ce qu'ils nous disent. Est-ce que tout ça s'est fait sans avoir une vision, sans avoir utilisé les études qui nous ont été, pour la plupart, je voudrais même dire quasiment pour l'intégralité, je pense peut-être me trompe-je sur une ou deux, mais financées par l'État qui nous a accompagnés. Parce que je vous rappelle quand même que c'est Action Cœur de Ville et que s'il y a un projet qui doit se lancer d'accompagnement et de soutien, c'est que forcément il y a des difficultés auxquelles on doit répondre. On a répondu à l'ensemble des objectifs et Monsieur le Maire l'a dit, et je le redis de nouveau, pardon Madame, mais c'est parce que je répondais en même temps aussi à Madame BEUIL sur la question commerce, c'est pour ça que j'ai fait un tir groupé et que ça m'a permis d'exprimer l'ensemble du projet dans sa vision qu'on en avait. Je pense qu'on aura effectivement ce débat, et je peux vous dire que, et c'est peut-être le moment d'en profiter, bientôt les fêtes de Noël. Dans quelques jours, vous verrez que nous allons mettre d'autres actions en œuvre et j'en profite pour le dire parce que je ne sais pas si c'est prévu lors de ce Conseil Municipal, mais il y aura évidemment du stationnement qui sera remboursé pour ceux, ou prêté pour ceux qui viendront consommer en ville. Notre but, je sais que ce n'est pas le sujet, mais je réponds en même temps à Madame BEUIL. L'idée est de soutenir au maximum pour que les Beauvaisiens se disent pour Noël, les cadeaux, c'est en centre-ville de Beauvais.

**M. ENJOLRAS** : Oui Monsieur le Maire, je serai beaucoup plus bref. C'est à vous que je m'adresse. Je vois dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant Action Cœur de Ville 2, une phrase : « A cet égard, en réponse aux observations provisoires de la Chambre, le Maire de la commune et la Présidente de la Communauté d'Agglomération se sont engagés à améliorer le suivi du projet en précisant les indicateurs, en complétant les bilans financiers pour les opérations à la maîtrise d'ouvrage, en actualisant les fiches actions avec leur coût prévisionnel et leur calendrier d'exécution », et c'est là que j'arrive à la question, « et à organiser un Comité d'évaluation avant 2026 ». Donc 2026, c'est dans un peu plus d'un mois, un mois et quelques jours, je voudrais savoir ce Comité d'évaluation, où est-ce qu'il en est ? Comment il est organisé, est-ce qu'il s'est réuni, est-ce qu'il va se réunir, de qui sera-t-il composé ?

**M. LE MAIRE** : C'est en cours Monsieur ENJOLRAS. C'est en cours. C'est prévu le 11 décembre.

**M. ENJOLRAS** : Votre réponse, sans avoir le mérite de la précision, a au moins le mérite de la brièveté. Votre réponse était imprécise, mais en tout cas elle est brève, ça c'est bien.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, une dernière chose, Monsieur LOCQUET, avec tout votre enthousiasme, je suppose que vous pourrez nous dire combien ont été payés l'ensemble des influenceurs qui sont venus faire la promotion du centre-ville et de la ville de Beauvais. Je ne sais pas si c'est dans le cadre de cette Action Cœur de Ville, si vous le savez, j'aimerais bien avoir la réponse.

**M. LOCQUET** : Ce n'est pas nous qui les avons financés Madame. Alors effectivement, ils existent et donc c'est fait par l'Association des Commerçants, donc indirectement, pour ceux qui existent, c'est nous qui les avons financés. Mais il n'empêche, non mais ce n'est pas nous qui choisissons les actions de l'Association des Commerçants et tant mieux, parce qu'ils sont indépendants et suffisamment structurés pour pouvoir le faire. Et il s'avère que, et c'est ça qui est quand même génial, j'imagine que vous pensez que ce qui s'est passé cet été avec des influenceurs qui sont venus, de je ne sais quel site, promouvoir la ville de Beauvais, son centre-ville, les animations, etc., eh bien c'est de leur propre chef. C'est quand même génial. Je vous le dis, il ne s'agit pas de promettre les choses, mais croyez-moi bien, c'est comme ça que je vais vous le dire, je suis totalement sincère Madame, et si vraiment vous arriviez à prouver le contraire, ça serait étonnant, à moins que ça soit une bonne personne qui, sur ses deniers personnels, ait eu envie de payer les influenceurs pour qu'ils viennent, mais honnêtement je ne crois pas. D'ailleurs, pour la plupart de ceux qui viennent, influenceurs, vanter les mérites de notre Ville, ils le font aussi dans d'autres villes parce que c'est aussi une manière pour eux de faire de la visibilité. Mais vraiment, permettez-moi de vous le dire, que ce sont des jeunes personnes qui, parce que notre Ville est attirante à moins d'une heure de Paris ou à une heure de Paris, que ça devient une destination qui est attendue aujourd'hui, loin des grandes métropoles où, effectivement, et vous comme moi, on le sait, on peut aller s'acheter un petit vêtement aux Galeries Lafayette, boire un café en centre-ville et visiter un Musée Départemental magnifique. Voilà, donc ce n'est vraiment personne qui les a payés.

**M. LE MAIRE** : Merci. Écoutez, je pense qu'on a fait le point sur ce rapport. Alors, on ne le met pas aux voix puisque c'est un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'était pour information et débat.

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la trajectoire financière de la Ville de Beauvais

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

En application des articles L. 211-3 et L. 211-4 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a ouvert le 15 juillet 2024 un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Beauvais qui a porté uniquement sur la trajectoire financière sur les exercices 2019 à 2023.

L'entretien de fin de contrôle s'est déroulé le 12 novembre 2024, en présence de M. Pia et Mme Cayeux.

La CRC, dans sa séance du 3 décembre 2024, a formulé des observations provisoires, transmises à l'ordonnateur et à l'ancienne ordonnatrice par courriers des 24 et 29 janvier 2025. Des extraits ont été adressés à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre a, dans sa séance du 20 mars 2025, arrêté les observations définitives qui suivent. Elles portent sur la fiabilité des comptes et les trajectoires financières rétrospective et prospective de la commune.

Le rapport définitif de la CRC indique que la situation financière de la commune de Beauvais apparaît, sur la période contrôlée, solide. La CRC souligne que la capacité d'autofinancement brute en 2023 (12,5 M€) permet à la Ville de faire face aux annuités en capital de la dette (7,6 M€). De même, sa trésorerie représente, au 31 décembre 2023, plus de 73 jours de charges courantes (15,6 M€) et sa capacité de désendettement n'est que de trois années.

La CRC note que la période inflationniste a eu un impact sur l'évolution des dépenses qui ont eu une croissance plus importante que les recettes. En effet, le dynamisme général des produits de gestion présente des causes extérieures à la commune qui n'a pas modifié les taux de ses impôts locaux et qui a même baissé les revenus provenant des usagers pour tenir compte de la composition sociologique de la population communale. La croissance des recettes réelles de fonctionnement ne s'explique que par une augmentation de la valeur des bases de la fiscalité locale et des ressources institutionnelles (+ 11,1 %) de la commune.

La CRC a relevé les investissements importants réalisés sur la période 2019-2023 par la commune, soit 93 M€ sans pour autant accroître l'endettement qui a même baissé de 31.5% sur la période, permettant ainsi à la commune d'envisager la réalisation de son PPI à 189 M€.

Enfin, si la CRC a constaté la mise en œuvre par la commune des préconisations formulées lors de son précédent contrôle en 2018, notamment en matière de provisions, le travail engagé en 2023 concernant la concordance de son inventaire et de l'état de l'actif, l'intégration des immobilisations en cours ou l'amortissement des biens doit être poursuivi.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a émis deux recommandations :

- Recommandation n° 1 : effectuer les démarches nécessaires auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du centre communal d'action sociale et de l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais, afin de mettre en place l'instance de suivi périodique de la mutualisation. La commune a tenu compte de cette remarque et la commission de mutualisation composée de 2 élus de la Ville, 2 élus de la CAB, un élu du CCAS et un élu de l'OTAB se réunira le 27/11/2025 pour valider les bilans de mutualisation 2024 et 2025
- Recommandation n° 2 : poursuivre les démarches tendant à assurer la fiabilité de l'inventaire comptable du budget principal ainsi que sa concordance avec l'état de l'actif tenu par le comptable public. La commune poursuit les travaux de fiabilisation de l'actif entamés en septembre 2023. A la clôture des opérations de 2024 (février 2025), la différence entre notre inventaire comptable et l'état de l'actif du comptable public sur les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles n'était plus que de 0.22 M€ sur un montant global d'immobilisations de 455 M€.
- Rappel au droit n° 1 : assurer la fiabilité des dotations aux amortissements, conformément à l'article L. 2321-2 du CGCT et l'instruction budgétaire et comptable M57. La correction des écarts sur les comptes d'immobilisations et l'intégration des mouvements d'immobilisations en cours aux comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles ont engendré une correction des dotations aux amortissements. En décembre 2024, le conseil municipal avait approuvé le rattrapage des dotations aux amortissements pour un montant de 10 M€. A la suite des travaux menés en 2025, un nouveau rattrapage d'amortissements sera proposé au conseil municipal du mois de décembre pour un total de 1.67 M€.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-6,

Vu le rapport d'observations définitives de la CRC Hauts de France du Normandie du 5 juin 2025

Considérant :

- que la CRC. Haut de France a procédé au contrôle de la gestion de la commune de Beauvais consacré à la trajectoire financière concernant les exercices 2019 et suivants,
- qu'à l'issue de ce contrôle, la CRC Hauts de France a transmis à la Ville un rapport d'observations définitives arrêté le 20 mars 2025,
- que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses de la Ville a été communiqué le 5 juin 2025,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France transmises à la Ville le 5 juin 2025.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la trajectoire financière de la Ville de Beauvais.

### **3 – RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BEAUVAIS**

**M. CHISS :** Merci Monsieur le Maire. De la même manière, ce rapport n'appellera pas de vote, c'est le même principe. Alors effectivement, nous avons à traiter du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la trajectoire financière de la ville de Beauvais pour la période 2019-2023. C'est un rapport qui s'est déroulé à l'été 2024.

Alors vous savez, un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, c'est une formalité obligatoire, c'est quelque chose qui arrive, ça fait 25 ans que cette majorité se soumet à ces contrôles sans aucune difficulté, avec toujours de bons résultats d'ailleurs. C'est vrai qu'on attend toujours un peu avec appréhension les conclusions d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes parce qu'on sait ce qu'on produit, on sait ce qu'on fait, on a conscience de faire au mieux mais un regard indépendant reste un regard indépendant et on est toujours un petit peu dans l'appréhension.

D'abord, je voudrais saluer l'entière collaboration des services de la ville de Beauvais avec la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle s'est déroulé en plein milieu de l'été 2024 et je peux vous assurer que ce n'est pas très sympa d'avoir un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en plein milieu de l'été. Ça a démarré en juillet 2024 et donc je veux vraiment saluer ici la qualité, la rapidité des réponses qui ont été apportées par Anne-Sophie FARDEL, Directrice des Finances, et toute son équipe. Des réponses très rapides, parce que vous savez que la Chambre Régionale des Comptes, en général quand elle demande des éléments, ça doit aller vite. Des réponses apportées en toute transparence et avec vraiment une mobilisation sans faille de toutes les équipes dans un temps record, donc c'est vraiment important de le souligner. Des échanges sains avec le magistrat, et des échanges sérieux avec le magistrat et c'est important aussi de le souligner pour avoir vécu d'autres rapports ou d'autres contrôles de la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas forcément toujours le cas et donc avec un vrai niveau d'attention à ce que nous faisons, à ce que nous proposons. Et effectivement, je ne peux pas cacher ma satisfaction au nom de toute l'équipe municipale, la majorité municipale qui est autour de moi et Monsieur le Maire, je salue tout le monde parce que finalement, quand on a un rapport de cette qualité, ça salue l'ensemble du travail qui a été effectué par cette majorité.

Alors je ne fais, je vous l'ai dit tout à l'heure, que m'inscrire dans la lignée de 25 ans de rapports de la Chambre Régionale des Comptes, qui ont toujours salué la gestion sérieuse de cette majorité. Et je vais vous livrer juste quelques éléments du rapport, évidemment pas l'intégralité, je pense que vous en avez pris connaissance, mais quelques éléments du rapport quand même qui sont importants.

D'abord, le rapport souligne une commune attractive et une organisation modernisée, en rapportant cela à l'augmentation de la population depuis 2010, en soulignant la qualité de la mutualisation des fonctions supports pour rationaliser les coûts, parce que oui, nous faisons attention à l'argent des Beauvaisiens et nous faisons attention au moindre euro dépensé. Et aussi, la Chambre Régionale des Comptes souligne la modification profonde de l'organisation de la fonction comptable pour, je cite : une amélioration significative de l'indicateur de pilotage comptable de la commune. C'est vrai que c'est un outil, c'est quelque chose qui est surveillé de près par la trésorerie et nous avons là-dessus un satisfecit.

Deuxième point sur lequel la Chambre Régionale des Comptes insiste, elle nous parle de comptes fiables, solides et d'une transparence renforcée en soulignant l'amélioration constante de l'information financière aux élus.

**M. CHISS (suite)** : Et ça, je voudrais dire que c'est un point qui m'a fait extrêmement plaisir parce que c'est quelque chose auquel je voulais m'atteler avec la Direction des Finances quand je suis devenu Adjoint aux Finances, et quand la Chambre Régionale des Comptes nous donne un satisfecit sur ce sujet en disant que l'amélioration, Messieurs les élus, des informations que nous vous transmettons à la fois dans les Rapports d'Orientations Budgétaires, dans les budgets, dans les comptes administratifs, que tout ça s'est amélioré, je peux dire que ça fait plaisir et que ça couronne le travail. Elle parle des taux d'exécution qui sont satisfaisants en fonctionnement, perfectibles en investissement mais on est sur une période qui est quand même impactée fortement par notamment la crise sanitaire, au moins pour 2 années, voire 2 années et demie, donc forcément avec des taux de réalisation qui étaient plus faibles. Et elle nous parle, la Cour des Comptes, de la gestion des actifs sur laquelle nous avons énormément travaillé et pour laquelle l'amélioration est significative. La Cour des Comptes souligne une trajectoire financière solide et maîtrisée. Alors je sais que les finances, ça n'intéresse pas toujours tout le monde, on le sent par moments, c'est un peu rébarbatif, mais quand la Chambre Régionale des Comptes parle d'une trajectoire financière solide et maîtrisée, j'entends quand même qu'on n'a peut-être pas si mal travaillé que ça et que nous avons un résultat qui est tout à fait satisfaisant. Une capacité d'autofinancement qui nous permet de faire face à un remboursement de la dette, pas de hausse de la fiscalité locale depuis 15 ans, c'est souligné par la Chambre Régionale des Comptes, donc tout ça sans augmentation des impôts. Une dette par habitant de 742 €, alors qu'elle est en moyenne pour les communes comparables à quasiment le double, 1 290 €. Un volume d'investissement très important, 93 millions sur les 5 ans, contrôlé, et puis en augmentation, financé à 72 % par l'autofinancement et les subventions. Une trésorerie stable qui assure des délais de paiement des fournisseurs inférieurs à 30 jours. Et une capacité de désendettement extrêmement courte, de moins de 3 ans et bien en dessous des seuils de vigilance. Je suis désolé de faire moi aussi la litanie, c'est le mot du soir je crois, mais c'est important de mettre les choses au clair par rapport à ce qui est dit dans ce rapport. Et enfin, la Chambre Régionale des Comptes parle d'une gestion responsable au service des habitants. Et je pense que ça, finalement, ce n'est pas mal parce que ça traduit bien que les finances, ça n'est ni plus ni moins que la traduction d'un projet politique pour lequel nous avons été élus en 2020 et la gestion, les finances, les chiffres, finalement ce ne sont que des chiffres mais derrière les chiffres il y a des actions, il y a des investissements qui ont été portés par tous les élus de la majorité, et c'est ça que salue la Chambre Régionale des Comptes. En soulignant une nouvelle fois qu'il n'y avait pas eu de hausse d'impôts, en soulignant que la répercussion de l'inflation sur les tarifs des services publics a été moindre que dans d'autres communes et entièrement limitée, ça veut dire que nous n'avons pas fait supporter aux habitants l'inflation telle qu'elle est apparue, notamment je vous l'ai souligné particulièrement sur l'alimentation. L'augmentation des prix de l'alimentation c'est 50 % sur 4 ans et nous en parallèle, nous avons baissé de moitié le tarif de la cantine et nous n'avons pas ré-augmenté ce tarif. Donc tout ça, la Cour l'a bien souligné, c'est quand même très important de le dire. Il y a une recommandation qui concerne la mutualisation et qui est en cours de résolution, et nous avons une réunion d'ailleurs du groupe qui va travailler sur ce sujet le 28 novembre. Et puis une recommandation et un rappel au droit sur la gestion de l'actif, qui est un sujet global. Nous avons géré, depuis le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons régularisé, n'ayez pas peur du chiffre, 230 millions d'euros d'investissement qui étaient en décalage entre les comptes de la collectivité et les comptes du trésorier public, mais ce qui est normal. En tout cas ce qui est courant dans beaucoup de communes ou de collectivités, du fait qu'une commune n'a pas de bilan comptable et donc elle tient ça de manière « extra-comptable » et ce n'est pas toujours en lien entre les deux, donc ce travail a été fait.

**M. CHISS (suite)** : Donc très, très peu de remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur des recommandations ou des rappels au droit.

Je voudrais vous rappeler, mais vous le savez sans doute, qu'énormément de collectivités sont épinglées par la Chambre Régionale des Comptes régulièrement sur leur gestion parce qu'elles n'obéissent pas aux règles. Je ne veux pas les citer toutes, mais j'ai en tête Nancy, j'ai en tête Strasbourg, des grosses communes, vous regarderez les rapports, je peux vous assurer que ça fait un peu froid dans le dos, que ce soit au niveau de l'endettement ou de la gestion. Donc on termine vraiment ce mandat avec une situation financière saine et solide malgré des difficultés extrêmes, je veux le rappeler, extrêmes bien sûr pour la gestion quotidienne, mais extrêmes pour la gestion des finances. Quand on traverse une crise sanitaire, quand on traverse des conflits au niveau international qui ont des conséquences et des répercussions sur l'inflation et sur les finances publiques de manière globale, et puis je ne parle pas de l'instabilité politique que nous connaissons aujourd'hui, on joue vraiment les équilibristes pour boucler les budgets et on joue vraiment les équilibristes tous les jours, mais ça paye, ça paye et la Chambre Régionale des Comptes le souligne.

Donc je voudrais vraiment à nouveau saluer et remercier la Direction des Finances et la qualité du travail des agents, les Directeurs Généraux qui sont derrière moi et l'ensemble des élus, c'est une grande satisfaction. L'argent des Beauvaisiens est bien géré, Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre Régionale des Comptes.

**M. LE MAIRE** : A mon tour de remercier mon Premier Adjoint pour la qualité des finances qui sont effectivement celles de notre collectivité. Je m'associe aussi aux remerciements que tu adresses aux services, qui sont juste derrière moi.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, juste pour vous dire, et là-dessus je rebondirai, que les services sont toujours à l'écoute quand on leur demande quelque chose, donc je tenais à les remercier aussi. Effectivement, vous répondez et l'ouverture aux élus, mais ça me paraît être essentiel dans une collectivité où normalement nous devons travailler tous ensemble et avoir une vision sur l'utilisation des finances. Donc oui vous pouvez être satisfait mais c'est normal d'ouvrir aux élus.

**M. CHISS** : Mais ça va mieux en le disant.

**MME LUNDY** : Je vous remercie. Simplement pour vous dire qu'on en parlera plus globalement dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

**M. LE MAIRE** : J'imagine ! C'est surtout ça qui vous intéresse de toute façon.

**M. LOCQUET** : Je voudrais quand même dire quelque chose parce que c'est important de rappeler que le travail a été bien fait et que du coup, comme on a toujours tendance à critiquer, là je voudrais dire merci pour le travail qui a été fait et cette gestion rigoureuse de notre collectivité. Parce que sinon ça va passer trop vite et je pense que comme il faut se satisfaire, merci.

**M. LE MAIRE** : Merci Charles. Alors on ne met pas aux voix puisqu'on ne vote pas le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Mais nous allons passer à un autre rapport, il y en a beaucoup ce soir. C'est le rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais, dont vous avez dû prendre connaissance.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Halima KHARROUBI

POUVOIRS Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage	20 novembre 2025
Date de la convocation	7 novembre 2025
Nombre de présents	40
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais – année 2024-2025

M. Franck PIA, Maire

L'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce rapport comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport présente le bilan des principales actions conduites en matière de développement durable au cours de la période comprise entre septembre 2024 et août 2025. Ce calendrier a été retenu afin d'assurer un suivi plus actuel des projets et initiatives portés par les services. Ce document constitue à la fois un état des lieux et un outil d'évaluation des politiques menées, tout en contribuant à orienter les actions futures dans une perspective de développement durable.

Conformément à la loi, le rapport doit être présenté en amont du débat sur le projet de budget, sans donner lieu à un vote. Toutefois, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique du conseil, établissant ainsi son caractère public. L'intégralité du rapport est transmise à l'ensemble des élus.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2023 et 2024.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais – année 2024-2025.

#### **4 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE BEAUVAIS – ANNÉE 2024-2025**

**M. LE MAIRE** : Ce rapport comporte, comme tous les ans, un bilan des actions qui sont conduites au titre aussi bien de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, le bilan des politiques publiques, des orientations, des programmes mis en œuvre sur son territoire, avec 5 finalités : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains, conforme aux principes de développement durable ; la cohésion sociale et la solidarité sur les territoires et la transition vers une économie circulaire.

Voilà donc un bilan qui vous a été transmis. Maintenant, si vous avez des questions ou des remarques sur ce rapport, je vous laisse la parole.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que je suis loin. En préambule, je voudrais dire que l'argent public aujourd'hui ne peut plus servir à aggraver une situation qui tend à rendre notre planète inhabitable pour nos enfants et nos petits-enfants. Les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté en 2024 dans le monde de 2,4 %, alors qu'elles devraient baisser. Je le dis ici parce que les médias en ont très peu parlé, comme si ce n'était pas un sujet important et donc je ne sais pas si vous en êtes informés.

Dans ce rapport, et à ce titre, plein de choses vont dans le bon sens. Le travail sur l'infiltration des eaux pluviales par exemple, l'entretien des marais de Saint-Just, le travail de la brigade verte, le jardin du Moulin Neuf, l'achat de vélos cargo électriques, tout cela c'est vraiment très bien et ça va dans le bon sens. Mais j'ai tout de même quelques remarques à formuler et encore quelques questions. Merci pour les réponses qui m'ont été fournies, merci Yannick et merci aux services.

Alors déjà, certaines actions qui sont mentionnées dans ce rapport ne sont pas encore réalisées. Par exemple, la requalification du boulevard Amyot d'Inville, pour l'instant nous avons vu uniquement le travail sur le réseau d'eau potable et bien sûr, et dès le début des travaux, l'abattage des arbres jugés malades, moi je dirais plutôt gênants. Beaucoup de grands arbres ont d'ailleurs été abattus dernièrement à Beauvais, au parc Kennedy, le long de l'avenue Kennedy, au plan d'eau, le long du Wage, une vraie hécatombe. Et là, par contre, ça ne va pas du tout dans le bon sens. Un arbre atteint sa capacité maximum de stockage de carbone quand il a 35 ans. Les coupes ne sont donc pas compensées par les plantations que vous avez réalisées. Certains arbres peuvent être dangereux, j'en conviens, j'en ai conscience et malheureusement nous en avons eu la preuve récemment. Mais un bon entretien des grands arbres, ainsi qu'un suivi régulier sont effectivement primordiaux.

Au niveau du patrimoine bâti de la Ville, des bâtiments et équipements sportifs, il est noté dans le rapport que 20 équipements sportifs sur 28 sont à rénover à court ou à moyen terme. Et là je vous pose une question, je voudrais savoir s'il y a un calendrier prévisionnel précis qui a été établi pour ce plan de rénovation ? Monsieur le Maire, je vous ai interpellé l'année dernière, ainsi que l'année précédente d'ailleurs, concernant l'éclairage de nuit des bâtiments départementaux, parce que c'est à tous les niveaux qu'il faut agir et vous avez la possibilité d'agir avec Monsieur LOCQUET. Vous m'avez répondu l'an passé que vous feriez le relais auprès de Nadège LEFEBVRE. Qu'en est-il ? C'est ma deuxième question.

**MME CLINCKEMAILLIE (suite)** : Il est également indiqué que la piétonnisation du centre-ville a amélioré la sécurité et la marchabilité et le déplacement des piétons. Mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Par exemple, améliorer l'état des trottoirs partout dans la Ville pour faciliter le déplacement avec une poussette par exemple ou un fauteuil roulant ; la marchabilité dans la zone commerciale, il y a des endroits où on ne peut pas se rendre quand on est piéton, au niveau des grands carrefours, des carrefours dangereux, où on a vécu des accidents il n'y a pas si longtemps.

Et il y a aussi des absences dans ce rapport, et je finirai par elles. L'aéroport, éternel grand absent. J'énumérais au début de mon intervention toutes les actions positives et les avancées pour la préservation de notre environnement. Mais malheureusement, tout cela est annulé par la seule présence de l'aéroport et son extension ne va pas dans le bon sens, et vous le savez Monsieur le Maire. Quand l'air matinal beauvaisien est saturé par l'odeur du kérosène imbrûlé, comme ces jours-ci, quand nous respirons des particules fines, cela n'est pas bon pour la santé des Beauvaisiens, vous le savez bien Monsieur le Maire ; quand le trafic aérien représente une grande partie des gaz à effet de serre de notre Ville et participe au réchauffement climatique, cela n'est pas bon pour la planète et pour l'avenir, et vous le savez très bien Monsieur le Maire.

Une autre absente de taille, l'eau que consomment les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens. Depuis 2023, la qualité de l'eau de Beauvais est jugée non conforme au regard de la réglementation, en raison de la présence des pesticides. L'an passé, en transparence, la présence de pesticides était mentionnée dans le rapport, ainsi que l'arrêté de dérogation accordé à la Ville. Il est certain que cela ne s'est pas amélioré depuis, mais pas de mise à jour sur ce point dans le rapport cette année. Dommage. On ne parle pas du tout de l'eau potable cette année dans ce rapport. Et pourtant, l'eau bue par les Beauvaisiens, l'air respiré par les Beauvaisiens, ce sont quand même deux sujets qui méritent une grande vigilance et au moins d'être mentionnés dans ce rapport. La Ville ne peut pas les ignorer, surtout quand ses politiques publiques reposent sur le care. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Madame CLINCKEMAILLIE, d'abord je vous remercie d'avoir noté les points positifs de ce rapport sur le développement durable, mais je note aussi toujours votre objectivité sur l'analyse des dossiers des rapports. Je vais tenter de vous répondre mais peut-être que mes collègues un peu plus experts ou spécialistes pourront compléter.

Simplement, quand vous évoquez la question des arbres, parce que ça c'est un sujet qui est assez récurrent dans votre communication, écoutez, vous savez, je vais vous dire une chose, je parle sous le contrôle de Mamadou LY, sous le contrôle aussi des services espaces verts, on n'abat pas des arbres par plaisir et quand on abat les arbres, c'est parce qu'effectivement le risque c'est qu'ils chutent, qu'ils tombent. Je vous rappelle quand même l'accident que nous avons eu, le drame que j'ai connu, que nous avons tous connu, c'était au printemps dernier, donc il faut être extrêmement vigilants pour que ça ne se reproduise pas. Et j'ai demandé en effet aux services d'accélérer ces campagnes d'abattage sur les arbres qui étaient en sénescence, qui de toute façon devaient être abattus, n'est-ce pas Mamadou, puisque de toute façon, on sait bien que des arbres qui sont en sénescence, ce sont des arbres qui ne sont pas encore morts mais qui vont finir par mourir. Et je voudrais aussi vous dire, Madame CLINCKEMAILLIE, que sur le chapitre des arbres c'est vrai qu'on a, vous avez évoqué le changement climatique, un sujet, et je me suis fait aussi expliquer ça par le service espaces verts, mais je sais que Mamadou suit ça de très près et pourra compléter mes propos au besoin mais c'est vraiment un sujet qui nous préoccupe. Des arbres qui aujourd'hui, notamment, je crois, Mamadou, les frênes qui sont tous, tous malades.

**M. LE MAIRE (suite) :** Pourquoi ? Eh bien parce qu'effectivement c'est lié au dérèglement climatique, on a des périodes de fortes pluviométries, de fortes sécheresses qui ont fragilisé ces arbres. Et si vous voyez autant d'arbres abattus, et d'ailleurs l'accident que nous avons eu, malheureusement, il s'agissait bien d'un frêne, c'est bien parce que justement il est nécessaire d'intervenir et de les couper. Et c'est bien pour ça qu'on a accéléré aussi le programme de plantation des arbres en remplacement de ceux que nous abattons.

**M. LY :** Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais revenir par rapport à l'abattage qui est en cours. Il faut savoir que ces opérations-là ne sont pas des simples interventions cosmétiques, elles révèlent d'une mise en sécurité, Madame, qui est indispensable, qui est aussi fondée sur un diagnostic phytosanitaire très rigoureux. Certains arbres, bien que symboliques dans notre Ville, présentent des risques avérés pour les personnes et nécessitent une prise de décision responsable et rapide. Préserver un espace vert, Madame, c'est aussi garantir sa pérennité, sa sécurité et nous ne renoncerons en rien à toute notre ambition écologique. Au contraire, ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale de renaturalisation et de replantation et de valorisation des espaces boisés. Il ne s'agit pas de faire illusion, mais de bâtir durablement.

Actuellement, sur Beauvais, nous avons 26 000 arbres d'ornement, c'est-à-dire les arbres qu'on trouve dans l'espace public. Et nous avons 120 hectares de boisement, soit plus de 60 000 arbres qu'on trouve dans nos bois. Actuellement, l'abattage que vous voyez se déroule effectivement au sein de ces bois-là. Et donc un arbre abattu, nous replantons trois de plus et nous replantons des essences qui sont adaptées, non seulement qui sont adaptées aux conditions climatiques, mais aussi qui sont adaptées aux conditions de l'espace public. C'est-à-dire que si aujourd'hui vous allez à la rue de la Loire, vous allez voir des essences qui viennent de l'Europe du Sud, qu'on a testées, ça fait 2 ans qu'ils ont été plantés. On les a plantés, pourquoi ? Pour faire des expériences par rapport au réchauffement climatique justement, c'est-à-dire qu'on a mis des capteurs qui nous permettent de savoir la quantité de la masse foliaire, mais aussi la quantité d'absorption du système racinaire. Notre politique n'est pas une écologie d'apparat, Madame, c'est une écologie de terrain, une écologie de responsabilité. Préserver, ce n'est pas figer, c'est aussi anticiper, sécuriser, mais aussi renouveler. Alors, c'est vrai, il y a des arbres qui sont abattus, mais ce ne sont pas des arbres qui sont abattus pour la simple raison cosmétique. Et ce n'est pas tout simplement de faire des discours ou de faire du buzz, nous on travaille, on essaie de préserver l'environnement en adaptant notre patrimoine arboré au réchauffement climatique.

**M. VIBERT :** Oui, merci Monsieur le Maire. La rénovation des gymnases a démarré avec le gymnase Raoul Aubaud, il y a quelques années. Il a été suivi par un gros travail et vous le savez, par la reconstruction de la piscine Bellier. Ensuite, ce fut le gymnase Jean Moulin qui a été livré il y a peu et inauguré. Actuellement, c'est le gymnase Morvan qui est en cours de démolition et reconstruction. Ensuite, là il est prévu justement, on engage les consultations concernant le gymnase Briard ; idem, études pour ensuite travaux sur le gymnase Louchard. Et donc on va suivre un schéma directeur, l'étude qui a été menée au niveau de l'Agglo et à la ville de Beauvais au sujet des équipements sportifs. Donc il y a bien un plan de rénovation des gymnases, qui inclut à chaque fois une étude des besoins, donc une étude menée conjointement avec l'ensemble des acteurs sur le gymnase et notamment les associations, les usagers et sur le bâtiment, avec bien entendu une étude concernant les performances énergétiques des structures.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Merci pour toutes vos réponses. Pour revenir sur le sujet des arbres, j'ai bien entendu, d'ailleurs je l'avais dit moi-même dans mon intervention qu'effectivement des arbres ça peut être dangereux et j'avais parlé du drame qui s'était déroulé. J'en ai évidemment conscience. Mais les arbres ça s'entretient aussi. Parce que là, une campagne d'abattage aussi importante, beaucoup d'arbres d'un coup, j'habite près du parc Kennedy, il y en a quand même énormément qui ont été abattus. Je pense que ce n'est pas ce qu'on peut appeler un entretien régulier. Et puis, c'est vous-même Monsieur le Maire qui dites que les arbres souffrent du dérèglement climatique, mais vous l'aggravez. Vous l'aggravez le dérèglement climatique. Alors c'est là où, en tant qu'écologiste, franchement là je ne comprends pas. Vous l'aggravez tous les jours en ouvrant des nouvelles lignes vers je ne sais où en Europe, en voulant l'extension de cet aéroport soi-disant indispensable à notre économie. Vous l'aggravez, le dérèglement climatique. Donc après, il ne faut pas s'étonner. On parlait tout à l'heure des causes et des conséquences, je pense qu'on peut le redire maintenant.

Et par rapport à l'eau, je n'ai jamais dit qu'elle n'était pas potable, le terme scientifique actuel de notre situation c'est non-conforme, c'est bien ce que j'ai dit, nous sommes en dérogation, pour continuer de distribuer l'eau, c'est un fait et tout le monde peut y avoir accès, c'est public, ces informations-là sont publiques. Mais en fait, je parlais de ça parce que l'année dernière, en toute transparence, vous aviez communiqué ces choses-là. Et cette année, il n'y avait rien sur ce sujet. C'était simplement ce que j'avais dit dans mon intervention. Voilà pour moi, j'ai fini, merci.

**MME LEBRETON** : Oui, je rejoins mon collègue Yannick sur la transversalité du sujet de l'écologie et notamment sur les écoles, puisqu'on a un plan de végétalisation des cours d'école qu'on a commencé avec trois écoles. On a également la rénovation d'Europe-Grenouillère avec des matériaux écologiques. On a ouvert, il y a une semaine, l'Orange Bleue avec ces mêmes matériaux, avec des panneaux solaires. Et on a toute l'école Samuel Paty qui va émerger pour 2027, qui va également répondre à ces attentes écologiques. Donc on est vraiment sur cette transversalité, sur ces thématiques écologiques.

**M. LE MAIRE** : S'il vous plaît Madame. Vous vous taisez s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. Seuls les élus parlent dans cet hémicycle. Merci.

**M. LY** : Il faut savoir qu'on a une Direction des espaces verts composée de personnes très compétentes. Et je peux vous dire que le suivi de notre patrimoine arboré est plus que nulle part ailleurs. C'est-à-dire qu'on a des agents, on a des experts du patrimoine arboré qui font le suivi de chaque arbre qui se trouve dans notre territoire. J'ai une photo ici, si vous souhaitez la regarder Madame CLINCKEMAILLIE. Mais cette photo-là vient des diagnostics des arbres qui ont été faits sur le boulevard Kennedy, c'est-à-dire que là où il y a le nombre de véhicules qui passent, cet arbre-là menaçait de tomber sur les véhicules. Donc si vous, vous dites que même si les arbres sont malades, il faudra attendre avant de les abattre, je ne prendrai pas cette responsabilité-là. Le suivi, il est fait et j'en profite pour remercier vraiment la Direction des espaces verts parce qu'il y a vraiment des gens experts, surtout quand je prends l'exemple d'Olivier OUIN, à qui aujourd'hui, si on lui dit il faut abattre un arbre, je peux vous dire, le mal que ça peut lui faire, vous ne pouvez pas l'imaginer, donc ça veut dire que l'attachement qu'il porte au patrimoine arboré de la ville de Beauvais est beaucoup plus important que ce que vous pensez.

**M. LE MAIRE** : Et d'ailleurs, on pourrait aussi envisager qu'on puisse avoir des rencontres avec la Direction des espaces verts et le personnel, Madame CLINCKEMAILLIE ou d'autres élus d'ailleurs, qui pourraient aussi expliquer la nature de leur travail, comment ils interviennent. Moi je souhaite vraiment qu'il y ait pleine transparence sur le sujet, parce que c'est vrai que c'est un sujet... Madame, Madame, s'il vous plaît. On parlait tout à l'heure du commerce, je crois que c'est un sujet pour le coup, on a tous aussi cette même sensibilité à protéger et à faire en sorte que notre Ville soit végétalisée et arborée.

Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

L'article L 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales impose préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un un rapport annuel sur les ressources humaines et la politique menée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mémoire, la ville de Beauvais a signé le 23 novembre 2020 la charte européenne pour l'égalité et s'est engagée, par délibération en date du 17 décembre 2020, dans un premier plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la période 2021-2024, reconduit sur la période 2025-2027.

Le présent rapport présente les actions menées par la ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de politiques publiques, ainsi que les données statistiques concernant l'égalité professionnelle des agents de la ville de Beauvais.

Cette présentation n'est pas suivie d'un vote. Elle fait l'objet d'une délibération actant le débat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ci-dessus.

## 5 – RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

**MME MENOUBE** : Merci Monsieur le Maire. C'est un rapport aussi qui n'appelle pas de vote, rapport que nous devons présenter avant les débats sur le projet de budget.

Nous présentons le rapport de l'année 2024 et il comporte un volet consacré aux politiques publiques et un volet consacré aux ressources humaines. Il nous présente les actions menées par la Ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les données statistiques concernant l'égalité professionnelle des agents de la ville de Beauvais. Donc, je vous liste quelques actions qui ont été menées en 2024. On a continué celles qui existaient déjà : la lutte contre l'invisibilisation des femmes, la sensibilisation sur l'égalité filles-garçons dans les écoles ; et en termes de culture, la mise en valeur d'artistes féminines au Quadrilatère, à la Maladrerie, et puis une politique documentaire dans le réseau des médiathèques. Par rapport à l'emploi, 14 femmes des quartiers prioritaires ont été accompagnées par le dispositif A.I.E., qui est un dispositif qui accompagne vers l'emploi des femmes qui en sont éloignées. 7 femmes ont bénéficié aussi du dispositif révélateur de talents par la B.G.E. avec ses CitésLab. Et puis on a eu 8 femmes sur les chantiers d'insertion.

Dans ce rapport, on nous parle aussi de la lutte contre les violences faites aux femmes, par des soutiens aux associations, des subventions qu'on leur a versées justement pour mener des actions sur ce sujet-là, l'application, le dispositif UMay a remplacé ANGELA, avec 32 places dans la Ville où des personnes, garçons comme filles, peuvent se réfugier s'ils se sentent en danger. On a relancé l'Observatoire des violences faites aux femmes et d'ailleurs, on a mis en place des petits déjeuners de l'égalité, tous les 15 jours, avec les associations qui œuvrent dans ce domaine. Et puis à la Bulle, effectivement, le dispositif de soutien à la parentalité et on constate qu'il y a beaucoup plus de mamans qui s'y rendent par rapport aux papas.

Par rapport au volet ressources humaines, la Ville a donc poursuivi en 2024 ses actions de sensibilisation envers les agents. Le cabinet Egaé est intervenu en Direction Générale élargie pour sensibiliser les Directeurs et les Directrices sur ce sujet de l'égalité. Un café-débat a été organisé pour les agents sur le thème de « luttons contre les discriminations » et on a mis en place aussi un quiz ludique « égalité femmes-hommes dans le sport ». Concernant les autres thématiques des ressources humaines, la tendance est la même que pour les années précédentes. En réserve, on observe notamment que le temps partiel reste une organisation majoritairement retenue par les femmes, ainsi que l'absence de mixité pour certaines filières. Donc les quelques écarts constatés par rapport à 2023, notamment en matière d'égalité salariale où la représentation genrée sur les fonctions d'encadrement s'explique entre autres par des mouvements de personnel. A noter que la collectivité a atteint la parité sur les 10 plus hautes rémunérations.

Donc si vous avez des questions ou des observations.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur le Maire. Alors effectivement, je vais m'intéresser surtout aux R.H. de la Ville et de l'Agglo, enfin un peu moins de l'Agglo, mais de la Ville surtout parce que je pense qu'il faut être exemplaire si on veut que sur l'ensemble de notre territoire nous allions vers une égalité hommes-femmes. Alors, je pense, et je tiens à le dire, les rémunérations ne sont pas encore équivalentes puisque dans les catégories A, l'écart de salaire est de 7 %, pour les catégories B l'écart de salaire est de 15 %, c'est quand même énorme puisque l'homme a une moyenne de 3 353 € et la femme 2 919 €. Cet écart est quand même impressionnant. Et pour les catégories C, l'écart est de 10 %. Donc je pense qu'effectivement, il y a encore beaucoup de progrès à faire.

**MME MARAIS-BEUIL (suite)** : Et j'avais demandé, et ce n'était pas la première fois l'année dernière, ça fait plusieurs années que je vous demande aussi sur le tableau, alors vous me mettez bien les congés enfants malades et tout, je vous demandais une analyse aussi de l'utilisation du congé parental entre les hommes et les femmes, que vous n'avez toujours pas effectuée. Il serait intéressant de pouvoir avoir ce tableau, d'autant que normalement devrait apparaître un congé de naissance de 2 mois supplémentaires, qui est à partager entre l'homme et la femme. Et donc pour faciliter et pour encourager, d'ailleurs vous le dites très bien, le temps partiel ça a été noté à 72 %, les congés enfants malades sont pris par les femmes, d'avoir des actions en direction des hommes pour valoriser et que ce partage de tâches au niveau de la famille soit partagé entre l'homme et la femme, se seraient des actions intéressantes pour aller vers une égalité hommes-femmes. Donc je réitère cette année encore une demande pour avoir cette analyse au niveau des tableaux. Vous me les aviez promis l'année dernière, ils ne sont toujours pas là et j'en suis désolée.

**M. LE MAIRE** : Alors en fait, Madame BEUIL, ces éléments sont dans le rapport social qui est normalement présenté, je parle sous le contrôle des services, en C.S.T. Donc dès qu'ils auront été présentés au C.S.T., on pourra vous communiquer ces éléments.

Vous avez aussi apporté une réponse indirectement à la question d'égalité salariale, mais ça on en parle tous les ans, vous savez très bien que les grilles indiciaires, que ce soit pour les hommes comme pour les femmes, ce sont les mêmes. Après, on a dit aussi qu'il y avait une, enfin je ne dis pas une surreprésentation, mais une représentation plus importante des hommes sur des filières techniques, ingénieurs et autres, qui sont forcément un peu mieux rémunérées. Cela étant dit, au niveau des Services Techniques, je peux vous dire qu'il y a quand même une progression par rapport à la présence des femmes. La preuve en est, notre Directrice Générale des Services Techniques est une dame, donc les choses progressent en matière de représentation entre les deux sexes, si je puis dire, sur des postes à responsabilité comme ceux qui concernent les Services Techniques. Elle se sent un peu visée... (*rires*) Et j'ajouterai aussi, et vous l'avez dit mais indirectement, que ce qui explique cet écart de rémunération, c'est qu'en effet, les agentes sont plus concernées par les congés parentaux, beaucoup moins que les hommes, bon, et qu'il y a souvent beaucoup plus de temps partiel chez les femmes plutôt que chez les hommes, c'est une réalité, c'est aussi un fait, on dira, sociologique. Mais je sais qu'au niveau des discussions que nous avons avec les agents, on met bien aussi l'accent auprès de tous les agents sur les conséquences de prendre des congés parentaux, des temps partiels par rapport notamment à la retraite. Il faut qu'effectivement les agents aient bien toutes les informations sur les conséquences des décisions, mais qu'on ne peut pas non plus leur reprocher puisque c'est un choix au fond qui est un choix individuel. Ce qu'on peut peut-être regretter effectivement, c'est que peut-être que les hommes ne se prêtent pas suffisamment encore à l'éducation de leurs enfants, mais ça, on rentre aussi dans des choix d'ordre familiaux. Mais je pense aussi que les choses, petit à petit, vont progresser, du moins je l'espère. Madame BEUIL.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, je suis entièrement d'accord avec vous Monsieur le Maire. C'est pour ça que ces constatations font que je vous demande, et de ce fait-là, qu'il y ait des actions tournées vers tous, ces possibilités de partage de tâches et de partage de temps, c'est important. Donc je sais, un petit-déjeuner, j'ai entendu, un café-débat, je pense qu'il y a certainement moyen d'amener vers plus de discussions pour arriver à une égalité un peu plus importante. C'est plus dans la proposition d'actions supplémentaires, dans cette direction que je vous le demande.

**M. LE MAIRE** : Croyez bien que nous le faisons mais on ne peut pas se substituer aux choix individuels de chacun.

**MME KILINC-SIGINIR** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport que nous examinons ce soir aborde un sujet essentiel, l'égalité entre les femmes et les hommes. Un sujet qui ne relève pas de la communication ou de symboles, mais bien de sens même de l'action publique. Parce que l'égalité, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est une exigence démocratique et surtout une volonté politique. Permettez-moi de le dire sans détour, ce rapport manque de souffle politique. On y trouve beaucoup d'évènements, de journées thématiques, d'expositions, de campagnes de communication, mais très peu d'indicateurs, peu d'évaluations et au final, peu de résultats concrets. On agit, oui, mais sans direction claire, sans stratégie, sans cap. Et cela se voit à chaque page. Les chiffres, eux, ne mentent pas. D'abord les écarts salariaux, encore plus de 9 % en faveur des hommes au sein même de la Ville. Comment la collectivité peut-elle prôner l'égalité à l'extérieur si elle ne l'incarne pas en interne ? D'autres villes ont fixé des objectifs de réduction des écarts avec un suivi annuel. Ici, rien, pas d'objectif, pas d'échéance, pas de transparence. Ensuite, la mixité professionnelle reste un vœu pieux. Les filières techniques, comme vous l'avez dit, sportives ou policières, demeurent très masculines, tandis que les métiers sociaux, administratifs, restent largement féminisés. Aucune politique volontariste n'est menée pour corriger ces déséquilibres. Vous l'avez dit vous-même, vous l'avez constaté vous-même. On constate, on décrit, mais on ne décide pas. On espère seulement. Dans le domaine du sport, même constat 21 % d'hommes licenciés contre seulement 11 % de femmes. Les écarts se creusent et la Ville ne propose aucune mesure incitative, aucun plan réel pour favoriser la pratique féminine. On parle d'égalité, mais on n'en fait pas une priorité. Et que dire, comme vous l'avez dit, entre la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, où les temps partiels et les congés familiaux concernent quasiment et exclusivement les femmes. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire. Tant que les femmes porteront seules cette charge, l'égalité restera une illusion.

Alors oui, il y a quelques avancées. Le pourcentage des femmes directrices passe de 38 % à 46 %. Et quelques rues portent désormais des noms féminins. Mais soyons lucides, cela reste symbolique et l'égalité, Monsieur le Maire, ne se résume pas seulement à des symboles. D'ailleurs, votre propre mandat en dit long. Vous avez commencé ce mandat comme Premier Adjoint d'une femme Maire et lorsque vous êtes devenu Maire à votre tour, vous avez choisi, vous plutôt, un Premier Maire Adjoint homme. C'est un symbole, certes, mais un symbole lourd de sens. Car au moment de pouvoir incarner concrètement l'égalité, vous avez préféré la continuité du pouvoir masculin. Voilà la démonstration la plus claire. On peut parler d'égalité, mais la volonté politique, elle ne s'improvise pas.

Ce rapport, comme votre bilan, reflète cette contradiction. On communique beaucoup, on agit un peu et on mesure très peu. L'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas, elle se construit et cette construction suppose de la cohérence, du courage et une vraie ligne politique. Aujourd'hui, le discours est juste, mais les actes ne suivent pas, les écarts persistent, les indicateurs manquent et Beauvais ne peut se contenter de demi-mesures ou de gestes symboliques. En fin de mandat, c'est le moment du bilan et le constat est là, l'égalité n'aura pas été une priorité politique de cette majorité.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'égalité n'est pas un chapitre de rapport, c'est un devoir républicain, une exigence de justice et une réalité, une responsabilité politique que vous n'avez pas su pleinement assumer. Dommage. Je vous remercie.

**MME COLIGNON** : Chers collègues, chère Hatice, je trouve que ce constat est un petit peu dur et pour probablement les agents qui sont dans la salle, c'est difficile d'entendre ça. Il y a 9 Directions qui ont été impliquées dans ce programme d'égalité femmes-hommes, 9 Directions qui ont proposé des actions. Alors si on avait mis que des chiffres, on nous aurait dit « où sont les actions ? ». Maintenant qu'on met les actions, on nous dit « où sont les chiffres ? ». Les chiffres, ils sont présents dans ce rapport. Et les agents et les agentes qui sont impliqués dans ces actions, ont été impliqués, sont venus avec des propositions concrètes. C'était non seulement une volonté politique, mais aussi une volonté d'écouter ceux qui savent sur le terrain, ceux qui font sur le terrain. Et donc on retrouve des actions à la fois de la jeunesse, vous l'avez vu, sur la culture, sur les sports et contrairement à ce que vous dites, il y a des indicateurs sur cette partie-là, sur la santé. Dans cette Direction-là, il y a eu beaucoup d'actions sur la sensibilisation et la prévention en direction des jeunes filles et c'est important. Donc je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a rien qui a été fait et je ne peux pas vous laisser dire non plus qu'il n'y a pas de chiffres dans ce rapport. Donc j'en suis vraiment désolée et moi je voulais féliciter l'ensemble des agents et des agentes qui ont travaillé sur ce plan d'action avec nous, avec Jacqueline, avec Sandra, sur ce sujet-là. Et le Maire est complètement engagé sur ce sujet-là, les moyens ont été mis, il y a des comités de pilotage, donc ne dites pas qu'il n'y a rien qui a été fait.

**M. LAGHRARI** : Alors ce qui est incroyable avec cette majorité, c'est qu'ils trouvent les agents quand ils en ont besoin, comme des boucliers. Mais quand les agents font grève, quand les agents sont en mal-être, quand les agents ont des besoins, on vous entend très peu, on se cache, on passe par derrière la Mairie pour ne pas passer devant les policiers municipaux quand ils sont en grève, on essaie d'éviter d'écouter le malaise de nos agents. Mais les agents, vous les utilisez comme des Kleenex quand bon vous semble. Donc s'il vous plaît, depuis le début du mandat, ça commence à suffire de dire les agents par-ci, les agents par-là, quand ça vous arrange. Donc Charlotte, que tu défendes la politique que tu mènes, que tu défendes les interventions que les élus mènent, il n'y a pas de problème. Mais laissez les agents tranquilles. Arrêtez de donner l'impression, c'est comme les commerçants, c'est toujours la même méthode. On donne l'impression que vous, les agents, vous êtes les porte-parole des agents. Croyez-moi, si vous étiez vraiment les porte-parole des agents, ça se passerait beaucoup mieux au sein de cette municipalité et il n'y aurait pas autant de difficultés chez nos agents et autant de mal-être chez nos agents et il y aurait une meilleure relation avec les syndicats, d'accord ? Donc s'il vous plaît, les agents, ils ont bon dos, laissez-les tranquilles, d'accord ? Ils vous le disent, moi je me permets, laissez tranquille les agents, faites votre politique, assumez-la, mais laissez les agents de la Ville tranquille.

**M. LE MAIRE** : Monsieur LAGHRARI, je vais vous dire une chose, je n'arrête pas de dire que pour faire fonctionner cette Mairie, cette collectivité, il y a un binôme et un couple. Ce sont bien sûr les élus puisque nous sommes décisionnaires, et les agents, ce sont eux qui font le travail. Et je le dis à chaque fois, ils font partie d'un maillon d'une chaîne et ça va du Maire jusqu'à l'agent d'entretien. Tout le monde est important et je ne cesse de le dire quand je rencontre, contrairement à ce que vous dites, les agents, je les vois tous les jours. Je tiens des permanences et vous le savez très bien, ce qui est d'ailleurs une initiative que j'ai voulue, pour être en contact direct avec tous les agents, quelle que soit leur catégorie. Et j'ai une permanence tous les mois avec eux et avec une collaboratrice du Cabinet qui est là pour relayer les difficultés auprès de la Direction des relations humaines. Encore ce matin, j'ai eu une réunion avec des agents, ils étaient une vingtaine, que j'ai reçus, que j'ai écoutés, pour écouter leur mal-être parfois au travail, parce qu'on est aujourd'hui dans une société, dans des conditions parfois qui sont difficiles par rapport aux exigences qu'on leur impose.

**M. LE MAIRE (suite)** : Donc arrêtez et cessez de dire qu'on met les agents en avant, justement par rapport aux difficultés qui étaient évoquées, les agents, je vous dis, ils sont là pour travailler avec nous. Et quand Charlotte intervient, c'est pour reconnaître leurs mérites, comme je l'ai fait également et comme nous l'avons fait pour la Direction des services financiers, parce que sans eux, nous ne serions rien.

**M. LAGHRARI** : Alors juste, merci Monsieur le Maire, lorsque ça va dans ce sens, bravo. Juste cessez d'instrumentaliser les agents, c'est tout ce que j'ai dit. Et lorsque vous dites ce que vous avez dit, on s'inscrit dans votre lignée et c'est très bien.

**M. LE MAIRE** : Une fois de plus on est d'accord, je vois.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 38

Nombre de votants 43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté par le maire au conseil au municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu l'article D2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2026 sera soumis à l'examen du conseil municipal de décembre 2025,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026.

## 6 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

**M. CHISS :** Merci Monsieur le Maire. Alors, nous entrons dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui n'appelle pas de vote non plus, simplement qui appelle, comme son nom l'indique, un débat.

Chers amis, chers collègues, j'ai vraiment le plaisir et l'honneur de vous présenter notre Rapport d'Orientations Budgétaires qui doit faire l'objet du débat. Je forme le souhait que ce débat soit calme, apaisé, évidemment animé, mais empreint de responsabilité et de sérénité.

Pour commencer, je voudrais m'exprimer en disant que vraiment, l'État ne nous aide pas. Non, l'État ne nous aide pas dans la construction sereine de notre budget. Avant la dissolution et même encore plus depuis la dissolution, nos budgets peuvent être en réalité comparés à de la roulette russe budgétaire. Épidémie, guerre en Ukraine et ailleurs, crise financière, crise sociale n'étaient pas suffisants qu'il a fallu y rajouter une instabilité politique nationale. Et nous, collectivité, au milieu de tout ça, nous devons préparer un budget, défendre notre Ville, défendre nos habitants, défendre nos entreprises, défendre nos associations en faisant preuve de rigueur et aussi en faisant preuve de volontarisme. Dans la mention d'ailleurs que nous avons adoptée en préambule du Conseil Municipal, nous avons pu mesurer à quel point il était difficile et ardu de construire un budget localement. Et pourtant, que de louanges sur les élus locaux, leur rôle irremplaçable, leur engagement quotidien, remarquable, il y a les discours d'en haut et il y a la réalité budgétaire d'en bas. Heureusement, mes chers collègues, et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'a éminemment rappelé, nous avons une situation budgétaire solide et des finances saines. Je tiens à le redire une nouvelle fois, c'est grâce aux gestions municipales précédentes, à notre rigueur budgétaire constante et à vision politique claire que nous avons pu, depuis toutes ces années, proposer des budgets forts et solides avec des ratios stables et donc des politiques publiques efficaces.

Au moment d'aborder le dernier Rapport d'Orientations Budgétaires de cette mandature, qu'il me soit permis de remercier Caroline CAYEUX pour m'avoir fait confiance en 2020, et depuis 2022, Franck PIA pour m'avoir confirmé et amplifié cette confiance. Je remercie mes services, au premier rang Anne-Sophie FARDEL, l'ensemble de mes collègues élus pour avoir respecté le contenu de la lettre de cadrage, ce n'est pas toujours facile, et proposer des orientations budgétaires conformes à notre vision et à notre programme. Alors je ne vais pas vous abreuer de chiffres, je vais vous en livrer quelques-uns que je considère comme parfaitement éclairants sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

D'abord, c'est peut-être le plus symptomatique et le plus symbolique, en matière d'investissement, l'année 2026 sera une année exceptionnelle puisque nous prévoyons d'inscrire 58 millions d'euros d'investissement, 58 millions d'euros qui iront dans l'économie locale et dans l'emploi local. De même, le taux communal des impôts ne bougera pas pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive, donc 58 millions d'euros d'investissement sans augmentation du taux communal des impôts. Et enfin, les aides au monde associatif resteront stables, car nous faisons confiance aux associations qui œuvrent pour le lien social, je peux vous assurer que ça n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Quant à la dette, nous prévoyons pour le moment un emprunt d'équilibre de 38 millions d'euros pour financer une grande partie de dépenses d'investissement et ainsi le niveau d'endettement restera 50 % moins élevé que la moyenne des villes de la même strate que Beauvais, soit 679 € contre 1 347 € par habitant pour le reste de la France. Notre endettement reste ainsi maîtrisé, nous permettant de continuer à mener des politiques qui transforment notre Ville et la font avancer dans l'avenir.

J'ajoute un point non négligeable qui concerne le projet de Loi de finances 2026 qui, au moment où je m'exprime devant vous, n'est toujours pas finalisé et qui pourrait venir percuter négativement notre budget municipal.

**M. CHISS (suite)** : Nous l'avons d'ailleurs prévu dans le corps de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, pour parer à toutes les éventualités. En effet, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles attaques budgétaires, je le redis, injustes contre nos collectivités et en particulier contre Beauvais. Si tel était le cas, nous serions dans l'obligation de remodifier et restructurer une fois encore notre budget en faisant des sacrifices budgétaires, sans pour autant dégrader les services publics locaux de qualité offerts à nos habitants.

Voilà quelques mots que je souhaitais porter à votre connaissance, tout en réaffirmant ma fierté de pouvoir proposer un budget solide et efficace car protecteur pour les Beauvaisiens. Je laisse maintenant la place à la discussion budgétaire. Je vous remercie.

**MME LUNDY** : Alors là, je vous remercie vraiment Monsieur CHISS, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez en plus dit qu'on souhaitait un débat apaisé et dynamique et je crois vraiment que ce sera le cas. Et alors je dois vous dire que je m'attendais à tout ce soir, parce que c'est vrai que c'est le dernier Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons sous ce mandat avant l'élection municipale. Mais alors vous voir critiquer le gouvernement d'Emmanuel MACRON, je n'aurais jamais imaginé que ça arriverait un jour. Comme quoi, non mais je me dis que ces années à débattre, à discuter, n'auront pas été vaines, Monsieur le Premier Adjoint. Non mais je le fais sur le ton de la boutade mais ça me fait vraiment plaisir en tout cas, je ne m'attendais vraiment pas à ce que vous fassiez ça. Alors j'espère que ça n'est pas lié à la campagne qui arrive parce que c'est vraiment très, très gros, mais en tout cas je me félicite et je vous le dis parce que ça m'a vraiment fait sourire de voir que vous étiez dans la critique du gouvernement d'Emmanuel MACRON, chose très inédite je dois dire. Et alors c'est vrai que quand on regarde ces orientations budgétaires, on se dit la même chose, on se dit que c'est parfois un peu gros. Évidemment que c'est un contexte qui est particulier puisque ces orientations budgétaires se tiennent à quelques mois des élections. Donc vous allez enfin réaliser des projets que vous promettez aux Beauvaisiens depuis des années. Alors comme vous ne les avez pas réalisés pendant 6 ans, voire pendant 10 ans, vous financez aujourd'hui de nouvelles études, encore le grand retour des études, c'est donc devenu une méthode, on promet, on étudie, on annonce, on ré-annonce, on réétudie et le mandat passe et le temps passe. Et je vais vous dire, ce Rapport d'Orientations Budgétaires, finalement, ça m'a un peu laissé ce sentiment, on a le sentiment d'un exercice de communication électorale qui vise un peu à mettre la poussière sous le tapis. Toutes les choses qu'on n'a pas faites, qu'on aurait dû faire, qu'on s'est engagé à faire depuis des années, surtout c'est le moment de ne pas dire qu'on ne les a pas faites, il faut surtout cacher qu'elles n'ont pas eu lieu, que les projets ont été abandonnés. Donc on annonce des études, comme ça on peut dire qu'on a fait quelque chose et on fait oublier qu'on n'a rien fait et qu'on a abandonné certains projets. Alors pour rattraper en urgence, à quelques mois des élections, le financement notamment de ces études, évidemment il va falloir faire en sorte d'augmenter un peu la dette, puisque vous l'avez dit dans la présentation, c'est écrit dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, on va augmenter la dette. Donc en 2022, Beauvais disposait d'une épargne brute à presque 14 millions d'euros, en 2026 elle va tomber à 8,48 millions d'euros, et l'endettement va grimper à plus de 53 millions d'euros, avec une capacité de désendettement qui double. Quand on reprend, en fait on a eu 18 millions d'euros d'emprunts supplémentaires en 2024, 18 millions d'euros d'emprunts supplémentaires en 2025 et là, on nous annonce un nouvel emprunt pour 2026, 38 millions d'euros, pas des moindres. Alors, ça s'explique notamment, donc je vous dis il y a des échéances électorales, mais c'est vrai que la Chambre Régionale des Comptes le dit, elle parle d'une épargne qui s'érode, de charges qui augmentent un peu plus vite que les recettes, mais je ne vous fais pas cet affront, Monsieur CHISS, je suis sincère sur ce qui est dit dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

**MME LUNDY (suite)** : Il y a aussi le fait que vous, vous avez travaillé à faire en sorte d'avoir une gestion la plus saine possible et ça, je vous en ai toujours porté crédit. Je pense qu'il y a une vraie honnêteté dans la manière de gérer les choses qui a toujours transparu dans les commissions sur ces sujets, vous avez toujours été très clair et je vous en remercie. Après, c'est vrai aussi qu'il y a des arbitrages politiques, qui d'ailleurs ne dépendent pas que de vous, qui dépendent du Maire et qui sont le reflet d'une majorité municipale complète. Et on voit qu'au jour où ont été analysées les finances par la Chambre Régionale des Comptes, en tout cas la trajectoire financière de la Ville, on était à seulement 27 % du Programme Pluriannuel d'Investissement du mandat réalisé, c'est donc peu, 27 % du projet de mandat, c'est même très peu et finalement on voit qu'on n'a pas augmenté, vous dites le taux d'impôt local, mais on a augmenté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, on a augmenté le prix de l'eau, on a augmenté le prix du stationnement et surtout, on a une situation qui est assez solide aussi parce qu'on a un vrai dynamisme de nos recettes qui est dû malheureusement à l'appauvrissement colossal de la Ville, pas seulement à votre gestion, c'est que la Ville s'appauvrit et comme notre Ville s'appauvrit considérablement, nous touchons un peu plus d'argent, de Dotation de Solidarité Urbaine.

Voilà la réalité sur cette trajectoire financière. Donc ce n'est pas du tout une critique vis-à-vis de vous Monsieur le Premier Adjoint, je vous dis, vous agissez en toute sincérité. Mais on voit bien ces échéances électorales qui approchent et le besoin d'accélérer et de financer tous azimuts tout un tas d'études, pour pouvoir dire que des chantiers qui sont à l'arrêt, ne sont pas complètement arrêtés. Donc, on connaît un peu la ficelle. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert, on a eu déjà des nombreux débats sur les Halles couvertes, on a eu des débats sur les requalifications des rues, notamment de Paris, de Calais, on a eu des débats sur le commissariat municipal promis à Saint-Lucien qui a été abandonné, sur les brigades de tranquillité, sur les équipements et le patrimoine à de nombreuses reprises, c'est vrai que ma collègue en parlait dans le rapport développement durable. Mais c'est vrai que la situation aujourd'hui des gymnases et des infrastructures sportives est quand même dramatique dans notre Ville. Le rapport développement durable le précise, avec 20 équipements qui doivent faire l'objet de réhabilitation. Et donc on n'avait plus du tout vu en projet les rénovations de Louchard et de Briard, et là on nous annonce, pour les deux, des études. Et les églises Saint-Étienne et Marissel, qui devaient déjà avoir des rénovations d'ampleur, rien du tout. Pour preuve, j'avais même proposé un amendement budgétaire l'année dernière pour la rénovation de la façade de Marissel, que vous n'aviez pas voté, et là on nous promet des études. Pareil pour les pistes cyclables, pour la voirie dégradée, on ne parle pas tout à fait de la situation des mobilités dans son ensemble, mais ça en fait quand même largement partie. On se contente d'annoncer qu'on va faire des choses qu'on n'a pas faites. Alors je vais vous dire, c'est à la limite, ce que je constate surtout c'est qu'on s'arrête, je vous dis un P.P.I. qui est autour de 27 %, c'est dommage, c'est du temps qui a été perdu pour les Beauvaisiens. Le fait qu'on soit obligé de s'endetter en recourant à l'emprunt de manière assez conséquente pour pouvoir financer l'accélération l'est aussi. Mais en fait, ce Rapport d'Orientations Budgétaires, et je le dis de manière tout à fait apaisée et dépassionnée, il est particulier parce que c'est le dernier de cette mandature. Et comme c'est le dernier de cette mandature, ce n'est pas véritablement un cap pour les années à venir puisqu'en fait, il n'engagera la Ville que pour quelques mois notre prochain budget. Et d'ailleurs, cela vaut pour votre camp comme pour le nôtre, parce que d'une certaine manière, nous allons tous avoir des projets municipaux qui vont être présentés aux Beauvaisiens et évidemment que nous devons procéder à des budgets rectificatifs pour mettre en œuvre nos projets qui auront été plébiscités, ou pas, par les Beauvaisiens.

**MME LUNDY (suite)** : Et j'imagine bien qu'un certain nombre d'annonces déjà faites par Monsieur PIA se retrouveront également, si vous étiez amené à l'emporter dans votre budget, et je peux vous dire que nous ferions des choses très différemment également si nous étions amenés à l'emporter. Et donc, il y aura de toute manière un budget rectificatif et j'ai envie de vous dire, en mars prochain, ce sont les Beauvaisiens qui trancheront. S'ils nous accordent leur confiance, nous présenterons immédiatement ce budget rectificatif pour remettre de la cohérence, de la sincérité avec une trajectoire maîtrisée dans les finances parce que c'est, vous le savez, ma vision d'une gestion ambitieuse et rigoureuse de notre Ville. Ce n'est pas de multiplier les études, d'annoncer des choses qu'on renonce ensuite à faire, c'est plutôt de respecter la parole donnée, de dire la vérité sur l'état des finances, et ce n'est pas un reproche que je vous fais à vous Monsieur le Premier Adjoint, mais d'investir là où c'est nécessaire et de préparer les 10 prochaines années pour notre Ville. Je pense que nous avons besoin de ce cap clair d'une ville qui se transforme vraiment et d'une certaine manière, ce débat, ce n'est même pas un débat à avoir ici dans l'enceinte du Conseil Municipal. Ce choix, ce sont les Beauvaisiens qui auront à le faire au terme d'un débat que nous aurons lors de la campagne à venir, et je ne doute pas, je vous le redis Monsieur le Maire, que nous aurons ce débat ensemble, en dehors de l'enceinte du Conseil Municipal également. Je vous remercie.

**M. CHISS** : Merci Monsieur le Maire. Alors d'abord Madame LUNDY, je suis très content de vous avoir fait rire, au moins on aura gagné ça sur ce mandat, au moins on aura commencé par un moment où je vous ai fait rire, donc si ça peut vous faire du bien et vous détendre, c'est parfait. Ensuite, je suis aussi content parce que vous avez utilisé le mot honnêteté à mon égard et ça, j'avoue que ça m'a fait plaisir aussi. Et de dire que nous avons toujours travaillé en toute honnêteté et que j'ai toujours tout présenté en toute honnêteté, écoutez je prends, c'est toujours agréable à entendre et effectivement, c'est vrai. Alors vous n'avez pas pu vous empêcher à la fin de dire qu'il fallait retrouver des finances maîtrisées mais enfin, vous savez, moi je respecte beaucoup la laïcité, mais ma Bible c'est la C.R.C. Et la C.R.C., elle a dit que nos finances étaient maîtrisées. Donc ça, moi ça me va et ça me suffit, je vais me contenter de ça, nos finances sont maîtrisées. Après, sur votre lecture du rapport, alors effectivement, votre lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires, elle est forcément biaisée, mais je le comprends et je ne vous en veux pas, c'est normal, c'est normal, si elle l'est. Elle l'est parce que d'abord vous commencez par parler d'études. Alors c'est vrai qu'il y a deux lignes dans le rapport où on parle d'études, deux lignes sur combien de pages, sur 124 pages de rapport, effectivement il y a deux lignes où on parle d'études parce que tout simplement la vie municipale ne s'arrête pas là, les projets ne s'arrêtent pas, nous sommes toujours en train de réfléchir et il y a effectivement des sujets qui se présentent à nous sur lesquels tout simplement, il faut qu'on puisse réfléchir. Donc oui, oui, on lance des études de temps en temps pour avancer sur des projets. Alors vous, vous y voyez un calendrier particulier, nous simplement on y voit la conduite des affaires municipales courantes comme d'habitude. Par contre, ce que vous ne dites pas, ou alors vous oubliez de le dire, c'est que la plupart des actions qui sont dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, elles ne sont pas nouvelles. D'abord, un, elles sont annoncées depuis 2020, elles sont dans notre projet municipal et elles ne sont que dans la continuité de ce que nous avons fait depuis 5 ans. Je ne vois pas ce que vous trouvez de nouveau. Alors du coup, je reprends parce que je suis surpris. Alors, permettre aux jeunes parents de trouver des places en crèche de qualité, on travaille sur ce sujet avec notamment Jacqueline MENOUBE, il y a quelques rapports sur le sujet.

**M. CHISS (suite)** : Agir pour la jeunesse avec la poursuite du plan Jeunesse, oui le plan Jeunesse on ne l'a pas annoncé dans ce Rapport d'orientations Budgétaires, vous le reconnaîtrez, il n'est pas nouveau, donc on le poursuit et on l'accentue, avec notamment la rénovation du Blog 46, qui était d'ailleurs dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, qu'on a voté en 2020. Aider et soutenir nos aînés et les personnes les plus démunies par une augmentation de la subvention accordée au C.C.A.S., oui, on l'a déjà fait l'année dernière, on va le reproposez cette année pour continuer et ce n'est pas nouveau non plus. Favoriser l'accès à la culture, je crois que ce n'est pas nouveau, les 800 ans de la Cathédrale, ce n'est pas nouveau, et avec la poursuite d'appels à projets qui sont en lien avec les 800 ans de la Cathédrale. Développer la pratique du sport par la rénovation d'équipements sportifs, la rénovation du gymnase Morvan ce n'est pas nouveau, la reprise de toitures de gymnases ce n'est pas nouveau, les différentes manifestations sportives Étoile du Sport, Route de l'Oise, Transquar, seront reconduites et enrichies par de nouvelles choses. Alors oui, là on dit des études vont être menées. Oui, parce qu'on a, pendant la durée de vie du mandat, des sollicitations, des interrogations, soit d'associations sportives, soit de nos services qui nous interpellent, soit les élus qui se rendent compte qu'il y a des besoins. Sur ce sujet tout particulièrement d'ailleurs, je vous ai indiqué qu'il y a un schéma sur les équipements sportifs, qui a été voté par le Séminaire des Maires et le Bureau Communautaire, dont Ali SAHNOUN en tant que Vice-Président à l'Agglomération est en charge, ce schéma d'orientation des équipements sportifs, le rapport a été rendu. Il a donné lieu à des réflexions, à des préconisations et donc effectivement, à travers ce schéma, on lance des études pour répondre aux préconisations qui sont faites par ce schéma, ce n'est pas secret, tout le monde le sait, on en a parlé en Conseil Communautaire. Donc tout ça, c'est dans la continuité, ce n'est pas quelque chose encore une fois qui aurait trait à un calendrier particulier. Favoriser le lien, je ne vais pas tout faire, permettre à tous les enfants de partir en vacances avec le dispositif Preum's, ce n'est pas nouveau non plus, d'ailleurs on a eu un beau succès en 2025, on le renforce en 2026 et c'est encore dans notre Débat d'orientations Budgétaires, la laïcité.

Alors les grands travaux, oui parce que vous me dites, « vous vous endettez pour payer des études ». Alors déjà je suis un peu surpris parce que vous m'aviez habitué à une meilleure maîtrise des finances publiques, Madame LUNDY. Alors les études c'est du fonctionnement, l'endettement c'est pour financer de l'investissement, simplement juste pour vous rappeler ça. Donc oui, on prévoit de s'endetter. Ça n'est pour le moment qu'un emprunt d'équilibre, je vous le rappelle, puisque nous avons la reprise de notre résultat qui arrivera au moment du compte administratif 2025, qui est notre autofinancement cumulé, qui nous permettra d'abonder à notre section d'investissement et sans aucun doute, comme les années précédentes, de baisser cet emprunt d'équilibre. Donc ça n'est qu'un emprunt d'équilibre. Et les 58 millions d'euros d'investissement auxquels nous faisons référence, qui sont liés aux grands projets qui étaient dans notre projet de mandat et qui étaient dans le Plan Pluriannuel d'Investissement que nous avons voté. Effectivement, vous l'avez noté et la Chambre Régionale des Comptes l'a noté, le taux de réalisation de ces investissements était encore faible fin 2023. Enfin Madame LUNDY, Madame LUNDY, vous n'oubliez quand même pas le début du mandat ! Enfin n'oubliez quand même pas qu'en 2020, eh bien oui mais vous avez beau hocher la tête c'est la vérité Madame LUNDY. En 2020, 2021, voire 2022, mais attendez, il ne faut pas oublier l'Histoire, nous étions confinés. Nous ne pouvions pas lancer les chantiers, nous ne pouvions pas travailler, nous ne pouvions pas réunir la Commission d'Appel d'Offres, nous ne pouvions pas lancer les marchés publics. Enfin c'est la vérité, reconnaissez quand même ça. Donc c'est effectivement ce décalage, rassurez-vous, on aurait aimé aller plus vite, je vous assure qu'on aurait aimé aller plus vite tous ici autant que nous sommes, vraiment.

**M. CHISS (suite)** : Et c'est d'autant plus préjudiciable pour la collectivité que malheureusement nous devons nous endetter aujourd'hui, à un moment où les taux d'intérêt sont élevés, alors que quand nous avons construit notre Plan Pluriannuel d'Investissement, nous étions sur des taux inférieurs à 1 % et aujourd'hui, on s'endette à 3-3,5 %. Et encore, on fait un gros travail sur ce sujet-là pour réduire notre taux d'endettement, qui est d'ailleurs plus faible en moyenne que les communes de la même strate.

Donc ne venez pas nous dire que nous avons lancé des projets, que tout ça est nouveau, que c'est lié encore une fois à un calendrier électoral, mais pas du tout, là c'est la réalité du terrain, nous avons 58 millions d'investissements parce que nous avons notamment la rénovation urbaine qui bat son plein, notamment la reconstruction de l'école Samuel Paty et du gymnase Morvan qui est à côté, que nous avons la rénovation de l'école Europe dans le quartier Saint-Lucien, que nous avons des gros travaux de voirie qui n'ont pas pu être menés avant pour ces raisons-là et puis aussi parce que nous faisons beaucoup de concertations avant de le faire, donc faire de la concertation quand on est confiné, c'est quand même compliqué, donc tout ça, ça décale. Donc voilà, je pourrais reprendre d'autres projets encore, la sécurisation des abords des écoles, la végétalisation des cours d'école ce n'est pas nouveau, on l'avait annoncé, on a commencé à l'été 2025 et on va l'amplifier, etc. Et aussi, le passage au tout inox de l'ensemble de nos équipements, à la fois de la cuisine centrale et de tout ce qui équipe les restaurations scolaires pour respecter la Loi EGALIM, dont j'ai entendu parler tout à l'heure dans le public. Tout ça, c'était prévu, ce ne sont pas des nouveautés.

Les études, ça s'inscrit dans quelque chose qui est naturel dans une vie municipale. Vous, vous y voyez quelque chose que moi je ne comprends pas, vous y voyez quelque chose qui n'est pas cohérent, vous parlez d'honnêteté d'un côté, et quelque part derrière, vous venez nous dire que finalement notre Rapport d'Orientations Budgétaires, il est malhonnête parce qu'il est mené par d'autres ambitions et d'autres orientations. Mais pas du tout, il est simplement guidé par notre projet municipal depuis le début et c'est un Rapport d'Orientations Budgétaires qui est complètement conforme à ce qu'on avait dit. On avait dit ce qu'on ferait et on fait exactement ce qu'on a dit Madame LUNDY.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais ajouter, Madame LUNDY, que vous essayez de résumer notre Débat d'Orientations Budgétaires à un catalogue d'études. Mon Premier Adjoint vous a répondu. Pour essayer de noyer un peu le poisson, on vous a répondu que ces études c'était du fonctionnement et les investissements, Madame LUNDY, sont purement liés à tous les projets qui ont été décidés depuis le début de la mandature, quand on a pu travailler. Comme tu l'as dit Lionel, nous avons perdu 2 ans avec la crise sanitaire, que vous semblez complètement occulter, et ça je trouve que c'est de la mauvaise foi.

Et deuxièmement, sachez que dans le cadre notamment des projets de rénovation urbaine, c'est vrai que nous arrivons à l'aboutissement de ce projet sur bien des sujets, notamment tous les équipements publics qui sont en cours de construction et c'est vrai que 2026, il va falloir décaisser beaucoup, beaucoup d'argent parce qu'effectivement, les travaux sont en cours et devront être financés. Et quand vous donnez l'impression qu'on est en train de s'exciter parce que ce sont bientôt les élections et qu'il faut lancer des projets mais les projets, depuis qu'on a pu commencer à travailler, sont en cours sur toute la Ville. Encore cet été, il y a eu des travaux partout, mais c'était tout simplement l'aboutissement de notre projet municipal. Donc vous nous faites un procès qui est complètement décalé par rapport à la réalité. Mais je n'en attendais pas moins.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur CHISS, alors je ne reviendrai pas sur vos choix puisque vous avez été élu et ce sont vos choix d'investissement, de construction, de rénovation, là-dessus c'est votre décision. Par contre, je m'interroge quand même sur une chose. La première c'est votre tableau, si on reprend votre tableau d'autofinancement. Comme chaque fois normalement, alors avec un petit décalage, je reviendrai sur ce mandat, mais normalement sur un mandat normal, on diminue en début de mandat et tout doucement on remonte parce qu'on commence les gros travaux et ils s'étalent sur toute la mandature et en fin de mandature, on arrive plutôt à la fin. Il est vrai que vous avez mal commencé, avec le Covid, 2021-2022. Malgré tout quand je reprends le tableau de l'autofinancement, 2021 vous êtes en autofinancement brut à 15,68, 2022 13,81 et 2023 13,02. Donc on le voit bien, vous avez malgré tout travaillé, tout ne s'est pas arrêté comme vous l'avez dit ou fait croire, c'est du moins ce que j'ai plus ou moins entendu. Donc je tire quand même la sonnette d'alarme puisqu'en l'espace d'un mandat, nous sommes passés de 15,68 d'autofinancement brut à 8,48, ce qui est quand même une diminution, ce qui est quand même, si on continue sur cette trajectoire, un peu inquiétant. Vous ne pourrez pas dire autre chose, mais ce qui m'inquiète un petit peu plus, alors j'espère que ce n'est que passager, si l'on regarde, alors que je vous ai toujours dit que j'étais entièrement satisfaite de votre façon de gérer puisque notre taux de désendettement était très bas puisque nous étions en 2023 à 4,4 ans, ce qui est un taux effectivement bas, nous passons, hors emprunt d'équilibre, à 6,3, donc on remonte, ce qui, sur une trajectoire, peut être inquiétant, donc je tire la sonnette d'alarme. Je tire d'autant plus la sonnette d'alarme que voyez-vous, je travaillais hier en Commission Finances et que la T.V.A., sur laquelle nous sommes en pourcentage de compensation, a terminé avec moins 4 980 843 446 €, donc on est à pratiquement moins 5 milliards. Donc il va y avoir une répercussion sur les financements des collectivités dont vous faites partie, puisque beaucoup de choses ont été compensées par un pourcentage de T.V.A. et donc, je suis juste là pour dire, attention votre projection pour l'année à venir est en train de se dégrader légèrement. Il y a encore de la marge, j'avoue, vous avez encore de la possibilité, mais si les finances publiques continuent telles qu'elles sont, c'est vrai que les Français aujourd'hui, du fait du contexte, et vous l'avez très bien dit, sont très inquiets, donc épargnent beaucoup, donc diminuent la consommation, diminution de consommation automatiquement diminution de T.V.A., pourcentage de T.V.A. reversé aux collectivités en diminution.

C'est pour ça que je tenais à tirer la sonnette d'alarme en disant attention, jusque-là on avait quand même des finances qui sont très saines, elles sont encore très saines, mais elles ont une tendance, vous ne pouvez le nier, à diminuer et à nous faire dire faites attention, d'autant plus que nous sommes en fin de mandat. Je ne sais pas qui sera là à partir de mars, mais la personne qui prendra le relais, ça peut être vous, tout à fait, ça peut être quelqu'un d'autre, aura forcément à gérer des investissements que vous avez engagés, avec des emprunts que vous aurez pris, et donc ils devront assumer vos choix alors que ce ne sont pas leurs choix. C'est ce pourquoi je voulais tirer la sonnette d'alarme.

**M. CHISS** : Merci Monsieur le Maire. Vous reconnaîtrez Madame BEUIL que ce sont les choix des Beauvaisiens avant tout, que nous assumons, donc nous assumons les choix des Beauvaisiens. Ils nous ont élus en 2020 avec un programme que nous déployons. Ce programme, il prévoyait près de 200 millions d'euros d'investissement en valeur brute, avec évidemment des subventions d'investissement en face. Et oui, donc je le dis souvent lors des Débats d'Orientations Budgétaires ou des comptes administratifs, on ne meurt pas de sa dette, on meurt de ne pas pouvoir en faire. Je l'ai souvent utilisée cette phrase. Parce que pour financer des investissements, oui il faut s'endetter.

**M. CHISS (suite)** : Nous n'avons pas la capacité financière d'autofinancer intégralement nos investissements. Nous les finançons comment ? Par notre autofinancement d'un côté, les subventions d'investissement que nous récupérons des différents partenaires avec lesquels nous travaillons et en complément, nous allons chercher de l'endettement. Effectivement, et ça je rends hommage à mon prédécesseur et aux équipes précédentes, en arrivant en début de mandat on a trouvé un taux d'endettement, j'ai trouvé un taux d'endettement très faible et c'était volontaire puisque ça préparait ce mandat d'investissements. Et qui dit investissements, on n'a jamais menti aux Beauvaisiens, on l'a toujours expliqué, qui dit investissements dit endettement. C'est tout à fait logique que notre endettement remonte et par contre, il faut effectivement le maîtriser et l'assumer.

Quant à l'épargne brute, vous comparez 2 chiffres qui ne sont pas comparables Madame BEUIL, si je puis me permettre, puisque vous comparez des chiffres du compte administratif, les 15 % auxquels vous faites référence, avec les chiffres du budget, les 8 % auxquels vous faites référence. Effectivement, notre épargne brute budgétaire, comme elle est prise sur l'année budgétaire sans tenir compte des reprises des résultats précédents, est toujours plus faible que notre résultat réel observé aux comptes administratifs, qui toujours a bordaillé les 13, 14, 15 %. Donc je ne veux pas anticiper sur les comptes administratifs 2025 mais en tout cas, on sait déjà que les comptes administratifs 2025 seront supérieurs aux 8 % dont vous parlez. Par contre, il est vrai que nous sommes, et je l'ai dit aussi plusieurs fois puisqu'on parle de transparence et d'honnêteté ce soir et c'est très bien, j'ai toujours été transparent et honnête sur ce sujet, nous avons depuis quelques années, depuis 2 ans, 3 ans, une courbe des dépenses qui va plus vite qu'une courbe de nos recettes. Tout à fait logiquement parce que, comme tout le monde, et je pense que ça tout le monde le sait, l'inflation est passée par là. L'inflation est passée par là, et je l'ai dit tout à l'heure d'ailleurs dans une réponse, si je prends le seul exemple du tarif de la cantine, qui est un exemple extrêmement symptomatique, 50 %, c'est dit dans le rapport page 14, 48 % d'augmentation, c'est observé, du coût de l'alimentation en 4 ans, 48 %, et on comprend d'ailleurs un certain nombre de choses quand on comprend ça, parce qu'on parle, on dit toujours que l'inflation est jugulée et qu'elle était de 5 %, mais sur l'alimentaire, elle était bien plus forte que ça. 48 %, alors que nous en 2020, on fait le choix de passer au demi-tarif cantine, donc se priver de, on va dire 600-700 000 € de recettes, on n'a pas l'inflation à ce moment-là, déjà. Déjà on dégrade notre autofinancement volontairement de 600 à 700 000 € pour permettre au maximum d'enfants beauvaisiens de manger un repas chaud au moins une fois par jour. Et d'ailleurs, les chiffres de fréquentation de la cantine explosent depuis la rentrée, alors régulièrement mais encore plus depuis la rentrée 2025. Donc on fait ce choix et après, on prend 48 % d'inflation sur l'alimentaire et on ne touche pas aux tarifs de la cantine. (*hors micro*) Là, vous comprenez très simplement sur cet exemple-là, par exemple, que je ne suis pas un magicien, je n'ai pas plus de recettes, mais j'ai plus de dépenses. Oui, mais c'est assumé ça, c'est assumé, on le sait, et on peut le faire justement parce qu'on part d'un autofinancement qui est très bon, donc on peut se permettre de le dégrader légèrement pour mener des projets. Je prends un autre exemple, un autre exemple qui est très important, la rémunération de nos agents. Le Maire a mené un plan très important d'augmentation de la rémunération de nos agents par plein de dispositifs différents, tickets restaurant, mise en place d'une prévoyance, refonte du R.I.F.S.E.E.P., etc. Le revenu de la Police Municipale sur lequel on a eu un débat, etc. Donc tout ça, effectivement, impact extrêmement significatif, et une augmentation, on l'a toujours dit, on l'a toujours écrit, supérieure à l'augmentation de nos recettes. Donc oui, impact forcément sur notre autofinancement. Et ça, ce sont nos décisions et on les assume.

**M. CHISS (suite)** : Et puis après, on a ce qui vient de l'extérieur. Les lois de finances. Et depuis 2 ans, les lois de finances, elles nous impactent, elles impactent notre autofinancement et ça, on ne l'avait pas prévu. On en a parlé, on savait que ça arriverait, on ne savait pas sous quelle forme, on se doutait qu'on aurait une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, on ne savait pas sous quelle forme, on ne savait pas à quelle hauteur. Par contre, ce qu'on n'avait pas imaginé par exemple, c'est la hausse de cotisations de la C.N.R.A.C.L., qui augmente de 3 points par an pendant 4 ans, 12 points. Ça, ce n'était pas forcément prévu au départ, parce que ça, ce n'est pas directement lié au déficit de l'État, c'est quelque chose qui est à côté, c'est la loi de financement de la Sécurité Sociale. Et ça, c'est ce qui nous coûte le plus cher, ça coûte 650 000 € par an, fois 4, à la Mairie de Beauvais, 2,5 millions d'euros sur 4 ans d'autofinancement en moins. Et ça, je n'ai pas non plus de baguette magique, ça on le subit. Donc forcément, à un moment donné, sans augmenter les impôts, contrairement à ce que dit Madame LUNDY, nous n'avons pas augmenté les impôts à la Mairie de Beauvais, nous n'avons pas augmenté les impôts à la Mairie de Beauvais, si vous voulez parler de l'Agglomération du Beauvaisis, on en parlera la prochaine fois. A la Mairie de Beauvais, la ville de Beauvais n'a pas augmenté le taux des impôts communaux depuis 17 ans, c'est la vérité. Donc sans recettes supplémentaires, la Mairie de Beauvais n'a pas de recettes supplémentaires, nous arrivons à financer ces politiques publiques, ces choix volontaristes de l'exécutif, du Maire et en plus à absorber les chocs financiers qui nous sont imposés par la mauvaise gestion au niveau de l'État. Donc oui, à un moment donné, on a un léger impact sur notre autofinancement, mais que nous surveillons comme le lait sur le feu, que nous maîtrisons, et je le redis, la Chambre Régionale des Comptes l'a dit, et nous faisons extrêmement attention à ça.

Dernière chose, Madame BEUIL, je suis désolé, mais on n'a pas de fraction de T.V.A. à la ville de Beauvais dans nos recettes, donc on n'est pas concernés. C'est à l'Agglomération du Beauvaisis que vous pourrez me le dire. À la Mairie de Beauvais, nous ne sommes pas concernés par le sujet de la fraction de T.V.A. Mais vous avez raison, c'est quelque chose aussi qu'on observe, mais à la Mairie de Beauvais, sur les comptes de la Mairie de Beauvais, ça n'est pas un sujet.

Donc, la gestion, elle est saine, elle est propre, elle est transparente, la trajectoire est connue. Nous avons des perspectives financières sur les 3-4-5 prochaines années, avec des hypothèses que nous travaillons avec Anne-Sophie FARDEL. Nous avons aussi, potentiellement, des recettes supplémentaires. Je parle sous le contrôle de mon ami Loïc BARBARAS, Vice-Président à l'Economie à l'Agglomération du Beauvaisis, grâce au développement économique de la ville de Beauvais et de l'Agglomération du Beauvaisis, nous avons des constructions, des arrivées d'entreprises, eh bien ça, ce sont des taxes foncières supplémentaires pour la ville de Beauvais. Sans augmenter les impôts, nous avons devant nous, je l'espère, enfin j'en suis sûr même vu tous les terrains qui sont en train d'être vendus et les projets qui sont en cours, nous avons devant nous de nouvelles recettes fiscales, vertueuses, puisqu'elles sont liées à l'arrivée d'entreprises. On ne va pas demander à d'autres contribuables d'abonder le budget de la ville de Beauvais, mais c'est bien grâce au développement économique, grâce à la création d'emplois, grâce à la création de richesses à laquelle nous croyons, oui j'irai jusqu'au bout de mon propos Madame BEUIL, que nous pouvons prévoir ces perspectives qui nous permettront d'absorber cet endettement supplémentaire qui nous permet de financer des travaux prévus depuis 2020 pour les Beauvaisiens.

**MME LUNDY :** Oui, je me permets juste une réaction à vos propos, Monsieur CHISS, j'ai dit qu'on pouvait avoir un échange apaisé et honnête. Donc je demande à ce qu'on prolonge sur ce sujet parce que vous me rétorquez que le retard pris dans l'investissement, et notamment sur la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement, c'est-à-dire votre projet de mandat, serait lié au Covid. Vous m'avez dit « on était confiné donc c'est pour ça qu'on n'a pas pu faire les investissements du P.P.I. ». Mais, qu'on rappelle bien les choses, c'est bien écrit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, au 31 décembre 2023, le tableau de suivi du P.P.I. transmis par la commune fait apparaître un montant global de 50,4 millions d'euros de dépenses engagées depuis 2021, soit 27 % du P.P.I. voté. Depuis 2021. Je vous rappelle d'ailleurs, Monsieur le Premier Adjoint, que nous avons voté ce Programme Pluriannuel d'Investissement en retard, en décalage, mais personne n'avait trouvé à y redire compte tenu de la situation à l'époque et que, quand nous avons voté ce P.P.I., enfin vous, je ne l'avais évidemment pas voté puisqu'on avait des projets de mandat différents, il était évident que nous connaissions déjà ce contexte sanitaire et donc ce n'est pas ça qui explique le retard pris dans la réalisation du P.P.I., puisque notre P.P.I. a été fait après, postérieur à cette période.

Alors, je me permettais simplement de reprendre parce que vous m'attaquiez bille en tête là-dessus et je crois que c'est quand même important parce que, quand on regarde en fait l'évolution côté investissements de l'effort de la Ville, sur le tableau qui a été présenté en Conseil Municipal, on voit bien, étrangement quand même, qu'il y a une très forte hausse des dépenses liées à l'investissement en 2019 la dernière fois, 2013 la fois d'avant, c'est bizarre, c'est toujours juste avant la période électorale. Et en fait, je vais vous dire, ce n'est même pas le sujet. Oui, si, c'est le tableau qui a été présenté en Conseil Municipal, qui retrace l'évolution année après année des dépenses d'investissement. Ce que je veux vous dire, Monsieur le Premier Adjoint, c'est que ce n'était pas complètement délirant ou malveillant, c'était simplement un constat de dire qu'il y avait un rattrapage, alors que le projet de mandat n'avait pas été complètement avancé et que c'est peut-être un hasard du calendrier mais qui se répète à chaque fois, on accélère plutôt au moment des élections municipales. Le sujet, vous allez au bout de votre projet de mandat, je ne mets pas ça en cause, vous l'avez dit, il y a un temps démocratique, il y a un temps de débat dans lequel il y a un projet, dont acte, ce n'est pas grave, c'est même très bien, c'est ce qui fait vivre la démocratie. Simplement, comme l'a dit ma collègue, en effet ces emprunts sont en train d'être faits pour des investissements issus du Programme Pluriannuel d'Investissement que nous n'avons pas voté. Et donc en mars prochain, ces emprunts et ces dépenses auront commencé à être faits alors qu'il s'agira d'un Programme Pluriannuel d'Investissement qui ne correspondra pas forcément au projet de mandat de la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit d'ailleurs, puisque j'ose croire que nous aurons toutes et tous ici des projets avec des points sur lesquels on peut être d'accord, pas d'accord et peut-être même que de votre côté, il y aura des nouveautés dans le projet que vous soumettrez aux Beauvaisiens. J'ose le penser. Et donc ça pose quand même un problème, notamment sur la question du pilotage derrière. Parce qu'aller défendre mordicus un projet qui n'est pas le sien, ça n'est pas quelque chose de très agréable et surtout ce n'est pas quelque chose de très respectueux vis-à-vis des électeurs quand on est élu, parce qu'il faut pouvoir aller défendre un projet jusqu'au bout. Et moi je le crois, je pense que quand vous êtes convaincu par un projet, on y va, on est des élus, on est là pour ça. Et quand je vous parlais des études qui permettent d'accélérer un peu le calendrier sur des annonces qui avaient déjà été faites, ces études, j'ose espérer qu'elles précèdent d'investissements, en tout cas qu'elles n'ont pas vocation à rester lettre morte. Mais ça concerne des sujets qui ne sont pas des petits sujets, sur lesquels on a déjà eu des gros débats.

**MME LUNDY (suite)** : Je pense à la question de la rénovation de Louchard et de Briard, ce ne sont pas des petits sujets, on a déjà eu plusieurs fois ces débats d'ailleurs, des débats de bonne qualité dans l'enceinte de ce Conseil Municipal, à l'occasion du Programme Pluriannuel d'Investissement et ensuite, quand on a vu que ça ne se faisait pas, sur la rénovation du patrimoine aussi on a eu des débats. Donc, je constate et en même temps j'ai envie de vous dire, ça permet d'avoir ces discussions mais de toute manière ce Débat d'Orientations Budgétaires aboutira d'un budget qui sera, quoi qu'il arrive, rectifié puisqu'il y aura un budget rectificatif à partir des élections de mars prochain. Le seul sujet c'est qu'il est important qu'on puisse garder nos marges de manœuvre et en effet, j'aurais préféré qu'on diffère un certain nombre de ces emprunts, en tout cas le dernier annoncé pour 2026, de manière à permettre à la nouvelle équipe municipale, de le faire en accord avec son projet de mandat, en toute cohérence et de pouvoir en rendre compte. C'est tout. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Avant de repasser la parole à Lionel CHISS, Madame LUNDY, je voudrais quand même vous dire qu'en général, les projets, c'est comme ça dans toutes les villes, c'est vrai qu'ils aboutissent souvent en fin de mandat. Pourquoi ? Parce que nous avons d'abord le temps des études, vous l'avez dit, nous avons le temps aussi de la concertation par rapport au projet que nous devons mener, nous avons le temps aussi des décisions que nous devons prendre au Conseil Municipal suite aux études et aux concertations, nous avons le temps aussi lié au lancement des marchés de la commande publique qui n'est pas non plus une petite affaire dans la décision que nous avons à prendre sur soit la maîtrise d'ouvrage, soit les maîtres d'œuvre par rapport aux travaux que nous devons engager. Et puis après, il y a le temps de la réalisation du projet, les temps administratifs qui ne sont pas minces parce que je peux vous dire que sur un projet de rénovation urbaine, quand il faut consulter l'Architecte des Bâtiments de France, l'Office Français de la Biodiversité, se mettre d'accord aussi avec les habitants sur les projets que nous devons réaliser, tout ça demande beaucoup de temps. Et que forcément, les projets sont réalisés souvent plutôt en fin de mandature, en toute fin de mandature. Et c'est vrai que sur précisément des grands projets comme ceux de la rénovation urbaine, dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pèse lourd, en effet, ça arrive en fin de mandat. D'ailleurs, Madame LUNDY, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine nous a accordé 2 ans complémentaires. C'était justement à cause de la crise Covid parce que les collectivités, toutes les collectivités concernées par ce grand projet, ne pouvaient pas, en 2024, le mener à terme. C'est bien parce qu'il y a eu des retards et que ce n'est pas le fait uniquement de la ville de Beauvais, c'est que c'est une problématique générale.

**M. VIBERT** : Je voulais juste faire une petite remarque à Madame LUNDY. Alors peut-être que j'ai mal entendu tout à l'heure mais il m'a semblé que vous aviez dit que les projets Louchard et Briard étaient nouveaux. Et pourtant vous venez maintenant de signaler que nous avons débattu, et des débats de bonne consistance, dans cette Assemblée au sujet des 2 gymnases Briard et Louchard, qui ne sont en effet pas des projets nouveaux, puisque ça fait plusieurs semaines, plusieurs mois, voire quelques années que nous échangeons avec les associations au sujet de ces deux gymnases.

**M. CHISS** : Oui, juste pour vous dire, je suis un très grand fan de science-fiction Madame LUNDY, j'adore ça, mais j'ai mes limites quand même. Et quand vous me demandez de différer des investissements qui sont lancés, je pense que vous ne savez pas comment ça fonctionne réellement, parce que comme l'a rappelé le Maire, il y a la commande publique, il y a des entreprises qui ont commencé à travailler, il y a des grues, vous les avez peut-être vues, on ne va pas les démonter.

**M. CHISS (suite)** : Donc je ne sais pas comment différer des investissements qui sont entamés, vous les voyez les travaux, ils sont en cours, ils sont en cours de réalisation, donc non, enfin on ne diffère pas des travaux. Et la réalité, que vous le vouliez ou non, c'est que 2021 et 2022 ont été des années blanches, pas qu'à Beauvais, dans toutes les collectivités locales, des années où les investissements n'ont pas pu démarrer. Donc en 2023, effectivement, on avait le taux que vous disiez, en 2024 on était déjà à 58 % de réalisation et on est en accélération. Vous, vous y voyez quelque chose, moi je n'étais pas là les mandats précédents, je ne sais pas, je ne peux pas dire si les années précédentes 2013, etc., moi je sais qu'en ce moment, c'est parce que tout simplement les chantiers sont réellement en cours et non, on ne peut pas les différer, on ne peut pas les arrêter, ils sont partis. Et puis en plus, ça voudrait dire, Madame LUNDY, que vous ne voulez pas de nouvelles écoles ? Alors on arrête, on ne fait pas de nouvelles écoles, on ne fait pas de nouveaux gymnases, on arrête tout ça parce que les Beauvaisiens en ont besoin, mais vous, vous pensez qu'il faut tout arrêter. Non, je pense que ce n'est pas sérieux. Je vous connaissais plus sérieuse. Non, simplement, on est vraiment dans le temps normal, comme l'a rappelé le Maire, de déploiement de notre projet de mandat. Et oui, c'est une année forte d'investissements. Mais déjà l'année dernière, je vais vous dire moi-même j'ai été surpris des chiffres. L'année dernière quand on a fait le budget 2025, c'était déjà une année record d'investissements et déjà on s'était dit, c'est la plus grosse année d'investissement qu'on ait jamais faite. Et puis quand on a commencé à mettre les chiffres de 2026, on a dit en fait c'est encore plus fort en 2026. Oui, c'est logique, c'est tout à fait normal, entre le moment où on lance les projets, puis le moment où effectivement ils sont concrètement en cours de réalisation. N'y voyez pas malice, n'y voyez rien d'autre, c'est simplement la logique de la conduite d'un projet.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, alors Monsieur CHISS, j'ai entendu toutes vos observations. Je suis bien consciente qu'il y a, au cours de l'année, tout un tas d'aléas, l'inflation et tout. Mais je vous appelais à de la prudence. Mais si je regarde, regardons en page 96 de votre rapport, sur votre tableau croissance économique, je vous avais déjà appelé à de la prudence en 2025, vous aviez établi une croissance économique à 1,10, elle s'est avérée à 0,7 et vous nous refaites cette année une prévision de croissance économique à 0,9 alors que déjà l'O.F.C.E. nous annonce une croissance économique à 0,7. Donc non mais, tout ça va avoir un impact sur, vous avez beau hocher de la tête, oui j'hoche aussi de la tête, mais je vous appelle à de la prudence car tout ce budget que vous êtes en train de mettre en place, c'est un équilibre budgétaire et si les recettes ne sont pas en face de vos prévisions de dépenses, ça n'ira pas. Donc c'est pour ça que je vous appelle à de la prudence, je l'ai toujours fait. Souvenez-vous, je vous avais appelé à la prudence sur les taux des emprunts, j'avais raison, l'année suivante elles avaient monté. Je vous appelle juste à de la prudence. Je vous ai dit, vous faites ce que vous avez prévu, simplement faites attention. Ça tend à se dégrader, ça tend à se dégrader, soyez prudent, parfois il vaut mieux reporter peut-être un peu pour échelonner et ne pas dégrader encore plus vite, mais plutôt stabiliser. C'est tout ce que je vous dis. Et je suis consciente qu'il y a des tonnes d'aléas qui peuvent intervenir en cours d'année. Le Covid est intervenu en 2021, l'inflation est intervenue, donc nous le voyons bien. Je sais très bien que sur les appels d'offres, vous avez dû déraiper puisque les matières premières ont flambé, j'en suis bien consciente. C'est bien en ayant ça en tête que je vous appelle à la prudence.

**M. CHISS** : Réponse très rapide. Madame BEUIL, j'ai bien entendu merci, et depuis le début du mandat, vous m'appellez à la prudence d'ailleurs, mais je suis d'un naturel prudent, donc tout va bien.

**M. CHISS (suite)** : Et ensuite, simplement pour vous dire que nos recettes, elles sont plutôt assises sur l'inflation que sur la croissance qui sont deux choses décorrélées et d'ailleurs dans nos hypothèses, notamment dans la première partie du rapport, vous l'avez lu, on prévoit d'ailleurs une reprise légère de l'inflation en 2026. Donc, sans doute une corrélation des bases de valeurs locatives qui, vous le savez, sont l'assiette de notre taxe foncière. Ce n'est pas pour me réjouir mais c'est le cas. Donc normalement, on n'a pas de sujet, on a été prudent par rapport à ça.

Dernière chose juste, ce ne sont que des hypothèses et on l'a vu d'ailleurs avec la croissance du troisième trimestre, si je ne dis pas de bêtises, je parle sous le contrôle de Loïc, troisième trimestre 2025, elle a été supérieure aux prévisions la croissance française du troisième trimestre 2025, supérieure aux prévisions de la Banque de France. Donc ça reste des prévisions, on est bien conscient, on a été le plus prudent possible, je vous le promets.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes prudents mais combatifs.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage	20 novembre 2025
Date de la convocation	7 novembre 2025
Nombre de présents	37
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2024

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

L'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente une fois par an à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission l'année précédente.

Pour rappel, la commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2024, la C.C.S.P.L. s'est réunie, afin d'examiner les rapports d'activités des délégations suivantes :

- ☐ rapport annuel concernant la gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie (rapport 2023– présenté en CCSPL du 21/11/2024),
- ☐ rapport annuel concernant l'exploitation du réseau de chaleur (rapport 2023– présenté en CCSPL du 21/11/2024),
- ☐ rapport annuel concernant la régie de l'Elispace (rapport 2023– présenté en CCSPL du 21/11/2024),
- ☐ rapport annuel concernant la gestion du crématorium de Beauvais (rapport 2023– présenté en CCSPL du 21/11/2024),
- ☐ rapport annuel concernant la gestion de la patinoire de Beauvais (rapport 2023– présenté en CCSPL du 21/11/2024).

L'ensemble des rapports sont téléchargeables via le lien ci-dessous :

<https://echange.beauvaisis.fr/index.php/s/9WKJG89cdFBbonr>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux cités ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2024.

## **7 – BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) DE L'ANNÉE 2024**

**M. CHISS** : Merci Monsieur le Maire. Alors là, il s'agit des bilans des travaux de la Commission 2024 qui débattait sur les rapports 2023.

La Commission s'était tenue le 21 novembre 2024. Vous aviez le lien de téléchargement des rapports qui est dans la délibération. Donc plusieurs Délégations de Service Public concernées, le stationnement, le réseau de chaleur, l'Elispace, le crématorium et la patinoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces travaux.

**M. LE MAIRE** : Des questions ? Pas de questions particulières. Je vous remercie.

M. Franck PIA, Maire

La ville de Beauvais compte 62 % de logements locatifs, soit environ 18.000 logements sur les 28.779 recensés au total (source : INSEE 2020) Cela concerne à la fois les logements sociaux (soit environ 10000 logements répertoriés par l'Etat) et le parc privé.

Le parc locatif de la ville représente donc un enjeu urbain majeur. L'objectif n'est pas de le laisser se développer de façon excessive et sans regard sur sa qualité.

S'agissant du parc social, les organismes bailleurs sont contrôlés en la matière et obligés d'entretenir leur patrimoine. L'enjeu porte donc davantage sur le segment du locatif privé.

Instauré par la loi « ALUR » (articles 92 et 93), le permis de louer est mis à disposition des collectivités pour vérifier que les bailleurs privés respectent leurs obligations réglementaires, et notamment s'ils ont fait réaliser les diagnostics techniques imposés par la loi.

Cela s'inscrit dans un objectif national de lutte contre les marchands de sommeil, lutte contre le logement indigne et le mal-logement, lutte contre les passoires thermiques.

Par délibération du 10 octobre 2024, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a instauré le « permis de louer » à l'échelle des 53 communes du territoire, sous la forme de son premier outil légal qu'est le dispositif de la déclaration de mise en location (DML), conformément aux articles L.634-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Par cette même délibération, elle a décidé de créer un service commun d'instruction des déclarations de mise en location, dénommé « Prévention du risque locatif », mis gratuitement à la disposition des communes.

Elle se dote ainsi d'un moyen de vérifier que le locatif privé répond aux obligations légales de décence et de performance énergétique, et d'éviter qu'un mauvais parc locatif s'installe, c'est-à-dire des logements qui ne remplissent pas les conditions de décence définies par la loi.

Vu les articles L.5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;

Considérant que le « service Prévention risque locatif » a pour mission de contribuer à la connaissance du parc locatif privé (observatoire) et à son amélioration, en sensibilisant les bailleurs privés sur les normes de décence à atteindre (prévention des risques pour la santé et la sécurité des occupants, amélioration thermique des logements).

Considérant que la date d'entrée en vigueur du dispositif de la DML est le 1er septembre 2025, soit un délai supérieur à six mois à compter de la délibération du 10 octobre 2024, conformément à l'article L.634-1-1 du CCH ; ce délai ayant permis de préparer au mieux le lancement du dispositif de la DML sur la CAB (recrutement, logiciel-métier, promotion) et de le rendre effectif aujourd'hui, avec l'obligation désormais pour tout bailleur privé de déclarer la mise en location de son logement locatif auprès de la CAB, au plus tard 15 jours après la signature du bail.

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au « service Prévention du risque locatif » et la CAB, en particulier si cette commune souhaite bénéficier gratuitement de l'intervention de ce service in-situ (visite de contrôle d'un logement potentiellement non conforme).

Cette convention a pour objet de préciser le champ d'application et toutes les modalités de mise à disposition du service.

Elle n'a pas de durée limitée et peut être résiliée à tout moment par la commune, en respectant un préavis de 3 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au service prévention du risque locatif mis en place par la communauté d'agglomération du Beauvaisis depuis le 1er septembre 2025 ;
- d'approuver la convention, ci-jointe, qui précise les modalités de fonctionnement, financement du service commun service Prévention du risque locatif et les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 40

Abstention : 2

## **8 – ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION DU RISQUE LOCATIF, SERVICE D'INSTRUCTION DES DÉCLARATIONS DE MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS PRIVÉS**

**M. LE MAIRE :** Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat et par délibération communautaire du 10 octobre 2024, la Communauté d'Agglo a mis en place, comme vous le savez, le permis de louer sous forme de déclaration de mise en location.

Dans ce cadre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, toute mise en location d'un logement du parc privé loué nu ou meublé, sauf les meublés de tourisme, dans l'une des 53 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, doit faire l'objet d'une déclaration de mise en location, à chaque nouvelle mise en location ou changement de locataire, dans les 15 jours qui suivent la signature du bail.

Pour assurer le suivi de cette nouvelle procédure, la Communauté d'Agglo a décidé, en effet, de créer un service d'instruction des déclarations de mise en location dénommé prévention du risque locatif, mis gratuitement à la disposition des communes qui le souhaitent. C'est donc à ce service que nous nous proposons d'adhérer ce soir, une délibération vous étant présentée en ce sens. Mais je voudrais au préalable en profiter pour vous dire quelques mots peut-être plus généraux sur la question du logement et plus spécifiquement sur celle des locations.

A Beauvais, sachez qu'il y a 26 000 logements occupés à titre de résidence principale, dont 16 000 par des locataires et un peu moins de 10 000 qui sont logés dans le parc social et plus de 6 000 dans le parc privé, très majoritairement dans le parc de copropriétés beauvaisien. Il s'agit donc là d'une question importante et qui nous préoccupe légitimement. Dans tous les programmes immobiliers neufs qui me sont présentés, et je poursuis en cela ce qui était l'action de Caroline CAYEUX, je veille à ce que les promoteurs proposent une programmation équilibrée, je remercie aussi Jacques DORIDAM qui suit en tant qu'Adjoint en charge de l'urbanisme ce sujet, et je refuse, nous refusons par principe deux types de programmes qui sont malheureusement la tentation, on le constate souvent, des promoteurs, on construit, on fait des ventes en V.E.F.A., 100 % un bailleur social où le programme est entièrement dédié à l'investissement de défiscalisation.

Pour nous, le bon programme, c'est celui qui va présenter une offre mixte. On nous demande justement de la mixité sociale, des logements acquis par des propriétaires occupants et des logements loués par des propriétaires. Je veille à ce que le niveau d'exigence architecturale soit également le même, que ce soit pour la vente ou la location, notamment en exigeant deux places de stationnement par logement, des balcons, loggias, sauf bien sûr lorsque l'Architecte des Bâtiments de France les refuse. Des logements qui soient également lumineux, idéalement traversant, là encore sauf contraintes techniques. Le programme mixte, il faut parfois un peu se battre pour l'imposer aux promoteurs parce que forcément c'est beaucoup plus lent à commercialiser. Mais c'est le meilleur, nous estimons, pour la Ville, plusieurs opérations en témoignent, dont celle la plus importante et la plus récente qui est celle du Franc-Marché qui est, je crois, une belle réussite urbaine.

Alors, avant d'aborder la délibération de ce soir sur l'adhésion au service commun mis en place par l'Agglo pour instruire les déclarations de mise en location, le permis de louer, je voulais vraiment vous faire cette présentation afin de bien souligner qu'au-delà des seuls dispositifs réglementaires, nous sommes également engagés dans des grandes démarches d'aide à l'amélioration des logements pour les rénover et les adapter aux enjeux de notre temps. Et comme vous le savez, c'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui en a la responsabilité. Donc nous demandons des logements plus confortables et moins chers en charges. C'est notre but.

**M. LE MAIRE (suite)** : Venons maintenant au permis de louer qui est opérationnel depuis 2 mois. Tout d'abord, je voudrais saluer le travail qui est accompli. Renseignements fournis par l'Agglo à ce jour, une douzaine de communes ont sollicité le service pour y adhérer. En 2 mois déjà, nous avons 32 bailleurs qui ont été accompagnés, 35 professionnels de l'immobilier renseignés et 104 déclarations de mise en location qui ont été reçues et instruites via la plateforme en ligne. 3 logements ont été constatés non conformes et une visite de logements effectuée a abouti à un accompagnement du propriétaire et des conseils bien sûr pour réaliser les travaux. Lentement mais sûrement, cette nouvelle procédure s'inscrit dans le paysage. Elle a été bien accueillie par les professionnels parce qu'elle est simple, qu'elle a surtout un but qui fait consensus, à savoir chasser les marchands de sommeil du territoire. Je vais le dire très simplement, il ne s'agit pas d'embêter les propriétaires qui, pour l'écrasante majorité, respectent la loi. En contrepartie du loyer reçu, les bailleurs doivent en effet louer un logement qui respecte les règles de décence ou de performance énergétique qui sont fixées par la réglementation. On le voit avec nos premiers chiffres, une très grande majorité de bailleurs respecte la loi et c'est vrai que c'est toute une petite partie, une petite minorité de propriétaires que nous allons forcément contraindre et embêter. Alors c'est vrai que c'est la mission du service auquel nous adhérons. Pour mémoire, en cas de situation problématique, les pouvoirs d'action du Maire accompagné techniquement par ce service ne sont pas mineurs. D'abord, nous avons la possibilité, et je l'ai déjà fait, de signaler au Procureur de la République dans les cas les plus graves qui entrent dans le champ du droit pénal, mais aussi d'alerter les services d'hygiène quand l'indécence va jusqu'à l'insalubrité et là, c'est le rôle de l'A.R.S. et puis de signaler également à la C.A.F. pour le blocage des aides au logement, ce qui est un frein particulièrement efficace. Nous agissons aussi pour donner des conseils aux locataires pour faire valoir leurs droits en justice et, dans le cas d'un propriétaire de bonne foi, le conseil et l'accompagnement pour le guider dans les travaux qui sont réalisés et bien sûr des possibles financements grâce à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et les aides aussi qui sont propres à la Communauté d'Agglo.

Je ne voulais pas être trop long, mais je voulais quand même souligner par cet éclairage rapide toute l'importance que nous attachons à ce sujet majeur pour nos habitants et sur lesquels, je le dis sans esprit polémique, il n'y a pas vraiment prise à l'idéologie. Les marchands de sommeil sont une plaie que nous devons absolument combattre. C'est un des trafics qui, avec d'autres d'ailleurs, peuvent pourrir nos quartiers ou nos villages, nos centres-villes aussi, car ce sujet je vous l'ai déjà dit, n'est pas que beauvaisien, c'est effectivement une problématique générale dans toutes les villes malheureusement. Plus d'une dizaine de mes collègues de l'Agglo sont engagés, sachez-le, dans la même démarche d'adhésion que nous ce soir au service prévention du risque locatif et je voudrais tout particulièrement remercier Caroline CAYEUX de s'être mobilisée à l'Agglo avec l'ensemble des élus, des maires, pour instaurer ce permis de louer parce qu'il faut aussi prévoir et conforter les services en ce sens pour pouvoir assurer l'application des décisions que je vous propose donc de voter ce soir.

Donc vous avez le rapport, alors je ne vais pas le lire, vous avez dû en prendre connaissance et donc il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service prévention du risque locatif, qui est en cours depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 ; d'approuver la convention ci-jointe qui précise les modalités de fonctionnement avec le financement du service commun service prévention du risque locatif et les rôles et obligations respectifs de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; de m'autoriser ou les adjoints concernés à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur le Maire. Alors c'est plus une demande que je voulais vous faire, c'est-à-dire avoir un bilan à 6 mois, c'est-à-dire combien de logements, alors je ne doute pas que pour le neuf c'est assez facile, assez simple, mais c'est principalement chez les bailleurs privés, chez l'ancien, comme vous l'avez très bien expliqué, donc qu'on puisse avoir un bilan du nombre de logements qui sont sortis de la location, du fait d'un niveau d'isolation, de confort inadéquat et surtout s'ils sont sortis, combien sont re-rentrés derrière, car nous le savons bien, les bailleurs privés sont souvent des gens qui ont peu de moyens parfois et qui ont comme revenus en grande partie leurs revenus locatifs, donc qui ont après pour l'entretien et la rénovation des difficultés financières. Et dans le contexte actuel où le logement, nous sommes en manque criant de logements partout, il est important qu'on puisse faire le bilan, c'est-à-dire est-ce que ça, même si je suis entièrement d'accord avec vous, il est hors de question de mettre en location tout ce qui est dû aux marchands de sommeil, malgré tout il faut qu'on soit vigilant, qu'on aide un maximum, or parfois la rénovation dans les logements pour les bailleurs privés est parfois difficile et nous devons faire un bilan à 6 mois et à un an. Donc c'est cette demande que je voulais vous faire.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, c'est quelque chose que nous allons suivre de très près, Madame BEUIL.

**MME SECK** : Monsieur le Maire, c'est très bien cette charte pour des logements décents dans le privé, oui il faut lutter contre l'insalubrité, oui il faut lutter contre les passoires thermiques, mais comment voter une telle délibération sans parler de ce qui se passe dans le logement social ? Il y a un an, ici-même, Monsieur le Maire, vous nous disiez « sur la barre A, ça vient d'être fait, la réhabilitation vient d'être terminée. On se donne rendez-vous dans un an et on verra les gains énergétiques, on comparera ». Ce sont vos mots. Eh bien, nous y sommes et le compte n'y est pas. Monsieur le Maire, vous aviez promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation des charges et pourtant à Saint-Lucien, dans la barre A, dans la Tour N, les locataires voient leurs charges exploser, plus de 300 € par mois. Certains ont reçu jusqu'à 500 € de régul. Et le nouveau système d'eau chaude, soi-disant moderne, il gaspille jusqu'à 10 litres à chaque douche 10 litres d'eau payée, perdue, à chaque utilisation.

Monsieur le Maire, vous avez rencontré les bailleurs en mai, les bailleurs sociaux. Vous les avez alertés. Vous leur avez imposé une charte à eux aussi. Et ils n'ont rien fait. Ils ne vous respectent pas, Monsieur le Maire, et en ne vous respectant pas, ils méprisent aussi les locataires. Et ce qui se passe à Saint-Lucien se passe aussi ailleurs ; à Argentine, les habitants vivent les mêmes galères. La rénovation urbaine à Beauvais, c'est un bel emballage cadeau mais à l'intérieur, ce sont des malfaçons, des joints non faits, des portes mal ajustées, des goulottes électriques mal coupées, des tuyaux d'évacuation au milieu des toilettes, et parfois des moisissures parce que les ventilations ne fonctionnent pas correctement. Et je vais vous parler d'un cas, Monsieur le Maire, un cas parmi tant d'autres, une locataire du bâtiment F rencontrée samedi dernier. Elle m'a parlé les larmes aux yeux, une régularisation de 512 €, Monsieur le Maire, 512 €. Elle venait à peine de finir son précédent échancier et la voilà repartie pour payer 50 € de plus chaque mois en plus du loyer, en plus des charges. Elle en est réduite à sauter des repas, à compter chaque euro dépensé. Monsieur le Maire, les Beauvaisiens ne vivent plus, ils survivent.

Alors oui, parlons de décence, Monsieur le Maire, mais la vraie décence, ce serait d'imposer aux bailleurs la transparence, la justice, le respect des habitants, parce qu'aujourd'hui ce qu'ils subissent, c'est une indignité. Monsieur le Maire, vous aviez pris un engagement devant eux, ici même. Tenez-le ! On ne peut pas d'un côté voter une charte pour des logements décents et de l'autre laisser des familles vivre dans la peur, la honte parfois, et le désespoir souvent.

**M. LE MAIRE** : Madame SECK, quand vous parlez de charte, nous avons en effet créé surtout une plateforme qui s'appelle S.O.S. bailleurs et dans laquelle les habitants qui rencontrent des difficultés avec le bailleur, peuvent saisir la municipalité pour que moi-même je puisse, quand il n'y a pas de réponse satisfaisante, intervenir. Donc j'incite bien sûr l'ensemble des personnes que vous citez à se saisir de ce dispositif, mais également bien entendu à me saisir directement.

Je ne voudrais pas non plus que sur la question de la rénovation urbaine, on jette tout par la fenêtre. La rénovation urbaine, c'est quand même un projet qui vise à réhabiliter en effet des bâtiments qui sont anciens, qui vise à les isoler. Alors j'entends qu'il y a des problèmes de régularisation de charges, j'entends aussi que même si bien évidemment ces réhabilitations ont pour but de diminuer la consommation énergétique, c'est vrai aussi que l'énergie, et vous le savez bien, a également augmenté. Maintenant, sur les problématiques particulières, bien évidemment je reste à l'écoute de l'ensemble des locataires et je peux vous dire qu'encore récemment, j'ai eu un entretien téléphonique avec le Directeur de CLESENCE pour les immeubles que vous me signalez, notamment sur le quartier Argentine où, je le conçois, nous avons de gros soucis sur 2 immeubles, notamment la tour A7 et la tour A8, sur lesquels les travaux n'avancent pas et je suis très fâché par le manque de réactivité, alors qui est, je ne vais pas forcément pointer directement le bailleur qui fait peut-être ce qu'il peut, mais surtout des entreprises qui n'ont pas fait ce qu'il fallait. Parce qu'en effet, même si la responsabilité revient avant tout au bailleur en tant que maître d'ouvrage, ce sont aussi parfois des maîtres d'œuvre, des entreprises qui sont défaillantes. Je vous rappelle que sur le sujet d'ailleurs, j'avais organisé une réunion avec CLESENCE, avec l'entreprise concernée et les locataires, pour qu'on sorte de ça. Je me rends compte que là encore, il y a beaucoup, beaucoup de problématiques et je peux vous dire que récemment encore, en ayant eu le Directeur de CLESENCE au téléphone pour le prévenir qu'un courrier allait lui arriver, cosigné du Préfet et moi-même, pour signaler les imperfections de ces réhabilitations.

Mais il y a d'autres réhabilitations qui ne posent pas de problème, celles qui ont été menées notamment rue Binet, alors il y a encore quelques sujets parfois effectivement, notamment sur le problème des nuisibles puisque nous y sommes allés avec Farida récemment ; il y a la tour A5 également, la S.H.L.M. de l'Oise où là on a une rénovation qui est absolument, enfin tout le monde et tous les locataires en sont complètement ravis. Alors c'est vrai qu'il y a d'autres rénovations et d'autres réhabilitations qui sont extrêmement impactantes pour la vie au quotidien des locataires, je pense également à celle de CLESENCE, rue de Bourgogne. Enfin c'est vrai que cette rénovation urbaine, Madame SECK, elle pose parfois des problèmes, mais elle ne pose pas que des problèmes. Forcément, vous, et en général, vous avez toujours à globaliser les choses, à faire des généralités, c'est votre système et votre manière de faire de la politique mais un moment donné, il faut aussi savoir être un peu objectif pour être crédible. Sur Saint-Lucien, Madame SECK, vous m'avez interpellée sur la barre A qui avait fait l'objet d'une réhabilitation. J'ai demandé à Monsieur PERONNAUD, le Directeur de l'O.P.A.C., de faire un point précis sur ces questions que vous soulevez. Et je peux vous dire aussi que prochainement nous avons une réunion qui porte sur les espaces publics, et j'ai invité Monsieur PERONNAUD et son équipe à venir également à cette réunion parce que je ne doute pas que les locataires qui sont mécontents viendront à cette réunion pour s'exprimer et il y aura forcément un temps dédié éventuellement pour pouvoir répondre à leurs interpellations et à leurs interrogations.

Maintenant, pour les personnes qui sont en grande difficulté sur le paiement des charges ou autres, moi j'invite à venir nous rejoindre, on peut aussi négocier avec les bailleurs, mais surtout avec le C.C.A.S. qui peut aussi les aider dans le cadre du Fonds Social Logement et d'autres aides aussi que nous pouvons leur accorder pour les accompagner dans les difficultés qu'ils rencontrent.

**M. LE MAIRE (suite)** : Mais croyez bien que je ne suis pas insensible à toutes ces difficultés qu'ils rencontrent et sachez que notre intention, Madame SECK, dans le cadre de cette rénovation urbaine, c'était bien de pouvoir permettre aux habitants des quartiers d'habiter dans des logements qui soient beaucoup plus confortables et surtout beaucoup moins impactants par rapport aux consommations énergétiques. Oui Madame SECK.

**MME SECK** : Alors Monsieur le Maire, ce n'est pas un procès de sensibilité ou d'insensibilité, c'est un procès sur l'impuissance du coup, parce qu'on voit que vous êtes impuissant à régler ce problème. Vous dites que j'agis, enfin de manière générale, en faisant des généralités, des globalités. Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'en fait vous êtes complètement hors sol et je vous invite à vous rendre sur le terrain, à aller discuter avec les habitants et notamment, je vais vous donner des exemples parce que vous me parlez d'Argentine, des tours A7 et des tours A8. Mais ça fait déjà 2 ans que Clos Saint-Antoine, ils vivent ce problème et ce n'est toujours pas résolu. Donc ne me parlez pas des tours A7 et tours A8, réglez déjà le problème au Clos Saint-Antoine.

Ensuite, par rapport aux problématiques des habitants, vous dites qu'ils doivent saisir S.O.S. bailleurs et quand vous êtes au courant de la situation, vous réglez le problème. Je vais vous donner un exemple dont vous êtes très bien au courant. Je vous ai interpellé par mail, vous m'avez répondu, on a fait des échanges. Cependant, cette dame qui habite rue du Faubourg Saint-Jacques, le problème votre majorité le connaît très bien depuis de nombreuses années. J'étais complètement outrée quand j'ai rencontré cette dame qui ne savait même plus où taper, qui est allé voir un restaurateur de Beauvais et qui nous a alertés, tous, sur le sujet. Elle a 2 classeurs complets des problématiques qu'elle rencontre avec son bailleur depuis des années. Madame CAYEUX lui a fait un courrier en 2020 lui indiquant qu'elle allait régler le problème. Le problème n'est toujours pas réglé Monsieur PIA. Vous l'avez reçue en permanence cette dame, le problème n'est toujours pas réglé Monsieur PIA. Et moi je vous ai alerté depuis déjà de nombreuses semaines, elle a rencontré les services qui font ce qu'ils peuvent. Mais ne dites pas que quand vous avez connaissance des problématiques, les problèmes sont réglés, c'est faux. Là, on a un cas concret par exemple. Donc on peut échanger, on peut échanger dans la bienveillance, en tout cas merci de faire de votre mieux parce que vous êtes encore le Maire au moins jusque mars. Mais sachez que nous, nous serons sur le terrain et aux côtés des habitants pour les soutenir dans cette problématique.

**M. LE MAIRE** : Alors Madame SECK, je pense que vous ne connaissez pas le programme de mes journées. Il y a les dossiers, mais il y a aussi le porte à porte régulier que je fais, voyez-vous. Donc je ne suis pas complètement hors sol parce que des Beauvaisiens, j'en rencontre tous les jours, dans les quartiers, partout. Donc cessez de me faire passer pour ce que je ne suis pas. De toute façon, c'est votre habitude depuis le début d'essayer de démontrer à nos concitoyens que je ne suis pas le Maire qu'ils croient que je suis. Eh bien Madame SECK, oui je suis sur le terrain, oui je suis au courant de tout. Et puis je voudrais quand même vous dire une chose, c'est que quand vous m'attaquez, c'est normal que vous m'attaquiez après tout, c'est comme ça, c'est la politique. Mais je ne suis pas tout seul. J'ai aussi Farida TIMMERMAN qui est sur le terrain tous les jours, tous les jours, encore tout à l'heure nous étions au téléphone ensemble pour évoquer ces difficultés. Alors c'est vrai, il y a des sujets parfois qu'on n'arrive pas à régler du premier coup. C'est vrai que parfois il y a des bailleurs qui sur certains dossiers bloquent, mais il y a aussi beaucoup d'autres dossiers Madame SECK, qu'on arrive à régler, voyez-vous. Et là, ça forcément là-dessus, on ne vous entend pas.

**M. LE MAIRE (suite)** : Donc moi je pourrais aussi vous faire la liste de tous les dossiers que nous avons pu régler et vous verrez, eh bien le Maire que je suis, travaille et essaie de pouvoir aider l'ensemble de nos concitoyens.

Et puis quand vous dites que je suis hors sol, alors je vais vous citer toutes les réunions que j'ai organisées, et vous le savez très bien en plus, ainsi que vos collègues qui sont aux côtés quand vous étiez dans l'ancienne majorité. Depuis 2016, nous avons mené 32 ateliers de temps de concertation, 44 réunions publiques, tout ça pour définir le projet de rénovation urbaine, 67 pieds d'immeuble au café de proximité, 29 diagnostics en marchant, 51 temps spécifiques comme les Conseils Citoyens, encore ça ce sont des chiffres qui demanderaient à être réactualisés parce que ce sont les chiffres de l'année dernière. Cela représente plus de 220 temps, 220 temps de concertation, ce qui représente de très nombreuses heures. Quant à la concertation, vraiment vous n'avez aucune leçon à nous donner. On peut toujours faire plus, on fait au mieux comme certains le disent n'est-ce pas.

**MME TMMERMAN** : Merci Monsieur le Maire. Oui Marianne SECK, je ne peux pas vous laisser dire ça parce que je pense que c'est plutôt vous qui êtes hors sol. Moi je suis au quotidien sur les 3 quartiers prioritaires, mais vraiment au quotidien, je ne vous ai jamais vue, je ne vous vois jamais, quand je vous vois c'est à ces moments-là quand il y a augmentation des charges ou quand il y a un fait sur les réseaux, d'ailleurs des fausses rumeurs.

Je rappelle que l'année dernière, à la demande de Monsieur le Maire, quand il y a eu les augmentations des charges, on a demandé à l'O.P.A.C. de faire une réunion publique qu'on a organisée à la Malice, des permanences ont été tenues également pour pouvoir apporter des réponses à tous les locataires. Des désagréments sur les travaux, bien sûr qu'il en existe comme il peut en exister comme partout. Je pense que les équipes et les entreprises sont présentes. Donc honnêtement, c'est vous qui êtes plutôt hors sol.

**M. BATHILY** : Merci Monsieur le Maire. Alors moi je reviens juste sur une dimension qui est importante parce que lors de nos portes à portes, nous avons rencontré aussi des habitants qui sont en difficulté. Et comme le dit Lionel, qui nous a donné un indicateur, je pense que ses indicateurs sont fiables, quand on a un indicateur, on l'analyse, on regarde l'impact que ça fait par rapport au public et on essaie aussi d'apporter des réponses par rapport à ça. L'indicateur clé, c'est 48 % d'augmentation sur les produits alimentaires, 48 % pour dire presque c'est 50 %. Donc je comprends mieux pourquoi ces habitants à Saint-Lucien nous disaient, certains d'entre eux sont venus au C.C.A.S. pour demander de l'aide, pour demander de l'aide et on leur a dit qu'ils dépassent le plafond de peu. Donc ça serait bien aussi de réajuster par rapport à cet indicateur-là, d'essayer de voir comment réajuster ces plafonds-là pour que ces personnes qui sont en difficulté, en précarité ++, puissent aussi être aidées. Il ne faut pas rester sur les mêmes critères qu'avant l'augmentation par exemple des denrées alimentaires, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Je vais passer la parole, si vous le permettez Monsieur BATHILY, à Isabelle SOULA qui suit tout particulièrement ce dossier. Mais je voudrais vous dire quand même qu'on a complètement revu avec le plan de protection solidaire qui est fondé sur le reste à vivre, voyez-vous. Et on a même augmenté le plafond que vous disiez.

**MME SOULA** : Merci Monsieur le Maire. Le plafond, pour rappel, est passé de 9 € de reste à vivre à 13 € par personne et par foyer. Donc je ne nie pas qu'il y ait des difficultés dans ces familles, mais effectivement les travailleurs sociaux vont vérifier avec les habitants et nos concitoyens la possibilité de les accompagner par rapport à ce reste à vivre.

**MME SOULA (suite)** : Ceci dit, il peut y avoir des moments plus complexes, il y a aussi des possibilités de mettre en place des aides ponctuelles qui peuvent être exceptionnelles par rapport à ce reste à vivre. Simplement, peut-être qu'il faut, je me permets, de dire que peut-être m'envoyer, me faire connaître les dossiers pour que je puisse aussi amender ces dossiers s'il en était besoin. Mais ça reste un travail social qui est très bien fait et 13 € de reste à vivre par personne et dans le foyer. Donc c'est quand même beaucoup rehaussé.

**MME SECK** : Oui, Monsieur le Maire, alors quand ce n'est pas derrière les agents que vous vous réfugiez, c'est derrière vos maires adjoints, c'est très bien. (*protestations*) Parce qu'en fait, je vous l'ai dit, ce n'est pas un procès en insensibilité que je vous fais, c'est bien un sujet d'impuissance. Et encore heureux, Madame TIMMERMAN, qu'on vous voit bien plus sur le terrain que moi et Monsieur le Maire, qu'on vous voit bien plus sur le terrain que moi dans les quartiers, auprès des habitants. Sauf erreur de ma part, vous êtes Maire Adjointe, vous êtes le Maire. Moi je ne suis pas aux manettes, c'est vous qui êtes aux manettes.

**MME TIMMERMAN** : Vous êtes conseillère régionale, vous avez aussi du pouvoir.

**MME SECK** : Oui, oui. Ah c'est facile à dire. Vous êtes en tout cas dans la majorité, vous ne cessez de nous le dire depuis le début du mandat, c'est vous qui décidez, c'est vous que les Beauvaisiens ont élus. Alors, donc réglez les problèmes.

Aujourd'hui, on vous dit, vous devez le savoir si vous êtes à ce point sur le terrain, que les habitants ont des problématiques avec la rénovation urbaine, avec les moisissures, avec des ventilations qui ne marchent pas. Donc allez régler les problèmes, comme vous le dites, c'est vous qui avez le pouvoir. Non ? Donc faites-le, c'est tout ce qu'on vous dit. On ne vous fait pas de procès en insensibilité bien évidemment que vous êtes humain et que vous êtes sensible.

**M. LAGHRARI** : Moi je voulais juste répondre à notre chère collègue Farida TIMMERMAN que si vous ne nous voyez pas sur le terrain, notamment dans ces quartiers populaires, dans ces H.L.M., c'est parce qu'on n'a pas besoin de faire du terrain, parce qu'on y vit sur ce terrain, d'accord ? Ça veut dire que quand on y vit, on n'a pas besoin de faire du terrain. Moi, j'aime bien cette expression « j'ai fait du terrain », mais nous on y vit, on y a grandi, on y est encore, on est à Beauvais, on vit encore à Beauvais, je veux dire qu'on connaît le territoire. Donc de venir dire à ma collègue ou aux uns ou aux autres, « on ne vous voit pas sur le terrain », on y est sur le terrain parce qu'on y vit, on y est quotidiennement, on y rentre le soir, on y va visiter nos parents. Donc ces territoires dont vous parlez, dans lesquels vous travaillez, vous êtes élus, on n'a pas besoin de faire du terrain parce que ce terrain-là, c'est le terrain de notre vie, on est les enfants du charbon de là-bas, donc on n'a pas besoin de faire du terrain.

**M. LE MAIRE** : Oui, oui, moi aussi je vis sur le terrain puisque j'habite le quartier Argentine, proche de la rénovation urbaine, que je vis également Monsieur LAGHRARI !

**M. LAGHRARI** : Alors je voudrais juste comprendre l'accent que vous avez pris Monsieur PIA. (*protestations*) Non mais parce que Monsieur LAGHRRARI, je voudrais comprendre. Que veut dire cet accent ? Je ne sais pas, je voudrais le comprendre, il est significatif de quelque chose ou je ne sais pas, je vous pose la question ? Non, honnêtement, non, parce qu'on pourra retourner voir la vidéo, non mais je vous pose la question.

**M. LE MAIRE** : Alors là, écoutez, je ne vois absolument pas à quoi vous faites allusion.

**M. LAGHRARI** : D'accord, merci beaucoup, au moins c'est rectifié.

**M. LE MAIRE** : C'était ma manière effectivement de m'exprimer, c'est tout.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, alors je pense qu'il y a une chose qui nous manque ici, ce sont des bilans de l'action de la Mairie. Ça fait longtemps que nous demandons par exemple au C.C.A.S. de faire un bilan dans cet hémicycle, bilan que nous attendons depuis un certain temps. Et puis j'en profite puisqu'on parle de quartiers, je pense que la démocratie participative et le fameux fonds qui a été alloué avec des actions, nous attendons aussi un bilan. Donc je pense que les choses seraient très intéressantes qu'on puisse avoir tout ça, ça éviterait certaines questions, ça éclairerait l'opposition, parce que nous ne sommes que l'opposition, nous n'avons pas de regard, nous ne savons pas, mais je pense que cette transparence serait nécessaire.

**M. LE MAIRE** : Bien, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Alors on lève tous la main en chœur. Alors vous êtes pour ou pas ? Abstention, 2 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Acquisition de 52 parcelles – Bois des Aulnaies et réserve foncière Marissel

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Afin de valoriser et protéger la zone naturelle des « Hauts de Marissel », la ville a engagé une campagne d'acquisition amiable des parcelles privées, par la transmission d'une offre d'acquisition identique à chaque propriétaire, à un prix de 10 €/m<sup>2</sup>.

La délibération n°2024-0321 du 6 février 2025 a autorisé l'acquisition des parcelles dont les propriétaires avaient préalablement manifesté leur volonté de céder.

Plusieurs propriétaires concernés ont contacté la ville afin de savoir si elle était intéressée par des parcelles leurs appartenant situées dans et hors secteur de l'opération de la réserve foncière.

Madame Marie-Louise Pillon a proposé de céder à la ville les parcelles suivantes :

- Dans le secteur des Hauts de Marissel, objet de la campagne d'acquisition :

- R n°52 d'une superficie de 164m<sup>2</sup>

- R n°272 d'une superficie de 321m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 485m<sup>2</sup> pour un prix de 4 850€

- Dans le bois des Aulnaies, en dehors du secteur des Hauts de Marissel :

- Q n°58 d'une superficie de 96m<sup>2</sup>

- Q n°65 d'une superficie de 108m<sup>2</sup>

- Q n°81 d'une superficie de 57m<sup>2</sup>

- Q n°551 d'une superficie de 321m<sup>2</sup>

- Q n°615 d'une superficie de 118m<sup>2</sup>

- Q n°631 d'une superficie de 54m<sup>2</sup>

- Q n°649 d'une superficie de 61m<sup>2</sup>

- Q n°675 d'une superficie de 55m<sup>2</sup>

- Q n°721 d'une superficie de 178m<sup>2</sup>

- Q n°730 d'une superficie de 172m<sup>2</sup>

- Q n°731 d'une superficie de 80m<sup>2</sup>

- Q n°733 d'une superficie de 71m<sup>2</sup>

- Q n°748 d'une superficie de 123m<sup>2</sup>

- Q n°751 d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>

- Q n°759 d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>

- Q n°762 d'une superficie de 89m<sup>2</sup>

- Q n°764 d'une superficie de 305m<sup>2</sup>

- Q n°769 d'une superficie de 108m<sup>2</sup>

- Q n°780 d'une superficie de 200m<sup>2</sup>

- Q n°783 d'une superficie de 107m<sup>2</sup>

- Q n°784 d'une superficie de 115m<sup>2</sup>

- Q n°785 d'une superficie de 298m<sup>2</sup>

- Q n°788 d'une superficie de 71m<sup>2</sup>

- Q n°789 d'une superficie de 73m<sup>2</sup>

- Q n°790 d'une superficie de 85m<sup>2</sup>

- Q n°791 d'une superficie de 130m<sup>2</sup>

- Q n°793 d'une superficie de 113m<sup>2</sup>

- Q n°794 d'une superficie de 450m<sup>2</sup>
- Q n°795 d'une superficie de 340m<sup>2</sup>
- Q n°796 d'une superficie de 137m<sup>2</sup>
- Q n°797 d'une superficie de 151m<sup>2</sup>
- Q n°798 d'une superficie de 174m<sup>2</sup>
- Q n°801 d'une superficie de 55m<sup>2</sup>
- Q n°808 d'une superficie de 237m<sup>2</sup>
- Q n°809 d'une superficie de 141m<sup>2</sup>
- Q n°842 d'une superficie de 75m<sup>2</sup>
- Q n°911 d'une superficie de 80m<sup>2</sup>
- Q n°912 d'une superficie de 81m<sup>2</sup>
- Q n°913 d'une superficie de 292m<sup>2</sup>
- Q n°914 d'une superficie de 32m<sup>2</sup>
- Q n°1053 d'une superficie de 78m<sup>2</sup>
- Q n°1056 d'une superficie de 50m<sup>2</sup>
- Q n°1060 d'une superficie de 66m<sup>2</sup>
- Q n°1078 d'une superficie de 120m<sup>2</sup>
- Q n°1133 d'une superficie de 95m<sup>2</sup>
- Q n°1140 d'une superficie de 138m<sup>2</sup>
- Q n°1144 d'une superficie de 113m<sup>2</sup>
- Q n°1147 d'une superficie de 150m<sup>2</sup>
- Q n°1333 d'une superficie de 75m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 6 535m<sup>2</sup> pour un prix de 32 675€

Pour les parcelles situées dans le secteur des Hauts de Marissel, la ville a fait la même offre que pour tout autre propriétaire dans ce secteur, soit 10€/m<sup>2</sup>, que la propriétaire a accepté.

Pour les parcelles situées en dehors des Hauts de Marissel, la ville a fait une offre à 5€/m<sup>2</sup>, que la propriétaire a accepté.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles appartenant à Madame Marie-Louise Pillon, situées dans le secteur des Hauts de Marissel, cadastrées R n°52 et R n°272 d'une surface totale de 485m<sup>2</sup> au prix de 4850€ ;

- d'acquérir les parcelles appartenant à Madame Marie-Louise Pillon situées dans le bois des Aulnaies, en dehors du secteur des Hauts de Marissel, Q n°58 de 96m<sup>2</sup> , Q n°65 de 108m<sup>2</sup>, Q n°81 de 57m<sup>2</sup>, Q n°551 de 321m<sup>2</sup>, Q n°615 de 118m<sup>2</sup>, Q n°631 de 54m<sup>2</sup>, Q n°649 de 61m<sup>2</sup>, Q n°675 de 55m<sup>2</sup>, Q n°721 de 178m<sup>2</sup>, Q n°730 de 172m<sup>2</sup>, Q n°731 de 80m<sup>2</sup>, Q n°733 de 71m<sup>2</sup>, Q n°748 de 123m<sup>2</sup>, Q n°751 de 38 m<sup>2</sup> , Q n°759 de 90 m<sup>2</sup>, Q n°762 de 89m<sup>2</sup> , Q n°764 de 305m<sup>2</sup>, Q n°769 de 108m<sup>2</sup>, Q n°780 de 200m<sup>2</sup> , Q n°783 de 107m<sup>2</sup> , Q n°784 de 115m<sup>2</sup>, Q n°785 de 298m<sup>2</sup>, Q n°788 de 71m<sup>2</sup>, Q n°789 de 73m<sup>2</sup>, Q n°790 de 85m<sup>2</sup>, Q n°791 de 130m<sup>2</sup>, Q n°793 de 113m<sup>2</sup>, Q n°794 de 450m<sup>2</sup>, Q n°795 de 340m<sup>2</sup>, Q n°796 de 137m<sup>2</sup>, Q n°797 de 151m<sup>2</sup>, Q n°798 de 174 m<sup>2</sup>, Q n°801 de 55m<sup>2</sup>, Q n°808 de 237m<sup>2</sup>, Q n°809 de 141m<sup>2</sup>, Q n°842 de 75m<sup>2</sup>, Q n°911 de 80m<sup>2</sup>, Q n°912 de 81m<sup>2</sup>, Q n°913 de 292m<sup>2</sup>, Q n°914 de 32m<sup>2</sup>, Q n°1053 de 78 m<sup>2</sup>, Q n°1056 de 50m<sup>2</sup>, Q n°1060 de 66m<sup>2</sup>, Q n°1078 de 120m<sup>2</sup>, Q n°1133 de 95m<sup>2</sup>, Q n°1135 de 89m<sup>2</sup> Q n°1140 de 138m<sup>2</sup>, Q n°1144 de 113m<sup>2</sup>, Q n°1147 de 150m<sup>2</sup>, Q n°1333 de 75m<sup>2</sup>, d'une surface totale de 6 535m<sup>2</sup> au prix de 32 675€ , ,

- d'acquérir la totalité des parcelles ci-dessus désignées appartenant à Mme Louvet pour le prix 37 525€ ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Délibération n° B-DEL-2025-0144

Acquisition de la parcelle Q n°1303 – « Hauts de Marissel – Chemin de Surmontier » Complément de la délibération du 6 février 2025

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La ville de Beauvais, lors du Conseil Municipal du 6 février 2025, a approuvé l'acquisition de l'intégralité des 77 parcelles des Hauts de Marissel, dont les propriétaires ont accepté l'offre, pour un montant global de 369 170€ représentant une superficie de 36 917m<sup>2</sup>. En complément, il y a lieu d'acquérir une parcelle supplémentaire.

En effet, les conjoints FROMENT, propriétaires en indivision de la parcelle Q n°1303 d'une superficie de 1 618m<sup>2</sup>, se sont manifestés auprès des services de la ville afin de proposer la cession de leur parcelle dans le cadre de l'opération de réserve foncière engagée.

La ville a fait une offre à 10€/m<sup>2</sup>, que les propriétaires ont accepté.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle appartenant à l'indivision FROMENT cadastrée Q n°1303 au prix de 16 180€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Délibération n° B-DEL-2025-0145

Cession des parcelles cadastrées section Q n°454, Q n°455 et Q n°456 – Les Hauts de Marissel

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Dans le cadre de la concertation liée au PLUI-HM et dans un objectif de meilleure gestion environnementale et de préservation du caractère naturel du site des Hauts de Marissel, la ville de Beauvais a réalisé une médiation, confiée à l'ADARS, avec Madame Kelly Toupin.

Cette médiation prévoit l'engagement par Madame Kelly Toupin de libérer totalement et nettoyer les parcelles Q n°444, Q n°445 et Q n°448.

Elle prévoit en contrepartie la cession par la ville de Beauvais des parcelles :

- Q n°454 d'une superficie de 346m<sup>2</sup>
- Q n°455 d'une superficie de 283m<sup>2</sup>
- Q n°456 d'une superficie de 310m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 939m<sup>2</sup>. L'avis des Domaines du 25 juin 2025 indique une valeur estimative de 4€ le m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à Madame Kelly TOUPIN et Monsieur James HORN les parcelles cadastrées section Q n° 454, Q n°455 et Q n°456 d'une superficie totale de 939 m<sup>2</sup> au prix de 4.50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 4225.50 €, en contrepartie de la libération totale des parcelles Q n°444, Q n°445 et Q n°448 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 33

Abstention : 9

## 11 – CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION Q N° 454, Q N° 455 ET Q N° 456 – LES HAUTS DE MARISSSEL

**M. DORIDAM** : Vous savez, qu'on le veuille ou non, l'État nous a accordé dans le cadre du P.L.U.I.H.M. ...

**M. LE MAIRE** : Madame LATRASSE, si vous voulez bien rejoindre votre place, s'il vous plaît, non, vous n'avez pas à prendre la parole, vous rejoignez votre place.

**M. DORIDAM** : ça ne me plaît pas du tout, d'autant que la dernière fois que vous m'avez adressé la parole, madame LATRASSE, vous m'avez proposé des manières diffamatoires.

**(interruption de séance)**

**M. LE MAIRE** : Je reprends la séance.

**M. DORIDAM** : Je trouve un peu dommage que ça ait nécessité cette suspension de séance car, même si c'est une petite délibération, c'est quelque chose qui est important pour le quartier de Marissel et pour la ville de Beauvais.

Vous le savez, dans le cas du P.L.U.I.H.M., il a été demandé par l'État à ce que nous prenions en compte le cas, et dans certains secteurs de la Ville, de personnes en voie de sédentarisation. Et on ne peut pas dire qu'à Marissel ce ne soit pas des personnes qui ne soient pas en voie de sédentarisation, même si ça fait plusieurs dizaines d'années que ça existe. Il s'agit en fait, dans le cas du P.L.U.I.H.M., de consacrer un certain nombre de terrains où ils sont installés, de consacrer un secteur réservé pour cette vocation qui donnera ou qui nous donnera aussi la possibilité au Maire par la suite d'intervenir pour des installations illicites sur les autres terrains. Jusqu'à présent, dans ce secteur-là, le recours à la force publique nous est totalement refusé tant qu'il n'y a pas la création de ce qu'on va appeler S.T.E.C.A.L. ou la N.H.A.P.S. dans ce secteur-là.

En ce qui concerne ce secteur, il s'agit de concentrer 3 parcelles qui débordent à l'arrière du chemin de Surmontier et puis de vendre 3 autres parcelles à des gens qui sont dans ce secteur en échange de leur évacuation et du nettoyage des parcelles qu'ils occupent de manière tout à fait illégale. Alors on n'a pas fait ça avec la force publique, on ne l'a pas fait sans négociation. C'est un travail qui est mené depuis plusieurs années d'ailleurs et qui avait été commencé par Jean-Luc BOURGEOIS, mon prédécesseur en la matière, pour essayer d'avoir une pacification du secteur. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible et c'est un travail qui a été mené dans la concertation par l'A.D.A.R.S., l'Association Départementale d'Accueil et de Réadaptation Sociale, qui nous a amené une proposition qui vous est soumise par la délibération.

Il s'agit d'échanger des terrains, la ville de Beauvais, on s'engage à renoncer à acquérir une parcelle le long de ces parcelles pour permettre au propriétaire actuel d'en conserver les biens et de ne pas installer quoi que ce soit. On vend 3 parcelles dont vous avez les numéros pour 4 225 € aux 2 personnes qui sont mentionnées dans le dossier, à savoir les familles TOUPIN et ORNE, de façon à ce qu'elles s'engagent de leur côté non seulement à acheter ces parcelles, ensuite enlever 7 bennes présentes sur des parcelles qui n'ont rien à y faire, de procéder au nettoyage des parcelles et de ne pas intervenir sur d'autres parcelles comme ils l'ont fait, nettoyage, débroussaillage et autres travaux, ainsi que sur la haie de séparation. Il s'agit de pacifier le secteur en délimitant une zone bien précise où effectivement la sédentarisation de ces personnes, qui sont là depuis plusieurs dizaines d'années, pourra se régulariser d'une manière légale.

**M. DORIDAM (suite)** : Et puis je dois dire aussi qu'on aura un effort à faire en ce qui nous concerne, et on ne s'en cache pas, on ne s'en est pas caché, ce n'est pas dans la délibération, mais évidemment l'Agglomération sera amenée à amener l'assainissement. Il y a des régularisations qui sont faites en ce moment sur des toilettes qui se déversaient n'importe où, il y a des choses qui rentrent dans l'ordre avec nos services. C'est véritablement quelque chose qui a but de pacifier.

De toute façon, on n'a pas le choix, qu'on le veuille ou non, alors moi ce que je regrette, c'est dans d'autres secteurs de la Ville, on avait proposé aussi, il y a des régularisations qui n'interviendront pas ; ça concerne quasi 21 communes de l'Agglo qui vont être obligées de prendre des délibérations en ce sens-là. Pour nous, ça nous paraît aller dans le bon sens. Ça nous permettra en plus d'affirmer le caractère naturel et environnemental de toutes les autres parcelles les entourant. C'est ce qui vous est proposé par cette délibération. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi savoir raison garder et, je ne rentrerai pas dans le débat qui aurait pu avoir lieu et qui a eu lieu en juillet, où on a tenu des propos que j'estime diffamatoires à mon encontre, m'accusant de façon mensongère d'un certain nombre d'intentions qui pourraient être jugées criminelles même. Je ne rentrerai pas plus loin dans ce débat, d'où peut-être l'agacement de...

**MME CLINCKEMAILLIE** : Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur DORIDAM pour ces précisions parce qu'effectivement, je m'étais posée pas mal de questions par rapport à cette délibération, je m'interrogeais. Donc vous l'avez peut-être dit, mais je voudrais en être bien sûre, les parcelles que l'on vend sont bien en zone N.H.A.P.S., dont on avait parlé à l'Agglo ?

**M. DORIDAM** : Oui absolument, ça rentre dans le cas du P.L.U.I.H.M., c'est tout à fait dans le périmètre, ce qu'on a appelé S.T.E.C.A.L. ou dans ce secteur-là, oui tout est transparent en la matière, vous avez raison, c'est véritablement conforme à ce qu'on a vu à l'Agglo.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Ok. Et donc ce secteur N.H.A.P.S., enfin ça ne m'avait pas frappé à l'époque, mais il est bien situé en plein milieu des Hauts de Marissel.

**M. DORIDAM** : Il est situé en plein milieu des Hauts, sur le long du chemin de Surmontier. L'idée c'est de dégager ce qu'il y a à l'arrière qui va beaucoup plus loin, de recentrer un peu là où il y a déjà l'emprise du côté du chemin de Surmontier et de s'arrêter là. Et on n'a pas le choix parce qu'on a essayé avec l'A.D.A.R.S. de proposer un déménagement et tout. Ça a été un refus total et l'État nous a dit « non, régularisez à cet endroit-là ». Donc on essaie de le faire dans les meilleures conditions possibles, y compris pour le voisinage. On n'a pas le choix de toute façon. Mais c'est conforme à ce que vous avez entendu à l'Agglo.

**MME CLINCKEMAILLIE** : D'accord. Et autour de cette zone N.H.A.P.S., c'est bien une zone N ?

**M. DORIDAM** : Oui, on est dans la vocation environnementale et naturelle, il s'agit encore une fois, je vous l'ai dit, je vous le confirme, c'était l'engagement de mon prédécesseur, c'est l'engagement du Maire, c'est le mien, on a proposé l'achat de ces parcelles pour soit les maintenir en l'état de zone naturelle, soit y faire des activités style terrain pédagogique, parcours pédagogique, jardins familiaux. Le but est de protéger les Hauts de Marissel et il n'y a aucune intention d'urbanisation future, au contraire, même dans le cadre du P.L.U.I.H.M. et le fait qu'on crée cette zone N.H.A.P.S., ça préserve ce qui est aux alentours. On pourra donc intervenir, contrôler l'usage des autres terrains autour, soit en les achetant, soit en empêchant les propriétaires privés ou indécents d'y faire des installations illicites telles qu'on les a connues par le passé.

**MME CLINCKEMAILLIE** : D'accord. Donc, les personnes qui vont s'installer sur ces parcelles auront le droit de construire des choses, mais limitées à 50 m<sup>2</sup>, c'est bien ça ?

**M. DORIDAM** : Oui, on va régulariser avec le Code de l'Urbanisme ce qu'elles occupent déjà, il y a les histoires d'assainissement, on a un différend avec Madame TOUPIN, parce qu'on nous a dit qu'elle avait construit des choses, apparemment ce n'est pas tout à fait ça. En tout cas, on va régulariser ce qui existe déjà, mais il n'y aura pas d'extension.

**MME CLINCKEMAILLIE** : Oui, c'est ce que j'allais vous demander. Enfin je pense qu'il faut quand même qu'il y ait une grande vigilance par rapport à ce qui va être fait. Parce que je suis tout à fait d'accord pour que les personnes vivent dignement avec de l'assainissement, etc., surtout pour la pollution des sols, mais il faut quand même, je pense, rester bien vigilant. Ok merci.

**M. DORIDAM** : On est d'accord sur la vigilance. Oui.

**M. LE MAIRE** : Je vais mettre aux voix ce rapport. Tout le monde est pour ?

**MME LUNDY** : N nous allons nous abstenir.

**MME SECK** : Oui, de la même manière nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE** : La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Règlement interne de prévention des conflits d'intérêts dans le cadre de la commande publique

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

La directive européenne du 26 février 2014 sur les marchés publics oblige « les pouvoirs adjudicateurs à prendre les mesures appropriées permettant de prévenir, de détecter et de corriger de manière efficace des conflits d'intérêts survenant lors des procédures de marché, afin d'éviter toute distorsion de concurrence et d'assurer l'égalité de traitement de tous les opérateurs économiques », notamment lors d'une procédure de commande publique soutenue par les fonds européens structurels et d'investissement.

Afin de se conformer aux préconisations de l'Union Européenne en matière de prévention des conflits d'intérêts, dans le cadre d'une procédure de commande publique de façon générale, il est nécessaire de mettre en place des mesures de prévention à destination de chacun des groupes d'acteurs identifiés lors de la passation d'un marché publics.

Le présent règlement a pour objet de prévenir, détecter et gérer les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir dans le cadre de la passation ou de l'exécution des marchés publics de la collectivité. Il sera largement diffusé auprès des acteurs concernés, lors de son entrée en vigueur ou lors de la prise de fonction des personnes concernées. Une mise à jour régulière, avec une nouvelle diffusion, doit également être prévue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement, ci-joint, de prévention des conflits d'intérêts dans les procédures de passation de la commande publique, applicable pour la durée du mandat, qui sera annexé au règlement interne de la commande publique et mis à disposition de tous les acteurs de la commande publique.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 33

Non-participation au vote : 9

## **12 – RÈGLEMENT INTERNE DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**M. CHISS :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter le même règlement, que nous avons voté au dernier Conseil Communautaire, de prévention des conflits d'intérêts dans les procédures de passation de la commande publique, pour se conformer aux préconisations de l'Union Européenne. Avec l'amendement, effectivement, qu'avait proposé Madame LUNDY lors du Conseil Communautaire, de rétroactivité sur la durée du mandat, que nous avons intégré à ce règlement.

**MME LUNDY :** Je vous remercie Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération sur un règlement interne de prévention des conflits d'intérêts dans la commande publique est évidemment utile. Elle rappelle une chose simple mais essentielle : l'argent public n'appartient ni aux élus, ni au Cabinet, ni à l'administration, l'argent public appartient aux Beauvaisiennes et aux Beauvaisiens. Et si nous discutons aujourd'hui d'un cadre destiné à garantir à une commande publique rigoureuse, transparente et éthique, alors permettez-moi de le dire clairement, cette exigence ne peut pas s'arrêter aux marchés publics, elle doit irriguer l'ensemble de la gestion municipale sans exception. La transparence, eh bien ça commence par répondre aux demandes d'information des élus. Depuis plusieurs semaines, Monsieur le Maire, je vous ai demandé la communication de vos notes de frais et celles de votre Cabinet. C'est un droit pour les élus que nous sommes, c'est une obligation de transparence, c'est une pratique démocratique élémentaire, et à ce jour, je n'ai encore rien reçu. Comment pouvons-nous, dans le même temps adopter un règlement sur les conflits d'intérêts et refuser de communiquer des documents aussi basiques ?

J'ai également demandé, Monsieur le Maire, des documents relatifs à l'utilisation des véhicules de service ou de fonction mis à disposition du Cabinet et des élus. Et là encore, grande surprise, on me répond qu'il n'existerait aucun carnet de bord dans ces véhicules. Pourtant la loi est claire, le carnet de bord est obligatoire, afin de suivre les déplacements, d'assurer un usage conforme et de prévenir tout mélange entre déplacements professionnels et privés. Comment revendiquer la transparence si l'une des obligations légales les plus élémentaires n'est même pas respectée par notre collectivité ?

J'ai examiné les factures totales liées aux dépenses d'essence et de péage de ces véhicules, qui sont les seuls documents que j'ai pu récupérer, notamment suite à une saisine de la CADA. Et permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que certains éléments nécessitent des explications claires de votre part. J'ai identifié, en travaillant les nombreuses pages qui m'ont été transmises, plusieurs pleins effectués par l'un de ces véhicules, immatriculé CP 974 GX, en dehors de la commune, souvent même en dehors du Département, et très proche de lieux où se tenaient au même moment des meetings de François FILLON, auxquels participait Madame Caroline CAYEUX. En témoignent des articles de presse et des publications sur les réseaux sociaux, que je tiens naturellement à votre disposition. A titre d'exemples, une soirée débat avec la porte-parole de François FILLON, dans la presse, à Abbeville, le 13 octobre 2016 ; une réunion publique de campagne à Bruxelles le 20 avril 2017 ; un meeting de soutien à François FILLON à Compiègne le 19 avril 2017. Les mêmes dates pour les pleins d'essence. Alors je ne formule aucune accusation mais je me contente quand même de constater des faits et de poser des questions transparentes, Monsieur le Maire. Qui utilisait le véhicule municipal à ces moments-là ? Pour quels motifs ces déplacements ont-ils été effectués ? Pourquoi aucun carnet de bord n'existe pour en attester ? Et comment garantir strictement l'usage professionnel d'un véhicule public financé par l'argent des Beauvaisiens sans aucun dispositif de traçabilité autre que ces factures de pleins d'essence.

**MME LUNDY (suite)** : Tout cela forme un ensemble qui doit être éclairci. Je ne suis pas là pour créer une polémique mais parce que je suis absolument convaincue, que dans le contexte que nous vivons, où il y a de moins en moins d'argent public, où l'argent public se fait rare et où on demande à chacun de se serrer la ceinture, la confiance des citoyens l'exige.  
Je vous remercie de répondre à ces questions Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame LUNDY, vous avez parlé des notes de frais, vous irez voir dans votre casier, je pense que les éléments vous ont été transmis.

Et quand vous parlez de transparence, mais nous avons été transparents parce que tous les éléments que vous indiquez, à savoir effectivement les éléments dont nous avons à disposition vous ont été transmis déjà depuis fort longtemps. D'ailleurs quand on fait la liste de tout ce qui est demandé, alors il y a bien sûr les frais, les notes, les frais effectivement pour les véhicules, mais bien d'autres sujets encore, au total, 769 pages vous ont été transmises, qui vous ont été remises. Et je regrette effectivement que vous ayez saisi la CADA alors même que ces éléments vous avez été transmis. Peut-être effectivement n'aviez-vous pas été les chercher dans vos casiers. J'ai même appris d'ailleurs que c'est Monsieur GEOFFROY, le Directeur Général des Services, pour ce qui est de la ville de Beauvais, qui vous les avait remis en main propre, parce qu'ils étaient à votre disposition et que vous en aviez averti.

Après, la question des carnets de bord, oui, en effet, nous n'avions pas de carnets de bord sur les véhicules, en tout cas le véhicule qui me concernait et celui aussi de la Présidente. Aujourd'hui, il y a bien un carnet de bord, j'ai demandé à ce qu'il y en ait dans chaque véhicule mis à disposition à la fois bien sûr des agents du Cabinet, moi je n'ai pas de véhicule, je vous le dis tout de suite, je n'ai pas de véhicule. Simplement, nous avons un véhicule qui sert, effectivement, aux déplacements des personnes du Cabinet qui m'accompagnent dans les réunions. Mais tous les matins, je viens avec mon propre véhicule à la Mairie. Et quand je fais mes déplacements, sinon au niveau personnel, je prends toujours mon véhicule. Donc là-dessus, je suis complètement transparent. Et c'est un choix que j'ai fait dès le départ de ne pas avoir de véhicule avec chauffeur. Simplement, les carnets de bord n'étaient pas présents dans les véhicules, nous avons rectifié le tir, maintenant il y a des carnets de bord. Et si vous voulez, on vous les transmettra, il n'y a aucun souci là-dessus.

Voilà ce que je peux vous préciser. Maintenant, vous faites état de factures qui sont très anciennes, qui datent effectivement de 2017. Mais Madame la Présidente avait une voiture, comme c'est son droit, avec chauffeur, où elle allait dans ses déplacements, à la fois politiques et professionnels, comme il se doit, en lien bien sûr avec son mandat...

**MME LUNDY** : Monsieur le Maire, vous rendez-vous compte de la gravité de ce que vous dites ?

**M. LE MAIRE** : En lien bien sûr avec son mandat de Maire.

**MME LUNDY** : Non, vous avez dit politique, vous avez dit politique, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Mais parce que nous avons une fonction politique, Madame LUNDY. Et que bien évidemment, quand nous avons des déplacements, ça peut être dans des réunions qui sont forcément politiques. Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

**MME LUNDY** : Donc Monsieur le Maire, l'argent des Beauvaisiens a donc servi à financer les déplacements de Madame Caroline CAYEUX dans le cadre de la campagne de François FILLON. Ça s'appelle un financement illégal.

**M. LE MAIRE** : Non, pas du tout.

**MME LUNDY** : C'est de l'argent public, l'argent des Beauvaisiens, Monsieur le Maire. La campagne de François FILLON ne pouvait pas, les déplacements de la campagne de François FILLON ne pouvaient en aucun cas être financés par l'argent public des Beauvaisiens. Ce que vous venez de dire est d'une extrême gravité.

**M. LE MAIRE** : C'est vous qui l'avez dit.

**MME LUNDY** : Oui, parce que j'ai pris les données...

**M. LE MAIRE** : C'est vous qui le dites !

**MME LUNDY** : Et vous venez de dire qu'elle l'utilisait... Je n'ai même pas dit qu'il s'agissait du véhicule de Madame Caroline CAYEUX, je posais la question. Vous le confirmez, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame LUNDY, vous venez dire que vous ne souhaitez pas faire de polémique, mais je vois que ce soir vous voulez faire une polémique. Moi, en tout état de cause, ce qui est vrai, c'est que les carnets de bord n'étaient pas dans les véhicules, maintenant ils le sont.

**MME LUNDY** : Monsieur le Maire, mais c'est extrêmement grave ce que vous venez de dire.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, nous avons tous bien entendu Monsieur le Maire ce que vous avez dit. Donc je pense que ce sera noté et que nous reviendrons avec un peu plus peut-être d'informations si éventuellement la Mairie changeait, et qu'on pourra voir... D'ailleurs, ce qui a été à un moment donné, Monsieur le Maire vous avez oublié une des questions qui a été posée lors du mandat précédent, juste après cette campagne présidentielle, où on nous avait confirmé qu'un certain nombre de personnes du Cabinet de Caroline CAYEUX avaient fait la campagne de Monsieur FILLON. Vous ne vous en souvenez peut-être pas mais je me souviens très bien de ces échanges. Alors moi je voulais revenir sur les conflits d'intérêts et sur cette charte que vous allez faire signer. J'espère que vous allez bien l'appliquer et je vais donc vous relire ce que représentent les conflits d'intérêts. Selon la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, définit le conflit d'intérêts comme toute situation d'interférence entre un intérêt public ou privé qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. Pour se prémunir efficacement du risque, la prévention des conflits d'intérêts ne doit pas se limiter aux conflits d'intérêts avérés mais doit être étendue aux conflits d'intérêts apparents, ces derniers pouvant également nuire à l'image de l'organisation et à la confiance qu'elle inspire.

Je vous rappellerai, Monsieur le Maire, d'une lettre que je vous ai fait parvenir sur un éventuel conflit d'intérêts au sein de cet hémicycle. Au lieu de me répondre discrètement, vous avez voulu mettre en débat public dans cet hémicycle, avertissant comme ça toute l'opposition qui n'était absolument pas au courant des informations que je vous demandais. Mais bon, comme ça vous les avez tous mis au courant. Donc quand je vous dis conflits d'intérêts éventuellement apparents, je vous signale Monsieur le Maire qu'il serait prudent que tout l'ensemble de votre hémicycle aujourd'hui dise bien où ils travaillent, dans quel commerce ils travaillent, afin qu'il n'y ait plus d'éventuels et en apparence conflits d'intérêts au sein de cet hémicycle.

**M. LE MAIRE** : C'est le but de cette charte.

**M. AURY** : Oui, Monsieur le Maire, je pense que ce qui est en train de se passer là est extrêmement grave. Y compris chacun a pu entendre, alors même que Roxane LUNDY n'avait pas...

**MME LUNDY** : Non, non, non. Moi je vous ai posé des questions.

**M. LE MAIRE** : Mais enfin, arrêtez de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

**MME LUNDY** : Eh bien répondez aux questions...

**M. LE MAIRE** : C'est inadmissible.

**MME LUNDY** : ... que nous vous posons Monsieur le Maire. Et si vous avez besoin qu'on prenne du temps, on prend ce temps, mais répondez à ces questions Monsieur le Maire. C'est extrêmement grave.

**M. LE MAIRE** : Bon, écoutez, Madame LUNDY, Madame LUNDY, d'abord vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit, c'est vous qui l'affirmez, je n'ai pas forcément pris dans le détail connaissance de tout ce qui vous a été transmis, il y a quand même 720 pages. Mais on note et puis bien évidemment, s'il faut vous redonner des précisions, on vous redonnera des précisions sans problème.

**MME MARAIS-BEUIL** : Monsieur le Maire, si on reprend Le Parisien du, je n'ai plus la date là, de 2016, il avoue qu'au niveau du Conseil Municipal nous avons interpellé Caroline CAYEUX, Maire de l'époque, de la participation à la campagne dans les postes clés de la campagne de Monsieur FILLON. Se trouvait la personne qui est derrière vous, Monsieur le Maire, entre autres, qui faisait partie justement de la campagne de Monsieur FILLON. Je pense que tout le monde s'en souvient, tous ceux qui étaient présents à ce moment-là. Et donc je pense que c'est Madame CAYEUX et la personne derrière vous qui ont utilisé ce véhicule lors de la campagne de Monsieur FILLON, campagne présidentielle. Il suffit de reprendre Le Parisien ! C'est un article dans Le Parisien.

**M. LE MAIRE** : Je vois que les relations entre le groupe Rassemblement National et l'opposition sont très fluides. Vous avez toutes les informations qui vous ont été transmises également Madame BEUIL. Monsieur ENJOLRAS, vous voulez en rajouter ? Allez-y.

**MME LUNDY** : Monsieur le Maire, nous vous avons posé des questions.

**M. LE MAIRE** : Dans le public vous n'avez pas la parole s'il vous plaît.

**M. ENJOLRAS** : Je suis très étonné Monsieur le Maire que sur une question aussi grave que celle-là, même si elle vous surprend, vous fassiez ce type de réponse et renvoyez comme ça dans les 16 mètres. Je tiens quand même à préciser, vous avez une avocate à côté de vous, vous avez une juriste derrière Lionel CHISS, Non, non mais bon, vous êtes avocate partout Madame PLOMION.

**MME PLOMION** : Il ne me semble pas avoir une robe d'avocat ce soir.

**M. ENJOLRAS** : Je voudrais simplement rappeler, Monsieur le Maire, que, outre le fait que vous n'étiez pas au courant de cela, d'après ce que vous venez de nous dire, en tous les cas pour ces déplacements précis, maintenant vous l'êtes. C'est-à-dire que vous êtes le Maire de Beauvais, et vous venez d'être mis au courant de ce qui peut être éventuellement un article 40. Et comme moi, vous savez très bien que lorsque vous êtes au courant de ce type de fait, vous avez des obligations. Faute de quoi, vous pouvez être vous-même sanctionné au-delà de la personne qui l'aurait commis. C'est juste un petit rappel, juste pour dire que le fait de renvoyer, ça ne va peut-être pas pouvoir être renvoyé pendant une semaine. C'est-à-dire que soit il y a des réponses précises et satisfaisantes d'ici quelques jours, soit éventuellement ça ira évidemment plus loin. Clairement. Ce n'est pas simplement un problème de campagne, c'est un problème d'argent public et d'utilisation d'argent public.

**M. LE MAIRE** : Bien, écoutez en attendant, on va voter les rapports. Je pense qu'on s'est tout dit ce soir.

**MME LUNDY** : Non, pas du tout, pas du tout. On vous a posé un certain nombre de questions très précises et il se trouve qu'il y a quand même une personne qui doit avoir ces informations et qui se trouve derrière vous, qui est votre Directeur de Cabinet. Puisque le Directeur de Cabinet reste le même.

**M. LE MAIRE** : Madame LUNDY, je vous demanderais de ne pas interférer dans les débats les membres du personnel, quand bien même fussent-ils partie du Cabinet. S'il vous plaît Madame LUNDY, un peu de respect.

**MME LUNDY** : Oui alors, Monsieur le Maire, il y a une chaîne de responsabilité. Il n'y avait pas de carnets de bord dans les véhicules de service alors que c'est une obligation légale. Et je vais aller plus loin, nous avons donc des éléments, vous venez de donner des confirmations, qui prouvent bien qu'il y a un problème dans l'usage de l'argent public qui a été fait avec l'utilisation de ces véhicules de fonction. Vous êtes le Maire, vous êtes donc le responsable de l'administration, du bon fonctionnement. A ce moment-là, vous étiez Premier Adjoint. Je ne dis pas que vous aviez des informations ou que vous n'en aviez pas, je ne sais pas, c'est vous qui les communiquez ce soir. Par contre, il y a une personne qui avait forcément cette information, c'est le Directeur de Cabinet. Donc vous dites que vous n'avez pas les éléments pour nous répondre, je vous propose de prendre le temps, je vous dis on peut même échanger ensemble en suspension de séance. Vous prenez le temps pour échanger avec votre Directeur de Cabinet et nous apporter des réponses.

**M. LE MAIRE** : Madame LUNDY, je sais ce que j'ai à faire de toute façon. Les mesures correctives, elles ont été prises par rapport notamment aux carnets de bord. Donc maintenant il y a des carnets de bord dans tous les véhicules et je veillerai bien sûr à ce que ces véhicules soient utilisés conformément à ce que la réglementation nous oblige d'utiliser, voilà c'est tout. Maintenant, je mets aux voix le rapport.

**MME LUNDY** : Ce n'est pas tout Monsieur le Maire. Et je peux vous dire que votre responsabilité c'est aussi de faire en sorte que l'argent des Beauvaisiens est bien utilisé, qu'il a bien été utilisé. Et donc, vous allez sur un terrain très glissant en refusant de répondre sur une question qui peut amener des vrais problèmes, parce que nous sommes dans de l'illégalité. Il est illégal d'utiliser de l'argent public à des fins de financement d'une campagne électorale.

**MME LUNDY (suite)** : Donc en ne répondant pas, vous cautionnez Monsieur le Maire. Je vous interpelle parce qu'il y a un ensemble de questions qui sont posées, qui ne sortent pas de nulle part, qui partent de travail. Vous l'avez dit, 769 pages m'ont été transmises en tout peut-être, bah oui je travaille beaucoup, je demande beaucoup d'éléments notamment d'évaluation des politiques publiques, etc. J'ai pris connaissance de ces éléments, vous pouvez donc en prendre connaissance, ce qui veut dire que vous avez maintenant une responsabilité dans ce qui se passe. Et la première des choses, c'est de nous apporter des éléments de réponse.

**M. LE MAIRE** : Bien. Je mets aux voix. Tout le monde est pour ce rapport j'imagine ?

**MME LUNDY** : Evidemment que nous ne prendrons pas part au vote, compte tenu du fait que vous refusez de nous apporter des éléments de réponse sur un cadre qui vise à faire respecter les règles éthiques et de probité dans l'utilisation de l'argent public dans cette ville. A un moment, il faut un peu de cohérence aussi.

**M. LE MAIRE** : Alors qui ne prend pas part au vote ? Vous êtes 9, c'est ça ? Oui, Madame BEUIL.

**MME MARAIS-BEUIL** : Vous avez bien parlé de rétroactivité tout à l'heure ?

**M. LE MAIRE** : C'est-à-dire ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Si on applique, est-ce que ce sera rétroactif ou pas ?

**M. LE MAIRE** : Oui, depuis l'installation, oui.

**MME MARAIS-BEUIL** : Jusqu'à quelle date ?

**M. LE MAIRE** : Depuis l'installation du Conseil Municipal.

**MME MARAIS-BEUIL** : D'accord, donc sur ce mandat.

**M. LE MAIRE** : Oui, comme on l'a fait pour l'Agglo d'ailleurs je crois.

**MME MARAIS-BEUIL** : D'accord, c'était une question intéressante. Merci.

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vote. Il y a 9 refus de vote. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Réhabilitation des bâtiments d'accueil du cimetière du Tilloy

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

Le programme de réhabilitation des bâtiments d'accueil du cimetière du Tilloy définit le cadre, les objectifs et les exigences techniques de l'opération, sur la base des études préalables et en tant que pièce contractuelle du futur marché de maîtrise d'œuvre.

Cette réhabilitation s'inscrit dans le vaste programme pluriannuel de réaménagement des cimetières de Beauvais, élaboré à la suite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage conduite avec le Cabinet BINON.

Les deux bâtiments d'accueil du cimetière, construits en 1978 et totalisant environ 340 m<sup>2</sup>, présentent des conditions d'usage et de confort aujourd'hui jugées insatisfaisantes. La salle destinée aux familles se révèle étroite et peu chaleureuse, tandis que les locaux occupés par les agents municipaux sont exigus, obsolètes et insuffisamment adaptés à leurs besoins professionnels.

Le projet a pour finalité de dissocier les espaces accueillant le public de ceux réservés au personnel, en réutilisant le logement de fonction désaffecté pour les familles et en réhabilitant l'autre bâtiment au profit des agents. Il ambitionne d'offrir aux familles un lieu de recueillement plus accueillant et apaisant, comprenant une salle de cérémonie, un hall d'accueil et des sanitaires accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Il prévoit également l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux par une réorganisation des espaces intégrant un accueil, une salle de repos, des vestiaires et un atelier adapté à leurs besoins.

Le projet contribuera à renforcer le confort d'usage, la performance énergétique et l'accessibilité des bâtiments, tout en assurant leur conformité aux exigences techniques et de sécurité en vigueur. Une attention particulière sera portée à la valorisation de l'architecture existante et à la redéfinition des volumes intérieurs, afin d'optimiser la répartition des fonctions et de faciliter la circulation entre les espaces publics et les locaux du personnel.

Le programme détaillé de l'opération, annexé à la présente délibération, précise les besoins fonctionnels, les surfaces et les exigences techniques propres aux bâtiments destinés respectivement aux familles et aux agents du cimetière.

Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées au cours du premier semestre 2026, et les travaux, organisés en deux phases, se dérouleront du 4ème trimestre 2026 au 3ème trimestre 2027.

L'opération de réhabilitation des deux bâtiments du cimetière du Tilloy s'inscrit dans l'autorisation de programme générale de 11 100 000 €, votée le 6 février 2025 pour le réaménagement des cimetières.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le présent programme de l'opération,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de 611 900 € (TTC),
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Fond Vert,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Vente d'illuminations de Noël au profit de la société Festilight

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales et notamment ses dispositions relatives à la gestion du patrimoine communal ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'inventaire annexé précisant la référence, la quantité, la valeur nette comptable et la date d'acquisition des illuminations de Noël appartenant à la Ville de Beauvais ;

Considérant que la Ville de Beauvais est propriétaire des illuminations de Noël détaillées en annexe ;

Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de confier, par voie de marché public, la pose, la dépose et la location des décors lumineux installés sur le territoire communal à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Considérant que la Ville de Beauvais n'a plus l'usage des biens annexés ;

Considérant le souhait de la ville de Beauvais d'optimiser le réemploi des équipements ;

Considérant les propositions commerciales présentées ;

Considérant que la proposition transmise par la société Festilight s'avère économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ;

Considérant les modalités de rachat suivantes :

- Acquisition selon le prix unitaire de vente détaillé dans l'annexe jointe. La Ville de Beauvais émettra un titre de recette à destination de la société Festilight ;
- Eléments comptables : Fiche n° MANVILLE\_41278 "ILLUMINATIONS DECOR NOEL" > n° inventaire : 2015013891 > compte d'acquisition 2188 > VNC = 0 > + value = montant de la vente > titre de recette à émettre au compte 775 ;
- Le retrait des biens vendus sera assuré par la société acquéreuse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la sortie des biens annexés du patrimoine communal ;

- d'approuver la vente de ces biens à la société Festlight, dont le siège social est situé 8 rue des Vignes ZA les Mercières 10410 VILLECHETIF représentée par Monsieur Matthieu CANU, en sa qualité de Directeur Général ;
- d'approuver les modalités de cession susvisées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Délibération n° B-DEL-2025-0138

Environnement – Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2025 (4e tranche)

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du bureau communautaire du 22 septembre 2025, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a présenté une troisième liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2025.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération concerne la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CAB.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Commune	Rue / hameau	Nature des travaux	Montant TTC	Montant € à la charge de la CAB	
(sans déduction des éventuelles subventions)				Montant à la charge des communes (€)	
(sans déduction des éventuelles subventions)					
Beauvais	Rue Neuve	Création d'eaux pluviales	8 233,62	4 802,94	3 430,68
Total € TTC (1 opération– 4e tranche)			8 233,62		
				4 802,94	
					3 430,68

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de ces opérations d'assainissement pluvial ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

MME. Farida TIMMERMAN, Maire Adjointe

Le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 6 février 2025, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2025.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 14 octobre 2025, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n°1 «Féerie de fin d'année»

- porteur de projet : Association «Les Papillons d'Argentine»

- représentée par : M. Christophe MARAIS

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 750 €

Fiche-action n° 2 «Gala de charité»

- porteur de projet : Association «PARTAGE»

- représentée par : M. Ahmed TAFZAOUI

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 400 €

Fiche-action n°3 « Saveur du monde autour d'un réveillon partagé 2026 »

- porteur de projet : Association «ASCAO»

- représentée par : Mme Mariam THIONGANE

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1500 €

Fiche-action n°4 « RECUP'PARTY »

- porteur de projet : Association «Les ateliers de la Bergerette»

- représentée par : Mme Brigitte SAMAIN

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 600 €

Fiche-action n°5 « Ciné goûter de Noël »

- porteur de projet : Association «BENKADI»

- représentée par : Mme Niouma FOFANA

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 394 €

Ces 5 projets représentent un financement total de 4 644 €.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Convention Beauvais Shopping 2025

MME. Vanessa FOULON, Conseillère municipale

L'association de commerçants Beauvais Shopping participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à sa vitalité économique et favorisant le lien social.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, du 7 août 2015, a souhaité laisser aux communes toute compétence pour le soutien aux associations contribuant à l'animation commerciale, par le versement de subventions.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animations.

Exemples d'action 2025 :

- Saint Valentin 2025 : Concours de la Saint Valentin ;
- Pâques 2025 : Chasse aux œufs de Pâques ;
- Braderie de Printemps et d'Automne – Communication Extérieure et Intérieure Ville ;
- Location Panneau Oxialive ;
- Participation au Noël des Animaux avec Dons ;
- Participation aux Féeries de Noël ;
- Renouvellement d'une Community Manager pour promouvoir le commerce de proximité en Centre-Ville.

Suite au bilan des actions, fourni par l'association pour l'année 2024 et compte tenu de son programme pour 2025, il est proposé de maintenir cette contribution de 40 000 euros au budget de Beauvais Shopping.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 40

Abstention : 2

## 17 – CONVENTION BEAUVAIS SHOPPING 2025

**MME FOULON** : Merci Monsieur le Maire. L'association de commerçants Beauvais Shopping participe activement à l'animation de la Ville en organisant des opérations commerciales essentielles à sa vitalité économique et favorisant le lien social.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animation.

Suite au bilan des actions fourni par l'association pour l'année 2024 et compte tenu de son programme pour 2025, il est proposé de maintenir cette contribution de 40 000 € au budget de Beauvais Shopping. Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, et d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville durable et responsable, réunie le 6 novembre 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, je suppose, vu que le Bureau vient d'être renouvelé, que lors de son élection, ce nouveau Bureau a annoncé les projets pour 2026. Là, vous nous demandez de voter une subvention sans aucune action 2026. Il n'y a rien.

**MME FOULON** : Parce que c'est pour 2025, pas pour 2026. L'Assemblée Générale se réunit en juin 2025, donc on ne peut pas faire de demande de subvention avant le nouveau Bureau. C'est pour ça qu'on vote malheureusement une subvention, effectivement je vous rejoins, en fin d'année pour l'année en cours.

**MME MARAIS-BEUIL** : Ce n'est plus l'année en cours.

**MME FOULON** : Vous avez en pièces jointes les actions du coup qui ont été faites, je peux vous les citer, qui ont été réalisées pour 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : Donc en fait, vous nous demandez de voter en fin d'année une subvention pour l'année passée. Je suppose qu'en janvier, vous allez nous demander de voter la subvention pour 2026. D'accord, enfin c'est assez surprenant de voter une subvention quand tout est terminé. C'est vraiment assez surprenant et assez répétitif ici, on vote toujours les subventions après. C'est quand même fort de café.

**M. LE MAIRE** : Si ce n'est qu'il y a quand même des actions qui vont être menées d'ici la fin de l'année puisqu'il y a notamment la participation au Noël des animaux, il y a la participation aux Fêtes de Noël, et puis le renouvellement aussi d'un community manager. Il y a des actions qui sont certainement déjà passées et qui vont être prolongées sur la fin de l'année 2025.

**MEMARAI-BEUIL** : Ce community manager a été embauché quand ?

**MME FOULON** : Il vient d'être embauché il y a à peu près 1 mois. Vous devez voir sur les réseaux sociaux, il avait déjà fait différentes petites vidéos sur les commerçants.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je me posais la question puisque la subvention arrive en fin d'année, comment ils ont payé s'ils n'avaient pas la subvention ?

**MME FOULON** : Alors heureusement, il y a quand même de la trésorerie, comme toute association. Donc ils avaient de la trésorerie. Mais sinon, il a été embauché il y a 1 mois.

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vote. Il y a 2 abstentions.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je vais motiver mon abstention parce que je ne veux pas que ce soit pris comme quelque chose qui va contre Beauvais Shopping. Simplement, il est inadmissible de voter des subventions quand les actions sont passées. C'est juste pour appeler et vous demander de nous présenter les choses avant qu'elles se fassent.

**M. LE MAIRE** : En tout état de cause, il faut bien que l'association Beauvais Shopping fonctionne pour justement mener toutes ses actions d'animation commerciale que vous-même d'ailleurs vous demandez pour la réactivation de l'activité commerciale du centre-ville.  
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Présentation du rapport d'activité 2024 de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH)

M. Jérôme LIEVAIN, Maire Adjoint

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans toutes les communes de 5000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport d'activité et sa synthèse en annexe, sont établis pour le compte de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH du Beauvaisis) en vertu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 et de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales. La CAPH s'inscrit dans l'axe 1 : Beauvais accessible et dans l'axe 3 : Beauvais participative du Plan Handicap Beauvais PHB.

Ce rapport a donc été validé par la CAPH et en plénière du PHB le 15 mai 2025.

Son objectif est de dresser l'état global en matière d'accessibilité (accessibilité réglementaire, lieux, outils, services et dispositifs) mis en place à l'échelle de la Ville de Beauvais et de l'agglomération du Beauvaisis, et de rendre compte de l'état d'avancement du PHB en concertation avec les usagers, les associations et les partenaires du champ des services.

Ce rapport est un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, mettre en place une programmation, capitaliser les actions, informer les associations, mettre en avant les réussites et faire remonter les éventuelles difficultés.

Le présent rapport présente les réalisations au titre de l'année 2024. Il fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire et adressé également au préfet conformément à la législation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

**18 – PRÉSENTATION CONSULTATIVE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (C.A.P.H.)**

**M. LIEVAIN** : Merci Monsieur le Maire. C'est une demande en effet de Monsieur le Maire qui va au-delà de la législation. Son objectif est de dresser l'état global en matière d'accessibilité, accessibilité réglementaire, lieux, outils, services et dispositifs, mise en place à l'échelle de la ville de Beauvais et de l'Agglomération du Beauvais, et de rendre compte de l'état d'avancement du P.H.B. en concertation avec les usagers, les associations et les partenaires et les services.

Ce rapport est un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire : mettre en place une programmation, capitaliser les actions, informer les associations, mettre en avant les réussites et faire remonter les éventuelles difficultés.

Le présent rapport présente les législations au titre de l'année 2024. Il fera l'objet d'une présentation au Conseil Communautaire et adressé également au Préfet, conformément à la législation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci pour ce rapport, c'est très intéressant, et je pense que nous en avons besoin. L'accessibilité, c'est-à-dire la mobilité, est un vrai problème, un vrai handicap. Il serait intéressant de refaire le point aussi, en parallèle avec le F.I.S.A.C., la 3<sup>ème</sup> version du F.I.S.A.C., pour voir combien reste-t-il, au moins en centre-ville puisque le F.I.S.A.C. était sur le centre-ville, de commerces en accessibilité. Mais il serait aussi intéressant de voir cette étude en fonction des différents handicaps. Il y a les malvoyants, il y a bien évidemment tout ce qui est mobilité, mais il y a aussi tout ce qui est handicap psychologique. Vous le savez, la santé mentale est quand même une grande priorité nationale, et je pense qu'il est important aujourd'hui que nos communes, nos collectivités s'adaptent à ce handicap. Les pictogrammes font partie de cette signalétique qui est visible pour toutes les personnes ayant un handicap psychologique. Donc il serait intéressant, dans l'avenir, d'avoir une analyse du handicap, handicap par handicap, sur la ville de Beauvais, afin de s'améliorer, c'est comme ça qu'on peut faire évoluer la Ville et la rendre accessible à tous.

**M. LIEVAIN** : Dans le Plan Handicap, on en parle justement. On touche à tous les handicaps. Il y a certaines choses sur la ville qui sont déjà apparentes. Par exemple, quand on a fait l'inauguration de la fontaine, je ne sais pas si vous avez vu, au sol, il y a des plaques de fonte, c'est pour les personnes... (*hors micro*) Il n'y a pas qu'aveugles, c'est aussi pour les déficients intellectuels. On a mis une image au lieu d'un mot, comme ça ils peuvent mieux comprendre.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## Plan Handicap Beauvais

M. Jérôme LIEVAIN, Maire Adjoint

La protection de tous les beauvaisiens est une priorité du mandat : attention particulière aux publics fragilisés (personnes âgées, personnes en situation de handicap...). La démarche initiée fin 2023 prend forme en décembre 2024 avec le Plan Handicap Beauvais (PHB).

Celui-ci est mis en place avec un double objectif :

- renforcer notre politique d'accessibilité, pour permettre à tous de profiter pleinement de notre ville et de ses équipements ;
- renforcer l'accès aux services mis en place par la ville de Beauvais à destination des publics fragilisés.

Le PHB est une réflexion globale axée autour du handicap permettant de :

- définir une stratégie pérenne au regard des textes et de nos moyens ;
- impliquer les élus et les services ;
- agir en concertation avec le monde associatif du handicap

Cadre législatif :

Loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » donne une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes handicapées avec :

- la prise en compte de tous types de handicap ;
- la volonté de traiter l'intégralité de la chaîne du déplacement.

Enjeux et objectifs :

La commune initie des mesures facilitant l'accès à la vie de la cité relatives aux loisirs, à la vie sociale, à la culture, au travail. L'enjeu consiste à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services offerts aux habitants.

Le PHB a vocation à réaffirmer l'engagement de la ville, des associations et de ses partenaires.

Ce plan confirme les différentes formes de collaborations comme autant de ressources et d'atouts pour œuvrer dans le domaine de l'inclusion et prend en compte les 5 familles de handicap. Dans l'objectif de la ville pour toutes et tous, il tend à développer autant que possible également la notion d'accessibilité universelle.

Les axes stratégiques :

- Axe 1 : Beauvais accessible.

Le handicap recouvre une réalité multiple et complexe de par sa nature, son origine, sa gravité.

La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé s'est éloignée d'une définition qui se focalisait sur l'impact de la maladie ou tout état de santé qui peut en résulter. Elle tend désormais à prendre en considération les facteurs environnementaux dans la mesure où ils influent sur le niveau d'autonomie de la personne. C'est le sens des actions portées dans cet axe.

Engagements :

- poursuivre la mise en accessibilité règlementaire des lieux accueillant du public,
- promouvoir une mobilité accessible, favoriser les mobilités

- Axe 2 : Beauvais communicante.

Inclure le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et permettre aux personnes d'être pleinement actrices et usagères, passe aussi par un accès facilité à l'information cet axe est en écho aux forts besoins exprimés lors des différents ateliers qui ont permis la structuration du PHB.

Engagements :

- améliorer l'information et son accès
- améliorer l'information sur l'accès aux droits selon les handicaps

- Axe 3 : Beauvais participative.

La participation citoyenne permet de prendre en compte au mieux l'expertise d'usage et les besoins, de croiser les regards, les compétences de toutes et tous.

Engagements :

- Poursuivre et favoriser la participation de tous aux instances consultatives
- Favoriser et faciliter les participations citoyennes

- Axe 4 : Beauvais inclusive.

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions de la loi 2005. Un des objectifs de la loi était de passer de logiques d'intégration à des logiques d'inclusion, porté dans l'axe 4 Beauvais inclusive, partie la plus dense du plan Handicap qui illustre l'ambition de mobiliser le droit commun dans les champs de l'accès à l'éducation aux loisirs, à la culture, au sport, à tous les âges.

Engagements :

- Changer les regards sur le handicap,
- Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du déploiement du Plan Handicap Beauvais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document contractualisant la mise œuvre d'actions de ce plan.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

## 19 – PLAN HANDICAP BEAUVAIS

**M. LIEVAIN** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. La protection de tous les Beauvaisiens est une priorité du mandat, attention particulière aux publics fragilisés, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

La démarche initiée fin 2023 prend forme en décembre 2024 avec le Plan Handicap Beauvais, le P.H.B. Celle-ci est mise en place avec un double objectif : renforcer notre politique d'accessibilité pour permettre à tous de profiter pleinement de notre ville et de ses équipements ; renforcer l'accès aux services mis en place par la ville de Beauvais à destination des publics fragilisés. Le P.H.B. est une réflexion globale axée autour du handicap, permettant de définir une stratégie pérenne au regard des textes et de nos moyens. Impliquer les élus et les services, agir en concertation avec le monde associatif du handicap.

L'enjeu et les objectifs. La commune initie des mesures facilitant l'accès et la vie de la cité relative aux loisirs, à la vie sociale, à la culture, au travail. L'enjeu consiste à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services offerts aux habitants. Le P.H.B. a vocation à réaffirmer l'engagement de la Ville, des associations et de ses partenaires. Ce plan confirme les différentes formes de collaborations comme autant de ressources et d'atouts pour œuvrer dans le domaine de l'inclusion et prend en compte les 5 familles de handicap. Dans l'objectif de la Ville pour toutes et tous, il tend à développer autant que possible également la notion d'accessibilité universelle.

Les axes stratégiques sont : Beauvais accessible. Exemple, le handicap recouvre une réalité multiple et complexe de par sa nature, son origine, sa gravité. La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé s'éloignait d'une définition qui se focalisait sur l'impact de la maladie ou tout état de santé qui peut en résulter. Elle tend désormais à prendre en considération les facteurs environnementaux dans la mesure où elle influe sur le niveau d'autonomie de la personne, c'est le sens des actions portées dans cet axe.

Axe 2, Beauvais communicante. Inclure le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et permettre aux personnes d'être pleinement actrices et usagères, passe aussi par un accès facilité à l'information. Cet axe est un écho aux forts besoins exprimés lors de différents ateliers qui ont permis la structuration du P.H.B. L'engagement, c'est améliorer l'information et son accès, améliorer l'information sur l'accès aux droits selon les handicaps.

Beauvais participative. La participation citoyenne permet de prendre en compte au mieux l'expertise d'usage et les besoins de croiser les regards, les compétences de toutes et tous. L'engagement, c'est poursuivre et favoriser la participation de tous aux instances consultatives, favoriser et faciliter la participation citoyenne.

Et bien sûr, Beauvais inclusive. L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions de la loi 2005. Un des objectifs de la loi était de passer de logiques d'intégration à des logiques d'inclusion, porté dans l'axe 4, Beauvais inclusive, partie la plus dense du Plan Handicap qui illustre l'ambition de mobiliser le droit commun dans les champs de l'accès de l'éducation, aux loisirs, à la culture, au sport, à tous les âges. Changer le regard sur le handicap. Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du déploiement du Plan Handicap Beauvais, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document contractualisant la mise en œuvre d'actions de ce plan.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire réunie le 5 novembre 2025. Je remercie Madame LUNDY pour son attention.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur le Maire. Tout à fait intéressant, je pense qu'effectivement il faut travailler sur tous les axes. Je voulais attirer votre attention sur deux choses, principalement sur les malvoyants, le bip qui est remis par la Ville pose problématique sur les grands carrefours, car quand vous déclenchez pour savoir ce qu'il se passe, tout se déclenche, vous avez un brouhaha, c'est-à-dire qu'on ne sait pas si c'est le feu qui est devant vous, le feu d'à côté qui est rouge ou qui est vert, donc il pose problème dans sa mise en place. Ensuite, les énormes bitoniaux qui sont très, très bien mais qui sont gris sur gris posent problème pour les malvoyants. Vous savez, dans les rues piétonnes, pour empêcher les voitures de passer, les gros poteaux qui sont gris posent problème. Il faudrait leur mettre au moins un ruban de couleur en haut de façon à ce qu'ils soient parfaitement visibles pour les malvoyants. Je voulais vous faire part de ces observations que nous avons obtenues.

**M. LIEVAIN** : Pour le problème des carrefours, c'est en train d'être réglé puisqu'on nous l'avait signalé, donc on est en train de le faire. Excusez-moi, je ne veux pas vous reprendre, mais les bitoniaux, ce sont les barres marron avec la boule blanche ou sans la boule blanche ? (*hors micro : Ce sont les cylindres*) Ah d'accord ! Ok. Anti-intrusion ? D'accord. (*hors micro*) Oui, c'est assez rapide à faire.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0181

Culture - Attribution d'une subvention à l'association beauvaisienne "JAZZ HACHETTE IN BEAUVAIS"

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2025 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention, au titre de l'exercice 2025, à l'association suivante :

- subvention sur projet de 1500 € auprès de l'association beauvaisienne « JAZZ HACHETTE IN BEAUVAIS » dont le projet est d'organiser le 13 décembre 2025 un temps fort intitulé Festival « Jazz Hachette in Beauvais » visant à faire connaître la musique Jazz dans ses divers courants. Les concerts seront donnés au sein de l'auditorium du Crédit Agricole.

Le montant global de l'opération s'élève à 13.000 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Monsieur Philippe VIBERT a quitté l'assemblée, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0167

Culture – signature d’une convention de partenariat entre la ville de Beauvais et la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis à l’occasion des « 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais »

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

L’année 2025 célèbre le 800e anniversaire de la pose de la première pierre de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais avec une année de festivités et de création.

A l’initiative de la ville de Beauvais et de la communauté d’agglomération du Beauvaisis (CAB), un programme artistique et culturel ambitieux a été développé, sous la direction artistique de Calixte de Nigremont, afin de mettre en lumière ce joyau du patrimoine gothique.

Un comité de pilotage, sous l’égide de la Préfecture de l’Oise, a été constitué pour accompagner et suivre le développement des festivités associant notamment la Direction Régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France, la Région des Hauts-de-France, le département de l’Oise, Oise Tourisme et le diocèse.

Du point de vue de l’organisation, afin d’en simplifier la gestion, la totalité des opérations liées à la production des festivités a été coordonnée par la direction des affaires culturelles et prise en charge financièrement par la ville de Beauvais.

Dans cette configuration, il convient d’arrêter les dispositions financières entre la communauté d’agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais.

Le cout d’objectif de l’opération a été fixé à 1.2 M€. Au regard du bilan de l’opération, le montant de la subvention versée à la ville par la CAB s’élèvera à 385 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 40

Abstention : 2

## **21 – CULTURE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS À L’OCCASION DES 800 ANS DE LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE DE BEAUVAIS**

**MME FOURCIN** : L’année 2025, vous le savez, aura été l’année de l’octo centenaire de notre cathédrale Saint-Pierre.

Là, il s’agit d’organiser les relations entre l’Agglo du Beauvaisis et la ville de Beauvais dans le financement de la partie animations. Du point de vue de l’organisation, afin d’en simplifier la gestion, la totalité des opérations liées à la production des festivités a été coordonnée par la Direction des Affaires Culturelles et prise en charge financièrement par la ville de Beauvais.

Dans cette configuration, il convient donc d’arrêter les dispositions financières entre la Communauté d’Agglomération du Beauvais et la ville de Beauvais. Le coût d’objectif de l’opération a été fixé à 1,2 million d’euros. Au regard du bilan de l’opération, le montant de la subvention versée à la Ville par la CAB s’élèvera à 385 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : Encore et toujours la même observation. Je pense que ces 800 ans, depuis le temps qu’on en parle, ce n’est pas récent, on en parle déjà depuis l’année dernière. La convention entre la C.A.B. et la Ville pour 2025 aurait pu arriver en début d’année. Vous allez peut-être pouvoir m’expliquer pourquoi. Les festivités ont déjà commencé, il y en a peut-être encore maintenant, mais je ne comprends pas pourquoi on attend toujours le dernier moment, on attend que les choses soient démarrées. Surtout que les 800 ans, excusez-moi, vous les préparez depuis au moins 2 ans.

**MME FOURCIN** : J’ai expliqué, et c’est noté dans la délibération que dès le départ, il a été convenu que le programme serait coordonné et les dépenses prises en charge par la ville de Beauvais. On commence à solder une situation. On intervient sur les rapports entre l’Agglo et la Ville. Tout ce qui a eu trait aux animations liées aux festivités des 800 ans, ça a été réglé, ce sont des factures qui ont été éditées à l’ordre de la ville de Beauvais. Là, on est en train de régler, encore une fois, un remboursement de collectivité, c’est une régularisation.

**M. LE MAIRE** : D’autres questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? La délibération est adoptée à l’unanimité.

Le Quadrilatère – Signature d’une convention de partenariat avec l’Office de Tourisme de l’Agglomération de Beauvais pour le développement du rayonnement touristique et culturel de Beauvais

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

L’Office de tourisme de l’agglomération de Beauvais -OTAB- et le Quadrilatère ont la volonté de développer leurs liens et leurs projets au sein du quartier épiscopal, haut lieu du tourisme culturel de Beauvais afin d’accompagner le développement du rayonnement touristique et culturel de Beauvais. La réouverture du Quadrilatère, après 2 années de travaux, a été l’occasion de poser une réflexion plus globale sur la politique des publics autour d’objectifs partagés à savoir : soutenir le développement du Quadrilatère et susciter de nouvelles perspectives en termes de développement touristique du territoire.

L’OTAB et la Ville ont ainsi décidé de mettre en synergie leurs moyens en se dotant d’une équipe commune de guides-médiateurs formée pour proposer des visites et animations sur l’ensemble de la ville auprès du plus grand nombre.

Dans cette configuration, l’OTAB fera appel dans le cadre de ses besoins de guidage, aux guides-médiateurs du Quadrilatère qui œuvrent pour la Ville au titre du label Ville d’art et d’histoire, des arts visuels et de l’archéologie sur le territoire de Beauvais.

En contrepartie, l’OTAB participe financièrement au coût salarial d’un demi-poste de médiateur selon les montants forfaitaires suivants, conjointement fixés :

- 14 000 € en 2025 (compte tenu de la date d’embauche et de formation des guides en 2025) ;
- 18 000 € à compter du 1er janvier 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention ci-annexée établie pour 2 ans jusqu’en décembre 2027.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

## **22 – LE QUADRILATÈRE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’OFFICE DE TOURISME DE L’AGGLOMÉRATION DE BEAUVAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE BEAUVAIS**

**MME FOURCIN** : Effectivement, il s’agit de formaliser un partenariat entre l’Office de Tourisme de l’Agglomération du Beauvais et le Quadrilatère centre d’art.

L’O.T.A.B. et la ville de Beauvais ont décidé de mettre en synergie leurs moyens en se dotant d’une équipe commune de guides médiateurs formés pour proposer des visites et animations sur l’ensemble de la Ville auprès du plus grand nombre. Dans cette configuration, l’O.T.A.B. fera appel, dans le cadre de ses besoins de guidage, aux guides médiateurs du Quadrilatère qu’il offre pour la Ville au titre du label Ville d’art et d’histoire, des arts visuels et de l’archéologie sur le territoire de Beauvais. En contrepartie de cette mise à disposition de médiateurs, l’O.T.A.B. participera financièrement au coût salarial d’un demi-poste de médiateur selon les montants forfaitaires suivants conjointement fixés entre les deux partenaires, à savoir 14 000 € en 2025, c’est un prorata puisqu’on tient compte de la date d’embauche et de formation des guides en 2025 ; et 18 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire ou l’Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée établie pour 2 ans, jusqu’en décembre 2027.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je pense que c’est une très bonne chose. Comme vous le dites souvent, faire c’est bien, mais faire savoir c’est encore mieux. Il fut un temps, à l’aéroport de Beauvais, il y avait un stand Office de Tourisme de Beauvais, et je pense que c’est quelque chose qu’on pourrait mettre en avant et pouvoir proposer. On dit toujours que les touristes arrivent à l’aéroport de Beauvais mais ne restent pas, ne visitent pas. Je pense que ce serait intéressant de leur montrer ce qu’on est capable de faire. Ceci étant une très bonne chose, je pense qu’il est important de la valoriser.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame BEUIL. Qui est contre ? Qui s’abstient ? La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° B-DEL-2025-0171

Elispace - Programmation complémentaire du 1er semestre 2026

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le Conseil Municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

Programmation complémentaire des manifestations du 1er semestre 2026 :

Mardi 3 février : Forum des métiers ADSEAO

Jeudi 12 février : spectacle Paname Comedy Club

Samedi 14 février : spectacle Kendji Girac

Jeudi 19 février : spectacle Redouane Bougheraba

Les 21 et 22 février : Championnat d'Europe de Kung-Fu

Mercredi 29 avril : Journée du recrutement MEF

Samedi 30 mai : Gala de danse No Made

Jeudi 25 juin : Soirée des alternantes Promeo

Samedi 4 juillet : Gala de danse Evidanse

Ce programme a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 28 août 2025.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Délibération n° B-DEL-2025-0139

Service vie associative & relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre de la 2ème édition de la manifestation « L'Animal en ville »

MME. Patricia HIBERTY, Conseillère municipale

La deuxième édition de l'événement "L'Animal en ville", organisée par la commune, s'est tenue le samedi 30 août 2025. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les habitants à la cause animale et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les animaux en milieu urbain.

Deux associations ont activement participé à l'organisation de cette manifestation, à savoir :

- La Fondation CLARA, dédiée à la défense et à la protection des animaux de compagnie ;
- L'association TOCOEUR, dédiée à la reconversion pour une retraite heureuse des chevaux de courses.

Afin de soutenir ces associations qui œuvrent pour la cause animale et l'assistance aux personnes en situation de handicap, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, à chacune de ces associations, une subvention exceptionnelle de 250 €.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2025 sur l'imputation 65748-020-65 vue 2642 pour le Service vie associative et relations internationales.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

## 24 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE LA MANIFESTATION « L'ANIMAL EN VILLE »

**MME HIBERTY** : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous êtes certainement les témoins, une partie grandissante de nos concitoyens exprime son souci de voir les animaux traités avec plus de respect, qu'il s'agisse d'animaux de compagnie, d'élevage ou sauvages.

Cette attention portée à la condition animale, l'équipe municipale a choisi de s'en faire le relais à travers un programme d'actions intégré dans un plan en faveur de la condition animale.

L'objet de la délibération n° 24 que je vous présente est l'attribution d'une subvention à deux associations ayant participé à la deuxième édition de la journée de « L'animal en ville ». Ce n'est que l'un des aspects de notre engagement en faveur du bien-être animal. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous rappeler que notre action prend différentes formes et qu'elle illustre notre détermination collective à agir en faveur des animaux, tant il est vrai que notre ambition de prendre soin ne s'arrête pas à l'humain et à l'environnement urbain immédiat mais s'étend également à l'ensemble du monde vivant qui nous entoure. Je sais que de très nombreux Beauvaisiens, et plus largement de très nombreux Français, sont sensibles à cette question. Il est aujourd'hui essentiel d'intégrer cette dimension à l'action publique. C'est pourquoi, en plus de l'organisation de la journée de « L'animal en ville », en lien avec les acteurs locaux et notamment le refuge Clara, nous multiplions les actions.

Sans être exhaustive, je tiens à vous donner quelques exemples qui montrent que notre engagement est large et divers. Nous avons assuré le sauvetage de Timon et Pumbaa, les deux chevreux qui étaient destinés à l'abattoir, et vivent maintenant au parc Dassault. Nous avons maintenu l'interdiction des cirques avec animaux sauvages sur le territoire beauvaisien. Nous soutenons la lutte contre les abandons des animaux avec une campagne annuelle. Nous menons régulièrement des campagnes de stérilisation des chats errants en lien avec la fondation 30 Millions d'Amis pour lutter à la prolifération des chats et des souffrances engendrées par la surpopulation des animaux. Nous avons aussi mis en place plusieurs points chats, les cabanes à chats pour que les animaux qui vivent dans la rue puissent se nourrir et se protéger des intempéries. Nous organisons chaque année l'opération Noël des animaux pour réunir des fonds afin d'aider les associations et protections animales. Nous avons construit une chatterie extérieure. Et enfin, parce que les animaux sont des compagnons importants et même essentiels pour certains d'entre nous, je pense aux personnes qui souffrent de la solitude par exemple, nous avons mis en place un dispositif de protection solidaire pour que les personnes hospitalisées ou en situation précaire puissent financer la pension de leur fidèle compagnon en cas de besoin. Ces actions ne sont pas anodines, elles disent notre souci d'apporter des réponses concrètes aux attentes exprimées par nos concitoyens.

La deuxième édition de « L'animal en ville », organisée par la commune, s'est donc tenue le samedi 30 août 2025. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les habitants à la cause animale et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les animaux en milieu urbain. Deux associations ont activement participé à l'organisation de cette manifestation, à savoir : la fondation Clara dédiée à la défense et à la protection des animaux de compagnie ; l'association Tocœur dédiée à la reconversion pour une retraite heureuse des chevaux de course.

Afin de soutenir ces associations qui œuvrent pour la cause animale et l'assistance aux personnes en situation de handicap, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chacune de ces associations une subvention exceptionnelle de 250 €.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui, Monsieur le Maire. Deux observations. La première, il est vraiment dommage de prévoir ce genre de journée le jour de la libération de Beauvais quand même. Je trouve que c'était incongru, c'était mal venu. Vous auriez pu le faire le week-end qui précédait ou le week-end d'après. Faire les deux en même temps le même jour, je ne trouve pas ça, ou pour l'un ou pour l'autre, très judicieux. Et puis évidemment, vous allez encore avoir mon observation, c'est-à-dire vous nous faites voter quelque chose déjà passé, donc nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.  
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 40

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Service vie associative & relations internationales – Attribution du Prix Égalité Femmes-Hommes – Édition 2025

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville de Beauvais organise chaque année un appel à projets à destination des associations locales. Ce dispositif vise à valoriser et soutenir les initiatives favorisant l'égalité dans la gouvernance, les pratiques associatives et les actions de sensibilisation auprès du grand public.

Pour l'édition 2025, le jury s'est réuni le 4 avril 2025 afin de délibérer sur les candidatures reçues. Au terme de l'instruction, quatre projets ont été jugés éligibles et méritants. Conformément au règlement de l'appel à projets, chaque association lauréate se voit attribuer une aide financière de 500 €, dans la limite de six projets récompensés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'attribution du Prix Égalité Femmes-Hommes 2025 aux associations suivantes :

1. L'Écume du jour, pour son projet de renforcement de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes associatives
2. Association Itinér'air, pour son atelier de sensibilisation à la précarité menstruelle
3. Compagnie de la Yole, pour la création d'un événement artistique centré sur la figure de Circé, mettant en lumière les enjeux du pouvoir et des représentations féminines
4. Samu Social de l'Oise, pour son programme d'accompagnement des personnes LGBTQ+, en faveur de l'égalité et de l'inclusion

Ces subventions seront prélevées sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2025 sur l'imputation 65748-020-65 vue 2642 pour le Service vie associative et relations internationales.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Mesdames Hatice KILINC-SIGINIR et Marianne SECK ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 40

## **25 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTION DU PRIX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES – ÉDITION 2025**

**MME MENOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'attribution du prix égalité femmes/hommes, édition 2025, aux associations suivantes : L'Écume du jour, pour son projet de renforcement de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes associatives ; l'association Itinér'air, pour son atelier de sensibilisation à la précarité menstruelle ; la Compagnie de la Yole, pour la création d'un évènement artistique centré sur la figure de Circé, mettant en lumière les enjeux du pouvoir et des représentations féminines ; et le S.A.M.U. Social de l'Oise pour son programme d'accompagnement des personnes L.G.B.T. en faveur de l'égalité et de l'inclusion.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

**MME SECK** : Hatice KILINC et moi-même ne prendrons pas part au vote, on se déporte.

**M. LE MAIRE** : Vous vous déportez. Donc deux déports, Madame SECK et Madame KILINC.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je tiens à vous faire remarquer, parce que visiblement on vient de signer quelque chose qui s'appelle l'absence de conflit d'intérêts. Lorsque l'on siège dans une association, on se déporte.

**M. LE MAIRE** : Non mais Madame BEUIL, j'ai compris. Je n'avais pas forcément fait le lien dès le départ, mais j'ai compris. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2025 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M57.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :
  - subvention de fonctionnement de 5000 € auprès de l'association « COMITE DE JUMELAGE DE BEAUVAIS »
  - subvention sur projet de 400 € pour la mise en œuvre du projet « Dictée » de l'association ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA) au titre de l'organisation d'une dictée le 13 octobre 2025
  - subvention sur projet de 1140 € auprès de l'association « COLLECTIF TAUP » au titre de l'organisation des rencontres photographiques qui aura lieu le 7 décembre 2025
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2025 sur l'imputation 65748-020-65 vue 2642 pour le Service vie associative et relations internationales.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Dans le cadre de l'engagement de la ville de Beauvais pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, un dispositif d'aides financières en faveur des sportifs de niveau international a été créé : les « Bourses aux athlètes de Haut Niveau ».

Il est proposé de renouveler ce dispositif d'accompagnement, chaque année, jusqu'au Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. Cela signifie que la ville de Beauvais a pour ambition d'accompagner ces athlètes durant 4 ans, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget et de son adoption chaque année par le conseil municipal.

Sous forme de bourses individuelles, ces aides financières permettent d'aider les athlètes à faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive, à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarité pour les plus jeunes d'entre eux.

Les clubs sportifs beauvaisiens sont donc invités à communiquer à la ville de Beauvais chaque année la liste de leurs athlètes qui présentent les meilleurs résultats sportifs et sur qui reposent des espoirs de médailles internationales et a fortiori olympiques.

C'est ainsi que l'ABE, en dialogue avec la Ville de Beauvais, a proposé l'inscription dans ce dispositif de 3 de ces athlètes licenciés et entraînés par le club de Beauvais :

- Luidgi MIDELTON, champion d'Europe 2024 – qualifié aux Jeux Olympiques 2024
- Eloïse VANRYSEL, championne du monde 2025 par équipe
- Enora MORTECLETTE, qualifiée à la coupe du monde 2024 – membre de l'équipe qui a remporté la Coupe d'Europe des clubs champions en 2024

Fortes des résultats exceptionnels obtenus par le club depuis plusieurs années, l'académie beauvaisienne d'escrime (ABE) figure aujourd'hui au premier rang des associations susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif.

Afin d'encourager ces sportifs de haut niveau qui répondent aux critères d'attributions fixés par le dispositif, la ville de Beauvais souhaite apporter, pour la saison 2025/2026, une aide forfaitaire d'un montant de 2 500 € pour les athlètes inscrits sur la liste ministérielle et 5 000 € pour les athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques. Le montant total de ce dispositif d'aides financières en faveur des sportifs de niveau international sera plafonné à 10 000 € par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les bourses individuelles aux athlètes cités ci-dessus ;

- d'approuver les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs JOP Los Angeles 2028 à passer avec les athlètes et l'association référente ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

## 27 – SPORTS – BOURSE ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

**M. SAHNOUN** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la bourse athlètes de haut niveau qui a été mise en place dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Afin de faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive et à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarité, l'A.B.E. a proposé à l'inscription dans ce dispositif 3 athlètes licenciés et entraînés dans ce club : Luidgi MIDELTON, champion d'Europe 2024 qualifié aux Jeux Olympiques 2024 ; Éloïse VANRYSSSEL, championne du monde 2025 par équipe ; Enora MORTECLETTE, qualifiée à la Coupe du Monde 2024, membre de l'équipe qui a remporté la Coupe d'Europe des clubs, champions en 2024.

La ville de Beauvais souhaite apporter, pour la saison 2025-2026, une aide forfaitaire d'un montant de 2 500 € pour les athlètes inscrits sur la liste ministérielle et 5 000 € pour les athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder les bourses individuelles aux athlètes cités, d'approuver les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs des J.O.P. de Los Angeles 2028, de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

**MME MARAIS-BEUIL** : C'est très bien d'accompagner ces athlètes. Leur avez-vous fait une proposition de pérenniser sur 3, sur 5 ans, de façon à ce qu'ils puissent prévoir leurs entraînements plus facilement ? Vous allez le renouveler tous les ans ? Comment voyez-vous l'avenir de ces athlètes ?

**M. SAHNOUN** : On a bien dit que c'était jusqu'en 2028, l'accompagnement.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI – Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL – Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 37

Nombre de votants 41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Sports - Subventions sur projets

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projets de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifient une aide financière, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 2 000 € à l'association BEAUVAIS OISE TENNIS pour l'organisation du tournoi para-tennis au Complexe Tennistique du BOT du 30 octobre au 02 novembre 2025 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 3 240 € à l'association LA VAILLANTE DE BEAUVAIS pour l'organisation du gala annuel de fin d'année à l'Elispace le 16 novembre 2025 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 500 € à l'association DISCOBRAS pour la participation d'une athlète au Championnat du Monde d'Ultimate du 17 au 22 novembre 2025 au Portugal ;
- d'accorder une subvention sur projet de 2 500 € à l'association BEAUVAIS TENNIS DE TABLE pour l'inscription de Noann HORLAVILLE au CREPS de Wattignies ;
- d'accorder une subvention sur projet de 17 000 € à l'association LAM SAI WING pour l'organisation de la « EUROPEAN WUSHU CUP 2026 » qui se déroulera à l'Elispace le 24 et 25 octobre 2026 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 1 000 € à l'association HEALTH AND FIT COMMUNITY pour l'organisation d'une compétition de CROSSFIT qui se déroulera au gymnase Coubertin le 8, 9 et 10 mai 2026 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 20 000 € à l'association BEAUVAIS TRIATHLON, pour l'organisation du 40ème Triathlon de Beauvais le dimanche 14 juin 2026 au Plan d'eau du Canada ;
- d'accorder une subvention sur projet de 11 000 € au comité UFOLEP de l'Oise, pour l'accompagnement au développement du sport-santé sur le territoire ;

- d'accorder une subvention sur projet de 4 000 € à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré pour son projet d' « Héritage des JO Paris 2024 » auprès des jeunes beauvaisiens sur l'année civile 2026 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 500 € à l'association BEAUVAIS FIGHT CLUB pour la participation d'un athlète à une compétition européenne de Jiu-Jitsu Brésilien du 31 octobre au 2 novembre 2025 en Italie ;
- d'approuver les termes de la convention à passer avec les associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Monsieur Ali SAHNOUN a quitté l'assemblée, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 36

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0187

Sports - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association ASBO  
- 2024-2027

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €.

Pour les clubs évoluant dans des divisions les plus importantes à des niveaux quasi professionnels, les subventions dédiées au " sport de haut niveau " sont votées au début de l'été sur une saison sportive et non sur une année civile, à la différence de toutes les autres associations sportives.

Force est de constater aujourd'hui que les associations ont besoin de visibilité pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

C'est pourquoi, il a été proposé de déterminer le montant des subventions pour 3 années, à travers la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et de donner ainsi aux associations une visibilité sur les moyens qui leur seront alloués.

La situation sportive de l'association « A.S.B.O », sous convention pluriannuelle, a évolué et nécessite une modification des modalités de versement de la subvention indiquées dans la convention 2024-2027.

Il est proposé de modifier le calendrier de versement de la subvention de fonctionnement de l'association « A.S.B.O » :

Pour la saison 2025 / 2026

- 30/06/2025 : 100 000 Euros

- 30/11/2025 : 100 000 Euros

TOTAL : 200 000 euros

Il convient donc de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « A.S.B.O » pour modifier le calendrier de versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée ;
- de prélever les dépenses sur le chapitre budgétaire correspondant chaque année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Abstention : 1

## **29 – SPORTS – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS – A.S.B.O. 2024-2025**

**M. VIBERT** : En effet, depuis plusieurs années, la ville de Beauvais conventionne avec les associations les plus importantes bénéficiant d’une aide supérieure à 15 000 € annuels. Pour les clubs évoluant dans les divisions de niveau quasi professionnel, les subventions sont votées au début de l’été sur une saison sportive et pour 3 années, pour une durée de 3 ans. Donc c’est le cas de l’A.S.B.O.

Or, la situation du club a évolué et nécessite une modification des modalités de versement de la subvention indiquée dans la convention 2024-2027.

Il est proposé de modifier le calendrier de versement de la subvention de fonctionnement de l’association. Le 30 juin 2025, il a été versé 100 000 €. Modification, au lieu de 500 000 €. Au lieu de 50 000 € fin janvier 2026 et 50 000 € fin mars 2026, il est proposé 100 000 € pour la fin du mois, donc le 30 novembre 2025.

Il convient donc de signer un avenant à la convention d’objectifs et de moyens avec l’association pour modifier le calendrier de versement.

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver les termes de l’avenant à la convention d’objectifs et de moyens ci-annexée, de prélever les dépenses sur le chapitre budgétaire correspondant chaque année, d’autoriser Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville attractive début novembre.

**M. BATHILY** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je prends la parole aujourd’hui pour alerter une nouvelle fois sur la situation très préoccupante que traverse l’A.S.B.O. Oise. Notre club phare, notre fierté footballistique, un véritable pilier de la vie sportive et associative de Beauvais. Depuis plusieurs années, les signaux d’alerte sont clairs : le club connaît de graves difficultés financières, une carence de gouvernance, une perte de confiance interne et une désaffection croissante de ses partenaires. Pourtant, face à cette crise, la majorité municipale semble se réfugier derrière le principe commode de la non-ingérence. Mais enfin, peut-on vraiment parler de non-ingérence quand la Ville est le premier financeur public du club ? Peut-on fermer les yeux au nom d’un principe abstrait alors qu’un pont entier du patrimoine sportif beauvaisien est en danger ? Je le dis avec gravité. Ne pas l’accompagner dans les moments cruciaux, c’est accepter la disparition progressive de l’A.S.B.O. Au-delà du club, ce serait une perte pour toute la jeunesse, pour tous ceux qui croient à la force du sport collectif, à la valeur de l’engagement, à l’esprit de Beauvais. Notre opposition reste constructive, c’est pour cette raison qu’elle est également force de proposition pour permettre à ce club historique de reprendre sa place dans l’élite du football français. Comme jadis, ce fut le cas de 1985 à 2003 où l’A.S.B.O. évoluait en D2. Pour ce faire, il faut redonner confiance.

Ainsi, dès l’accession de Beauvais en Mieux à la tête de la ville de Beauvais et avec comme Maire Roxane LUNDY... Eh oui. Avant tout, nous allons rétablir la confiance pour favoriser les conditions qui permettent de redresser le club. Un comité de suivi associant la Ville, les dirigeants du club, les partenaires économiques, les représentants des supporters, sera proposé au club. Ce comité, s’il est accepté par le club, aurait pour mission de faire un diagnostic partagé de la situation, de définir un plan de redressement clair, et surtout d’assurer une transparence totale sur l’utilisation des fonds publics. La confiance, c’est aussi la stabilité. Ce comité apportera cette stabilité qui manque cruellement à l’A.S.B.O. depuis trop longtemps.

**M. BATHILY (suite)** : Mobiliser les forces financières locales. Le modèle économique du club, trop dépendant des subventions municipales, a atteint ses limites. Le comité aura le devoir de mobiliser les ressources locales en créant entre autres un fonds de soutien au sport beauvaisien ouvert aux entreprises, aux commerçants, aux artisans, aux citoyens qui souhaitent s'impliquer, mais aussi de valoriser le mécénat sportif local, en reconnaissant publiquement les acteurs économiques qui soutiennent le club. Ce serait une manière de redonner de la fierté, de l'adhésion et de replacer l'A.S.B.O. au cœur de l'économie locale.

Renforcer l'ancrage territorial et la mission sociale. L'A.S.B.O. n'est pas seulement un club de football, c'est un acteur social, un outil d'éducation et de cohésion. Dès l'arrivée de notre mouvement citoyen de notre Ville, nous accorderons les moyens qui permettent au club de mieux agir dans nos quartiers, de mieux accompagner la petite catégorie qualitativement et quantitativement, de mieux asseoir une culture de bénévolat, de créer davantage de lien entre les générations et les milieux différents.

Oui, nous soutenons pleinement cette dimension sociale et citoyenne en favorisant le renforcement des partenariats entre le club phare et les autres. Quand je dis « autres », je fais un clin d'œil au Bellovac par exemple, un clin d'œil à l'A.S.S. Saint-Just-des-Marais. C'est en toute connaissance de cause que je parle, je sais que ce sont des clubs, s'ils n'étaient pas là, ça serait très, très délicat pour pas mal d'enfants beauvaisiens qui ne trouveront pas de club alors qu'ils ont envie de jouer, ils ont envie de se défouler, et malheureusement, pas assez de places pour tout le monde. Oui, l'A.S.B.O. doit être un outil d'intérêt général, pas seulement une équipe pour l'équipe première.

Refonder sur les ressources locales et durables. Enfin, nous accompagnerons le club pour refonder le projet de l'A.S.B.O. sur des ressources endogènes, c'est-à-dire sur les forces du territoire. Cela passera par un travail de fond. Une formation centrée davantage sur les jeunes talents picards, comme à l'époque du talentueux Omar SAHNOUN. Une gouvernance plus ouverte, associant davantage les supporters, les anciens joueurs, toute personne ressource qui évolue dans le milieu footballistique. Un projet sportif réaliste, aligné sur les moyens réels du club. Ce n'est pas un rêve, c'est un chemin possible car la volonté politique de notre mouvement est réel.

En conclusion, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'A.S.B.O. n'est pas un dossier comme un autre, c'est une part de l'identité de Beauvais, un symbole de passion, d'engagement et d'histoire. Face aux difficultés actuelles, notre devoir d'élus, majorité comme opposition, est d'agir. Pas de faire à la place du club, mais plutôt de créer les conditions de redressement, de soutenir sans diviser, d'accompagner dans étouffer. Refuser d'agir au nom de la non-ingérence, c'est en réalité choisir l'indifférence, surtout sur une période où le club a besoin d'accompagnement. L'indifférence dans ce cas précis serait une faute politique et surtout une faute morale. Dès notre accession à la magistrature suprême de notre chère Ville, nous ouvrirons dans la foulée une concertation municipale sur l'avenir de l'A.S.B.O. pour que ce club historique retrouve la confiance, la stabilité et la place qu'il mérite dans le cœur des Beauvaisiens. Je vous remercie pour votre attention.

**MME SECK** : Monsieur le Maire, avant de commencer, je voulais savoir si vous êtes sûr qu'on avait bien le quorum ce soir, parce que sans l'opposition, je ne suis pas sûr que vous l'atteindriez. On a peur que la majorité se retrouve comme le Titanic. Je voulais remercier Mamadou pour son intervention très complète, qui reflète bien notre souhait pour le club.

**MME SECK (suite)** : Avant toute chose, je voudrais revenir sur nos échanges. Monsieur le Maire, il y a un an, lorsque j'ai demandé un audit financier sur l'A.S.B.O., vous m'aviez répondu : « Ne vous inquiétez pas, les Beauvaisiens n'auront pas à combler un quelconque déficit » ; ce sont vos mots. Un an plus tard, nous voilà à avancer la subvention de fonctionnement de l'année prochaine. Pourquoi ? elle devait être versée l'année prochaine. Mais on l'avance. Non mais ne jouez pas sur les mots, Monsieur VIBERT. Les modalités de versement ont été modifiées, vous venez de nous l'expliquer très clairement que le calendrier avait été modifié. Tout le monde l'a entendu. Enfin bon, bref. La question, c'est pourquoi ? Est-ce que c'est pour espérer passer devant la D.N.C.G. sans encombre, Monsieur le Maire ? Je voulais savoir également, je voulais revenir sur un épisode que Monsieur VIBERT et Monsieur SAHNOUN ont vécu aussi, c'est l'Assemblée Générale de l'A.S.B.O. D'ailleurs, une A.G. pour le moins lunaire, sur laquelle je reviendrai plus tard, et dans laquelle nous avons découvert, Monsieur VIBERT, par votre voix, qu'une aide exceptionnelle de 200 000 € devrait être apportée, qui est une aide, comme vous l'aviez dit, une avance sur subvention sur les prochaines années. C'est ce que vous avez dit, je reprends vos mots. Qui sera, j'imagine, certainement votée au prochain Conseil Municipal. Donc c'est une question.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, avec tous ces éléments, que, bien que vous nous ayez dit l'année dernière « ne vous inquiétez pas », que l'inquiétude est désormais légitime. Il y a un an, lorsque je vous demandais un audit financier, Monsieur le Maire, vous nous expliquiez que tout était encadré par une convention pluriannuelle d'objectifs permettant à la Ville d'exercer un contrôle financier ; ce sont également vos mots. Mais ce contrôle, pourquoi n'a-t-il pas été exercé avant que la situation ne dérape ? Pourquoi n'a-t-il pas été exigé quand nous l'avons demandé ?

Mais revenons sur ce qui nous amène à cette délibération, c'est-à-dire qu'une A.G. extraordinaire a été organisée pour changer la présidence et que, comme vous le savez, ça a été annoncé lors de cette A.G. extraordinaire, le club est en danger. D'ailleurs, ça a été un peu la menace proférée par l'ancienne Présidente de dire aux adhérents « si vous ne votez pas le projet qui vous est présenté, c'est la faillite ». C'est bien ce que la Présidente a dit. Une Assemblée Générale chaotique, désorganisée, improvisée. Une véritable opération, en réalité, il faut sauver le soldat CORILLION. Nous espérons que ce n'est pas une stratégie pour pousser la chute du club après les élections ; c'est aussi une question. Je rappelle quand même que l'Assemblée Générale, vous étiez présents, Monsieur VIBERT, Monsieur SAHNOUN : des votes à main levée flous, le refus d'un vote à bulletin secret pourtant demandé par les adhérents, l'annonce d'un vote électronique pour le lendemain, pour finalement apprendre sur les réseaux sociaux du club qu'il avait été entériné, apparemment, par l'huissier. Il a fallu que nous réclamions publiquement le retrait de cette publication pour que le lendemain la situation soit finalement officiellement régularisée avec la validation du nouveau Président. Je le redis, cette gestion est lunaire. Honnêtement, l'A.S.B.O., ces derniers mois, c'est pire que Dallas. À chaque épisode, un nouveau personnage, un nouveau rebondissement. Alors aujourd'hui, nous avons un nouveau repreneur, Monsieur ROY, à qui nous reconnaissons du courage et de la volonté. Mais nous avons quand même l'impression que la présidence sortante avait une surprenante hâte de passer la main. Nous souhaitons à Monsieur ROY bien du courage pour le passage devant la D.N.C.G. car il en aura besoin. Tout ça n'est pas sérieux, et les adhérents comme les Beauvaisiens ont besoin de sérénité et surtout de transparence. Parce que l'opacité, ça suffit. Pendant ce temps, la Ville continue d'engager des fonds publics considérables, sans garantie, sans caution et sans réel contrôle. Rappelons simplement que toute association percevant plus de 150 000 € de subvention publique doit publier ses comptes annuels conformément à la loi. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes l'avait déjà signalé à l'A.S.B.O.

**MME SECK (suite)** : Nous ne remettons pas en cause le rôle du club, ni l'importance du football à Beauvais, bien au contraire. Mon collègue Mamadou BATHILY vous l'a très bien rappelé par son intervention. Nous l'avons déjà dit, nous soutenons le club, mais pas à n'importe quel prix. L'argent public n'a pas vocation à combler des déficits répétés sans plan de redressement, sans publication des comptes, sans contrôle effectif. Donc je réitère solennellement ce soir la demande d'un audit financier du club. D'ailleurs, personne ne peut ignorer les accusations publiques de Monsieur MOLINA. Elles sont ce qu'elles sont, mais elles contribuent à un climat anxieux déjà bien trop lourd autour du club. Alors oui, aidons l'A.S.B.O., mais aidons-le dans la clarté avec des garanties et dans le respect du contribuable beauvaisien, car nous ne pouvons pas éternellement avancer de la trésorerie sans contrôle ni garantie. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Madame BEUIL, je dois vous dire, Madame SECK, qu'on est d'accord sur le principe puisque nous aiderons bien sûr l'A.S.B.O. avec les conditions que vous avez évoquées. Et que nous demandons, Philippe VIBERT l'expliquera peut-être mieux que moi tout à l'heure dans sa prise de parole, mais il est bien évident que les fonds publics ne pourront être dédiés à l'A.S.B.O. que dans la mesure où on aura effectivement, et ça a été clairement dit au nouveau Président, à qui d'ailleurs j'ai écrit, nous ne ferons cela qu'à partir du moment où nous aurons des éléments financiers en termes de capacité, et surtout la question du passif aussi. Dès qu'on aura ces éléments, on pourra convenir des décisions qui ont été prises de soutenir le club au-delà de l'avance qui a été faite sur la subvention dont il s'agit, la délibération dont il s'agit aujourd'hui.

Je voudrais aussi vous préciser, vous parlez d'indifférence. Mais nous ne sommes pas indifférents au club, loin de là puisque mes collègues adjoints, Philippe VIBERT notamment, c'est un sujet qu'il suit de très près. Moi-même, j'ai rencontré plusieurs repreneurs qui s'étaient d'ailleurs manifesté cet été, en l'occurrence Messieurs YATABARÉ, SISOLO, nous sommes en contact régulier avec la famille LANGLAIS, la famille ROY. Et que notre seule et unique ambition pour l'A.S.B.O., c'est d'aider le club tout simplement, vous l'avez formulé également. D'aider les licenciés, c'est à eux que je pense, les licenciés. Et puis aussi faire en sorte que l'A.S.B.O. tout simplement ne disparaisse pas, parce que c'est une fierté pour nous que d'avoir un club comme l'A.S.B.O. qui a fait ses preuves, qui, comme l'ont connu d'autres clubs, je pense au B.O.U.C. Volley, ont connu des périodes de crise importante. L'A.S.B.O. est effectivement aujourd'hui dans cette crise. Et dites-vous bien que nous sommes effectivement auprès de cette association pour les soutenir et les aider.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur le Maire. J'ai plusieurs questions car j'ai de nombreuses interrogations. Fin de la saison précédente, l'A.S.B.O. apprenait par la D.N.C.G. qu'elle était rétrogradée pour des raisons financières. La Direction du club a fait appel, a donc dû présenter le budget antérieur et un budget prévisionnel. A priori, ces comptes ont été acceptés puisqu'il n'y a pas eu de rétrogradation. Quelques semaines après, nous apprenons que les salaires n'ont pas été payés, faute de budget, faute d'argent dans les caisses de l'A.S.B.O. Donc ma question est simple : les budgets présentés à l'époque, c'est-à-dire antérieurs comme prévisionnels, étaient-ils sincères ? Car présenter un budget prévisionnel accepté par la D.N.C.G., c'est qu'elle présentait certaines garanties sur le papier. Or, visiblement, cette garantie a sauté très vite puisque dès le mois d'août, certains salaires n'ont pas été payés. Donc ma question est simple : est-ce que les comptes de l'A.S.B.O. sont sincères ? Nous aimerions, tous ici autour de la table, vu les investissements donnés par la Ville, avoir des explications.

**M. ENJOLRAS :** Oui, Monsieur le Maire. C'est vrai que c'est un sujet sensible. L'A.S.B.O. a été un club, en tout cas l'A.S.B.M. a été un club important de la Ville. Il a par la suite eu des difficultés, qu'il a remontées un peu au moins financièrement jusqu'à se retrouver dans une situation où sportivement ce n'est pas forcément toujours terrible. Et financièrement, c'est de plus en plus catastrophique. Je vois bien qu'aujourd'hui, il s'agit simplement de faire une avance sur la subvention de cette saison et d'anticiper les versements prévus en janvier et mars, je crois. J'ai assisté à l'Assemblée Générale comme un certain nombre d'élus ici présents et je dirai deux choses. On a employé le terme de « lunaire » pour cette Assemblée Générale. Ce qu'on peut dire en tous les cas, c'est qu'elle s'est déroulée d'une manière totalement contraire aux statuts de l'association. Qu'un certain nombre de personnes non licenciées au club sont rentrées au Conseil d'Administration. Que le Président a été élu Président, on ne sait pas trop comment, avec des modalités qui sont extrêmement choquantes. J'aimerais d'ailleurs moi aussi poser une question à Philippe VIBERT là-dessus, c'est-à-dire est-ce que c'est digne d'une association beauvaisienne aussi importante, aussi subventionnée par les deniers publics, de procéder de cette manière-là ? Globalement, la désignation de ROY et l'élection des gens qui sont entrés au Conseil d'Administration est, à mon sens, totalement illégale et totalement nulle. Ce n'est pas moi qui irai engager une procédure, mais peut-être d'autres qui sont licenciés le feront ou l'ont déjà fait à ma place.

On est quand même en train d'examiner la situation avec un Président qui a, semble-t-il, déjà mis 250 000 €, je crois, d'après ce qui a été dit, qui a dit qu'il allait mettre 120 000 € de plus, et quand je lui ai posé la question de savoir s'il allait les mettre d'un seul coup, il a dit « non, je vais les mettre 30 000 par 30 000 ou 40 000 par 40 000 ». Enfin, on se dit que déjà 120 000, ça va quand même lui permettre de durer un certain temps. Quand on sait que le budget aujourd'hui, c'est globalement 800 000 et quelques sur la saison ; avec 120 000, vous passez quand même un peu de temps. Je ne vois pas cet empressement qu'il y a à vouloir anticiper le versement de la subvention 2025-2026. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'on risque de continuer à financer, même si c'est en avançant une subvention, on risque de continuer à financer un club structurellement déficitaire. C'est-à-dire que le fait de lui verser de la trésorerie alors que lui continue chaque mois à faire des pertes, je ne sais pas mais je crois me souvenir que ça a un nom. Et je n'imagine même pas encore, si ça continuait à être dans la même situation, l'histoire de l'éventuelle future pré-avance sur subvention de 200 000 remboursable sur 4 ans. Je rappelle que l'analogie avec le B.O.U.C., et sauf erreur de ma part, si mes souvenirs sont bons, c'était parce qu'il y avait eu un gros redressement U.R.S.S.A.F. au B.O.U.C. Volley entre autres choses. Il y avait peut-être d'autres choses mais ce n'était pas une activité ou une exploitation qui était structurellement déficitaire, ce qui change un petit peu les choses. Parce que j'ai regardé par curiosité, c'est vrai que même une commune qui verse des sommes à une association qui perd de l'argent chaque jour qui passe, c'est du soutien abusif, et plusieurs villes ont été condamnées à rembourser l'entier passif de ces associations.

Marianne SECK nous a dit qu'elle avait demandé un audit il y a à peu près un an, qui n'a pas eu lieu. Il y avait aussi une autre chose qui nous avait été dite, c'est que Madame CORILLION devait venir nous présenter la situation, le futur, etc. Je sais que personnellement, je l'attends toujours, je ne l'ai toujours pas vue. Enfin, toujours pas vue ici. Et je pense que ce n'est pas encore demain qu'on la verra ici pour nous expliquer tout ça. Mais ce club, si l'équipe 1 doit être rétrogradée, c'est peut-être une des solutions pour que les jeunes ne soient pas perdants et que la Ville ne fasse pas du soutien abusif. Les 200 000 € supplémentaires de prêt, on attend d'avoir la situation exacte. Mais moi, je pense que même cette avance de 100 000 € sur le versement prévu, on devrait avoir déjà un certain nombre de chiffres et la situation exacte.

**M. ENJOLRAS (suite)** : On n'a pas à laisser perdurer une situation où on perd de l'argent tous les jours alors même que le Président a dit qu'il allait mettre 120 000 € supplémentaires qui permettraient d'avoir toutes ces garanties éventuelles, ou alors de ne pas les avoir du tout, et dans ce cas-là on prendra une solution.

Peut-être qu'il serait aussi judicieux d'essayer de voir de quelle manière il pourrait y avoir une rétrogradation de l'équipe 1 sans que les jeunes se retrouvent à la rue et recommencer tout ça sur des bases saines, avec de la vraie formation avec des jeunes. Parce qu'aujourd'hui, les jeunes Beauvaisiens jouent maintenant en équipe 1, mais c'est par nécessité, ce n'était pas l'idée politique générale de ce club au début, puisque justement énormément d'argent a été dépensé dans des contrats fédéraux, etc. Maintenant, c'est par nécessité, mais je pense que c'est ça la vraie politique qu'il faut, ce sont des jeunes qui soient formés au club avec des formateurs de qualité et qui montent jusqu'à l'équipe 1, et avec un contrôle financier. Parce qu'il ne faut pas oublier que Monsieur ROY nous a quand même dit, quand on lui a posé la question, enfin je ne sais plus qui a posé la question, « c'est quoi votre vision pour le club ? - C'est de dire à la fin de la saison prochaine, monter en division supérieure ». Vous imaginez, Monsieur le Maire, ce que ça veut dire ça ? Ça veut dire dépenser encore plus d'argent qu'ils n'en ont dépensé cette année. C'est un dossier, c'est un peu... Je ne vais pas dire n'importe quoi parce que ça serait lui faire offense alors qu'il a déjà mis 250 000 €. Mais il y a un moment, il faut être réaliste. Et si lui ne l'est pas, il faut l'être à sa place. Je ne sais pas qu'elle est votre position là-dessus, mais je pense que, à la fois pour la politique de formation des jeunes Beauvaisiens, à la fois pour l'aspect sportif, pour l'histoire, je pense qu'il faut prendre les bonnes décisions au bon moment. Et des fois, les bonnes décisions, ce n'est pas forcément de faire des avances de trésorerie.

**M. VIBERT** : Ce qui fait plaisir, c'est qu'il y a un consensus, comme Monsieur le Maire le disait tout à l'heure. Nous sommes tous du même avis. Si je reprends les propos de Philippe ENJOLRAS à l'instant concernant le projet sportif, ou les propos de Monsieur BATHILY, on est d'accord. Si je prends les propos de Madame SECK, de même. En fait, toutes les personnes qui sont intervenues ce soir à ce sujet-là, on est du même avis. À un détail près. Par contre, Monsieur BATHILY, on ne peut pas décider d'un Conseil d'Administration, on ne peut pas en effet décider, alors, même voter un projet sportif, on peut soutenir, on peut accompagner, mais c'est en fait à l'association de créer son propre projet sportif. Après, en effet, on peut fixer des entretiens et puis encourager, accompagner un projet parce qu'il correspond à celui que l'on souhaite. Mais en tout cas, on est tous du même avis en général. D'ailleurs, le projet sportif de l'A.S.B.O. a évolué ces derniers temps. C'est vrai que c'était une nécessité de faire jouer les jeunes, mais quand même, leur projet était de former et d'accompagner les jeunes vers l'équipe première. Là, on est tous d'accord.

Attention à l'ingérence, Monsieur BATHILY. Également attention, il n'y a pas que deux autres associations, il y en a une autre que vous avez oubliée, il s'agit de l'U.S.A.P. Là aussi, ça fait partie d'un vrai projet concernant le paysage footballistique de Beauvais, c'est-à-dire des clubs satellites qui vont former, puis un club phare, l'A.S.B.O. Et si on regarde un petit peu, en tout cas moi, ça a été un sujet, arrivé Adjoint en 2014, Monsieur ENJOLRAS doit s'en rappeler, c'est travailler de concert avec tous ceux qui œuvrent pour le football, d'amener les jeunes de tous les quartiers de Beauvais vers le club phare, avec des liens forts entre toutes les associations de football. En effet, le football à Beauvais, c'est plus de 2 000 licenciés, il a un vrai rôle social, donc il est important de sauver l'A.S.B.O. À ce sujet-là, on est bien tous d'accord.

**M. VIBERT (suite)** : Au sujet de la transparence, il en est de même. Une association, ce n'est pas une entreprise. Les recettes concernant l'A.S.B.O., ce sont les licences, ce sont les inscriptions et c'est du mécénat, du sponsoring. Dans certains cas, c'est une société en parallèle. Ce n'est pas le cas de l'A.S.B.O., c'est une association. Donc ça veut dire que les seules recettes de l'A.S.B.O. – j'ai oublié les collectivités – ce sont, je répète, les adhésions, donc le coût des adhésions, des licences, et encore une partie est reversée à la fédération ou aux fédérations, et puis il y a les collectivités, et puis du mécénat ou du sponsoring. Je rappelle que le club était à 1 700 000 € de budget il y a encore 2 ans. Le club est passé à 800 000 € de budget parce que justement ils ont diminué drastiquement leurs frais pour pouvoir tenir. Il s'avère que certainement la conjoncture économique y est pour quelque chose, mais certainement aussi au sein même du club, on peut se le dire, peut-être qu'ils n'ont pas suffisamment, ou en tout cas ils n'ont pas été efficaces dans leur recherche de sponsoring. Tout à l'heure, on citait l'Académie Beauvaisienne d'Escrime, on a le club de rugby aussi, se mobilisent à la recherche de sponsors. Le sujet, c'est le sponsoring et le mécénat. Je rappelle que la subvention de la ville de Beauvais, 200 000 €, il y a 8-9 ans on était à 400 000 €, on a bien baissé la subvention envers l'association. Justement, il y a une crise, ça a été dit aussi, je crois que Marianne SECK l'a précisé, en effet on vit des crises régulières. À ce moment-là, on avait justement demandé des comptes précis à l'association. On avait adapté la subvention de la ville de Beauvais pour être en adéquation avec ce que faisait le club. Aujourd'hui, c'est 200 000 €. Mais on n'a jamais fait plus. On a l'impression que tous les ans on aide davantage l'A.S.B.O. Non, on n'aide pas davantage l'A.S.B.O. Alors certes, on en parle quasiment tous les 1-2 ans. Ça, c'est vrai. Il y a une crise de gouvernance, financière, etc. Ça, on est d'accord là-dessus. Une aide exceptionnelle vers l'A.S.B.O., je ne m'en rappelle pas, vous m'excuserez. Ça vous dit quelque chose, vous, sur ce mandat ? Moi, je ne crois pas. Même sur le mandat d'avant, je ne crois pas non plus. Non mais je vous le dis, il n'y en a pas eu. Je n'ai même pas été vérifier mais je pense que je m'en rappellerai. Il n'y en a pas eu. Je vous le dis, il n'y en a pas. Donc 200 000 € sur 1 700 000 € de budget de l'association, vous imaginez ce que ça représente. C'est peu finalement, par rapport à d'autres associations d'ailleurs que nous subventionnons.

Par rapport aux autres associations de la ville de Beauvais, on a un devoir d'équité quand même. Attention aussi à ce que l'on va faire vers l'A.S.B.O. et qu'on ne pourrait pas faire vers les autres. Il faut là aussi faire attention justement à l'ingérence, etc., dans le suivi des différentes associations. Il n'y a pas que l'A.S.B.O. à la ville de Beauvais, il y a d'autres clubs qui méritent aussi toute notre attention. Je pense qu'on est d'accord aussi là-dessus, il n'y a pas de problème à ce sujet-là.

La transparence, et pourquoi l'année dernière finalement le club a passé la D.N.C.G. en juin alors que finalement, quelques mois après, le club quasiment est en cessation de paiement ? Simplement, ils ont des projections de mécénat et de sponsoring qui se font ou qui ne se font pas. C'est vraiment la difficulté aujourd'hui pour un club de foot avec ces budgets-là, c'est franchement compliqué. D'ailleurs, en France, dans la France entière, c'est un vrai sujet. Nos entreprises ont des difficultés. Le sponsoring, à moins en effet d'avoir une société et des investisseurs des fois étrangers, qui vont mettre de l'argent en espérant récupérer leur mise parce que, en quelque sorte, ce sont des actions qu'ils mettent dans une société, ce qui n'est pas le cas de l'A.S.B.O., je rappelle. Monsieur ROY, il faut être passionné et il faut être amoureux du club pour avoir mis 250 000 € l'année dernière, et là, s'être engagé à mettre 120 000 € cette année pour sauver le club quasiment à fonds perdus. Vraiment, c'est important de se rendre compte que chaque année le club doit faire ce travail de sponsoring et de mécénat. Regardez dans le milieu du football français, on a des clubs qui se portent bien, et puis quelques mois après, le club va mal ; il suffit qu'il perde un sponsor ou deux, si c'est le plus important, et le club derrière peut faire faillite. C'est un vrai sujet et c'est une vraie difficulté.

**M. VIBERT (suite)** : Parce qu'à Beauvais, le club qui a le plus gros budget, c'est actuellement l'A.S.B.O., même si aujourd'hui le B.R.C. a un budget quasiment identique, en tout cas il est un petit peu inférieur. Ce sont vraiment les deux grosses associations en termes de budget de fonctionnement. Je rappelle aussi que nous accompagnons le club et nous le soutenons par la mise à disposition des équipements. C'est vrai que nous soutenons le club par les investissements aussi et la mise à disposition des équipements que nous leur mettons à disposition. C'est pour ça aussi qu'il faut sauver le club, parce qu'on a des infrastructures, elles doivent vivre. Je rappelle que nous avons fait un investissement sur Metsu justement pour créer une émulation vis-à-vis des jeunes, pour que les jeunes aient envie de réussir. On est vraiment sur la formation.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de votre question. Il y a quand même un point important, le plus important. Tout à l'heure, Madame LUNDY précisait : 3en transparence, mobiliser l'ensemble des élus sur des sujets<sup>3</sup>. C'est ce qu'on vous propose, c'est un sujet qu'on a évoqué avec Monsieur le Maire, puisque nous voulons tous de la transparence, je vous propose d'être autour de la table avec la présidence, avec le comité directeur sur les prochaines réunions avec l'A.S.B.O., et d'étudier ensemble les comptes, tout simplement. Puisqu'on est tous du même avis, étudions ensemble, créons une équipe municipale composée d'élus de chaque groupe pour étudier les comptes et l'avenir de l'A.S.B.O. C'est ce que je vous propose ce soir.

**M. LE MAIRE** : Pour en avoir effectivement discuté avec Philippe VIBERT, et eu égard aux diverses interventions qui ont été émises, je pense que ce sera aussi un moyen de faire preuve de transparence et de pouvoir être éclairé, chacun à son niveau, sur la situation financière du club.

**MME MARAIS-BEUIL** : Merci Monsieur VIBERT pour tout cet éclairage. Si je résume, l'A.S.B.O. a perdu pratiquement tous ses sponsors puisqu'à la date d'aujourd'hui, il y a très peu de temps ils ne pouvaient pas payer les salaires. Ma question est : en attendant de retrouver des sponsors, parce qu'il va falloir qu'ils aillent frapper aux portes et ce n'est pas facile, comme vous l'avez très bien dit, est-ce que ces 120 000 €, plus 200 000 € que vous allez avancer, suffiront à faire tenir le club jusqu'à l'arrivée de sponsors qui sont hypothétiques ?

**M. VIBERT** : Avancer le versement des subventions, c'est en effet laisser du temps à l'association pour trouver des sponsors et avoir des financements pour aller jusqu'à la fin de la saison, et ensuite continuer avec certainement un nouveau prévisionnel pour la saison d'après.

Un point vraiment essentiel, peut-être que les élus ici autour de la table ne l'ont peut-être pas mesuré, notamment à l'Assemblée Générale, la situation du club est critique aujourd'hui. Si Monsieur ROY ne prenait pas la présidence il y a deux semaines, le club n'existerait plus. S'il n'y avait pas d'argent injecté, il y a eu quelques sommes d'argent qui ont été injectées depuis pour payer quelques joueurs, le club est en cessation de paiement. Donc aujourd'hui, la situation est grave. C'est pour ça qu'après il est important qu'on se réunisse tous, qu'on étudie ensemble la situation et qu'on statue. J'ai évoqué une aide à l'Assemblée Générale, mais là encore sous conditions de garanties, etc., qu'on doit étudier. En plus, un autre point hyper important, on a parlé de transparence et de vérification des comptes, on a un commissaire aux comptes, Monsieur CHISS va me reprendre, mais il y a ce qu'on appelle une mise en alerte, c'est avoir un retour du commissaire aux comptes concernant l'étude des comptes de l'association qui doit nous être présentée, de toute façon c'est obligatoire.

**MME SECK** : Ok, on est d'accord sur le fond. Mais là, excusez-moi mais c'est vraiment l'opération il faut sauver le soldat CORILLION, il faut sauver votre ancienne Adjointe. Attendez, à un moment donné, comment se fait-il que... Je veux dire, il y a un passif. Monsieur ROY, avec toute la bonne volonté qu'il a et en plus qu'il a eue par le passé et puis qu'il a encore maintenant, en reprenant le club, comme vous dites, parce que sinon c'était une cessation. Maintenant, on se met autour de la table parce que Madame CORILLION ne va plus assumer le bilan. Ok, on se met autour de la table, on discute, il n'y a pas de souci. On le demande depuis je ne sais combien de temps, en tout cas au moins un an. Mais dans ces cas-là, l'ancienne gouvernance doit être présente également pour assumer le bilan. Parce qu'en fait, ce n'est pas Monsieur ROY qui va assumer le bilan. Il reprend. Donc c'est un petit peu facile de faire assumer le bilan à la nouvelle gouvernance sans que Madame CORILLION, votre ancienne Adjointe, ait à répondre de son passif. Bah oui parce que là, c'est un peu gros.

**M. VIBERT** : Madame SECK, c'est étonnant, vos interventions. Mais Madame CORILLION, elle est associée à chaque fois. La Présidente assume, Monsieur ROY pourrait l'attester, elle est présente, et elle sera présente encore, et elle veut même être présente lors du prochain passage devant la D.N.C.G. Quand je dis qu'il y a consensus, il y a vraiment consensus. Il n'y a pas à sauver le soldat CORILLION, ça n'a rien à voir. Il s'agit de sauver l'A.S.B.O. et ses 700 gamins, des éducateurs derrière, des familles, du lien social et un club emblématique de la ville de Beauvais.

**MME SECK** : Juste pour terminer, je laisse la parole à mes collègues ensuite. On est d'accord que c'est pour sauver l'A.S.B.O., mais ça fait un an. Vous avez parlé tout à l'heure de Monsieur YATABARÉ, mais il y a un an, si vous aviez respecté la procédure que vous aviez décidée avec les Présidents et que vous n'aviez pas repoussé le calendrier parce que le dossier qui vous intéressait plus que les autres n'avait pas rendu son dossier en temps et en heure ; eh bien on se retrouvait avec une A.G. où on avait le dossier de Monsieur ABA soutenu par les frères YATABARÉ et le dossier de Monsieur PIQUAN. Et peut-être qu'aujourd'hui, on n'en sera pas là. Donc oui, on est d'accord, on veut sauver l'A.S.B.O., mais à un moment donné, il y a un passif et il faut aussi qu'on parle de ce passif.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais enfin, on n'a jamais écarté aucun dossier, c'était de la responsabilité de l'A.S.B.O., je suis désolé. Après, il se trouve qu'effectivement, Messieurs YATABARÉ ont souhaité nous rencontrer. Il y a eu cette rencontre cet été avec Monsieur SISSOKO.

**M. VIBERT** : En effet, Monsieur YATABARÉ a été reçu par Monsieur le Maire dernièrement. Il ne s'est pas positionné lors de la dernière Assemblée Générale.

**M. BATHILY** : Philippe, on est tout à fait d'accord par rapport au constat, on a les mêmes constats depuis au moins 2 ans. Les analyses, c'est pareil. Mais là où il y a une différence fondamentale, c'est au niveau des préconisations. Je viens de lire mon intervention, et pourtant tu as réussi quand même à me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Je le répète encore une fois, effectivement la non-ingérence, elle est capitale. J'ai toujours œuvré dans la vie associative, je sais ce qu'est une association. Donc je suis bien placé pour le savoir. L'A.S.B.O., je suis dedans au moins depuis 1990, donc ça fait des années. Le milieu associatif, je sais ce que c'est. Juste, pour te relire ce paragraphe pour te dire là où il y a vraiment un problème de compréhension entre nous. Je viens de dire de ne pas faire à la place du club. Je pense que je ne peux pas être plus clair que ça.

**M. BATHILY (suite)** : Mais plutôt de créer les conditions du redressement. Vous voyez, cette partie est importante, Philippe. Les conditions du redressement. Je ne demande pas de faire à la place mais de le faire avec. Quoi que l'on dise, on minimise la subvention qu'on accorde à l'A.S.B.O. Mais toi-même, tu l'as dit. Les avantages en nature, on ne peut pas les estimer. C'est combien ? Chiffrez-les. Chiffrez-les. Donc c'est énorme. Quand je dis que c'est le premier partenaire public de l'A.S.B.O., je peux tout simplement dire le premier partenaire de l'A.S.B.O. Donc c'est énorme ! Je viens de dire aussi dans mon intervention que ce n'est pas qu'un club de foot. Il remplit énormément de missions pour notre territoire. Ces missions-là, c'est d'intérêt public. Une association qui remplit ces missions-là, on a le devoir, en tant qu'élus, je l'ai dit, opposition comme majorité municipale, d'agir. Agir n'est pas de l'ingérence. C'est tout simplement accompagner le club pour favoriser les conditions du redressement de ce club. Est-ce qu'au moins on peut être d'accord par rapport à ça ? C'est tout ce que j'ai dit. Je n'ai dit rien d'autre. Lorsque j'étais dans la majorité, c'est ce que je défendais. Je suis sorti de la majorité, je défends la même chose. Ça veut dire que j'ai des principes et des valeurs, tout simplement. Merci.

**M. ENJOLRAS** : Juste quelques mots pour revenir sur la délibération qui nous intéresse aujourd'hui. On a un club qui a un budget, comme l'a rappelé Philippe VIBERT, de 800 000 €. On a un nouveau Président qui s'est engagé à mettre 120 000 € supplémentaires, ce qui veut dire globalement qu'avec ça, on peut tenir un peu plus d'un mois et demi, surtout qu'en plus il nous a indiqué qu'il devait toucher 7 000 par ci, 15 000 par là, etc. Donc globalement, pendant 2 mois, ils ont largement de quoi tenir sans que la Mairie fasse même l'avance des 100 000 qui sont prévus au mois de janvier et au mois de mars. On a en plus un Conseil Municipal au mois de décembre. On a la D.N.C.G. au mois de décembre puisqu'elle a été repoussée au mois de décembre. On aura le temps, comme le dit Philippe VIBERT, d'avoir tous les documents financiers, le rapport du commissaire aux comptes, ou pas le rapport du commissaire aux comptes d'ailleurs, parce que normalement le rapport du commissaire aux comptes a dû être remis au club il y a quelques jours. Je ne sais pas si le club l'a remis à la Mairie ou à Philippe VIBERT. On l'a eu le rapport du commissaire aux comptes ?

**M. VIBERT** : Justement... On va le regarder à nouveau. Le rapport, il est clair, il affiche un défaut de fonds propres important au niveau du club. Donc le club est en difficulté financière.

**M. ENJOLRAS** : Le club est en cessation de paiement. Ça veut dire que la D.N.C.G. va certainement...

**M. LE MAIRE** : Attendez, attendez, il y a une subtilité.

**M. CHISS** : Juste une précision. On a eu les états financiers du club mais on n'a pas encore le rapport du commissaire aux comptes, je pense.

**M. ENJOLRAS** : Alors même qu'ils nous avaient dit, à la même Assemblée Générale, que le rapport allait être remis le lendemain ou le surlendemain de l'Assemblée Générale.

**M. CHISS** : En tout cas, nous ne l'avons pas.

**M. ENJOLRAS :** En tout état de cause, il y a la D.N.C.G. au mois de décembre et on a un Conseil Municipal au mois de décembre. Très sincèrement, et quand on sait qu'avec les 120 000€, ils peuvent tenir facilement jusqu'au mois de janvier, très sincèrement, je propose qu'on repousse cette délibération au prochain Conseil Municipal, Monsieur le Maire. Très sincèrement, Philippe, puisqu'on sait que ça n'aura pas d'incidence, si ce n'est nous prémunir de faire du soutien abusif. Parce qu'en plus, il faut quand même savoir que même si la D.N.C.G. prend une mesure qui n'est pas favorable, ce ne sera jamais qu'une rétrogradation en fin de saison. Donc je pense que ça vaut quand même le coup... Tu connais la façon dont ça se passe. Je pense que ça vaut le coup de repousser la délibération au prochain Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais quand même dire que c'est un engagement que nous avons pris auprès du nouveau Président de l'A.S.B.O., et qu'il me paraît difficile, eu égard au contexte, de revenir sur le vote de cette délibération, du moins de revoter en décembre, sachant que je ne suis pas convaincu que les fonds propres actuels de l'association permettraient de faire face à toutes les charges. Mais c'est vrai qu'on manque certainement d'éléments.

Je reviens sur l'engagement qui a été pris avec le Président de l'A.S.B.O., donc je souhaiterais qu'on maintienne quand même ce soir cette délibération. C'est vrai qu'on y verra plus clair certainement quand on aura le rapport du commissaire aux comptes, quand on aura le retour de la D.N.C.G. Mais par respect aussi aux accords que nous avons eus avec le Président, il s'agit d'une avance sur le montant de la subvention. En plus de ça, comme dit Lionel CHISS, le budget a été voté. Donc ce n'est pas en plus de ce que l'association devrait toucher. Simplement, on devance nos obligations. D'autres interventions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur ENJOLRAS s'abstient. La délibération est adoptée à la majorité.

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La ville de Beauvais centralise les offres d'activités éducatives et pédagogiques pour les équipes enseignantes dans le cadre de sa plateforme dédiée, l'AEL (Actions Educatives et de Loisirs). Ce support relaie l'ensemble des actions proposées par les services municipaux, communautaires et leurs partenaires.

De plus, la ville s'associe à l'Education Nationale avec un soutien financier pour des projets préalablement validés par les inspecteurs de l'Education Nationale de Circonscription et répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures est présenté ci-après :

A. Le soutien aux écoles dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :  
Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. Ce classement permet aux écoles d'accéder à des financements particuliers pour des projets au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribuent « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favorisent l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de réseaux, adressent, à la direction de la vie éducative, les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour mi-octobre au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est calculée comme suit :

- pour les écoles du 1er groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école,
- pour les écoles du 2<sup>o</sup> groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école,
- pour les écoles du 3<sup>o</sup> groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par école,
- pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

## B. Une subvention aux transports

La ville prend financièrement à sa charge tous les déplacements des classes en car vers les structures sportives ainsi que le déplacement via les bus de ligne empruntés par les classes pour accéder aux différents quartiers de la ville.

Par ailleurs, afin de favoriser des sorties éducatives complémentaires, une subvention au transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires, et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s).

Si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée, si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dispositif d'aides aux écoles des politiques éducatives,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions REP+,
- d'autoriser les dépenses prévues au budget concernant les subventions aux projet REP + et l'aide aux transports pour la pratique d'activités éducatives.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 36

Nombre de votants 41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0162

Crèche Kolobane - Association Crescendo - Autorisation de signature d'un avenant N°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2024-2027

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Dans le cadre de ses objectifs généraux de politique publique, la Ville de Beauvais et l'association Crescendo ont signé une Convention d'Objectifs et de Moyens actant le versement d'une subvention de fonctionnement de 275 000€ par an pour les 46 berceaux disponibles dans les deux structures implantées sur la ville, pour la période 2024-2027.

Le prochain déménagement de l'une d'entre elles, la crèche Kolobane, dans de nouveaux locaux, va leur permettre une extension de leur capacité d'accueil de 8 berceaux, soit une capacité d'accueil totale de 54 berceaux sur les deux structures.

Dans ce cadre, la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Beauvais sera réévaluée, sur la base de l'actuelle subvention moyenne calculée, soit 47 826€ pour les 8 berceaux supplémentaires.

Le montant de la subvention de fonctionnement sera donc de 322 826€ à compter de l'ouverture effective de la structure et jusqu'au 31 décembre 2027.

Le nouveau montant de la subvention de fonctionnement pour l'association Crescendo est rendu exécutoire par l'établissement d'un avenant N°1 à la convention initiale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement rehaussée, prévue au budget 2026, à hauteur de 322 826€ à compter de l'ouverture de la structure dans ses nouveaux locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Monsieur Jacques DORIDAM ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 36

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0159

Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Projet de réaménagement et d'extension de la crèche "Les P'tits Loups" porté par l'OPHS

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Par la loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 dite « du plein emploi », les communes se voient confier les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, le code de la santé publique précise que tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans devra faire l'objet, préalablement à l'autorisation de fonctionnement délivrée par la présidente du conseil départemental, d'un avis favorable de la part de la commune d'implantation validé par le conseil municipal. Cette mesure est entrée en application le 1er janvier 2025.

L'Office Privée d'Hygiène Sociale (OPHS) est actuellement gestionnaire d'un multi-accueil situé 11 rue Léon Bernard à Beauvais, d'une capacité d'accueil de 48 berceaux dont 17 berceaux sont réservés aux beauvaisiens.

L'OPHS porte un projet de réaménagement de leurs locaux actuels afin d'accueillir les enfants sur un seul niveau au rez-de-chaussée (aujourd'hui accueillis sur deux niveaux) d'une surface suffisante pour accueillir 5 berceaux supplémentaires. Le projet prévoit une capacité d'accueil de 53 berceaux du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Considérant que les besoins de garde recensés sur la ville ne sont pas satisfaits par les établissements actuellement en activité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de réaménagement et d'extension du multi-accueil « Les P'tits Loups » porté par l'OPHS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 36

Nombre de votants 42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0160

Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Projet Pôle Petite Enfance porté par l'ADSEAO

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Par la loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 dite « du plein emploi », les communes se voient confier les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, le code de la santé publique précise que tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans devra faire l'objet, préalablement à l'autorisation de fonctionnement délivrée par la présidente du conseil départemental, d'un avis favorable de la part de la commune d'implantation validé par le conseil municipal. Cette mesure est entrée en application le 1er janvier 2025.

L'Association Départementale de Sauvegarde pour l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO) est actuellement gestionnaire d'une halte-garderie sise au 15 rue Georges Guynemer, d'une capacité d'accueil de 16 berceaux bénéficiant aux beauvaisiens et ouverte uniquement les après-midis.

L'ADSEAO porte un projet de transformation de la halte-garderie en Pôle Petite enfance sis à La Marnière, rue Surmontier. Le projet prévoit une capacité d'accueil de 42 berceaux et une ouverture toute la journée du lundi au vendredi.

Considérant que les besoins de garde recensés sur la ville ne sont pas satisfaits par les établissements actuellement en activité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande d'implantation du projet porté par l'ADSEAO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Marianne SECK - Hatice KILINC-SIGINIR - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Victor DEBIL-CAUX - Peggy CALLENS - Halima KHARROUBI

POUVOIRS Caroline CAYEUX à Franck PIA - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Cédric MARTIN à Jacques DORIDAM - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUÏ à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage 20 novembre 2025

Date de la convocation 7 novembre 2025

Nombre de présents 36

Nombre de votants 41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Délibération n° B-DEL-2025-0161

Avis de l'autorité organisatrice préalable à la création, l'extension ou la transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune de Beauvais - Transfert de la crèche La Parentine

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Par la loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 dite « du plein emploi », les communes se voient confier les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, le code de la santé publique précise que tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans devra faire l'objet, préalablement à l'autorisation de fonctionnement délivrée par la présidente du conseil départemental, d'un avis favorable de la part de la commune d'implantation validé par le conseil municipal. Cette mesure est entrée en application le 1er janvier 2025.

L'association La Parentine est actuellement gestionnaire d'une crèche portant le même nom, sise au 13 rue de Thiérache, dans des locaux municipaux devenus inadaptés suite à la parution du référentiel bâtimentaire pour les crèches, établi par l'arrêté du 31 août 2021. Cette loi prévoit la mise en application stricte du référentiel au plus tard le 1er septembre 2026.

L'association demande donc le transfert de La Parentine dans des locaux municipaux adaptés sis au 20 avenue des écoles, et permettant une extension de leur capacité d'accueil de 20 à 24 berceaux.

Considérant que les besoins de garde recensés sur la ville ne sont pas satisfaits par les établissements actuellement en activité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de transfert de la crèche La Parentine, porté par l'association du même nom, du quartier Argentine vers le quartier Notre Dame du Thil ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive et solidaire, réunie le 5 novembre 2025.

Madame Roxane LUNDY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 9 septembre 2022.

03 avril 2025 : Passation d'un contrat avec la Compagnie Le Grand Colossal Théâtre, pour la programmation du spectacle « La Chienlit – Episode 1&2 », dans le cadre de l'organisation du festival « Malices et Merveilles ». Le montant de la prestation s'élève à 9 710.00 €.

30 avril 2025 : Passation d'un marché relatif aux travaux de construction d'un accueil de loisirs et d'une restauration scolaire – bois Brulet, afin de procéder à des travaux supplémentaires pour les lots 01 – gros œuvre, 03 revêtement de façade, 12 – VRD Espaces verts attribués respectivement à MGC Construction, Les Airelles, SARL CLVRD, avec les sociétés suivantes :

Lot 01 – Gros Œuvre : avec la société MGC CONSTRUCTION, pour un montant de 31 191.00€ HT, portant le nouveau montant du marché à 327 482.30€ HT soit 392 978,76€ TTC.

- Lot 03 – Revêtement de façade : avec la société Les Airelles, pour un montant de 2 131.01 € HT, portant le nouveau montant du marché à 155 377.01€ HT soit 186 452,41 € TTC.

- Lot 12 – VRD Espaces Verts : avec la société SARL CLVRD, pour un montant de 10 205.50€ HT, portant le nouveau montant du marché à 416 205.50 € HT soit 499 446.60€ TTC.

13 mai 2025 : Passation d'une convention de partenariat à titre gracieux avec le SPIP de Beauvais, pour la mise en œuvre d'un chantier bénévole écocitoyen, dans le cadre d'un stage de citoyenneté à destination de 12 jeunes placés (PPSMJ).

16 mai 2025 : Passation d'une convention de partenariat avec l'association l'Arche à Beauvais, pour la réalisation d'interventions de sensibilisation et d'éducation en direction des adultes de l'association.

19 mai 2025 : Passation d'un contrat avec la société Europe Evénements pour la location de l'Elispace, pour l'organisation du repas d'arrivée d'Europraid. Le montant de la location s'élève à 8 672.40 € TTC.

19 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Bo Way Ink, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation du salon du tatouage. Le montant de la location s'élève à 11 691.60 € TTC.

20 mai 2025 : Décision modificative pour le marché entre le groupement d'achat du Beauvaisis et la société Stratis relatif à la refonte du site web regroupant le site de la ville et de l'agglomération, hébergement et maintenance, pour un montant de 59 349.00 € TTC, dont 7 500.00 € HT de maintenance annuelle. La durée totale du marché est de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

20 mai 2025 : Renouvellement de l'adhésion 2025 à l'association « Prévention routière », pour un montant fixé à 1 050.00 €.

22 mai 2025 : Passation d'une convention avec Advocaci Groupe, pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « Ecole Nationale des Directeurs de Cabinet ». Le montant de la formation s'élève à 8 043.00 € TTC.

22 mai 2025 : Achat de T-shirt à destination des jeunes ayant participé aux Open Gym et du tournoi de Hoops Beauvais 3V3, pour un montant de 1 400.00 € TTC.

22 mai 2025 : Organisation d'un tournoi de football à destination des jeunes Beauvaisiens âgés de 13 à 17 ans, afin de promouvoir la pratique sportive, la convivialité et l'engagement des jeunes Beauvaisiens, pour un montant de 249.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « BG coaching Pro », pour la mise en place d'une journée de cohésion dans le cadre des « assises de la jeunesse ». Le montant de la prestation s'élève à 660.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Fr-Tous uniques - , pour la mise en place d'une conférence sur le thème de la jeunesse dans le cadre des assises de la jeunesse. Le montant de la prestation s'élève à 400.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association au cœur de l'humanité, pour la mise en place d'un buffet dans le cadre de la « tcheks play ». Le montant de la dépense s'élève à 1500.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association ASCAO, pour la mise en place d'un buffet dans le cadre de la « Tcheks play ». Le montant de la dépense s'élève à 1 500.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association « au cœur de l'humanité », pour la mise en place d'un atelier culinaire dans le cadre de la veillée des générations au centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 660.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association dragon d'or Law Sai Wing, pour la mise en place d'une démonstration de batucada dans le cadre de la brocante Saint Lucien au centre social St Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 150.00 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'auto entreprise Boukercha Dalila, pour organiser des ateliers de self défense pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 780.00 €.

22 mai 2025 : Achat de goodies promotionnels dans le cadre du plan de communication, afin de renforcer l'image et la notoriété du service jeunesse lors d'évènements et actions de terrain. Le montant de la prestation s'élève à 1 579.20 € TTC.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat pour l'organisation d'un tournoi de basket 3V3 à destination des jeunes Beauvaisiens de 16 à 25 ans. Le montant de la prestation s'élève à 226.72 € TTC.

22 mai 2025 : Modification de la régie de recettes n°12 encaissement du produit des photocopies des documents administratifs. La régie est installée à Beauvais, Bâtiment Ferdinand Buisson, 232 bis Place de Saint-Just des Marais et fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

22 mai 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Rugby Club, pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Pierre Brisson, dans le cadre de l'évènement le stage vers l'emploi.

22 mai 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise, pour la mise en œuvre de postes de secours dans le cadre de la première nuit de la

célébration des 800 ans de la Cathédrale. Le montant de la prestation s'élève à 597.03 €.

22 mai 2025 : Passation d'une convention avec monsieur Ahmed MARREF, pour la mise à disposition du logement sis à Beauvais, 22 rue Paul Doumer, pour une durée de 12 mois, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 208.76 € + un montant forfaitaire pour les charges et fluides de 165.00 € par mois.

22 mai 2025 : Achat de goodies pour une remise de récompenses pour les jeunes ayant validé leur parcours au sein des dispositifs « roues libres » et « permis citoyen ». Le montant de la prestation s'élève à 2 690.40 € TTC.

26 mai 2025 : Passation d'un marché entre le groupement d'achats du Beauvaisis et la société AWS, relatif à la fourniture d'une solution de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et autres procédures. Le marché est à prix global et forfaitaire pour un montant de 4 304.00 € HT comprenant les prestations de gestion, d'hébergement de la plateforme ainsi que l'abonnement/redevance et la maintenance/assistance. La durée initiale est de 1 an reconductible trois fois par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse 4 ans. La redevance est répartie comme suit : 50% pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 30% pour la Ville, 15% pour le CCAS et 5% pour l'Office de Tourisme.

26 mai 2025 : Passation d'un accord cadre à bons de commande conclu entre le groupement d'achats du Beauvaisis et la société PLS Hydrauliques, relatif à la fourniture de pièces détachées hydrauliques pour les véhicules et matériels et prestations de dépannage et réparations. L'accord-cadre est conclu pour une année à compter de sa date de notification et pourra être reconduit 3 fois par tacite reconduction et le titulaire ne peut s'y opposer. La période de reconduction est de 12 mois et est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 204 000.00 € HT.

27 mai 2025 : Passation d'un contrat avec la société de production de spectacles pour la location de l'Elispace, pour l'organisation du concert d'Amir. Le montant de la location et des prestations techniques s'élève à 7 126,80 €.

27 mai 2025 : Passation d'un contrat avec la société de production de spectacles nuits d'artistes, pour l'organisation du concert de Kendji Girac. La ville s'engage à participer au coût d'organisation du spectacle à hauteur de 15 000.00 € HT. Le montant de la location et des prestations techniques s'élève à 5 939.00 €.

27 mai 2025 : Passation d'une convention avec la société Wampark, pour la mise à disposition du logement sis à Beauvais, 149 rue de la Mie au Roy, afin de loger ses employés saisonniers (4 pers maximum) pour une durée du 28 mai au 31 août 2025, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 530 € + forfait fluides de 171 €.

27 mai 2025 : Passation d'un contrat avec la société de production de spectacle Nuits d'artistes pour l'organisation du concert de Jok'air. Le coût de la location est établi en fonction de la jauge déclarée par le preneur le soir du spectacle et calculé sur la base de 8% de la recette nette. A cela s'ajoute le coût des prestations techniques estimées à 2 839.00 € HT.

27 mai 2025 : Participation d'un agent de la collectivité au « séminaire réseau du protocole ». Le montant de la formation s'élève à 270.00 € TTC.

27 mai 2025 : Passation d'une convention avec SCMS Europe, pour la participation de 2 agents de la collectivité à la formation « Logiciel SCMS + réglementaire ». Le montant de la formation

s'élève à 1 160.00 € net HT.

28 mai 2025 : Passation d'une convention avec madame Djouder et monsieur Herbert, pour la mise à disposition à titre gracieux du logement sis à Beauvais, 9 cours scellier à Beauvais, propriété de la commune, pour une durée du 29 mai 2025 au 30 juin 2025. En effet ces derniers ont été obligés de quitter leur logement suite à un risque d'effondrement du pont jouxtant leur habitation rue du Marais Saint Quentin.

02 juin 2025 : Modification n°2 – lot 03B (chauffage-ventilation-climatisation) du marché relatif aux travaux de restructuration du quadrilatère de Beauvais attribué à la société Maxi clim – climamax France, afin de procéder à des travaux supplémentaires, pour un montant en plus-value de 3 439.20 € HT, portant le montant de base à 861 819.99 € HT.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association de Protection Civile de l'Oise, pour la mise en place d'un dispositif de secours, dans le cadre de la manifestation sportive tennis tour sur la place Jeanne Hachette. Le montant de la prestation s'élève à 178.92 €.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association Insertion Formation Education Prévention (IFEP), pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Pierre Omet, dans le cadre d'un tournoi de football.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec la société Lestoux et Associés – Agence LA !, dans le cadre de l'expérimentation d'Inatopia, dispositif visant à l'étude de l'activité commerciale du territoire en analysant les flux de consommation en temps réel. Le montant de la prestation s'élève à 840.00 € TTC.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association Bouc Handball, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond Briard, dans le cadre de l'organisation d'un loto.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association Club de Pétanque de Saint des Marais, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond Briard, dans le cadre d'un loto.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF), pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond BRIARD dans le cadre d'un Rallye Santé.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec le Collectif Isarien, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond Briard, dans le cadre de confection d'animation volumineuse sur des supports plastifiés.

02 juin 2025 : Passation d'une convention avec le Collectif Isarien, pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Pierre Omet, dans le cadre d'un tournoi de football.

02 juin 2025 : Modification n°2 – lot 05 (aménagements extérieurs) du marché relatif aux travaux de restructuration du quadrilatère de Beauvais, conclu avec la société groupe Loiseleur Hauts de France Grand Paris, afin de procéder à des travaux supplémentaires, représentant un montant en plus-value de 4 571.60 € HT portant le montant de base à 322 488.48 HT.

03 juin 2025 : Passation d'une convention à titre gracieux avec la commune de Trégunc relative à la mise en œuvre d'un chantier bénévole écocitoyen dans le cadre du séjour organisé à Trégunc du 9 au 15 juin 2025.

03 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise, pour la mise en place d'une formation aux premiers secours (PSC1) au blog 46. Le montant de la prestation s'élève à 550.00 € TTC.

04 juin 2025 : Ajout d'un nouvel article à la vente dans la boutique du Quadrilatère pour les prix suivants :

Version collector numérotée, limitée à 150 exemplaires sur papier prestige avec certificat d'authenticité Prix de vente public 40,00 €

Version tirage simple non numéroté Prix de vente public 15,00 €

05 juin 2025 : Abandon pour motif d'intérêt général la procédure de passation du marché relatif au lot 1 pour les travaux de remplacement des menuiseries dans les écoles de Beauvais, et relance de la procédure.

08 juin 2025 : Passation d'une convention avec la Fédération Française de Basketball, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase annexe de l'Elispace, dans le cadre de stages de préparation de l'équipe de France de basketball 3X3.

10 juin 2025 : Modification n°2 – lot 12 (Peinture), du marché relatif aux travaux de réhabilitation du gymnase Jean Moulin, conclu avec la société Sprid, afin de procéder à des travaux supplémentaires représentant un montant en plus-value de 4 732.70 € HT, portant le montant de base à 33 027.09 €.

11 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association No Made, pour la mise à disposition à titre gracieux de l'Elispace dans le cadre de l'organisation de son gala de danse.

12 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la société de spectacles Richard Walter Productions, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation du spectacle Génération Céline. Le coût de la location est établi en fonction de la jauge déclarée par le preneur le soir du spectacle et calculé sur la base de 8% de la recette nette. A cela s'ajoute le coût des prestations techniques estimé à 2 774.40 € TTC.

12 juin 2025 : Passation d'un contrat avec le service des sports de la ville de Beauvais, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde de Kick Boxing. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 15 129.60 € TTC.

13 juin 2025 : Modification n°2 – lot 4 (Courant fort / Courant faible / SSI), relatif aux travaux de restructuration du quadrilatère, afin de procéder à des travaux supplémentaires, représentant un montant en plus-value de 29 859.14 € HT portant le montant de base à 983 365.78 € HT.

13 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la société de production de spectacles AA organisation, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation des répétitions du spectacle Balavoine, ma bataille. Le coût des prestations techniques restant à la charge du preneur est estimé à 6 460.80 € TTC.

13 juin 2025 : Passation d'une convention avec la production de spectacles AA Organisation pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation du spectacle Balavoine, ma bataille. Le coût de la location est établi en fonction de la jauge déclarée par le preneur le soir du spectacle et calculé

sur la base de 8% de la recette nette. A cela s'ajoute le coût des prestations techniques estimé à 3 829.20 € TTC.

13 juin 2025 : Passation d'une convention avec le CNAM Ile de France, pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « accompagnement individuel renforcé – atelier MTBI ». Le montant de la formation s'élève à 950.00 € TTC.

13 juin 2025 : Passation d'une convention de formation avec CIDEFE, pour la participation d'un élu à la formation « offre de formation illimitée ». Le montant de la formation s'élève à 1 442.00 € HT.

13 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la société Richard Walter Productions, pour l'organisation des répétitions du spectacle Génération Céline. Le coût des prestations techniques est estimé à 7 962.00 € TTC.

16 juin 2025 : Modification n°2 du marché relatif au marché de maîtrise d'œuvre, portant sur l'extension de la médiathèque au centre culturel du quartier Argentine au groupement d'architectes dont l'architecte mandataire est la société Continuo, afin d'ajouter des missions complémentaires (mobilier/aménagement et signalétique) et la nécessité d'actualiser les honoraires de la maîtrise d'œuvre suite à la découverte d'une canalisation Veolia se trouvant dans l'emprise du bâtiment, de la prolongation de la phase DET et de la mission OPC, pour un montant de 67 336.84 € TTC, portant le montant du marché à 359 759,16 € TTC.

16 juin 2025 : Modification n°2 – lot 8 (graphisme et signalétique), relatif aux travaux de restructuration du Quadrilatère de Beauvais attribué à la société Empreinte, afin de procéder à des travaux supplémentaires représentant un montant en plus-value de 2 834.00 € HT, portant le montant de base à 168 646.66 € TTC.

16 juin 2025 : Cession à titre gracieux du chien de la brigade cynophile (identifié sous le n°250269811260063), à monsieur Frédéric Debas, maître-chien de la police municipale et qui à ce titre dispose d'un droit de préemption pour en faire l'acquisition.

16 juin 2025 : Achat de T-shirt à destination des jeunes ayant participé au tournoi HOOPS Beauvais 3V3, afin de valoriser leur participation. Le montant de la prestation s'élève à 600.00 € TTC.

17 juin 2025 : Modification n°2 du marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement dédié à l'accueil d'activités festives et associatives, conclu avec la société des Clics et des Claques, pour un montant de plus-value de 17 891.77 € HT portant le montant du marché à 252 321.81 € HT.

17 juin 2025 : Modification n°2 – lot 03 (Etanchéité), relatif aux travaux de réhabilitation du gymnase Jean Moulin rue du Maine à Beauvais attribué à la société GECAPE, afin de procéder à des travaux supplémentaires représentant un montant en plus-value de 9 222.01 € HT portant le montant de base à 259 464.42 € HT.

17 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association Health and Fit Community, pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Léopold Louchard, dans le cadre d'un entraînement sportif.

17 juin 2025 : Participation d'un agent de la collectivité aux rencontres nationales du RNMA. Le montant de la formation s'élève à 440.00 € TTC.

17 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'ASBO, pour la mise à disposition de deux logements, pour une durée d'une année à compter du 1er juillet 2025 en vue d'y loger des joueurs du club, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 430 euros + charges et fluides.

19 juin 2025 : Passation d'une convention avec Alain Duru Conseil, pour la participation de 60 agents de la vie éducative à la formation « analyse des dangers et contrôle de l'hygiène et sécurité alimentaire H.A.C.C.P ». Le montant de la formation s'élève à 3 600.00 € TTC.

19 juin 2025 : Passation d'une convention avec Alain Duru Conseil, pour la participation de 38 agents de la collectivité à la formation « Analyse des dangers et contrôle de l'hygiène et sécurité alimentaire H.A.C.C.P. ». Le montant de la formation s'élève à 3 000.00 € TTC.

19 juin 2025 : Passation d'un contrat avec Promeo CFAI formation, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Alternates. Le coût de la location s'élève à 11 221.20 € TTC.

19 juin 2025 : Passation d'une convention avec LSM formations pour la participation de 3 agents de la collectivité à la formation « Échafaudage roulant ». Le montant de la formation s'élève à 553.50 € TTC.

24 juin 2025 : Passation d'un marché avec la société KPMG Advistory, relatif à l'élaboration du nouveau projet éducatif de territoire de Beauvais, pour un montant de 29 450.00 € HT. La durée du marché est conclue à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin de l'étude (5 mois).

24 juin 2025 : Modification n°2 – lot 6 (agencements scénographiques), relatifs aux travaux de restructuration du Quadrilatère de Beauvais, conclu avec la société BAREM, afin de procéder à des travaux supplémentaires représentant un montant en plus-value de 1 550.00 € HT, portant le montant de base à 272 570.00 € HT.

25 juin 2025 : Passation d'un accord-cadre relatif à la location et l'entretien de véhicules frigorifiques à Hayon sans chauffeur, conclu avec la société SMELVI. L'accord-cadre est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles conclues sans montant minimum annuel mais avec les montants maximums annuels suivants :

La tranche ferme pour la période initiale est conclue sans montant minimum et avec maximum annuel de 80 000.00 HT. Pour la première reconduction, le montant maximum annuel est de 82 400.00 € HT. La seconde reconduction porte le maximum à 84 800.00 € HT. La dernière année de reconduction de la tranche ferme est à 87 200.00 € HT.

La tranche optionnelle n°1 pour la période initiale est conclue sans montant minimum et avec un maximum annuel de 20 000,00 € HT. Pour la première reconduction, le montant maximum annuel est de 20 600 € HT. La seconde reconduction porte le maximum à 21 200, 00 € HT. La dernière année de reconduction de la tranche ferme est à 21 800,00 € HT.

La tranche optionnelle n°2 pour la période initiale est conclue sans montant minimum et avec un maximum annuel de 20 000,00 € HT. Pour la première reconduction, le montant maximum annuel est de 20 600 € HT. La seconde reconduction porte le maximum à 21 200, 00 € HT. La dernière année de reconduction de la tranche ferme est à 21 800,00 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une année à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement 3 fois sans que sa période globale ne puisse excéder 4 ans.

25 juin 2025 : Passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts du plan d'eau du Canada, conclu avec la société Julien Paysage.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum annuel mais avec les montants maximums annuels suivants. Pour la période initiale, le montant maximum annuel est de 250 000,00 € HT. Pour la première reconduction, le montant maximum annuel est de 257 500 € HT. Concernant la seconde reconduction, le montant maximum annuel est de 265 000,00 € HT. Enfin, pour la dernière période, le montant maximum est de 272 500,00 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une année à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement 3 fois sans que sa période globale ne puisse excéder 4 ans.

25 juin 2025 : Passation d'une convention avec l'association du Foyer des Jeunes Travailleuses et l'association Itiner'air, pour la mise à disposition à titre gracieux auprès de l'association Itiner'air d'une partie des locaux situés 18 rue Jean Vast à Beauvais, pour la mise en œuvre d'un projet commun intitulé « Itiner'air Gourmand », visant à mettre en place au sein du foyer une légumerie, un self et une activité de traiteur, pour une durée de neuf ans, allant du 26 juin 2025 au 25 juin 2034.

26 juin 2025 : Passation d'une convention de mécénat conclu avec la société Nodelya, dans le cadre de la célébration des 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. La contribution apportée par le mécène s'élève à 10 000.00 € HT.

27 juin 2025 : Passation d'une convention à titre précaire, révocable et gracieux, avec monsieur Sarikaya, professeur de langue en poste à Beauvais, pour la mise à disposition du logement sis 5 rue des Pyrénées à Beauvais, du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026. Le paiement des consommations gaz, eau et électricité restent à la charge de l'occupant.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Seirios, pour la programmation du spectacle « Tutti in vaglia et Shoeshine », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la Maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 5 000.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Quignon sur rue pour la programmation du spectacle « Quel Toupet ! », dans le cadre du festival malices et Merveilles à la Maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 3 241.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et Stéphane Papoz, pour la programmation des spectacles « Le grand prix de la Moulinade et zizam la ludothèque itinérante », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Les frais afférents seront répartis à hauteur de 4 156.70 € pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et 590.00 € pour la Ville de Beauvais.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la compagnie Cirque Plein d'Air, pour la programmation du spectacle « Le circophone », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la Maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 2 648.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec la compagnie Bachi Bouzouk, pour la programmation du spectacle « Le Cahpoto », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 4 670.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Jonglargonne, pour la programmation du spectacle « Labyrinthes », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 4 400.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Quignon sur rue, pour la programmation du spectacle « La grande distribution », dans le cadre du festival malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 4 873.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'association Barolosolo, pour la programmation du spectacle « Ile au Féminin ! », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la Maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 5 800.00 €.

30 juin 2025 : Passation d'un contrat avec l'EURL La Surintendance, pour la programmation du spectacle « Calixte de Nigremont, Homme du monde », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 3 692.50 €.

01 juillet 2025 : Modification n°6 de l'accord-cadre de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitres des bâtiments communautaires, conclu par le groupement d'achat du Beauvaisis, la ville de Beauvais et le CCAS, avec la société Absolu services propreté, afin d'ajouter des prestations de ménage sur le site suivant :

La déchetterie sis rue des Alouettes 60360 Crèvecœur-le-Grand :  
Entretien régulier des locaux :

1 passage/semaine : Hall + Entrée + Circulations  
Bureaux et assimilé  
Sanitaires

Prix HT : 181,99 € HT par mois

-Mise à disposition des distributeurs et consommable sanitaires (Maintenance incluse)

Prix HT : 30,00 € HT

181,99 € + 30,00 € = 211,99 € HT soit 254,34 € TTC.

La révision du prix de l'entretien quotidien du Nota Bene a la Maladrerie Saint Lazare sise 203 Rue de Paris, 60000 BEAUVAIS, du lundi au samedi qui a été revue à la baisse passant de 945,00 € HT (quotidien) à 546,00 € (mensuel).

01 juillet 2025 : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.

01 juillet 2025 : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.

01 juillet 2025 : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.

2 juillet 2025 : Passation d'une convention avec madame Aicha MOKHTARI ( praticien au centre hospitalier de Beauvais, pour la mise à disposition du logement sis à Beauvais, 5 avenue des écoles, propriété de la commune, de type F5 en co-location (3 perso max au total), pour une durée d'un an du 15 juillet 2025 au 14 juillet 2026, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 208.76 € + un montant forfait pour les charges et fluides de 165.00 € par mois.

2 juillet 2025 : Passation d'une convention de mécénat avec la société Launet, pour une contribution de 10 000.00 € HT au financement des 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

2 juillet 2025 : Passation d'une convention avec Beauvais GR pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Felix Faure, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération L'été s'anime.

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association ASBM Billard, pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux et équipements du Pré-Martinet, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Académie Beauvaisienne d'Escrime pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Jean-Baptiste Corot, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Dénomination du Café-Boutique-Terrasse au sein du Quadrilatère : « Le Chambiges ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Triathlon, pour la mise à disposition à titre gracieux de la base Nautique du Plan d'eau du Canada, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Oise Tennis, pour la mise à disposition à titre gracieux du complexe tennistique Marcel Dassault, pour l'organisation de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Oise Badminton pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Félix Faure, pour l'organisation de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association de Protection Civile de l'Oise (APC 60), pour la mise en place d'un dispositif de secours, dans le cadre de la manifestation sportive « Beauvais Olympic Tour ». Le montant de la prestation s'élève à 853.69 €.

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Bouc Volley pour la mise à disposition à titre gracieux du centre sportif Pierre de Coubertin, pour l'organisation de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Olympique Université Club Handball, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raoul Aubaud, pour l'organisation de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association « ADARS », pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Jules Ladoumegue, dans le cadre d'une journée sportive pour les enfants.

02 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Ecole de Judo de Beauvais, pour la mise à disposition à titre gracieux du centre sportif Pierre de Coubertin, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations, dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

02 juillet 2025 : Sollicitation d'une participation financière de l'Etat via la DRAC des Hauts-de-France à hauteur de 24 220.00 € HT, ainsi que celle du conseil départemental de l'Oise à hauteur de 14 532.00 € HT, pour la mission de diagnostic et de programmation en vue de la restauration de l'Eglise Notre-Dame de Marissel pour un coût d'opération chiffré à 48 440.00 € HT.

02 juillet 2025 : Sollicitation d'une participation financière via la DRAC des Hauts-de-France à hauteur de 24 220.00 € HT, ainsi que celle du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 21 432.00 € HT, pour la mission de diagnostic et de programmation en vue de la restauration de l'église Saint-Etienne pour un coût d'opération chiffré à 71 440.00 € HT.

03 juillet 2025 : Passation d'une convention d'occupation à titre gracieux, précaire et révocable auprès de monsieur Franck Dekester, les parcelles cadastrées section AW n°589, et AW n°590 sises 130 avenue Jean Mermoz à Beauvais afin que les véhicules puissent emprunter une déviation provisoire le temps d'effectuer les travaux du pont, pour une durée de 3 ans à compter du 16 juin 2025 pour se terminer le 15 juin 2028.

03 juillet 2025 : Achat de 30 cartes cadeaux ILLICADO pour un montant de 3 002.00 € TTC, dans le cadre de la semaine de l'engagement citoyen jeune, durant laquelle 30 jeunes de 13 à 17 ans feront du bénévolat au sein des centres sociaux pendant 25 heures, une gratification à hauteur de 100.00 € est envisagée.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association « au cœur de l'humanité », pour la mise en place d'un buffet dans le cadre du tournoi de football au centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 1 056.00 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association de protection Civile de l'Oise, dans le cadre du tournoi de football au centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 429.24 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association de Protection Civile de l'Oise, dans le cadre de la fête de quartier pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 264.60 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec le centre équestre Heinola, pour l'organisation d'une balade à poney et un atelier cirque pour la fête de quartier Argentine. Le montant de la prestation s'élève à 285.00 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « Les attelages de Sacy », pour la mise en

place d'une balade en calèche dans le cadre de la fête de quartier Argentine pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 935.00 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association la Bande de Beauvais, pour la mise en place d'une animation musicale dans le cadre de la fête de quartier Argentine pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 250.00 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'auto entreprise Funky color, pour la mise en place d'un atelier maquillage dans le cadre de la fête de quartier Saint-Jean, pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 295.00 € TTC.

03 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association de Protection Civile de l'Oise, dans le cadre de la brocante pour le centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 334.74 € TTC.

04 juillet 2025 : Passation d'un accord-cadre entre le groupement d'achat du Beauvaisis et la société Lhotellier, pour la réhabilitation de quatre postes de relevage sur le territoire de Beauvais, pour un montant de 323 547.44 € TTC décomposé comme suit :

Tranche ferme (travaux de renouvellement des canalisations AEP y compris la réalisation de l'encorbellement provisoire) : 209 250,59 € HT soit 251 100,70 € TTC ;

Tranche optionnelle 1 (pose définitive des canalisations AEP dans l'ouvrage d'art renouvelé y compris raccordement aux travaux de la tranche ferme) : 60 372,28 € HT soit 72 446,74 € TTC.

La durée du marché comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux. La période de préparation est de trois mois par tranche et les délais d'exécution des travaux de chacune des tranches sont fixés comme suit :

tranche ferme : 3 mois

tranche optionnelle 1 : 1 mois

04 juillet 2025 : Passation d'une convention avec Prestarest pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « accompagnement à l'utilisation des outils de gestions Nutrida Fortuis ». Le montant de la prestation s'élève à 1 194.00 € TTC.

04 juillet 2025 : Passation d'une convention de partenariat avec l'association la Croix Blanche, pour la mise en place de moyens d'assistance à la population beauvaisienne en cas de crise majeure ou d'évènements exceptionnels.

04 juillet 2025 : Passation d'un contrat pour la location de l'Elispace pour l'accueil des repas des équipes techniques d'Intervilles. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 16 423.20 € TTC.

07 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec la compagnie Sur Mesure, pour la programmation du spectacle « Barrières », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 4 570.00 €.

07 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec l'association La Loggia, pour la programmation du spectacle « Fleurir les abîmes », dans le cadre du festival malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 4 405.31 € TTC.

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis, pour la mise à disposition à titre gracieux du complexe tennistique Marcel Dassault,

pour l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association La vaillante de Beauvais, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Léopold Louchard, pour l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Bouc Athlétisme, pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Jules Ladoumègue, pour l'organisation et l'encadrements des stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

08 juillet 2025 : Actualisation 2025 des tarifs municipaux (tous services)

Num	DÉSIGNATION	TARIFS ACTUELS	TARIFS 2025	Date entrée en vigueur 01/09/2025 ou spécifique	Observations
	DIRECTION GENERALE/ CABINET				
A001	DIRECTION PREVENTION SECURITE				
A002	FRAIS DE FOURRIERE				maximum légal
A003	Immobilisation matérielle				
A004	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	7,60	7,60		
A005	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	7,60	7,60		
A006	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	7,60	7,60		
A007	Voitures particulières	7,60	7,60		
A008	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60		
A009	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60		
A010	Opérations préalables				
A011	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	22,90	22,90		
A012	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	22,90	22,90		
A013	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	22,90	22,90		
A014	Voitures particulières	15,20	15,20		
A015	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60		

A01 6	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60		
A01 7	Enlèvement Véhicules				
A01 8	PL 44 t PTAC 19 t	274,40	274,40		
A01 9	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	213,40	213,40		
A02 0	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	122,00	122,00		
A02 1	Voitures particulières	127,65	127,65		
A02 2	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70		
A02 3	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70		
A02 4	Garde journalière				
A02 5	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	9,20	9,20		
A02 6	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	9,20	9,20		
A02 7	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	9,20	9,20		
A02 8	Voitures particulières	6,75	6,75		
A02 9	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00		
A03 0	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00		
	<b>POLE SECRETARIAT GENERAL</b>				
B00 1	<b>SERVICES A LA POPULATION</b>				
B00 2	<b>OCCUPATION PRIVATIVE ET COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC</b>				

B003	-- Marchés --				
B004	chalet rue piétonne (par semaine)	68,00	69,00		
B005	Marché du mercredi				
B006	par abonné, par mois/mètre linéaire	4,40	4,50		
B007	par volant, par jour/mètre linéaire	1,70	1,70		
B008	Marché du samedi				
B009	par abonné, par mois/mètre linéaire	7,10	7,20		
B010	par volant, par jour/mètre linéaire	2,20	2,20		
B011	Marché de quartier				
B012	par abonné, par mois/mètre linéaire	3,20	3,30		
B013	par volant, par jour/mètre linéaire	1,70	1,70		
B016	-- Espace piéton et place Jeanne Hachette --				
B017	Démonstrateur et posticheurs - mercredi et samedi/jour	18,00	18,00		
B018	Camion alimentaire /jour de présence	24,00	24,50		
B019	-- Marchands ambulants et forains --				
B020	Hyper Centre (à l'intérieur de l'anneau de circulation)				
B021	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	38,50	39,00		
B022	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	291,50	296,50		
B023	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait journalier	41,50	42,00		
B024	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel	329,50	335,00		
B025	Centre-ville (entre l'anneau de circulation et les boulevards)				
B026	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-	23,00	23,50		

	forfait journalier				
B02 7	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	214,00	217,50		
B02 8	Périphérie (à l'extérieur des boulevards)				
B02 9	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	9,00	9,00		
B03 0	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	150,00	152,50		
B03 1	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel(<=3kwwatts)	187,00	190,00		
B03 2	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel(>=3kwwattsà<=12k watts)	220,00	224,00		
B03 3	-- Exposition de voitures sur le domaine public --				
B03 4	Par voiture et par jour	29,00	29,50		
B03 5	-- Animation foraine de juin sur le domaine public (au m²) * --				
B03 6	Métiers jusqu'à 50 m²	2,20	2,20		
B03 7	Métiers de 51m² à 100 m²	1,90	1,90		
B03 8	Métiers de plus de 100 m²	1,70	1,70		
B03 9	Caravane-forfait par fête	22,00	22,50		
B04 0	* y compris consommation eau				
B04 1	-- Forfait branchement électrique Fête foraine St Pierre --				
B04 2	-36kwa : jusqu'à60A	127,00	130,00		
B04 3	-75kwa : de 61A à 125A	198,00	202,00		
B04 4	-160kwa et plus: de 126A et plus	440,00	448,00		

B04 5	-- Carrousel Place Jeanne Hachette --				
B04 6	Par mois	482,00	490,00		
B04 7	Terrasses de plein air en Centre-ville (le m <sup>2</sup> par an)	22,00	22,50		
B04 8	Terrasses de plein air hors centre-ville (le m <sup>2</sup> par an)	11,50	12,00		
B04 9	Terrasses fermées (le m <sup>2</sup> par an)	42,00	43,00		
B05 0	Terrasses ouvertes (le m <sup>2</sup> /an)	27,70	28,00		
B05 1	Branchement-forfait annuel ≤ 3kwatts (terrasses) en sus de la redevance d'occupation du domaine public	288,00	293,00		
B05 2	Étalages non réfrigérés pour saillie mobile sur la voie publique (le m <sup>2</sup> par an)	17,00	17,00		
B05 3	Porte-revues ou menus, tourniquets, congélateurs, distributeurs électriques ou non, rôtissoires, étals réfrigérés, plaques électriques et triporteur (le m <sup>2</sup> par an)	41,00	42,00		
B05 4	Panneau publicitaire ou information	60,00	61,00		
B05 5	-- Occupation commerciale du domaine public par les véhicules 2 roues à moteurs --				
B05 6	le m <sup>2</sup> par an, dans la limite de 12 m <sup>2</sup>	70,10	71,00		
B05 7	-- Manifestations * --				
B05 8	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin –jusqu'à 300 m <sup>2</sup> - par jour	180,00	183,00		
B05 9	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin –de 301 m <sup>2</sup> à jusqu'à 1.000 m <sup>2</sup> - par jour	294,00	299,00		
B06 0	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin – totalité - par jour y compris les jours de montage et démontage *	466,00	474,00		
B06 1	Mise à disposition place Jeanne Hachette - par jour *	650,00	661,00		

B06 2	Exposition ou vente sur le domaine public de moins de 100 m <sup>2</sup> -par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin *	167,50	171,00		
B06 3	Exposition ou vente sur domaine public de plus de 100 m <sup>2</sup> -par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin *	220,00	224,00		
B06 4	* pas de caution mais facturation des dégradations constatées selon un état des lieux contradictoire				
B06 5	-- Vente en camion magasin --				
B06 6	Forfait par jour	116,00	118,00		
B06 7	-- Taxis --				
B06 8	Forfait par mois	24,00	24,50		
B06 9	-- Emplacements vente de fleurs --				
B07 0	Toussaint, Rameaux	37,00	38,00		
B07 1	SANITAIRES PUBLICS				
B07 2	Sanitaires publics	0,30	0,30		
B07 3	CIMETIERES				
B07 4	-- Concession --				
B07 5	10 ans enfants	50,00	51,00		
B07 6	10 ans adultes	100,00	102,00		
B07 7	30 ans	345,00	351,00		
B07 8	50 ans	787,00	800,00		
B07 9	M <sup>2</sup> supplémentaire				
B08	10 ans enfants	62,00	63,00		

0					
B08 1	10 ans adultes	69,00	70,00		
B08 2	30 ans	207,00	210,00		
B08 3	50 ans	562,00	572,00		
B08 4	-- Remise en état des allées par la Ville --				
B08 5	Fourniture, mise en œuvre et cylindrage de tarmacadam	40,00	41,00		
B08 6	Dépose et repose bordures de trottoirs (le ml)	33,00	34,00		
B08 7	Dépose et repose de caniveaux (le ml)	38,00	39,00		
B08 8	-- Dépôts provisoires --				
B08 9	1er mois	69,00	70,00		
B09 0	2ème au 6ème inclus par jour	3,00	3,00		
B09 1	-- Columbarium --				
B09 2	Location d'une case - 10 ans	154,00	157,00		
B09 3	Location d'une case - 30 ans	419,00	426,00		
B09 4	Terrain pour caverne - 10 ans	154,00	157,00		
B09 5	Terrain pour caverne – 30 ans	419,00	426,00		
B09 6	Terrain et location d'une caverne - 10 ans	318,00	323,00		
B09 7	Terrain et location d'une caverne - 30 ans	604,00	614,00		
B09 8	Vacation de police mesures de surveillance prescrites à l'occasion des inhumations, exhumations et transports de corps	23,00	24,00		
B09 9	-- Vente de caveau --				
B10 0	1 place	743,00	756,00		
B10 1	2 places	917,00	933,00		

B10 2	3 places	1 038,00	1 056,00		
B10 3	4 places	1 274,00	1 296,00		
B10 4	CREMATORIUM				
B10 5	Révision annuelle selon indices actualisation DSP		décision spécifique		
B10 6	Tarifs Crematorium				
B10 7	Tarifs Jardin du souvenir				
B10 8	ETAT CIVIL				
B10 9	Duplicatas livrets de famille à partir 2ème duplicata	17,00	17,00		
B20 0	SERVICE ELECTIONS				
B20 1	Communication du fichier électoral (Production d'un CD)	2,75	2,75		
B20 2	Communication du fichier électoral par feuille A4 noir et blanc/page	0,18	0,18		
B30 0	SERVICES INTERIEURS				
B30 1	Photocopie document administratif A4/page	0,18	0,18		
B30 2	Photocopie document administratif A3/page	0,24	0,24		
B30 3	Photocopie document administratif A2/page	0,48	0,48		
B30 4	Photocopie document administratif A1/page	0,96	0,96		
B30 5	Photocopie document administratif A0/page	1,92	1,92		
	POLE COHESION SOCIALE				
C00 1	SERVICES AUX FAMILLES				

C00 2	EAJE "A PETITS PAS" et "LES P'TITS MALICIEUX" (Crèches St Lucien et St Jean)					
	L'application du barème institutionnel des participations familiales requiert l'utilisation d'un plancher et d'un plafond ressources à retenir pour l'application du taux d'effort permettant de déterminer le montant des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de la PSU.					
C00 3	Taux horaire appliqué aux ressources mensuelles des familles *					
C00 4	1 enfant taux effort	0,0619%	0,0619%		La formule de calcul est imposée par la CAF pour l'ensemble des tarifs. Augmentation importante des tarifs maximum suite à une révision du plafond à la hausse déjà prévue par la CAF à compter du 1er septembre 2025.	
C00 5	minimum	0,47€	0,50	01/09/25		
C00 6	maximum	4,33€	5,26	01/09/25		
C00 7	2 enfants taux effort	0,0516%	0,0516%			
C00 8	minimum	0,40€	0,41	01/09/25		
C00 9	maximum	3,61€	4,89	01/09/25		
C01 0	3 enfants taux effort	0,0413%	0,0413%			
C01 1	minimum	0,32€	0,33	01/09/25		
C01 2	maximum	2,89€	3,51	01/09/25		
C01 3	4 à 7 enfants taux effort	0,0310%	0,0310%			
C01 4	minimum	0,24€	0,25	01/09/25		
C01 5	maximum	2,17€	2,63	01/09/25		
C01 6	8 enfants et + taux effort	0,0206%	0,0206%			
C01 7	minimum	0,16€	0,16	01/09/25		
C01 8	maximum	1,44€	1,75	01/09/25		
C10 0	VIE EDUCATIVE					
C10 1	RESTAURATION		Tarifs 2025/2026 au 01/09/2025			

C10 2	La pause méridienne - repas enfant (plateau et pique-nique), surveillance et animation. Enfant ayant un panier repas inscrit avec PAI après le 1er septembre 2023 tarif beauvaisien* :				
C10 3	QF<=180		0,16		tarifs 2025/2026
C10 4	180<QF<=870		0,16+(QF-180)X (2,504/690)		tarifs 2025/2026
C10 5	QF>870		2,68		tarifs 2025/2026
C10 6	La pause méridienne - repas enfant (plateau et pique-nique), surveillance et animation des non beauvaisiens, placés dans des classes spécialisées des écoles publiques beauvaisiennes (hors institution) + PAI avec panier repas inscrit après aout 2023.		2,68		tarifs 2025/2026
C10 7	La Pause méridienne - Repas enfant extérieur et surveillance, animation et enfant ayant un PAI avec panier repas inscrit après aout 2023		6,70		tarifs 2025/2026
C10 9	Repas Cit'Ados		2,22		tarifs 2025/2026
C11 0	Accueil pause méridienne avec repas préparé ou panier repas (PAI), surveillance et animation		gratuit		tarifs 2025/2026
C11 1	Accueil Pause méridienne avec repas préparé ou panier repas (PAI), surveillance et animation - tarif extérieur		gratuit		tarifs 2025/2026
C11 2	Accueil Pause méridienne - repas, surveillance et animation des enfants en Familles d'accueil (beauvaisiennes ou extérieures) - tarif forfaitaire		4,44		tarifs 2025/2026
C11	Repas fourni au CCAS		19,09		tarifs 2025/2026

3					
C11 4	Repas fourni et facturé au COS :				
C11 5	Formule complète (entrée+plat+dessert, dont les tarifs détaillés suivent)		5,61		tarifs 2025/2026
C11 6	Entrée ou Dessert		1,00		tarifs 2025/2026
C11 7	Plat		3,61		tarifs 2025/2026
C11 8	Salade		0,44		tarifs 2025/2026
C11 9	Fromage		0,67		tarifs 2025/2026
C12 0	Légumes seuls		1,11		tarifs 2025/2026
C12 1	Surveillants ou stagiaires non rémunérés		1,91		tarifs 2025/2026
C12 2	Repas adulte commensal		7,86		tarifs 2025/2026
C12 3	-- Prestations extérieures --				
C12 4	Plateau repas (chaud ou froid) / sans boisson		14,61		tarifs 2025/2026
C12 5	Repas chaud / avec boisson		19,39		tarifs 2025/2026
C12 5b	Repas chaud / sans boisson		18,45		tarifs 2025/2026
C12 6	Buffet / sans boisson		18,56		tarifs 2025/2026
C12 7	Buffet / avec boisson		20,21		tarifs 2025/2026
C12 8	Repas prestataires		6,75		tarifs 2025/2026
C12 9	CLASSES DE DECOUVERTE				
C13 0	pour une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 62 €/jour/enfant				
C13 1	1) Tarif Beauvaisien /participation famille et classes Ulis				
C13 2	Quotient inf ou égal à 300/jours	3,15 X nbre jours	3,20X nbre de jours		

C13 3	Quotient sup à 300 et inf ou égal à 840/jour	3,15€ X nbre jours +((QF- 300) X (26,31€ X nbre jours/540)	3,20€ X nbre jours +((QF- 300) X (26,75€ X nbre jours/540)		
C13 4	Quotient sup à 840/jour	29,46 X nbre jours	29,96 X nbre jours		
C13 5	1) Tarif extérieur /participation famille/jour	31,57 X nbre jours	32,10 X nbre jours		
C13 6	* Participation réduite de moitié à partir du 2ème enfant.				
C13 7	<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>				
C13 8	par jour hors repas (*) / règlement intérieur 2015				
C13 9	1) Beauvaisiens (*) (**)				
C14 0	-Revenus/mois inférieurs ou égaux à 550€				
C14 1	1 enfant	1,23	1,23		
C14 2	2 enfants	1,13	1,13		
C14 3	3 enfants	1,02	1,02		
C14 4	4 enfants et plus	0,92	0,92		
C14 5	-Revenus/mois > 551€ et < 3200€				
C14 6	1 enfant	0,0024xR	0,0024xR		
C14 7	2 enfants	0,0022xR	0,0022xR		
C14 8	3 enfants	0,0020xR	0,0020xR		
C14 9	4 enfants et plus	0,0018xR	0,0018xR		
C15 0	-Revenus/mois supérieurs ou égaux à 3200€				
C15 1	1 enfant	7,70	7,70		
C15 2	2 enfants	7,10	7,10		
C15 3	3 enfants	6,40	6,40		
C15 4	4 enfants et plus	5,80	5,80		

C15 5	2) Résidents CAB et extérieurs (*) (**)	Tarifs Beauvaisiens +15%	Tarifs Beauvaisiens +15%		
C15 6	3) Pénalité journalière pour absence non excusée Beauvaisiens et extérieurs (*) (**)	12,00	12,00		
C15 7	tarif des enfants en Familles d'accueil (beauvaisiennes ou extérieures) - tarif forfaitaire (*) (**)	7,70	7,70		
C15 8	(*) le repas est facturé en supplément, sur la base du tarif pratiqué dans le cadre de la restauration scolaire.				
C15 9	(**) Tarif demi-journée = 50% du tarif journalier Tarif du périscolaire le soir = 25% tarif journalier Tarif du périscolaire du matin = 12,5% tarif journalier				
C16 0	FORFAIT COMMUNAL SCOLARITE (par élève)		délibération spécifique 26/11/2024		
C16 1	-maternelle	1 409,00	1 445,00		
C16 2	-élémentaire	621,00	626,00		
C16 5	PENALITES LIEES AU TRANSPORT EN NAVETTES SCOLAIRES ENTRE LA SOIE VAUBAN ET NOTRE DAME DU THIL : pour chaque absence de prise en charge de l'enfant à l'arrivée de la navette par un parent ou une personne dont le nom apparait sur la liste des référents de l'enfant, nécessitant une prise en charge en Accueil de loisirs ou en restauration	10,00	10,00		
C40	DIRECTION DES SPORTS				

0					
C40 1	École municipale d'initiation sportive				
C40 2	Droits d'inscription (pour un an)	35,00	35,00		
C40 3	3 droits d'inscription quota annuel Réussite Educative	gratuit	gratuit		
C40 4	Stages animations sportives :				
C40 5	Stage technique encadrement ville	11,00	11,00		
C40 6	Stage technique avec prestation extérieure	26,00	26,00		
C40 7	École de Voile et de Kayak - stage initiation ou perfectionnement (la semaine) -				
C40 8	stage – moins de 18 ans	30,00	30,00		
C40 9	stage -plus de 18 ans	55,00	55,00		
C41 0	8 stages quota annuel Réussite éducative	gratuit	gratuit		
C41 1	MATERIELS SPORTIFS (par jour)				
C41 2	Paire de but de football à 8 (6m x2,10m avec filets)	100,00	100,00		
C41 3	Mini-cage (1mx1m) (à l'unité)	10,00	10,00		
C41 4	Panneau de basket (à l'unité)	50,00	50,00		
C41 5	Tapis de sol (couverture sol sportif) (à l'unité)	1,00	1,00		
C41 6	Tatamis (à l'unité)	1,00	1,00		
C41 7	Panneau de score mobile	5,00	5,00		
C41 8	Matériel pédagogique sportifs divers (cône, plot, chasuble, country foot, etc...) (à l'unité)	0,50	0,50		
C41 9	Filet divers (foot, handball, tennis, basket, volley) (à l'unité)	10,00	10,00		

C42 0	MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS aux lycées publics et privés, collèges privés*, Universités, UNSS et organismes d'enseignement et de formation professionnelle.				
C42 1	Salle des sports / heure	12,00	12,00		
C42 2	Terrain de plein air / heure	7,30	7,30		
C42 3	UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				
C42 4	NB : les tarifs qui suivent s'appliquent aux entités sportives nationales, DOM-TOM compris. Ils seront majorés de +20% pour les entités sportives d'origine internationale et de +30 % pour les entités privées ou publiques non sportives. La gratuité pour les associations sportives beauvaisiennes reste de mise, sauf pour les week-ends, en cas d'utilisation d'une installation pour une manifestation non sportive, la gratuité est alors limitée à 2 jours /an et par association beauvaisienne.				
C42 6	---Gymnases---				
C42 7	Leo Lagrange				
C42 8	/heure				
C42 9	Dojo	25,00	25,00		
C43 0	Petit plateau	15,00	15,00		
C43 1	Grand plateau	40,00	40,00		
C43 2	Petite salle de réunion	12,00	12,00		
C43 3	Boxe	25,00	25,00		
C43 4	Salle de catch	15,00	15,00		
C43 5	/Journée (8h)				
C43 6	Dojo	150,00	150,00		
C43 7	Petit plateau	60,00	60,00		

C43 8	Grand plateau	160,00	160,00		
C43 9	Petite salle de réunion	55,00	55,00		
C44 0	Boxe	120,00	120,00		
C44 1	Salle de catch	60,00	60,00		
C44 2	Pierre de Coubertin				
C44 3	/heure				
C44 4	Plateau avec tribunes	50,00	50,00		
C44 5	Dojo Le Nan	25,00	25,00		
C44 6	Dojo n°2	25,00	25,00		
C44 7	Salle de réception / salle de boxe	20,00	20,00		
C44 8	Salle de musculation	20,00	20,00		
C44 9	/journée (8h)				
C45 0	Grande salle	200,00	200,00		
C45 1	Dojo Le Nan	150,00	150,00		
C45 2	Dojo n°2	150,00	150,00		
C45 3	Salle de réception / salle de boxe	100,00	100,00		
C45 4	Salle de musculation	100,00	100,00		
C45 5	R. Aubaud				
C45 6	/heure				
C45 7	Plateau	30,00	30,00		
C45 8	Dojo	25,00	25,00		
C45 9	/Journée (8h)				

C46 0	Petit plateau	180,00	180,00		
C46 1	Dojo	150,00	150,00		
C46 2	J.Moulin				
C46 3	Plateau	30,00	30,00		
C46 4	Plateau avec 16 cibles tir à l'arc	35,00	35,00		
C46 5	/Journée (8h)				
C46 6	Plateau	180,00	180,00		
C46 7	Plateau avec 16 cibles tir à l'arc	175,00	175,00		
C46 8	A Ambroise, R Porte, F Truffaut, F Faure, Corot, G.Sand				
C46 9	/heure	30,00	30,00		
C47 0	/journée (8h)	150,00	150,00		
C47 1	R. Briard - configuration sportive				
C47 2	/heure	25,00	25,00		
C47 3	/journée (8h)	130,00	130,00		
C47 4	R. Briard - configuration non sportive, par événement				
C47 5	/heure	35,00	35,00		
C47 6	/journée (8h)	210,00	210,00		
C47 7	Week-end	360,00	360,00		
C47 8	--- Equipements spécifiques -- -				
C47 9	Salle d'armes JB WIART (gymnase L.Roger)				
C48	/heure	35,00	35,00		

0					
C48 1	/journée (8h)	170,00	170,00		
C48 2	L. Louchard (gymnastique)				
C48 3	/heure	35,00	35,00		
C48 4	/journée (8h)	170,00	170,00		
C48 5	Gymnase ELISPACE (mur d'escalade) en configuration sport				
C48 6	/heure	25,00	30,00		
C48 7	/journée (8h)	150,00	150,00		
C48 8	Anneau de vitesse P Grousseau (Louchard)				
C48 9	/heure	15,00	15,00		
C49 0	/journée (8h)	75,00	75,00		
C49 1	Vélodrome (parc Dassault)				
C49 2	/heure	15,00	15,00		
C49 3	/journée (8 h)	75,00	75,00		
C49 4	Pas de tir de l'arc (Parc Dassault)				
C49 5	/heure	15,00	15,00		
C49 6	/journée (8 h)	75,00	75,00		
C49 7	Complexe tennistique (Dassault)				
C49 8	/heure	20,00	20,00		
C49 9	/journée (8 h)	100,00	100,00		
C50 0	Complexe tennistique Kennedy				

C50 1	/heure	15,00	20,00		
C50 2	/journée (8 h)	75,00	100,00		
C50 3	Boulodrome Kennedy (ensemble du complexe)				
C50 4	/heure	20,00	20,00		
C50 5	/journée (8 h)	100,00	100,00		
C50 6	Skateparc indoor (rue du pont Laverdure)				
C50 7	/heure	10,00	10,00		
C50 8	/journée (8 h)	50,00	50,00		
C50 9	--- Equipements sportifs de proximité ---				
C51 0	City-stade				
C51 1	/heure	10,00	10,00		
C51 2	/journée (8 h)	50,00	50,00		
C51 3	Terrain de tennis				
C51 4	/heure	10,00	10,00		
C51 5	/journée (8 h)	50,00	50,00		
C51 6	Terrain de pétanque				
C51 7	/heure	10,00	10,00		
C51 8	/journée (8 h)	50,00	50,00		
C51 9	--- Stades ---				
C52 0	B.Barbier				
C52 1	Terrain F1 / Terrain F2				

C52 2	/heure	30,00	30,00		
C52 3	/journée (8h)	150,00	150,00		
C52 4	Terrain F3				
C52 5	/heure		15,00		nouveau
C52 6	/journée (8h)		75,00		nouveau
C52 7	M. Communeau				
C52 8	Terrain F1 stabilisé				
C52 9	/heure		10,00		nouveau
C53 0	/journée (8h)		50,00		nouveau
C53 1	Terrain F2				
C53 2	/heure	30,00	30,00		
C53 3	/journée (8h)	150,00	150,00		
C53 4	Terrain F3				
C53 5	/heure		35,00		nouveau
C53 6	/journée (8h)		175,00		nouveau
C53 7	Terrain R1 Honneur				
C53 8	/heure	40,00	40,00		
C53 9	/journée (8h)	200,00	200,00		
C54 0	Terrain R2 Réserve				
C54 1	/heure		30,00		nouveau
C54 2	/journée (8h)		150,00		nouveau
C54 3	Terrain R3				
C54 4	/heure		20,00		nouveau
C54 5	/journée (8h)		100,00		nouveau

	B.Barbier, M.Communeau hockey, rugby, football)	P.Omet, (terrain football)				
	/heure	30,00				supprimé- remplacé par tarifs détaillés par équipement
	/journée (8h)	150,00				supprimé- remplacé par tarifs détaillés par équipement
C54 6	P.Omet synthétique					
C54 7	Terrain synthétique 1 / terrain synthétique 2					
C54 8	/heure	40,00	40,00			
C54 9	/journée (8h)	200,00	200,00			
C55 0	Terrain Mohrad Hosny					
C55 1	/heure		60,00			nouveau
C55 2	/journée (8h)		300,00			nouveau
C55 3	P. Omet salle polyvalente					
C55 4	/heure	25,00	25,00			
C55 5	/journée (8h)	150,00	150,00			
C55 6	P.Brisson					
C55 7	/heure	60,00	60,00			
C55 8	/journée (8h)	300,00	300,00			
C55 9	Salle de réception/jour	500,00	500,00			
C56 0	O.Sahnoun					
C56 1	/heure	50,00	50,00			
C56 2	/journée (8h)	240,00	240,00			
C56	Complexe	P.Brisson				

3	/O.Sahnoun				
C56 4	Configuration «Grande rencontre » : (championnats/ coupes / matchs amicaux)				
C56 5	Covid19 - Match avec public	15 000,00	15 000,00		
C56 6	Covid19 - Match sans public (huis clos)	10 000,00	10 000,00		
C56 7	Parking extérieur, par jour	255,00	255,00		
C56 8	Stade Jean Rostand (1 terrain) (Bois Quequet)				
C56 9	/heure	22,00	22,00		
C57 0	/journée (8h)	115,00	115,00		
C57 1	Stade J.Ladoumègue (athlétisme)				
C57 2	/heure	30,00	30,00		
C57 3	/journée (8 h)	160,00	160,00		
C57 4	COURSE LA TRANSQUAR BEAUVAIS				
	pour mémoire		décision spécifique		
	POLE ANIMATION ATTRACTIVITE				
D00 1	AFFAIRES CULTURELLES				
D00 2	PIANOSCOPE	pour mémoire	délibération B-DEL-2025-0007 du 03/04/2025		
D00 3	Tarif A - plein tarif	23,00	25,00	03/04/2025	
D00 4	Tarif A - tarif réduit ( Cartes seniors BOP, abonnés des lieux culturels partenaires du théâtre)	19,00	21,00	03/04/2025	

D00 4-a	Tarif A - tarif réduit (Demandeurs d'emploi, groupes scolaires, personnes à mobilité réduite, moins de 30 ans, non imposable, intermittents du spectacle)	9,00	10,00	03/04/2 025	
D00 4-b	Tarif A - tarif réduit (Minimas sociaux (RSA, ASPA, AAH), boursiers sur critères sociaux)	5,00	5,00	03/04/2 025	
D- 004- c	Tarif B - tarif unique Concert Découverte	9,00		03/04/2 025	supprimé
D- 005- a	Tarif B plein tarif		19,00	03/04/2 025	
D- 005- b	Tarif B - tarif réduit (Cartes seniors BOP, abonnés des lieux culturels partenaires du théâtre)	17,00	17,00	03/04/2 025	
D- 005- c	Tarif B - Tarif réduit ( Demandeurs d'emploi, groupes scolaires, personnes à mobilité réduite, moins de 30 ans, non imposable, intermittents du spectacle)		10,00	03/04/2 025	
D- 005- d	Tarif B - Tarif réduit (Minimas sociaux (RSA, ASPA, AAH), boursiers sur critères sociaux)		5,00	03/04/2 025	
D- 006	Tarif C - Tarif unique		10,00	03/04/2 025	remplace Tarif B - tarif unique Concert Découverte
D- 007	Groupe - par personne, à partir de 10 places réservées pour un même concert : 18 € par personne à partir de 10 places réservées sur un même concert (Tarif A), 12 € par personne à partir de 10 places réservées sur un même concert (Tarif B ),	16,00	12 € à 18 € selon catégorie A ou B	03/04/2 025	
D00 8	Tarif Jeunes BOP : gratuit : jeune jusqu'à 13 ans, titulaire de la carte BOP valable sur tous les concerts quel que soit le lieu	gratuit	gratuit	03/04/2 025	
D00 9	Tarif Jeunes 13 ans à <30 ans	9,00	cf tarif réduit selon catégorie	03/04/2 025	
D01 0	Tarif jeunes Pass culture accepté			03/04/2 025	

D01 1	Tarif Jeunes: Séance scolaire	gratuit sur réservation	gratuit sur réservation	03/04/2 025	
D01 2	LE QUADRILATERE centre d'art	pour mémoire	décision B- DEC-2025- 0159 de mars 2025		
D01 2-a	Entrée visite 'Aux détenteurs de la carte BEAUVAISIS ON PASS (BOP, Illico et Seniors Privilèges) Aux personnes de moins de 26 ans Aux demandeurs d'emploi Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, ASPA, ASS, ASI, ADA, RSO) Aux accompagnateurs de personnes en situation de handicap Aux titulaires de la carte de presse Aux artistes-auteurs A tous, le 1er dimanche de chaque mois A tous, lors des événements nationaux suivants : Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture)		Gratuit	01/05/2 025	
D01 2-b	Plein tarif		5,00	01/05/2 025	
D- 012- c	Tarif réduit (Aux détenteurs de la carte d'invalidité Aux membres de Bla ! et de l'AFROA Aux enseignants (éducation nationale) Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, patrimoine, culture)		3,00	01/05/2 025	
D01 2-d	Tarif groupe (Visite libre : le tarif réduit individuel est appliqué par participant à partir de 10		5,00	01/05/2 025	

	billets tarif plein.)				
D01 2-e	Visites guidées		2 € en sus du tarif d'entrée	01/05/2 025	
D01 2-f	Visites-ateliers		4 € en sus du tarif d'entrée	01/05/2 025	
D01 2-g	Groupes scolaires, extra- scolaire & champs social		60 le groupe - Tarif exceptionnel Label 800 ans : gratuité pour les groupes visés ci-dessus jusqu'au 31 aout 2025	01/05/2 025	
D01 2-h	Carte membre - Les amis du Quadrilatère		95 € /an	01/05/2 025	
D02 0	ATELIERS DU PATRIMOINE				cf tarifs du quadrilatère
D02 1	Tarif A (1h30-2h00) établissts scolaires Beauvais et Beauvaisis	52,50			supprimé
D02 2	Tarif A (1h30-2h00) établissts scolaires /ALSH hors Beauvaisis	84,00			supprimé
D02 3	Tarif B (1/2 journée ou 2 guides) établissts scolaires Beauvais et Beauvaisis	73,00			supprimé
D02 4	Tarif B (1/2 journée ou 2 guides) établissts scolaires/ALSH du Beauvaisis	100,00			supprimé
D02 5	Gratuité prévue dans certains cas Tarifs complémentaires si fournitures/ selon taille classe / annulation	1,5€ par enfant 2,5 € par enfant au-delà de 30 élèves par classe			supprimé
D03 0	ARCHEOLOGIE - tarifs journaliers TTC				
D03 1	Responsable d'opération	270,00	280,00		
D03 2	Responsable de secteur (chargé d'études)	210,00	220,00		
D03 3	technicien de fouilles	160,00	180,00		

D03 4	topographe	180,00	200,00		
D03 5	spécialiste (préhistorien, anthropologue, céramologue, etc.)	210,00	220,00		
D03 6	Dessinateur (relevé du bâti, DAO)	150,00	170,00		
D03 7	Fonctionnement journalier sur le terrain	150,00	160,00		
D03 8	Fonctionnement journalier frais de bureau	180,00	185,00		
D10 0	PLAN D'EAU DU CANADA				
D10 1	- Matériel (par jour) -				
D10 2	1 table		4,50		Création de tarif
D10 3	1 chaise		1,00		Création de tarif
D10 4	1 barnum		37,00		Création de tarif
D10 5	1 barrière		2,00		Création de tarif
D10 6	1 praticable 2x1m		11,00		Création de tarif
D10 7	1 porte voix		12,00		Création de tarif
D10 8	1 bateau de sécurité (avec nourrice pleine, pagaie et gilet de sauvetage) *		300,00		Création de tarif
D10 9	* pas de caution mais facturation des dégradations constatées selon un état des lieux contradictoire				Création de tarif
D11 0	Matériel ludique et sportif Canada Beach		120,00		Création de tarif
D11 1	Scène (dôme, praticables, marche, claustres)		250,00		Création de tarif
D11 2	- Salle de réunion (limité à 16 personnes) -				Création de tarif
D11 3	Beauvaisien - demi-journée		60,00		Création de tarif
D11 4	Beauvaisien - journée		100,00		Création de tarif
D11 5	Extérieur - demi-journée		100,00		Création de tarif
D11	Extérieur - journée		170,00		Création de tarif

6					
D11 7	- Espaces mis à disposition (par jour) -				
D11 8	La Prairie		500,00		Création de tarif
D11 9	La Pâture		500,00		Création de tarif
D12 0	Le Verger		500,00		Création de tarif
D12 1	Le Virage		500,00		Création de tarif
D12 2	La Plaine aux cerfs-volants		1500,00		Création de tarif
D12 3	Grand plan d'eau		800,00		Création de tarif
D12 4	Petit plan d'eau		500,00		Création de tarif
D12 5	Vestiaires		250,00		Création de tarif
D12 6	Parking intérieur P0		200,00		Création de tarif
D12 7	Facturation frais pour tri sélectif des ordures ménagères (suite constat tri non effectué par l'organisateur / le locataire)		60,00		Création de tarif
D12 8	Facturation frais pour remise en état de propreté (suite constat ménage non effectué par l'organisateur / le locataire)		200,00		Création de tarif
D12 9	Forfait branchement électrique - 36kwa : jusqu'à 60A		21,00		Création de tarif
D23 0	- Redevances -				
D23 1	Point, stand d'animations ponctuel à vocation commerciale emprise par m2 et par jour		2,50		Création de tarif
D23 2	Jeux et structures d'animations : emprise par m2 et par mois		1,50		Création de tarif
D23 3	- Locaux mis à disposition des clubs -				
D23 4	Loyer - HT par m <sup>2</sup> /an		110,00		Création de tarif
D23	Charges - HT par m <sup>2</sup> /an		30,00		Création de tarif

5					
D23 6	- Moyens RH -				
D23 7	Mise à disposition d'un agent		31,00		Création de tarif
D23 8	Mise à disposition d'un pilote de bateau		44,00		Création de tarif
D20 0	<b>EVENEMENTIEL ANIMATION ET LOISIRS</b>				
D20 1	<b>EVENEMENTIEL - MERCHE DE NOEL</b>				
D20 2	Pendant la durée du marché et par chalet				
D20 3	Féeries de Noël - Place Jeanne Hachette				
D20 4	Caution Chalet (500€ chalet + 150€ ménage)	650,00	661,10		
D20 5	Forfait ménage (si remise en état)	150,00	152,60		
D20 6	Chalet - Barnum sur la zone de l'espace artisanal de Noël				
D20 7	Tarif par jour avec branchement électrique	21,00	21,40		
D20 8	Tarif week-end avec branchement électrique (vendredi soir, samedi et dimanche journées)	47,00	47,80		
D20 9	Tarif semaine avec branchement électrique	84,00	85,40		
D21 0	Tarif saison complète des Féeries avec branchement électrique	315,00	320,40		
D21 1	Chalet - Barnum sur la zone de l'espace gourmand de Noël				
D21 2	Tarif par semaine avec branchement électrique	84,00	85,40		
D21 3	Tarif saison complète avec branchement électrique	315,00	320,40		par 4 semaines
D21 4	Autres marchés organisés par la Direction Événementiel, Animation et Loisirs				
D21 5	Marché nocturne artisanal, Marché vénitien, etc ..le stand	21,00	21,40		
D21 6	<b>MATERIELS EVENEMENTIELS</b> (tarifs journaliers sf. mention				

	contraire)				
D21 7	-- Matériels --				
D21 8	Barnum	36,70	37,30		
D21 9	Barnum 4,5X3	42,00	42,70		
D22 0	Barnum 3X6	47,10	47,90		
D22 0-a	Barnum 4x6		48,00		acquisition 2025
D22 1	Barrière	2,20	2,60		
D22 1-a	Barrière Heras avec visuel		2,60		acquisition 2025
D22 2	Barrière anti-voiture Bélier	314,10	319,40		
D22 3	Grille d'exposition	1,60	1,60		
D22 3-a	Chariot à barrières		60,00		nouveau
D22 4	Guérite	33,50	34,10		
D22 5	Plateau (module 1,20x2,40)	35,60	36,20		
D22 6	Podium course bâché 4x2,5	162,30	165,10		
D22 7	Podium roulant 6x3,5	226,00	229,80		
D22 8	Podium roulant 7x5	316,20	321,60		
D22 9	Praticable 2x1	11,00	11,20		
D23 0	escalier de praticable	5,40	5,50		
D23 1	rampe pour escalier et praticable	5,20	5,30		
D23 2	Plateforme PMR	314,10	319,40		
D23 3	Banc	2,70	2,70		
D23 4	Chaise	1,00	1,00		
D23 5	Chaise cérémonie	1,20	1,20		
D23 6	Porte manteau	4,00	4,10		
D23 7	Pupitre	20,30	20,60		

D23 8	Table	4,40	4,50		
D23 9	Table Brasserie	3,20	3,30		
D24 0	Mange debout	12,70	12,90		
D24 1	Cimaise	6,60	6,70		
D24 2	Écusson	1,00	1,00		
D24 3	Mat	3,00	3,10		
D24 4	Pavillon, Drapeau, Oriflamme	5,00	5,10		
D24 5	Plot chromé ou à ruban	7,10	7,20		
D24 6	Isoloir	25,00	25,40		
D24 7	Urne	25,00	25,40		
D24 8	Panneau d'affichage électoral	5,00	5,10		
D24 9	-- Matériels de sonorisation --				
D25 0	Porte-voix	12,00	12,20		
D25 1	Pupitre transparent non sonorisé	31,40	31,90		
D25 2	Pupitre pliant	20,30	20,60		
D25 5	Sono enceinte amplifiée	39,80	40,50		
D25 6	Sono officielle ou spectacle 2000 W	313,10	318,40		
D25 7	Sono ligne 100 volts	39,80	40,50		
D25 8	Sono kermesse	44,00	44,70		
D25 9	Prestations techniques (tarif forfaitaire)				
D26 0	pose et dépose de Kakémonos		804,00		forfait : 4 heures pour 3 agents + 1 nacelle 111,00€
D26 1	montage ou démontage de barnum/l'unité au-delà de 2 barnums		60,00		forfait : 1 heure pour 2 agents
D26 2	montage ou démontage de praticable/l'unité au-delà de 2 praticables		60,00		forfait : 1 heure pour 2 agents
D26	installation ou reprise d' 1		90,00		forfait : 1 heure

3	podium				pour 3 agents
D26 4	livraison aller ou retour forfait 1 heure		281,80		forfait : 3 agents et 1 camion VL
D26 5	logistique élections - installation ou reprise des panneaux électoraux/par site		281,80		forfait :3 agents et 1 camions VL
D26 6	logistique élections - installation ou reprise/ par bureau		398,70		forfait: 8 agents et 3 camions
D26 7	logistique pavoisement pose et dépose/par site		201,00		forfait : 3 agents et 1 nacelle
D26 8	agent d'accueil aux ateliers/heure		30,00		
D30 0	ELISPACE (tarifs hors taxe)				
D30 1	-- Location du site --				
D30 2	Dégressivité sur les tarifs de location : -réduction 35% sur 2e jour de location consécutif -réduction 50% applicable à partir du 3e jour de location consécutif, et suivants				
D30 3	Location du site en entier : Elispace + Gymnase annexe + SAB'lier (pour mémoire)	4 000,00	4 000,00		pour mémoire, délibération 06/04/2023
D30 4	Spectacles : Grande salle/jour ouverture au public	2700 € MG ou 8% recette nette	2750 € ou 9% des recettes		
D30 5	Spectacles : Grande salle/jour jauge < 800	1600 € MG ou 8% recette nette	1650 € ou 9% des recettes		
D30 5a	Autres évènements : Grande salle / jour d'ouverture au public	2 700,00	2 750,00		
D30 6	Grande salle/jour spectacle Découverte à jauge < =1200 et tarif max <=40€ (hors frais de loc.)	1 600,00	1 650,00		
D30 7	Grande salle/jour Spectacle Découverte à jauge >1200 et tarif max <=40€ (hors frais de loc.)	1600 € MG ou 5% recette nette	1650 ou 5% de la recette nette		
D30 8	Grande salle/ jour montage ou démontage	1 200,00	1 300,00		

D30 8-a	Immobilisation de la salle - sans activités CCAS	250,00	250,00		
D30 8-b	Spectacles Grande salle Tarif fidélité à partir du 7ème spectacle/saison	moins 10% du MG 2700 ou sur les 8% de la recette nette	moins 10% du MG 2750 € ou sur les 9% des recettes		
D30 8-c	Grande salle/jour Spectacle marqué OPTION B	2700€ MG fixe si MEV inf à 10 mois	2750 € MG fixe si MEV inf à 10 mois		
D30 8-d	Grande salle/ jour montage et/ou démontage si < 2 jours	1 200,00	1 300,00		
D30 8-e	Grande salle/ jour montage et/ou démontage si > 2 jours	1 500,00	1 500,00		
D30 9	Salle annexe (Gymnase) / jour d'ouverture au public	1 300,00	1 300,00		
D31 0	Salle annexe (Gymnase) : 1/2 journée montage ou démontage	430,00	430,00		
D31 1-a	SAB'lier / Jour	1 500,00	1 500,00		tarif pour privé - gratuité aux asso
D31 1-b	SAB'lier / demi-journée	750,00	750,00		
D31 1-c	SAB'lier / jour de montage ou démontage	1 000,00	1 000,00		( 35% tarif jour)
D31 6	Tarifs en l'absence de location de la grande salle (la mise à dispo de ces espaces est incluse dans le prix de location de la grande salle)				
D31 7	-salon de réception /jour	770,00	800,00		
D31 8	-salle de presse /jour	90,00	100,00		
D31 9	-cafétéria /jour	370,00	400,00		
D32 0	-hall d'entrée pour utilisation commerciale /jour	210,00	250,00		
D32 1	-droit de place sur parking privatif pour exposition ou vente /jour /1000 m²	500,00	500,00		
D32 2	-emplacement publicitaire hall/grille/jour	100,00	100,00		
D50 0	TARIFS SPECIFIQUES AUX EVENEMENTS PILOTES PAR LA VILLE - ELISPACE + Retro Game Festival Beauvais				
D50 1	Stand créateur 5 m2	80,00	83,83	01/07/2025	

D50 2a	Stand Food truck	200,00	208,33	01/07/2 025	
D50 2b	Stand boutique 10m2	200,00	250,00	01/07/2 025	
D50 3	Stand showroom 25m2	560,00	750,00	01/07/2 025	
D50 4	Encart publicitaire dans le programme	80,00	416,67	01/07/2 025	
D50 5	Spot vidéo sur écran géant (4 fois)	160,00	1 666,67	01/07/2 025	
D50 6	Banderoles X4	192,00	250,00	01/07/2 025	
D50 7	Logo sur les affiches	192,00			supprimé
D50 7-a	Logo sur Internet		250,00	01/07/2 025	
D50 7-b	Logo sur écran géant (10 diffusions)		416,67	01/07/2 025	
D50 8	Naming Tournoi	240,00	833,33	01/07/2 025	
	TARIFS SPECIFIQUES AU FESTIVAL RETRO GAME PILOTES PAR LA VILLE - ELISPACE			01/07/2 025	
D32 3-a	Billet soirée magique + Accès Week-end Individuel	9,60	10,00	01/07/2 025	
D32 3-b	Billet soirée magique + Accès Week-end Famille	24,00	25,00	01/07/2 025	
D32 3-c	Pass 1 jour/samedi ou dimanche famille	6,40	8,33	01/07/2 025	
D32 3-d	Pass 1 jour/samedi ou dimanche individuel	3,20	3,33	01/07/2 025	
D32 3-e	Invitation/jour samedi ou dimanche	0,00	0,00	01/07/2 025	
D32 3 - ab	Place carré or concert Philharmonique		8,33	01/07/2 025	nouveau
D32 3-f	Eco cup/unité	0,80	0,83	01/07/2 025	
D32 3-g	Veste	28,00	35,00	01/07/2 025	
D32 3-h	T Shirt	9,60	9,92	01/07/2 025	nouveau
D32 3-i	Badge	2,40	1,25	01/07/2 025	
D32 3-j	Casquette	5,60	3,33	01/07/2 025	
D32 3-k	Banane	6,40	3,33	01/07/2 025	
D32	Bic 4 couleurs (éditions	3,60	3,75	01/07/2	

3-l	précédentes)			025	
D32 3-i	Bic 4 couleurs Nouvelle édition		4,00	01/07/2025	nouveau
D32 3-m	Stickers X5		1,25	01/07/2025	nouveau
D32 3-n	Affiches		2,50	01/07/2025	nouveau
D32 3-o	Carte postale		1,00	01/07/2025	nouveau
D32 3-p	Cartes postales X5		4,17	01/07/2025	nouveau
D32 3-q	Peluche		10,75	01/07/2025	nouveau
D32 3-r	Pins X2		3,25	01/07/2025	nouveau
D32 3-s	Porte clefs		3,00	01/07/2025	nouveau
	PRESTATIONS TECHNIQUES				
D32 4-b	Nettoyage après manifestation	360,00	360,00		
D32 4-a	Agent de ménage / heure	22,00	25,00		
D32 5	Location du gril (accroches scéniques)	400,00	400,00		
D32 6	Installation du gril par un chef-rigger (technicien certifié en accroches scéniques)	580,00	580,00		
D32 7	Technicien /jour (son, lumières, vidéo ...)	480,00	480,00		
D32 9	Location et installation de la scène	400,00	400,00		
D33 0	Location du matériel de sonorisation de salle configuration conférence (tarif non applicable aux assoc du territoire)	900,00	900,00		
D33 1	Location du matériel d'éclairage de scène configuration conférence (tarif non applicable aux assoc du territoire)	1 000,00	1 000,00		
D33 1-a	Location kit 6X spots led autonomes		75,00		nouveau
D33 2	Location Vidéoprojecteur + écran	1 500,00	1 500,00		
D33 2-a	Location de tables/unité (au-delà de 50 tables)	5,00	5,00		
D33	Location et installation de	4,00	4,00		

2-b	barrière Herras/unité				
D33 3	Montage démontage du parquet de danse	230,00			supprimé
D33 4	Installation des chaises (au- delà de 500 chaises)	220,00	230,00		
D33 5	Pendrillonage de la salle	230,00	250,00		
D33 6	Electricité/ jour	370,00	380,00		
D33 7	Chauffage / jour	340,00	350,00		
D- 337- a	Eau / jour	210,00	230,00		
D34 0	SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) : * tarifs à multiplier par 2 les jours fériés				
D34 1	-équipe SSIAP (2x SSIAP1 + 1x SSIAP2)/heure	85,00	90,00		
D34 2	-SSIAP1 complémentaire (jauge>1500)/ heure	26,00	26,00		
D34 3	-maitre-chien/heure	26,00	26,00		
D34 4	-agent de sécurité /heure	26,00	26,00		
D34 5	-agent de permanence /heure	30,00	30,00		
D34 6	-heure de dépassement agent de permanence	40,00	40,00		
D34 6-a	Agent d'accueil / contrôle des billets / heure	12,00	14,00		
D34 6-b	Placeur / heure	12,00	14,00		
D34 6-c	Kit affichage (pâte à fix, documents plastifié)	20,00	20,00		
D34 6-d	Kit badges d'accès / bracelets	50,00	50,00		
D34 6-e	Kit Entretien( sacs poubelles, liquide vaisselle, ménage)	15,00	15,00		
D34 8	Droit de place Merchandising				
D34 9	-merchandising – de 1 500 spectateurs / jour	90,00	90,00		
D35 0	-merchandising + de 1 500 spectateurs / jour	125,00	125,00		
D35 1	-merchandising + de 2 600 spectateurs / jour	200,00	200,00		

D35 2	Caution pour mise à disposition de matériel				
D35 3	Clefs de locaux spécifiques	75,00	75,00		
D35 4	Matériel électrique, outillage	65,00	65,00		
D40 0	VIE ASSOCIATIVE				
D40 1	SALLES MUNICIPALES *				
D40 2	Caution locaux associatifs (bureaux, containers, locaux de natures diverses)/local occupé	82,00	83,00		
D40 3	Salle des fêtes < 60 pers				ex : Salles Marissel, St Just des Marais, Voisinlieu, ...
D40 5	Beauvaisien - tarif 1/2 journée	59,00	60,00		
D40 6	Beauvaisien - tarif journée	116,00	118,00		
D40 7	Beauvaisien - tarif week-end	176,00	179,00		
D40 8	Extérieur - tarif 1/2 journée	116,00	118,00		
D40 9	Extérieur - tarif journée	232,00	236,00		
D41 0	Extérieur - tarif week-end	352,00	358,00		
D41 1	Salle des fêtes < 100 pers				ex : Salles Michel Gorin, Hector Berlioz, ...
D41 2	Beauvaisien - tarif 1/2 journée	88,00	90,00		
D41 3	Beauvaisien - tarif journée	176,00	179,00		
D41 4	Beauvaisien - tarif week-end	290,00	295,00		
D41 5	Extérieur - tarif 1/2 journée	176,00	179,00		
D41 6	Extérieur - tarif journée	352,00	358,00		
D41 7	Extérieur - tarif week-end	580,00	590,00		
D41 8	Salle des fêtes < 200 pers				ex : Restauration Pré Martinet, ...

D41 9	Beauvaisien - tarif 1/2 journée	121,00	123,00		
D42 0	Beauvaisien - tarif journée	244,00	248,00		
D42 1	Beauvaisien - tarif week-end	362,00	368,00		
D42 2	Extérieur - tarif 1/2 journée	244,00	248,00		
D42 3	Extérieur - tarif journée	488,00	496,00		
D42 4	Extérieur - tarif week-end	724,00	736,00		
D42 5	Salle des fêtes > 200 pers				ex : SAB'lier, ...
D42 6	Beauvaisien - tarif 1/2 journée	286,00	291,00		
D42 7	Beauvaisien - tarif journée	572,00	582,00		
D42 8	Beauvaisien - tarif week-end	878,00	893,00		
D42 9	Extérieur - tarif 1/2 journée	572,00	582,00		
D43 0	Extérieur - tarif journée	1 142,00	1 161,00		
D43 1	Extérieur - tarif week-end	1 648,00	1 676,00		
D43 2	Salle de réunion < 60 pers				
D43 4	Tarif 1/2 journée	37,00	38,00		
D43 5	Tarif journée	72,00	73,00		
D43 6	Salle de réunion > 60 pers				ex: amphithéâtre
D43 7	Tarif 1/2 journée	170,00	173,00		
D43 8	Tarif journée	338,00	344,00		
D43 9	Tarifs communs à toutes les salles				
D44 0	Heure de dépassement	64,00	65,00		
D44 1	Refacturation du badge en cas de perte	12,00	12,00		
D44 2	Refacturation des clés en cas de perte	8,00	8,00		
D44 3	Facturation frais pour tri sélectif des ordures ménagères (suite constat tri non effectué	60,00	61,00		

	par le locataire)				
D44 3-a	Forfait ménage non fait et / ou jardin	200,00	203,00		
D44 3-b	Maison des associations Harmonie				
D44 3-c	Loyers	110 € HT par m <sup>2</sup> / an	110 € HT par m <sup>2</sup> / an		
D44 3-d	Charges	30€ HT par m <sup>2</sup> / an	30€ HT par m <sup>2</sup> / an		
D44 3-e	Parking *	40€ HT / mois	40€ HT / mois		
D44 3-f	Caution				
D44 3-g	Refacturation de clés / cartes supplémentaires	50,00	50,00		
D44 4	*-1/ Gratuité la semaine pour les associations ayant leur siège social à Beauvais et/ou dont les activités principales se déroulent sur le territoire Beauvaisien au bénéfice de Beauvaisiens				
D44 5	*-2/ -Gratuité le WE pour les associations et les employés municipaux actifs (hors emplois saisonniers), sauf pour le SAB'lier, dans la limite des disponibilités et d'un WE par an				
D44 6	*-3/ Gratuité limitée à une journée pour la mise à disposition d'une salle, dans la limite des disponibilités, aux particuliers dont l'objet est un recueil familial ayant lieu après une cérémonie funéraire se déroulant sur Beauvais				
D44 7	4/ Suppression de la caution sauf pour les événements festifs, où elle reste fixée à 50 % du prix de la location				
D44 8	*-5/ Retenue sur la caution appliquée en cas d'annulation: 0% si l'annulation est notifiée à minima 15 jours avant le début de la location, 50% dans un délai inférieur et de 100 % en l'absence de notification dans tous les cas.				

D44 9	* 6/ une place de parking sera accordée gracieusement pour chaque tranche de 50m <sup>2</sup> loués				
	<b>POLE CADRE DE VIE &amp; ENVIRONNEMENT</b>				
E10 0	ESPACES PUBLICS				
E15 0	LOCATION MATERIELS (tarifs journaliers sf. mention contraire)				
E15 1	Matériels				
E15 2	Panneau de signalisation - €/jour				
E15 3	-panneau type danger triangulaire sur pied 1000	2,60	2,60		
E15 4	-panneau de prescription rond diam 850 sur pied	2,60	2,60		
E15 5	-panneau type KC1 sur pied 800x600 "rue barrée .."	2,60	2,60		
E15 6	-panneau déviation + pied	2,60	2,60		
E15 7	-panneau K8 "chevron rouge" 1000x500 sur pied	2,60	2,60		
E15 8	-panneau K8 "chevron rouge" 1500x500 sur pied	2,60	2,60		
E15 9	Cônes ht 50	0,80	0,80		
E16 0	Cônes ht 75	1,35	1,40		
E16 1	Barrières vauban galva	2,60	2,60		
E16 2	Barrières vauban plastique	2,00	2,00		
E16 3	Dés béton pour support signal (60x60x60)	1,50	1,50		
E16 4	Bloc béton"lego" (60x60x60) hors livraison	3,00	3,20		
E16 5	Bloc béton"lego" (120x60x60) hors livraison	3,00	3,20		
E16 6	Barrières ERAS (300x200)	2,60	2,80		
E16 7	Chalet - €/jour				

E168	-chalet manifestation bois (300x200) hors transport	80,00	82,00		
E169	-chalet manifestation pliant (300x200) hors transport	125,00	128,00		
E170	Matériels électriques - €/jour				
E171	Armoire électrique 12Kw Triphasé	18,00	18,60		
E172	Armoire électrique 36Kw triphasé	20,00	20,60		
E173	Câble 5G10 h07 rnf 50 mètres	8,00	8,20		
E174	Câble 5G16 h07 rnf 50 mètres	8,00	8,20		
E175	Câble 5G25 h07 rnf 50 mètres	8,00	8,20		
E180	Prestations annexes - tarifs horaires				
E181	Voiture				
E182	Camion Nacelle avec chauffeur	109,00	112,80		
E183	Camion VL	52,00	53,80		
E184	Fourgonnette	35,00	36,20		
E185	Chariot de chantier	60,00	62,00		
E186	Balayeuse	94,00	97,20		
E187	Compresseur	22,00	22,80		
E188	Mini-Chargeur	44,00	45,50		
E189	Camion sono	35,00	36,20		
E190	Pelle à pneus 14t avec chauffeur	137,00	141,70		
E191	Camion PL 3,5t avec chauffeur	87,00	90,00		
E192	Mini-Balayeuse	35,00	36,20		
E193	Laveuse	56,00	58,00		
E194	Hydrogommeuse	51,00	52,80		
E195	Mini Pelle à chenille 4,5t avec chauffeur	81,00	83,80		

E19 6	Rouleau auto porté 3t avec chauffeur	60,00	62,00		
E19 7	Camion PL 3,5t avec chauffeur	44,00	45,50		
E19 8	Camion benne 19t avec chauffeur	66,00	68,20		
E19 9	Camion benne 26t avec chauffeur	71,00	73,40		
E20 0	Camion grue 19t avec chauffeur	68,00	70,40		
E20 1	Pelle hydraulique 14t avec chauffeur	77,00	79,60		
E20 2	Chargeur télescopique 5,80m avec chauffeur	52,00	53,80		
E20 3	Minipelle chenillée 4t5 avec chauffeur	60,00	62,00		
E20 4	Benne 10m3 avec 1 amenée/repli de chantier (hors traitement)	365€/5 jours	371€/5 jours		
E25 0	Enlèvement de publicité sauvage				
E25 1	Par affiche	67,00	67,00		
E25 2	Par autocollant	23,00	23,00		
E27 5	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
E27 6	Occupation provisoire par les chantiers de travaux Gaz (RODPP) (L = longueur canalisations en mètres construites ou renouvelées et mises en gaz au cours de l'année N-1)	0,35 x L x taux revalorisation cumulée	0,35 x L x taux revalorisation cumulée		Tarif automatiquement revalorisé annuellement par application de l'évolution tarifaire prévue à l'article R2333-117 du CGCT
E27 7	Occupation permanente par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) (L = longueur canalisation exprimée en mètres)	[(0,035 x L) + 100] x taux revalorisation cumulée	[(0,035 x L) + 100] x taux revalorisation cumulée		Tarif automatiquement revalorisé annuellement par application de l'évolution tarifaire prévue à l'article R2333-117 du CGCT

E300	Clôture de chantier : (perception minimum 1 semaine)				
E300	Clôture de chantier (perception minimum 1 semaine)				
E301	-occupation entre la limite du domaine privé et la clôture de chantier m <sup>2</sup> /semaine	3,50	3,60		
E302	-occupation liée aux travaux sur bâtiments communaux	Gratuit	Gratuit		
E303	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E304	Emprise de chantier (GBA,K5,Barrière...) (perception minimum 1 semaine)				
E305	-occupation délimitée par GBA,Barrière.... m <sup>2</sup> /semaine	5,70	5,80		
E306	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E307	Echafaudages volants roulants ou fixes (perception minimum 1 semaine)				
E308	-situés sur le domaine public ou à l'aplomb du domaine public. Le m <sup>2</sup> /semaine (projeté au sol)	3,50	3,60		
E309	-occupation liée aux travaux sur bâtiments communaux	Gratuit	Gratuit		
E310	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E311	Etais ou tout dispositif de confortement sur le domaine public				

E31 2	-emprise projetée au sol (minimum de perception 1 mois / tout mois commencé est dû )	110,00	111,90		
E31 3	-étais / par mois	26,00	26,40		
E31 4	-occupation liée aux travaux sur bâtiments communaux	Gratuit	Gratuit		
E31 5	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E34 0	Nacelles (tout type) sur le domaine public				
E34 1	-sur domaine public. m <sup>2</sup> / par Jour	3,5	3,60		
E34 2	-occupation liée aux travaux sur bâtiments communaux	Gratuit	Gratuit		
E34 3	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E31 6	Bennes à décombres ou Goulottes d'évacuation ou Dépôts de matériaux sur le domaine public				
E31 7	-sur ou en aplomb du domaine public. / par semaine	120,00	122,00		
E31 8	-occupation liée aux travaux sur bâtiments communaux	Gratuit	Gratuit		
E31 9	-occupation liée aux travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou pour son compte par un prestataire.	Gratuit	Gratuit		
E32 0	Bungalows de chantier (minimum de perception 1 semaine)				
E32 1	-emprise au sol d'occupation du domaine public- le m <sup>2</sup> /semaine	6,30	6,40		
E32 2	Supports pour alimentation électrique aérienne provisoire de chantier				

E32 3	chaque support est constitué exclusivement : - d'un plot béton d'un diamètre maximum de 1,20m avec remplissage béton - d'un support bois d'une hauteur minimum de 7m permettant un tirant d'air au droit des voies de circulation de 4,50m minimum. - L'ensemble supporte la ligne électrique provisoire de chantier conforme aux normes en vigueur. (Tout mois commencé est dû) Tarif d'occupation du domaine public par support et par mois	150,00	152,60		
	Supports pour alimentation électrique aérienne provisoire de chantier Travaux pour la Ville ou pour la CAB		Gratuit		nouveau
E32 4	Alimentation électrique provisoire de chantier et coffrets de raccordement				
E32 5	mise en place d'un coffret de raccordement électrique privé sur le domaine public au sol ou en surplomb dans le cadre d'une alimentation électrique aérienne provisoire de chantier, Dimensions maximales: - Profondeur 0,50m - largeur 1,50m - hauteur 2,00m Tous mois commencé est dû-tarif par coffret et par mois	100,00	101,70		
E32 6	Redevance pour Occupation du Domaine Public par des réseaux privés secs (enterrés ou aériens) ou humides (enterrés)				
E32 7	toute mise en place de réseaux privés secs (enterrés ou aériens) humides (enterrés) sous et sur le domaine public avec ou sans autorisation sera soumise à redevance. Ne sont pas soumis à cette redevance:	1,00	1,00		

	-les réseaux et infrastructure de télécommunication faisant déjà d'une redevance selon le tarif indiqué plus haut. - les réseaux de distribution d'électricité et de gaz soumis à une autre redevance. Câble ou groupe de câbles, Tuyau ou Fourreau d'un diamètre inférieur à 90mm - Redevance par ml et par an				
E328	câble ou groupe de câbles, tuyau ou fourreau d'un diamètre compris entre 90mm et 150mm - Redevance par ml et par an	1,50	1,50		
E329	câble ou groupe de câbles, tuyau ou fourreau d'un diamètre supérieur à 150 mm Redevance par ml et par an	2,00	2,00		
E330	réseaux de chauffage urbain existants ou construits dans le cadre de la délégation de service public de la Ville de Beauvais ou propriété de la Ville de Beauvais	Gratuit	Gratuit		
E331	réseaux propriété de la Ville de Beauvais ou de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Gratuit	Gratuit		
E332	Occupation de places de stationnement				
E333	-place de stationnement payante Place/Jour	4,00	4,10		
E334	-place de stationnement gratuite Place/Jour	2,00	2,00		
E335	Acte administratif				
E336	-établissement arrêté travaux, occupation du domaine public par intervention 1ere demande	Gratuit	Gratuit		
E337	-établissement arrêté travaux, occupation du domaine public par intervention 1ère prolongation	Gratuit	Gratuit		

E33 8	-établissement arrêté travaux, occupation du domaine public par intervention prolongation suivante	10,00	10,20		
E33 9	-établissement arrêté travaux, occupation du domaine public par intervention renouvellement de la 1ere demande	15,00	15,30		
	Cas spécifique des chantiers réalisés dans le cadre du NPNRU (secteur St Lucien et Argentine)				
E34 0	- Réalisation d'un chantier d'une durée inférieure à 6 mois Chantier figurant dans convention ANRU Montant forfaitaire occupation DP Application du tarif le plus favorable entre calcul forfaitaire et calcul détaillé avec application prix unitaires	500,00	508,50		
E34 1	- Réalisation d'un chantier d'une durée supérieure à 6 mois Chantier figurant dans convention ANRU Montant forfaitaire occupation DP Application du tarif le plus favorable entre calcul forfaitaire et calcul détaillé avec application prix unitaires	1 000,00	1 017,00		
	<b>PAYSAGE - ESPACES VERTS</b>				
E40 1	Produits de dépressage : Arbre sur pied, le stère		8,00		
E40 2	Produits de dépressage : Arbre sur pied, le M3		12,00		
E40 3	Bois issus de coupe non façonné, le stère		15,00		
E40 4	Bois issus de coupe non façonné, le M3		25,00		
E40 5	Bois façonnés en 1 mètre, le stère		40,00		
E40 6	Bois façonnés en 1 mètre, le stère		60,00		
E40 7	Plante annuelle ou bisannuelle		2,00		

E40 8	Plante vivace en godet de 9		3,00		
E40 9	Plante vivace en godet de 11(1,3 litres)		8,00		
E41 0	Plante vivace en godet de 13(2,1 litres)		12,00		
E411	Plante vivace en conteneur de 1 litres		8,00		
E41 2	Plante vivace en conteneur de 2 litres		12,00		
E41 3	Plante vivace en conteneur de 3 litres		16,00		
E41 4	Plante vivace en conteneur de 5 litres		20,00		
E41 5	Plante vivace en conteneur de 7 litres		28,00		
E41 6	Gazon en plaque, par m <sup>2</sup>		15,00		
E41 7	Paillage plaquettes de bois, par tonne		70,00		
E41 8	Terreau par m <sup>3</sup>		80,00		
E41 9	Compost par m <sup>3</sup>		40,00		
E42 0	Terre végétale par m <sup>3</sup>		38,00		
E42 1	Tondeuse autoportée 1,20m de largeur de coupe / heure		26,00		
E42 2	Tondeuse autoportée 1,80m de largeur de coupe / heure		36,00		
E42 3	Tondeuse autotractée 0,65m de largeur de coupe / heure		5,00		
E42 4	Débrousailluse/heure		5,00		
E42 5	Tronçonneuse / heure		5,00		
E42 6	Taille haie / heure		5,00		
E42 7	Dessouchage diamètre inférieur à 50 cm		90,00		
E42 8	Dessouchage diamètre de 50cm à 100cm		180,00		
E42 9	Tracteur gyrobroyeur /heure		90,00		
E43 0	Micro tracteur avec outil porté 3 points /heure		40,00		
E43 1	Mini pelle à chenille 1,5Tonnes par heure		25,00		
E43 2	Tracteur avec outil porté 3 points à l'heure		60,00		

E43 3	Gazon fleuri au kg		160,00		
E43 4	Gazon classique au kg		8,30		
E43 5	Composition florale Centre de table		20,00		
E43 6	Composition florale Panier Fleuris		40,00		
E43 7	Location de plantes vertes à l'unité		10,00		
E43 8	Location paniers fleuris à l'unité		22,00		
E43 9	Mise en décharge de déchets verts/tonne		25,00		
E44 0	Dégâts causés aux pelouses : tarif au m <sup>2</sup> comprenant les travaux de préparation du sol, l'apport de terre complémentaire, l'ensemencement, le premier entretien				
E44 1	De 1 à 5 m <sup>2</sup>		10,00		
E44 2	De 6 à 20m <sup>2</sup>		8,00		
E44 3	De 21 à 50 m <sup>2</sup>		6,00		
E44 4	Au dessus de 50 m <sup>2</sup>		5,00		
E44 5	Dégâts causés aux massifs fleuris : tarif au m <sup>2</sup> comprenant les travaux de préparation du sol, l'amendement organique, la plantation à raison de 6 godets/m <sup>2</sup> , l'arrosage, la mise en place d'un paillage de miscanthus		60,00		
	<b>PAYSAGE - PARC MARCEL DASSAULT</b>				
E44 6	Espaces mis à disposition, par jour :				
E44 7	La Roseraie		500,00		
E44 8	La plaine à l'anglaise		500,00		
E44 9	Extension du parc		800,00		
E45					

0					
E45 1	Location de la salle pédagogique ADN, la journée		73,00		
E45 2	Location de la salle pédagogique ADN, la demi-journée		38,00		
	<b>PAYSAGE - PROPRIETE URBAINE</b>				
E45 3	Enlèvement et traitement de dépôt sauvage au m3		150,00		
E45 4	Balayeuse	94,00	100,00		
E45 5	Laveuse		105,00		
E45 6	Décapeuse eau chaude		135,00		
E50 0	<b>MOBILITE</b>				
	pour mémoire - contrat de CSP	délibération spécifique			
E50 1	<b>STATIONNEMENT EN SURFACE</b>				
E50 2	15 mn	0,25	0,25		
E50 3	30 mn	0,50	0,50		
E50 4	45 mn	0,75	0,75		
E50 5	jusqu'à 1h00	1,00	1,00		
E50 6	jusqu'à 1h15	1,25	1,25		
E50 7	jusqu'à 1h30	1,50	1,50		
E50 8	jusqu'à 1h45	1,75	1,75		
E50 9	jusqu'à 2h00	2,00	2,00		
E51 0	jusqu'à 2h15	2,25	2,25		
E51 1	jusqu'à 2h30	2,50	2,50		
E51 2	jusqu'à 2h45	2,75	2,75		
E51 3	jusqu'à 3h00	3,00	3,00		
E51 4	jusqu'à 3h15	3,25	3,25		

E51 5	jusqu'à 3h30	3,50	3,50		
E51 6	jusqu'à 3h45	3,75	3,75		
E51 7	jusqu'à 4h00	4,00	4,00		
E51 8	jusqu'à 4h15	35,00	35,00		
E51 9	défaut de paiement ou dépassement du temps autorisé FPS	FPS 17,00€ FPS majoré 35,00€	FPS 17,00€ FPS majoré 35,00€		FPS majoré si paiement > 5j
E52 0	PV ZONE BLEUE	35,00	35,00		
E52 1	Zone payante /abonnement résidentiel et commerçant (mensuel) - 1er véhicule	10,00	10,00		
E52 2	Zone payante /abonnement résidentiel et commerçant (annuel) - 1er véhicule	110,00	110,00		
E52 3	Zone payante /abonnement résidentiel et commerçants (mensuel) - 2eme véhicule	30,00	30,00		
E52 4	Zone payante /abonnement résidentiel et commerçant (annuel) - 2e véhicule	330,00	330,00		
E52 5	STATIONNEMENT EN PARKING SOUTERRAIN Hôtel de Ville				
E52 6	15 min	0,25	0,25		
E52 7	30 min	0,50	0,50		
E52 8	45 min	1,00	1,00		
E52 9	jusqu'à 1h	1,50	1,50		
E53 0	jusqu'à 1h15	1,90	1,90		
E53 1	jusqu'à 1h30	2,30	2,30		
E53 2	jusqu'à 1h45	2,70	2,70		
E53 3	jusqu'à 2h	3,00	3,00		
E53 4	jusqu'à 2h15	3,20	3,20		
E53 5	jusqu'à 2h30	3,40	3,40		
E53	jusqu'à 2h45	3,60	3,60		

6					
E53 7	jusqu'à 3h	3,80	3,80		
E53 8	jusqu'à 3h15	4,00	4,00		
E53 9	jusqu'à 3h30	4,20	4,20		
E54 0	jusqu'à 3h45	4,35	4,35		
E54 1	jusqu'à 4h	4,50	4,50		
E54 2	Au-delà	+0,15 € / 15 min	+0,15 € / 15 min		
E54 3	9h15	9,40	9,40		
E54 4	9h15-24h	9,70	9,70		
E54 5	Ticket perdu	9,70	9,70		
E54 6	Abonnement mensuel	84,00	84,00		
E54 7	Abonnement trimestriel	252,00	252,00		
E54 8	Abonnement annuel	924,00	924,00		
E54 9	STATIONNEMENT PLACE FOCH				
E55 0	15 min	0,20	0,20		
E54 9	30 min	0,40	0,40		
E55 0	45 min	0,70	0,70		
E54 9	jusqu'à 1h	1,00	1,00		
E55 0	jusqu'à 1h15	1,30	1,30		
E54 9	jusqu'à 1h30	1,60	1,60		
E55 0	jusqu'à 1h45	1,90	1,90		
E54 9	jusqu'à 2h	2,20	2,20		
E55 0	jusqu'à 2h15	2,45	2,45		
E54 9	jusqu'à 2h30	2,70	2,70		
E55 0	jusqu'à 2h45	2,95	2,95		

E54 9	jusqu'à 3h	3,20	3,20		
E55 0	jusqu'à 3h15	3,45	3,45		
E54 9	jusqu'à 3h30	3,70	3,70		
E55 0	jusqu'à 3h45	3,90	3,90		
E54 9	jusqu'à 4h	4,10	4,10		
E55 0	Au-delà	+ 0,20 € / 15 min	+ 0,20 € / 15 min		
E54 9	7H	7,00	7,00		
E55 0	7H-24H	7,30	7,30		
E54 9	Ticket perdu	7,30	7,30		
E55 0	Abonnement mensuel	54,00	54,00		
E54 9	Abonnement trimestriel	162,00	162,00		
E55 0	Abonnement annuel	594,00	594,00		
	<b>AGENCE D'URBANISME &amp; DEVELOPPEMENT</b>				
F001	<b>SERVICE FONCIER</b>				
F002	Parking giratoire de la Marette/an (droits et obligations définis par convention)	20,00	20,00		
F003	Mise à disposition des riverains de sente desservant leur habitation en échange d'entretien	gratuit	gratuit		

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Basket Club de l'Oise, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Robert Porte dans le cadre d'un stage d'été de basketball.

08 juillet 2025 : Modification n°2 au marché de prestations de services en assurances – lot 4 tout risques chantier Quadrilatère, conclu avec la SMABTP. La durée du contrat couvrant les garanties tous risques chantier est prolongé au 26 février 2025, avec une plus-value au contrat de 1 210.78 € TTC.

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Ritmica, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond Briard, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association Twirling danse Beauvais, pour la mise à disposition à titre gracieux du centre sportif Léo Lagrange, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec la fédération Française de Basketball, pour la mise à disposition à titre gracieux de l'Elispace dans le cadre de stages de préparation de l'Equipe de France de basketball 3X3.

08 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'association « twirling danse Beauvais », pour la mise à disposition à titre gracieux du centre sportif Léo Lagrange, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques et d'animations dans le cadre de l'opération « l'été s'anime ».

09 juillet 2025 : Liquidation du forfait communal pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

D'un montant de 1 445.00 € par élève de maternelle ;

D'un montant de 626.00 € par élève d'élémentaire.

09 juillet 2025 : Passation d'une convention avec M.MARREF Ahmed, pour la mise à disposition du logement, 22 rue Paul Doumer, en co-location pour une durée de 12 mois du 25 juin 2025 au 24 juin 2026.

10 juillet 2025 : Passation d'un contrat d'entretien des fontaines à eau avec la société Automatique Distri Services actuellement au nombre de 61 (susceptible d'évolution). Le contrat prend effet au 1er juin 2025 pour une durée d'un an, et pourra ensuite être reconduit par période d'un an, sans que la durée n'excède 4 années. Le montant de la prestation s'élève à 85.00 € HT par fontaine par an.

10 juillet 2025 : Passation d'une convention avec la société Robert Bosch France SAS pour la location à titre gracieux, précaire et révocable des parcelles cadastrées section V n°446, 448 et 478 sises rue Emmaüs à Beauvais afin que l'entreprise puisse accéder au site le temps d'effectuer les études environnementales. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 2025 pour se terminer le 29 juin 2030.

10 juillet 2025 : Passation d'un contrat de maintenance entre le groupement d'achat du Beauvaisis et la société Libriciel SCOP, pour la maintenance et le support du logiciel d'orchestration de processus Pastell de l'éditeur Libriciel pour l'automatisation des flux inter applicatifs. Le contrat prend effet le 1er novembre 2024 pour une durée d'un an, et pourra être renouvelé 3 fois par tacite reconduction. La redevance annuelle est fixée à 2 652.50 € HT pour chacun des membres du groupement.

11 juillet 2025 : Passation d'un contrat avec la Compania de Mano à Mano, pour la programmation du spectacle « When does oblivion begin/ Cuando empieza el olvido ? », dans le cadre du festival Malices et Merveilles à la Maladrerie Saint-Lazare. Le montant de la prestation s'élève à 3 700.00 €.

15 juillet 2025 : Passation d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), pour le traitement des avis de mise en fourrière par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). Pour 2025, le tarif de traitement d'un avis de mise

en fourrière s'élève à 1.78 €. Les frais d'affranchissement seront refacturés pour chaque courrier envoyé selon le tarif de la poste.

17 juillet 2025 : Modification n°2 – lot 01 (gros œuvre) au marché relatif aux travaux de construction d'un équipement destiné à l'accueil d'activités festives et associatives, conclu avec la société Vanderberghe, afin de procéder à des travaux supplémentaires, pour un montant de 1 501.88 € HT, portant le nouveau montant du marché à 960 072,42 € HT.

18 juillet 2025 : Passation d'un avenant à la convention de portage immobilier et foncier, afin de poursuivre son action de portage et son partenariat avec CDC Habitat social, étant donné que le volume fixé au 10 mai 2025, 20 lots en portage immobilier et foncier sur les copropriétés dites dégradées du quartier Argentine (Champs Dolent, Champagne) n'est pas encore atteint. Il faut donc prolonger la durée initiale de la convention comme suit : « la durée de la convention initiale est de trois ans à compter de sa signature par les partenaires ». Elle est prolongée d'une durée de 13 mois à compter du 10 mai 2025, soit jusqu'au 30 juin 2026. En cas de mise en place d'une concession « copropriétés dégradées » sur les copropriétés visées par la présente convention, cette dernière prendra fin avec la cession des lots situés dans lesdites copropriétés par CDC Habitat Social à l'opérateur chargé de la mise en œuvre de la concession ».

18 juillet 2025 : Prolongation de la convention d'urgence pour la délégation du droit de préemption sur la commune de Beauvais au profit de CDC Habitat social, soit jusqu'au 30 juin 2026. L'article 4 de la décision en date du 5 décembre 2022 est modifié comme suit : « de préciser que la durée de délégation du droit de préemption à CDC Habitat sera limitée à la durée de la convention d'urgence de portage soit jusqu'au 30 juin 2026 ».

18 juillet 2025 : Passation d'une convention avec SECMAIR, pour la participation de 6 agents de la collectivité à la formation « maîtriser la réalisation des chantiers d'enduits superficiels ». Le montant de la formation s'élève à 5 280.00 € HT.

18 juillet 2025 : Modification n°2 de la décision B-DEC-2025-0256, relatif à la régie de recettes n°12 encaissements du produit des photocopies des documents administratifs, afin d'autoriser le recours au virement bancaire en mode de recouvrement. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1 : Numéraire

2 : Chèques

3 : Carte bancaire

4 : Virement bancaire

Les autres articles restent inchangés.

18 juillet 2025 : Renouvellement de l'adhésion au club des managers de Ville et Territoire (CMCV) pour l'année 2025, pour un montant de 70.00 €.

22 juillet 2025 : Passation d'une convention de mécénat avec la société Bouygues, pour une contribution de 20 000.00 € HT, dans le cadre des 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

31 juillet 2025 : Souscription auprès de la Société Générale d'une ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 5.000.000 € destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

04 août 2025 : Renouvellement d'une convention avec l'association Beauvais Basket Club Oise, pour la mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un an du 29 juillet 2025 au 28 juillet 2026 du logement sis 2 rue Paul Bert à Beauvais, de type F5 de 80 m<sup>2</sup> environ, moyennant une

redevance d'occupation de 304.00 € mensuels + charges et fluides en vue d'y loger 1 ou 2 joueurs.

05 août 2025 : Sollicitation d'une participation financière auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération « reconstruction du groupe scolaire Morvan ». Le coût prévisionnel de cette opération est de 16 170 545.99 € TTC.

07 août 2025 : Modification n°1 du marché de travaux relatif à la construction d'un accueil de loisirs et d'une restauration scolaire – Bois Brûlet, afin de procéder à des travaux supplémentaires pour les lots suivants :

Lot 02 - Charpente de bois - société CHARPENT'IDEAL – pour un montant de 16 205.37 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 263 191.25 € HT soit 315 829.50 € TTC ;

-Lot 03 - Revêtement de façade - société LES AIRELLES - pour un montant de -36 510.99 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 116 735.01 € HT soit 140 082.01 € TTC ;

-Lot 10 - Electricité - société SIDEM - pour un montant de 20 150.00 euros € HT, portant le nouveau montant du marché à 162 904.01 € HT soit 195 484.81 € TTC ;

-Lot 12 - VRD Espaces Verts - société SARL CLVRD - pour un montant de 18 589.25 € HT, portant le nouveau montant du marché à 424 589.25 HT soit 509 507.10 € TTC ;

-Lot 13 - Equipement de cuisine - société DUBOIS - pour un montant de 9 804.22 € HT, portant le nouveau montant du marché à 143 179.41 € HT soit 171 815.29 € TTC.

08 août 2025 : Passation d'un marché avec ANTEA France pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux sur ouvrage d'art servant d'accès au parc de la Grenouillère – prolongement des études MOE – Passerelle de la rue Docteur Magnier, pour un montant provisoire de 30 300.00 € TTC. La rémunération définitive du maître d'œuvre sera arrêtée par voie d'avenant au plus tard au moment de l'engagement sur le coût des travaux. La durée du marché court à compter de la date fixée sur l'ordre de commencer les prestations et jusqu'à l'expiration du délai de garantie des travaux.

11 août 2025 : Modification n°4 de l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et vitres des bâtiments communautaires – lot 2 (nettoyage des vitres), conclu entre le groupement d'achat du Beauvaisis et la société Elixor Services Propreté et Santé. Les deux parties se sont entendues afin de prévoir pour la ville de Beauvais la modification d'une prestation de nettoyage des vitres sur le site suivant :

Bâtiment le Quadrilatère – Centre d'art

Prestation prévue au BPU

Surface 750 M<sup>2</sup>

Prix total HT : 654,55 € HT

Prestation à ajouter au BPU

Ajout nouvelle surface de 327 M<sup>2</sup>

Prix total HT : 272,30 € HT

Prix total HT nettoyage de la vitrerie : 926,85 € HT

TVA 20 % : 185,37 € HT

Prix total TTC : 1 112,22 € TTC

12 août 2025 : Ajout de références et modification de prix de vente de divers produits, à la boutique du quadrilatère comme suit :

Editions Helium

TITRE	PRIX DE VENTE PUBLIC
ABC TATI	11,90
UNE HIRONDELLE	11,90
SALADE DE FRUIT, JOLIE, JOLIE	13,90
10 P'TITS PINGOUINS SUR LE FRIGO	7,94
L'ABC DES MOTS	16,90
ON EST TOUS DES ARTISTES	16,90
FLORIAN BATES, ALERTE AU MUSEE	13,90
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES	28.50
TOUTE TOUTE SEULE	15,20
ET SI ON FAISAIT UNE GRANDE EXPOSITION	16,90
TOUTES LES MAISONS SONT DANS LA NATURE	15,90

Editions Denoel

TITRE	PRIX DE VENTE PUBLIC
LE RAYON INISIBLE	25,00
QUELQUES AMIS SEMPE	13,50
COMME UN ANANAS	18,00
LES NOURRITURES EXTRATERRESTRES	26,00
SUPERMUTANT ACADEMY	21,90
TRUE LOVE	25,00
CONTRIBUTION	25,00
LA FIN DU MONDE 1919	34,00

Les Presses du réel

TITRE	PRIX DE VENTE PUBLIC
VIVRE DANS LEURS TETES	25,00

Affiche Colloque céramique  
15,00  
Affiche Colloque céramique collector numérotée  
40,00  
Revue Archéologia Les 800 ans de la cathédrale HS42  
12,00

Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 1/6  
1,00  
Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 2/6  
1,00  
Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 3/6  
1,00  
Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 4/6  
1,00  
Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 5/6  
1,00  
Carte postale Gil lefauconnier Siant Pierre-Circus 6/6  
1,00

#### MODIFICATION DE PRIX

Produits personnalisés -Quadrilatère	
Badge rond	Prix de vente public 3,5€
2€	
Sac shopping modèle noir	Prix de vente public 10 €
8 €	
Sac shopping modèle violet	Prix de vente public 10 €
8 €	
Affiches saison inaugurale	Prix de vente public 14 €
10€	

19 août 2025 : Acquisition de véhicules neufs ou d'occasion par le groupement d'achat du Beauvaisis :

Catégorie 1 : Engins et matériels de travaux publics et agricoles neufs d'occasion

- Lot A : Chariot élévateur neuf : LA MANUTENTION pour un montant de 29 500,00 € HT;
- Lot A : Pelle sur pneus neuve 14T thermique : BERGERAT MONNOYEUR SAS pour un montant de 259 000,00 € HT;
- Lot B : Chariot télescopique neuf : LA MANUTENTION pour un montant de 119 000,00 € HT.

Catégorie 3 : Véhicules utilitaires légers tous types de carrosserie neufs ou d'occasion

- Lot A : Véhicule utilitaire léger L1H2 neuf ou d'occasion avec aménagement atelier motorisation diesel (349) : GUEUDET ALLIANCE OISE – RENAULT BEAUVAIS pour un montant de 31 337,09 € HT;

- Lot A : Deux véhicules utilitaires légers caisse 20m3 avec hayon neuf ou d'occasion avec motorisation diesel (737 811) : ETS LENORMANT SAS pour un montant de 92 656,00 € HT;
- Lot B : Véhicule utilitaire léger L2H2 neuf ou motorisation diesel d'occasion avec aménagement établi intérieur : ETS LENORMANT SAS pour un montant de 35 664,00 € HT;
- Lot D : Véhicule utilitaire léger neuf ou d'occasion diesel type Peugeot Boxer, Renault Master L1H2 ou équivalent avec aménagement atelier motorisation diesel (260) : GUEUDET ALLIANCE OISE – RENAULT BEAUVAIS pour un montant de 36 081,43 € HT
- Lot E : Véhicule utilitaire léger électrique neuf ou d'occasion diesel type Peugeot Boxer, Renault Master L1H1 ou équivalent diesel (262) : ABCIS PICARDIE – PEUGEOT BEAUVAIS pour un montant de 30 669,37 € HT ;
- Lot F : Véhicule utilitaire léger avec benne basculante neuf ou d'occasion type Peugeot Boxer ou Renault Master ou équivalent (347) : GUEUDET ALLIANCE OISE – RENAULT BEAUVAIS pour un montant de 35 052,59 € HT ;

#### Catégorie 4 : Véhicules légers neufs ou d'occasion

- Lot B : Véhicule léger hybride non rechargeable neuf ou d'occasion type Peugeot 208, Citroën C3 ou équivalent : ABCIS PICARDIE – PEUGEOT BEAUVAIS pour un montant de 16 416,23 € HT ;

#### Catégorie 7 : Engins et gros matériels d'espaces verts neufs ou d'occasion

- Lot A : Deux tondeuses autoportées TORO GROUNDMASTER 7210 ou équivalent : MATAGRIF pour un montant de 68 844,00 € HT ;
- Lot A : Achat d'une tondeuse autoportée thermique : MATAGRIF pour un montant de 22 050,00 € HT ;
- Lot B : Tondeuse autoportée type GRILLO FD 200 STAGE V neuve ou équivalent : MATAGRIF pour un montant de 47 500,00 € HT.

21 août 2025 : Passation d'un bail professionnel avec l'association Itiner'air, pour la mise à disposition de locaux sis au 25 rue Maurice Segonds pour les bureaux n°217 et 218 situés au 2ème étage de la MDA pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2025. Le montant de la location mensuelle s'élève à 800.06 € TTC, charges comprises pour la durée du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

21 août 2025 : Modification n°2 – lot 3 ( tous risques chantiers Bellier) au marché de prestations de services en assurances. Le coût total de l'opération prévisionnel de 10 547 802.00 € s'élève en définitif à 11 777 886.00 €. La prime initiale s'élevait à 75 712.06 € TTC (72 196.70 € TTC de cotisation prévisionnelle +3 515.36 € TTC de cotisation liée aux prolongations de chantier). La prime définitive calculée sur l'assiette définitive pour les assurances TRC par application des taux et taxes s'élève à 84 560.31 € TTC. Le montant de prime restant dû s'élève à 8 842.35 € TTC.

25 août 2025 : Passation d'une convention avec le CFPA, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « tech B2L ». Le montant de la formation s'élève à 4 368.00 € TTC.

02 septembre 2025 : Passation d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la location de l'Elispace, dans le cadre de l'organisation du cocktail dînatoire du défi inter-entreprises. Le montant de la location s'élève à 7 646.40 € TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.